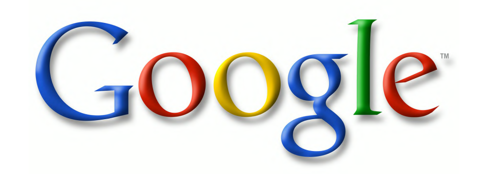
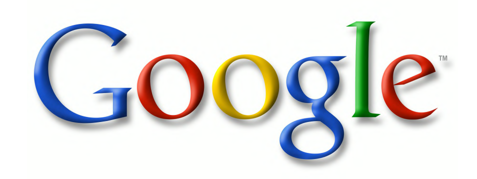
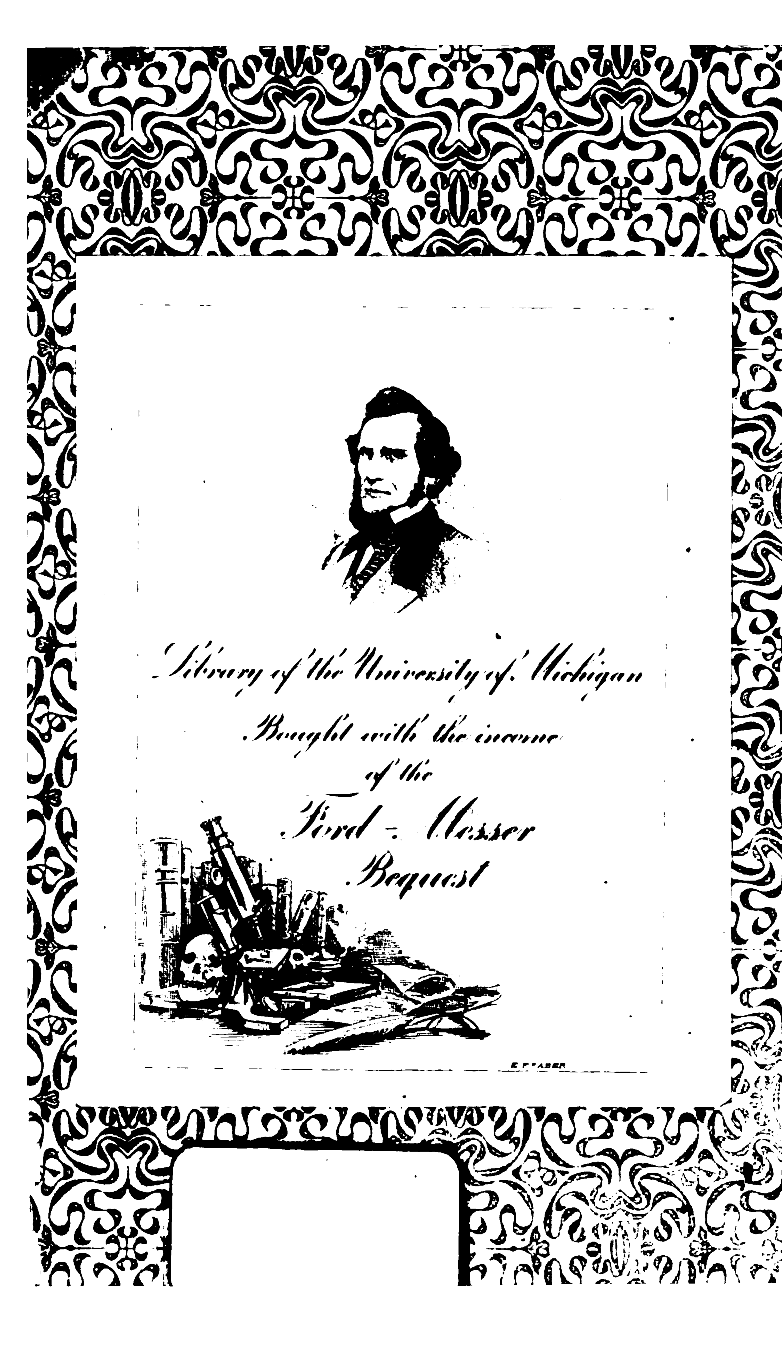





Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest



ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1893.

CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPR. DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, n° 112.

—

MDCCCXCIII.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1893.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne 6606
— de la fondation de Rome selon Varron. 2646
— de l'ère de Nabonassar. 2640

L'année 2669 des Olympiades, ou la 1re année de la 668e Olympiade, commence en juillet 1893.

L'année 1310 des Turcs, commence le 26 juillet 1892, et l'année 1311, commence le 15 juillet 1893, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1893 du calendrier julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5653 des Juifs commence le 22 septembre 1892, et l'année 5654 commence le 11 septembre 1893.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	13	Cycle solaire	26
Épacte	XII	Lettres dominicales . .	A

Fêtes mobiles.

Septuagésime . .	29 janvier.	Pentecôte. . . .	21 mai.
Cendres	15 février.	Trinité	28 mai.
Pâques	2 avril.	Fête-Dieu . . .	1er juin.
Ascension. . . .	11 mai.	1er dim. de l'Avent.	3 décemb.

Quatre-Temps.

Les 22, 24 et 25 février.	Les 20, 22 et 23 septembre.
Les 24, 26 et 27 mai.	Les 20, 22 et 23 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps officiel.)

Printemps.	le 20	mars,	à	9 h.	8 m.	du matin.
Été	le 21	juin,	à	5	8	du matin.
Automne	le 22	sept.,	à	7	46	du soir.
Hiver	le 21	déc.,	à	2	7	du soir.

Jours fériés.

* Les dimanches.
* 1er janvier.
* 3 avril. — Lundi de Pâques.
* 11 mai. — Ascension.
22 mai. — Lundi de Pentecôte.
21 juillet. — Anniv. de l'inaugurat. du roi Léopold Ier.
* 15 août. — Assomption.
* 1er novembre. — Toussaint.
2 novemb. — Jour des morts.
15 novembre. — Fête patronale du Roi régnant Léopold II.
* 25 décembre. — Noël.
26 décembre. — Second jour de Noël.

Les fêtes marquées d'un astérisque (*) sont les *fêtes légales.* Ces jours sont ceux auxquels, d'après le Code de procédure et les arrêts de la Cour de cassation, les officiers ministériels ne peuvent pas instrumenter.

Éclipses.

(Temps officiel de Greenwich.)

Il y aura, en 1893, deux éclipses de Soleil, une totale et une annulaire, invisibles à Bruxelles. La ligne boréale de simple contact de l'éclipse totale passera dans la partie méridionale de la province de Luxembourg.

Janvier.

—

1 D. Circoncision.
2 L. S. Adélard, ab. de C.
3 M. Ste Geneviève, vierge.
4 M. S. Tite, Ste Pharaïlde, v.
5 J. S. Télesphore, pape.
6 V. Épiphanie ou les Rois.
7 S. Ste Mélanie, vierge.
8 D. Ste Gudule, vierge.
9 L. S. Marcellin, évêque.
10 M. S. Agathon, pape.
11 M. S. Hygin, pape.
12 J. S. Arcade, martyr.
13 V. Ste Véronique de Milan.
14 S. S. Hilaire, év. de Poit.
15 D. S. Paul, ermite.
16 L. S. Marcel, pape.
17 M. S. Antoine, abbé.
18 M. Chaire de s. P. à Rome.
19 J. S. Canut, roi de Danem.
20 V. SS. Fabien et Sébastien.
21 S. Ste Agnès, v. et mart.
22 D. SS. Vincent et Anastase.
23 L. Épousailles de la Vierge.
24 M. S. Timothée, év. d'Eph.
25 M. Conversion de S. Paul.
26 J. S. Polycarpe, év. et m.
27 V. S. Jean Chrysostome, év.
28 S. S. Julien, év. de Cuença.
29 D. *Sept.* S. Franç. de Sales.
30 L Ste Martine, v. et mart.
31 M. S. Pierre Nolasque.

Pleine Lune le 2.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 18.
Premier Quartier le 25.

Février.

—

1 M. S. Ignace, év. et mart.
2 J. Purif. ou Chandeleur.
3 V. S. Blaise, év. et mart.
4 S. S. André, Ste Jeanne, r.
5 D. Ste Agathe, vierge et m.
6 L. S. Amand, Ste Dorothée.
7 M. S. Romuald, abbé.
8 M. S. Jean de Matha.
9 J. S. Cyrille, Ste Apolline.
10 V. Ste Scholastique, vierge.
11 S. S. Sévérin, abbé.
12 D. Ste Eulalie, v. et mart.
13 L. Ste Euphrosine, vierge.
14 M. S. Valentin, p. et m.
15 M. *Les Cendres.* S. Faustin.
16 J. Ste Julienne, vierge.
17 V. SS. Théodule et Julien.
18 S. S. Siméon, évêque et m.
19 D. S. Boniface, év. de Laus.
20 L. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 M. Le bap. Pépin de Landen.
22 M. *Q.-temps.* Ch. de s. Pier.
23 J. S. Pierre Damien, év.
24 V. *Q.-temps.* S. Mathias.
25 S. *Q.-temps.* Ste Walburge.
26 D. Ste Adeltrude, abbesse.
27 L. S. Alexandre, évêque.
28 M. SS. Julien, Chron., Besas.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 2 .

Mars.

—

1 M. S. Aubin, év. d'Angers.
2 J. S. Simplice, pape.
3 V. Ste Cunégonde, impérat.
4 S. S. Casimir, roi.
5 D. S. Théophile.
6 L. Ste Colette, vierge.
7 M. S. Thomas d'Aquin.
8 M. S. Jean de Dieu.
9 J. Ste Françoise, veuve.
10 V. Les 40 Mart. de Sébaste.
11 S. S. Vindicien, év. d'Arras.
12 D. S. Grégoire le G., pape.
13 L. Ste Euphrasie.
14 M. Ste Mathilde, reine.
15 M. S. Longin, soldat.
16 J. Ste Eusébie, vierge.
17 V. Ste Gertrude, abb. de Niv.
18 S. S. Gabriel, archange.
19 D. *Passion*. S. Joseph, patr.
20 L. S. Wulfran, év. de Sens.
21 M. S. Benoit, abbé.
22 M. S. Basile, martyr.
23 J. S. Victorien, martyr.
24 V. S. Agapet, év. de Synn.
25 S. ANNONCIAT. S. Humbert.
26 D. *Rameaux*. S. Ludger, év.
27 L. S. Rupert, év. de Worms.
28 M. S. Sixte III, pape.
29 M. S. Eustase, abbé.
30 J. S. Véron, abbé.
31 V. *Vend.-Saint*. S. Benjam.

Pleine Lune le 2.
Dernier Quartier le 10.
Nouvelle Lune le 18.
Premier Quartier le 24.

Avril.

—

1 S. S. Hugues, év. de Gren.
2 D. PAQUES. S. Franç. de P.
3 L. S. Richard, év. de Chich.
4 M. S. Isidore de Séville.
5 M. S. Vincent Ferrier.
6 J. S. Célestin, pape.
7 V. S. Albert, ermite.
8 S. S. Perpétue, év. de Tours.
9 D. Ste Waudru, abbesse.
10 L. S. Macaire, évêque.
11 M. S. Léon le Gr. pape.
12 M. S. Jules I, pape.
13 J. S. Herménégilde, mart.
14 V. SS. Tiburce et Valér., m.
15 S. SS. Anastasie et Basilisse.
16 D. S. Drogon, ermite.
17 L. S. Anicet, p. et martyr.
18 M. S. Ursmar, évêque.
19 M. S. Léon IX, pape.
20 J. Ste Agnès, vierge.
21 V. S. Anselme, archev.
22 S. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 D. S. Georges, martyr.
24 L. S. Fidèle de Sigmaring.
25 M. S. Marc, évangéliste.
26 M. SS. Clet et Marcellin, p.
27 J. S. Antime, évêq. et m.
28 V. S. Vital, martyr.
29 S. S. Pierre de Milan, mart.
30 D. Ste Catherine de S., v.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 23.
Pleine Lune le 30.

Mai.

—

1 L. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 M. S. Athanase, évêque.
3 M. Invention de la Croix.
4 J. Ste Monique, veuve.
5 V. S. Pie V, pape.
6 S. S. Jean Porte-Latine.
7 D. S. Stanislas, év. et mart.
8 L. Apparition de S. Michel.
9 M. S. Grégoire de Naziance.
10 M. S. Antonin, archevêque.
11 J. ASCENSION. S. Franç.
12 V. SS. Nérée et Achillée, m.
13 S. S. Servais, év. de Tongr.
14 D. S. Pacôme, abbé de Tab.
15 L. Ste Dymphne, v. et m.
16 M. S. Jean Népomucène, m.
17 M. S. Pascal Baylon.
18 J. S. Venance, martyr.
19 V. S. Pierre Célestin, pape.
20 S. S. Bernardin de Sienne.
21 D. PENTECOTE. Ste Itisb.
22 L. Ste Julie, vierge et mart
23 M. S. Guibert.
24 M. *Q.-temps.* N. D. Sec. des C.
25 J. S. Grégoire VII, pape.
26 V. *Q.-temps.* S. Philippe.
27 S. *Q.-temps.* S. Jean I, pape.
28 D. La Trinité.
29 L. S. Maximin, év. de Trèv.
30 M. S. Ferdinand, roi.
31 M. Ste Pétronille, vierge.

Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 22.
Pleine Lune le 30.

Juin.

—

1 J. La Fête-Dieu. S. Pamph.
2 V. SS. Marcellin et Érasme.
3 S. Ste Clotilde, reine.
4 D. S. Optat, év. de Milève.
5 L. S. Boniface, ev. et mart.
6 M. S. Norbert, évêque.
7 M. S. Robert, abbé.
8 J. S. Médard, év. de Noyon.
9 V. S. Prime.
10 S. Ste Marguerite, reine.
11 D. S. Barnabé, apôtre.
12 L. S. Jean de Sahagun.
13 M. S. Antoine de Padoue.
14 M. S. Basile le Gr., archev.
15 J. SS. Guy et Mod., m.
16 V. S. J.-François-Régis.
17 S. Ste Alène, vierge et mart.
18 D. SS Marc et Marcellin, m.
19 L. Ste Julienne de Falconieri.
20 M. S. Sylvère, pape.
21 M. S. Louis de Gonzague.
22 J. S. Paulin, év. de Nole.
23 V. Ste Marie d'Oignies.
24 S. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 D. S. Guillaume, abbé.
26 L. SS. Jean et Paul, mart.
27 M. S. Ladislas, roi de Hong.
28 M. S. Léon II, pape.
29 J. SS. Pierre et Paul, ap.
30 V. Ste Adile, vierge.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 29.

Juillet.

—

1 S. S. Rombaut, évêque.
2 D. Visitation de la Vierge.
3 L. S. Euloge, martyr.
4 M. S. Théodore, évêque.
5 M. SS. Cyrille et Méth.
6 J. Ste Godelive, martyre.
7 V. S. Willebaud, évêque.
8 S. Ste Élisabeth, r. de Port.
9 D. SS. Martyrs de Gorcum.
10 L. Les sept Frères Martyrs.
11 M. S. Pie I, pape.
12 M. S. Jean Gualbert, abbé.
13 J. S. Anaclet, pape et m.
14 V. S. Bonaventure, évêque.
15 S. S. Henri, emp. d'Allem.
16 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
17 L. S. Alexis, confesseur.
18 M. S. Camille de Lellis.
19 M. S. Vincent de Paule.
20 J. S. Jérôme Émilien.
21 V. Ste Praxède, vierge.
22 S. Ste Marie-Madeleine.
23 D. S. Apollinaire, év. de R.
24 L. Ste Christine, v. et mart.
25 M. S. Jacques le Majeur, ap.
26 M. Ste Anne, mère de la Vier.
27 J. S. Pantaléon, martyr.
28 V. S. Victor, martyr.
29 S. Ste Marthe, vierge.
30 D. SS. Abdon et Sennen, m.
31 L. S. Ignace de Loyola.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 21.

Août.

—

1 M. S. Pierre-ès-Liens.
2 M. S. Alphonse de Liguori.
3 J. Invention de S. Étienne.
4 V. S. Dominique, confess.
5 S. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 D. Transfiguration de N. S.
7 L. S. Donat, év. et mart.
8 M. S. Cyriac, martyr.
9 M. S. Romain, martyr.
10 J. S. Laurent, martyr.
11 V. S. Géry, év. de Cambrai.
12 S. Ste Claire, vierge.
13 D. S. Hippolyte, martyr.
14 L. S. Eusèbe, martyr.
15 M. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 M. SS. Hyac. et Roch, conf.
17 J. SS. Joachim et Libérat, a.
18 V. Ste Hélène, impératrice.
19 S. SS. Louis Florès, Jules.
20 D. S. Bernard, abbé.
21 L. S. J.-Franç. de Chantal.
22 M. S. Timothée, martyr.
23 M. S. Philippe Béniti.
24 J. S. Barthélemi, apôtre.
25 V. S. Louis, roi de France.
26 S. S. Zéphirin, pape et m.
27 D. S. Joseph Calasance.
28 L. S. Augustin, év. et doct.
29 M. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 M. Ste Rose de Lima, vierge.
31 J. S. Raymond Nonnat.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 11.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 27.

Septembre.

—

1 V. S. Gilles, abbé.
2 S. S. Étienne, roi de Hong.
3 D. S. Remacle, év. de Maest.
4 L. Ste Rosalie, vierge.
5 M. S. Laurent Justinien.
6 M. S. Donatien, martyr.
7 J. Ste Reine, vierge.
8 V. NATIVITÉ DE LA VIERGE.
9 S. S. Gorgone, martyr.
10 D. S. Nicolas de Tolentino.
11 L. SS. Prote et Hyacinthe.
12 M. S. Guy d'Anderlecht.
13 M. S. Amé, év. Sion en Val.
14 J. Exaltation de la Croix.
15 V. S. Nicomède, martyr.
16 S. SS. Corneille et Cyprien.
17 D. S. Lambert, év. de Maest.
18 L. S. Joseph de C.
19 M. S. Janvier, martyr.
20 M. *Q.-temps*. S. Eustache.
21 J. S. Mathieu, apôtre.
22 V. *Q.-temps*. S. Maurice.
23 S. *Q.-temps*. Ste Thècle, v.
24 D. N.-D de la Merci.
25 L. S. Firmin, év. et martyr.
26 M. S. Cyprien et Ste Justine.
27 M. SS. Côme et Damien, m.
28 J. S. Wenceslas, martyr.
29 V. S. Michel, archange.
30 S. S. Jérôme, docteur.

Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 18.
Pleine Lune le 25.

Octobre.

—

1 D. S. Bavon, patr. de Gand.
2 L. S. Léodegaire, évêque.
3 M. S. Gérard, abbé.
4 M. S. François d'Assise.
5 J. S. Placide, martyr.
6 V. S. Brunon, confesseur.
7 S. S. Marc, pape.
8 D. Ste Brigitte, veuve.
9 L. S. Denis et ses comp., m.
10 M. S. François de Borgia.
11 M. S. Gommaire, p. de Lier.
12 J. S. Wilfrid, év. d'York.
13 V. S. Édouard, roi d'Angl.
14 S. S. Calixte, pape et mart.
15 D. Ste Thérèse, vierge.
16 L. S. Mummolin, évêque.
17 M. Ste Hedwige, veuve.
18 M. S. Luc, évangéliste.
19 J. S. Pierre d'Alcantara.
20 V. S. Jean de Kenti.
21 S. Ste Ursule et ses comp. m.
22 D. S. Mellon, évêque.
23 L. S. Jean de Capistran.
24 M. S. Raphaël, archange.
25 M. SS. Crépin et Crépinien.
26 J. S. Evariste, pape et m.
27 V. S. Frumence, apôtre.
28 S. SS. Simon et Jude, apôt
29 D. Ste Ermelinde, vierge.
30 L. S. Foillan, martyr.
31 M. S. Quentin, martyr.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 25.
Dernier Quartier le 31.

Novembre.

—

1 M. TOUSSAINT.
2 J. *Les Trépassés.*
3 V. S. Hubert, év. de Liège.
4 S. S. Charles Borromée.
5 D. S. Zacharie, Se Élisabeth.
6 L. S. Winoc, abbé.
7 M. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 M. S. Godefroi, év. d'Am.
9 J. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 V. S. André Avellin.
11 S. S. Martin, év. de Tours.
12 D. S. Liévin, év. et mart.
13 L. S. Stanislas Kostka.
14 M. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 M. S. Léopold, confesseur.
16 J. S. Edmond, archevêq.
17 V. S. Grégoire Thaumatur.
18 S. Déd. des SS. Pier. et Paul.
19 D. Ste Élisabeth de Thuring.
20 L. S. Félix de Valois.
21 M. Présentat. de la Vierge.
22 M. Ste Cécile, vierge et mar.
23 J. S. Clément I, pape et m.
24 V. S. Jean de la Croix.
25 S. Ste Catherine, v. et m.
26 D. S. Albert de Louv., év.
27 L. S. Acaire, évêque.
28 M. S. Rufe, martyr.
29 M. S. Saturnin, martyr.
30 J. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 30.

Décembre.

—

1 V. S. Éloi, év. de Noy.
2 S. Ste Bibienne, v. et m.
3 D. *Avent.* S. François-Xav.
4 L. Ste Barbe, martyre.
5 M. S. Sabbas, abbé.
6 M. S. Nicolas, év. de Myre.
7 J. S. Ambroise, év. et doct.
8 V. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 S. Ste Léocadie, v. et mart.
10 D. S. Melchiade, p. et m.
11 L. S. Damase, pape.
12 M. S. Valéry, abbé en Pic.
13 M. Ste Lucie, vierge et m.
14 J. S. Nicaise, évêque.
15 V. S. Adon, arch. de Vienne.
16 S. Eusèbe, évêque.
17 D. S. Ste Begge, veuve.
18 L. Exposition de la Vierge.
19 M. S. Némésion, martyr.
20 M. *Q.-temps.* S. Philogone.
21 J. S. Thomas, apôtre.
22 V. *Q.-temps.* S. Hungère.
23 S. *Q.-temps* Ste Victoire, v.
24 D. S. Lucien.
25 L. NOËL.
26 M. S. Étienne, premier m.
27 M. S. Jean, apôt. et évang.
28 J. SS. Innocents.
29 V. S. Thomas de Cantorb.
30 S. S. Sabin, évêq. et mart.
31 D. S. Sylvestre, pape.

Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 29.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois Classes.
Election des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*
Élection du jury pour le Prix De Keyn.
Formation provisoire du programme de concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.
Élection du *Comité chargé de la présentation des candidats pour les places vacantes dans la Classe des Lettres.*
Réunion de la Commission administrative pour le réglement des comptes.
Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Sciences.*

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*
Réunion des Commissions spéciales des finances de chaque Classe pour l'examen des comptes.

Avril. — Lecture des rapports sur les mémoires de concours de la *Classe des Lettres* et des Prix De Keyn.
Discussion des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres*, et, éventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres* et au concours De Keyn.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*
Élection des membres de la Commission administrative.
Séance générale des trois Classes pour régler leurs intérêts communs.
Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Juin. — Désignation par la *Classe des Lettres* des anciennes questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celle-ci d'une Commission de trois membres qui sera chargée de présenter trois sujets.
Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août — Les vacances, pour chaque Classe, commencent après les séances respectives.
Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant la fin de ce mois.
Fin des vacances le 30.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*
Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.
Jugement des mémoires littéraires et des sujets d'art appliqué, envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*
Dernier dimanche du mois : Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts ;* distribution des récompenses.

Novembre. — Discussion des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences,* et, éventuellement, propositions de candidatures nouvelles.
Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*
Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel, formation des Commissions chargées de composer le programme.
Élection, par la *Classe des Sciences,* de quatorze candidats pour la formation du jury chargé de juger la 9e période du concours quinquennal des sciences physiques et mathématiques.
Élection, par la *Classe des Lettres :* 1° de six candidats pour la formation du jury chargé de juger la 2de période du concours quinquennal de statistique; 2° de dix candidats pour la formation du jury chargé de juger la 12e période du concours triennal de littérature dramatique en langue française.

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour chaque Classe.
Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Sciences.*
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*
Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Beaux-Arts.*
Discussion des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts,* et, éventuellement, propositions de candidatures nouvelles.
Séance publique de la *Classe des Sciences ;* distribution des récompenses.
Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique (1).

Il se forma à Bruxelles, en 1769, une *Société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'Impératrice Marie-Thérèse auprès du prince Charles de Lorraine, lieutenant-gouverneur et capitaine général des Pays-Bas. La première séance eut lieu chez le comte de Neny, le 5 mai de la même année. Trois ans après, la Société littéraire vit élargir son cadre et reçu de Marie-Thérèse, par lettres patentes datées du 16 décembre 1772, le titre d'

Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres,

ainsi que plusieurs privilèges importants pour cette époque. La première séance fut tenue à la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'au 21 mai 1794, jour où elle s'assembla pour la dernière fois à cause des événements politiques; elle publia

(1) Un abrégé de l'Histoire de l'Académie (1769-1872) a été donné par Ad. Quetelet, dans l'ouvrage intitulé : *Centième anniversaire de fondation*, tome Ier.

M. Éd. Mailly, membre de la Classe des sciences, a écrit, en 1882, l'Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. (Voyez *Mémoires couronnés et autres Mémoires*, coll. in-8°, tomes XXXIV et XXXV.)

outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés, dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* pour 1841, 7e année.

Par arrêté du 7 mai 1816, le Roi Guillaume Ier la rétablit, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*. L'installation eut lieu au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une Classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme nécessaire. Différents plans de réorganisation furent proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la Compagnie en trois Classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation :

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume Ier (3);

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (4).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année, ainsi que les différents documents insérés par M. Gachard.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez *Bulletin*, 2e série, t. XXI, p. 455.

(4) Voyez le *Centième anniversaire de fondation de l'Académie*, 1772-1872. Bruxelles, Hayez, 1872; 2 vol. gr. in-8°.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.*

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois Classes.

La première Classe (Classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde Classe (Classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième Classe (Classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque Classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre Classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des Classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la Classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque Classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres Classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque Classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois Classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa Classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la Classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois Classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les seconds paragraphes des articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette Compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque Classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la Classe.

Art. 16. Chaque Classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois Classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque Classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres Classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque Classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres Classes assistent à cette séance publique.

Chacune des Classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois Classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois Classes sont arrêtés par une Commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque Classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette Commission administrative (1).

Art. 21. Les mémoires des trois Classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers dont l'impression aura été ordonnée par chaque Classe. Un Bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois Classes (2).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois Classes, et sont sous la surveillance spéciale de la Commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Voir, à ce sujet, les résolutions prises par la Commission administrative dans la séance du 23 mars 1846, pages 34 et 35.

(2) Les membres, les correspondants et les associés habitant le pays reçoivent les publications de l'Académie; les associés habitant l'étranger recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

REGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois Classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La Classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La Classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences morales et politiques. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La Classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les Classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la Classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convo-

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

cation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

ART. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus âgé est élu (1).

ART. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

ART. 6. Les listes de présentation pour chaque place doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

ART. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la Classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

ART. 8. Le directeur de chaque Classe est désigné une année avant d'entrer en fonction, et cette nomination a lieu à la séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

ART. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque Classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

ART. 10. Les associés et les correspondants ont le droit

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la Classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque Classe a une séance publique, savoir :

La Classe des sciences, au mois de décembre;

La Classe des lettres, au mois de mai;

La Classe des beaux-arts, au mois de septembre (1).

On y distribue les récompenses décernées par la Classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque Classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août et finissent le 30 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (2) :

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Depuis la suppression des fêtes de septembre, cette séance a lieu le dernier dimanche d'octobre.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866, qui en modifie la rédaction primitive.

Trois jetons de six francs, s'ils résident e cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Ces dispositions ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des Mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition).	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître, de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,		in-4°, papier de pâte, le cent. fr.			3 00
»	»	in-8°.			1 50
»	imprimée,	in-4°.			5 00
»	»	in-8°.			3 00
Brochage in-4°,	avec planches,		moins	de 5 feuilles, le cent.	4 00
»	»	»	plus	de 5 feuilles	5 50
»	in-8°,	»	moins	de 5 feuilles	3 00
»	»	»	plus	de 5 feuilles	4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la Compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai (1), à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la Compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une Commission administrative dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La Commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

(1) Pour la Classe des lettres; d'octobre pour la Classe des beaux-arts, et de décembre pour la Classe des sciences.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque Classe sont vérifiés par une Commission spéciale composée de cinq membres pris dans la Classe.

Art. 42. Les Commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la Commission administrative, font connaître à chaque Classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque Classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la Commission des finances, ou de toute autre Commission que la Classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé de la comptabilité générale pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses : les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois Classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des Classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les Mémoires, les gravures des Bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque Classe dispose du

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

tiers de la somme affectée chaque année sur le budget pour cette catégorie de dépenses.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque Classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire :*

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des Classes, pour les mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque Classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet ordre d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la Classe des sciences, l'article 7 de la Classe des lettres et l'article 8 de la Classe des beaux-arts. Le bureau de chaque Classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la Commission en décidera à cet égard après avis des Classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

Art. 1. Les deux sections de la Classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

Art. 2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la Classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

Art. 3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

Art. 4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

Art. 5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la Classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

Art. 6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction étrangers au pays.

Art. 7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

Art. 8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

Art. 9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

Art. 10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la Classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la Classe.

Art. 11. Les opinions des commissaires sont signées par eux et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

Art. 12. La Classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la Classe.

Art. 13. La Classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la Classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

Art. 14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

Art. 15. La Classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

Art. 16. Quand la Classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres Classes, ainsi que les correspondants de la Classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

Art. 17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la Classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

Art. 1er. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la Classe.

Art. 3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

Art. 4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

Art. 5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la Classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

Art. 6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

Art. 7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire ; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication ; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la Classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

Art. 8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

Art. 9. Les rapports faits à la Classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

Art 10. La Classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Art. 11. La Classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

Art. 12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La Classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

Art. 13. La Classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'article 11.

Art. 14. Quand la Classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur:

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres Classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

Art. 15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la Classe.

Art. 16. La Classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité (1).

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la Classe.

Art. 17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

Art. 18. Les membres et correspondants de la Classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rap-

(1) Par dérogation à cet article, la Classe a décidé, dans sa séance du 6 janvier 1873, que, « lorsqu'un membre de la Classe présente » un ouvrage qui lui paraît digne de fixer spécialement l'attention, » il peut joindre à l'hommage qui en est offert une analyse con- » cise destinée à en faire apprécier l'intérêt. La Classe décide si ce » résumé sera inséré dans le Bulletin de la séance. Dans tous les » cas, il n'exprime que l'opinion du membre qui l'a rédigé et n'en- » gage en rien celle de la Classe. »

pellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la Classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la Classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

Art. 19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la Classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une Commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix.

Les Commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la Classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

Art. 20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la Classe un mois avant qu'il soit mis en délibération; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

Art. 21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné

lecture, ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la Classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

Art. 22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la Classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

Art. 23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la Classe des lettres, la Classe en délibérera ; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la Classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par l'arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

Art. 1er. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

Art. 2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

Art. 3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la Classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

Art. 4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

Art. 5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

Art. 6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la Classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

Art. 7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

Art. 8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la Classe soient représentées dans ses mémoires.

Art. 9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

Art. 10. Les rapports faits à la Classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

Art. 11. La Classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Art. 12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la Classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la Classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite (1).

Art. 13. La Classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médaille;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondant aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la Classe des beaux-arts, adoptée dans la

(1) Le dernier paragraphe de l'article 12 a été sanctionné par arrêté royal du 3 juin 1873.

séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur;

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la Classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture; en 1873, l'architecture et la musique; en 1874, la peinture et la gravure, et ainsi de suite (1);

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les Mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la Classe entière, sur un rapport

(1) Roulement établi jusqu'en 1892 :

En 1875, sculpture et gravure en médaille; en 1876, architecture et musique; en 1877, peinture et sculpture; en 1878, peinture et gravure au burin; en 1879, architecture et musique; en 1880, sculpture et gravure en médaille; en 1881, peinture et gravure au burin; en 1882, architecture et musique; en 1883, peinture et sculpture; en 1884, gravure au burin et gravure en médaille; en 1885, architecture et musique; en 1886, peinture et sculpture; en 1887, peinture et gravure en médaille; en 1888, architecture et gravure en taille douce; en 1889, musique et sculpture; en 1890, peinture et gravure en médaille; en 1891, architecture et musique; en 1892, gravure en taille douce et sculpture; en 1893, peinture et gravure en médailles.

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1).

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la Classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une Commission spéciale avant d'être soumises au vote de la Classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre Commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

ART. 14. Quand la Classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres Classes, ainsi que les correspondants de la Classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

ART. 15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la Classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté royal du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois Classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui

(1) Adopté en assemblée générale des trois Classes du 7 mai 1858.

seraient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Costume des membres de l'Académie (1).

Habit de cour en drap bleu. Collet, parements et garniture à la taille ornés d'une broderie formée d'une branche d'olivier à feuilles brodées en soie verte bordées d'un filet d'or. Boutons d'or portant au centre le Lion belge sur un écusson surmonté de la couronne royale, entouré de l'exergue avec l'inscription : Académie royale de Belgique. — Pantalon en drap semblable à celui de l'habit, avec bande en or. — Gilet blanc à boutons d'or. — Chapeau-claque ordinaire. — Épée de forme facultative.

(1) Déterminé par arrêté royal du 13 janvier 1876.

FRANCHISE DE PORT (1).

ART. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée,* avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

ART. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

ART. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le président, soit par le secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste ;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

LOCAL DE L'ACADÉMIE (1).

Art. 1er. Le palais de la rue Ducale, à Bruxelles, sera mis à la disposition de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie de médecine. Il portera désormais le nom de Palais des Académies.

Art. 2. Les locaux actuellement occupés par les Académies au palais de l'ancienne Cour seront affectés à la galerie des tableaux modernes de l'État et aux services dépendant de la Bibliothèque royale.

Nos Ministres des Travaux publics et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bustes des académiciens décédés (2).

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'ancienne Cour (3).

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des acadé-

(1) Arrêté royal du 30 avril 1876.

(2) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

(3) Cet article a été supprimé de fait par l'arrêté précité du 30 avril 1876.

miciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants (1).

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an (2).

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (3).

ART. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

ART. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) En vertu d'un règlement, adopté par l'assemblée générale des trois Classes du 12 mai 1868, ne sont admis sur la liste des académiciens qui méritent les honneurs d'un buste, que ceux décédés depuis dix ans au moins.

(2) *Bustes exécutés :* membres de l'Académie: SCIENCES: Dandelin le chevalier de Burtin, de Nieuport, d'Omalius, Dumont, Du Mortier, Liagre, Melsens, A. Quetelet, Schmerling, Simons, Spring et Van Mons; LETTRES: de Gerlache, de Ram, de Reiffenberg, de Saint-Genois, de Stassart, Dewez, Ducpetiaux, Gachard, Lesbroussart, Mathieu, Moke, Raoul, Van de Weyer, Van Duyse, Weustenraad et J.-F. Willems; BEAUX-ARTS: L. Alvin, A. Baron, Braemt, Ch. de Bériot, F.-J. Fétis, Ch.-L. Hanssens, Leys, Madou, Navez, Roelandt, Simonis, Soubre, Suys, Van Hasselt et G. Wappers.

Belges illustres : Mercator, Gossec et Roland de Lassus.

(3) Arrête royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

ART. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

ART. 2. Elle institue à cet effet une Commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois Classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque Classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la Commission (3).

La Commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

ART. 3. La Commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

ART. 4. La Commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1893.

(3) La sixième période sexennale de la Commission expirera en mai 1896.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

ART. 5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

ART. 6. La Commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les revisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

ART. 7. La Commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

ART. 8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de 500 pages au moins.

ART. 9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

ART. 10. Les membres de la Commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la Commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

ART. 11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1893.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un Compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire, dans les publica-

tions qui leur sont confiées, des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

ART. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

ART. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

ART. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

ART. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

ART. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

ART. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

ART. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission, ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

ART. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

ART. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

ART. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

ART. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

ART. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

ART. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel, est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION DES ŒUVRES DES ANCIENS MUSICIENS BELGES.

Institution (1).

ART. 1er. Une Commission est chargée de la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

ART. 2. La Commission se compose de tous les membres de la section de musique de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et d'un membre de la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, désigné par le Ministre de l'Intérieur (2).

ART. 3. Un bureau permanent, formé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, nommés par le Gouvernement, est chargé de la direction des travaux de la Commission.

Des personnes, aptes à donner un concours efficace à la Commission, peuvent lui être adjointes par le Ministre de l'Intérieur.

ART. 4. La Commission est convoquée par le président, au moins quatre fois par année :

A. Pour arrêter le mode général de publication, format, etc.;

B. Pour délibérer sur les œuvres musicales à mettre sous presse;

C. Pour choisir les maisons chargées de la gravure, des impressions, etc.;

D. Pour dresser le budget annuel.

(1) Arrête royal du 23 septembre 1879.

(2) Voir, plus loin, la composition de la Commission au 1er janvier 1893.

Les dispositions prises par la Commission, quant à ces divers objets, sont soumises à l'approbation préalable du Ministre de l'Intérieur.

ART. 5. Les membres et les adjoints présents aux réunions reçoivent les jetons de présence et de déplacement déterminés par l'arrêté royal du 13 décembre 1866 pour les séances de l'Académie.

ART. 6. Le bureau permanent réunit et, au besoin, achète les ouvrages et les documents pouvant servir à ses travaux de publication.

Après la correction des épreuves, le *bon à tirer* est donné par le président.

ART. 7. Le secrétaire-bibliothécaire tient la correspondance, rédige les procès-verbaux des séances, veille à l'exécution des décisions et conserve les archives et les livres.

ART. 8. Le trésorier encaisse les subsides accordés par l'État, paye les mandats des dépenses ordonnancées par le président et le secrétaire et présente annuellement à la Commission directrice son compte général, appuyé des pièces justificatives, conformément aux règles de la comptabilité de l'État.

ART. 9. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux et ses dépenses.

PRIX

ET CONCOURS PERIODIQUES.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DEPUIS 1816 (1).

Durant la période de 1816 à 1845 l'Académie était divisée en deux Classes : celle des sciences et celle des lettres. Les prix pour la première Classe se décernaient dans sa séance publique du 16 décembre, jour anniversaire de la signature, par l'impératrice Marie-Thérèse, des lettres patentes de l'ancienne Académie impériale et royale; pour la Classe des lettres ils étaient décernés dans sa séance publique qui avait lieu, habituellement, le 7 mai, jour du rétablissement de l'Académie par le roi Guillaume Ier, sous le titre d'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Depuis 1845, l'Académie, réorganisée par le roi Léopold Ier sous le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, décerne ses prix pour les Classes des sciences et des lettres aux époques précitées, et pour la Classe des beaux-arts dans sa séance publique qui a lieu le dernier dimanche du mois d'octobre. C'est dans cette dernière séance que sont aussi proclamés les résultats des grands concours artistiques du Gouvernement.

(1816-1845.)

CLASSE DES SCIENCES.

1817. — * Médaille d'or à A. De Hemptinne pour son mémoire *Sur les applications de la vapeur d'eau comme moyen d'échauffement.* (Mém. cour. in-4°, t. I.)

(1) L'astérisque indique que le mémoire a été imprimé dans les recueils académiques.

1817. — Accessit à Ch. De Laveleye pour son mémoire sur le même sujet.

1817. — Médaille d'argent à Mr. Schaumans pour son mémoire *Sur l'orobranche.*

1819. — Médaille d'argent à U. Huguenin pour son mémoire *Sur une question de mécanique physique.*

1819. — Médaille d'argent à J.-F.-D. Behr pour son mémoire *Sur les minéraux de Belgique.*

1820. — * Médaille d'or à J. Vène pour son mémoire *Sur une question de mécanique.* (Mém. cour. in-4°, t. II.)

1820. — * Médaille d'or à J.-P. Pirard pour son mémoire *Sur une question de physique.* (Idem.)

1820. — Médaille d'encouragement à Mr. Audoor pour son mémoire *Sur l'ancien état des vignobles en Belgique.*

1821. — * Médaille d'or à Mr. Drapiez pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Hainaut.* (Mém. cour. in-4°, t. III.)

1821. — * Médaille d'or à G.-A. Marée pour son mémoire *Sur la composition chimique des sulfures.* (Idem.)

1821. — Médaille d'encouragement à Mr. Coulier pour son mémoire *Sur le bleu de Prusse.*

1822. — * Médaille d'or à J. Vène pour son mémoire *Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues.* (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1822. — Médailles d'argent à H. Guillery et Évrard pour leur mémoire *Sur les plantes.*

1823. — Médaille d'argent à J. Vène pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1823. — * Médaille d'or à D. Hensmans pour son mémoire *Sur les esprits alcooliques.* (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1824. — * Médaille d'or à G.-M. Pagani pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1824. — Médaille d'argent à Mr. Demoor pour son mémoire sur le même sujet.

1824. — Médaille d'argent à Mr. Martens pour son mémoire *Sur l'action d'un fil flexible.*

1824. — Médaille d'argent à D. Hensmans pour son mémoire *Sur les corps gazeux et gazifiables.*

1825. — * Médaille d'or à G.-M. Pagani pour son mémoire *Sur le fil flexible.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1825. — * Médaille d'or à F.-P. Cauchy pour son mémoire *Sur la constitution géologique de la province de Namur.* (Idem.)

1825. — * Médaille d'or à A. Moreau de Jonnès pour son mémoire *Sur le déboisement des forêts.* (Idem.)

1825. — * Accessit avec mention honorable à Mr. Bosson pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1826. — Médaille d'argent à M. Gloesener pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1826. — * Médaille d'or à A. Belpaire pour son mémoire *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1826. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire *Sur le fumier animal.*

1826. — Médaille d'argent à Alexis Timmermans pour son mémoire *Sur le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans un liquide.*

1827. — Médaille d'argent à Th. Olivier pour son mémoire *Sur les dix points dans l'espace.*

1828. — Médaille d'argent à Mr. Aelbrouck pour son mémoire *Sur les prairies aigres.*

1828. — * Médaille d'or à F. Steiningen pour son mémoire *Sur la constitution géognostique du Grand-Duché de Luxembourg.* (Mém. cour. in-4°, t. VII.)

1828. — * Médaille d'argent à A. Engelspach-Larivière pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1829. — * Médaille d'or à A. Timmermans pour son mémoire *Sur les ailes des moulins à vent.* (Mém. cour. in-4°, t. VIII.)

1829. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire *Sur le meilleur mode de dénombrement de la population.*

1830. — * Médaille d'or à André Dumont pour son mémoire *Sur la description géologique de la province de Liège.* (Idem.)

1830. — * Médaille d'argent à L.-J. Davreux pour son mémoire *Sur la constitution géognostique de la province de Liège.* (Mém. cour. in-4°, t. IX.)

1830. — * Médaille d'or à Mr. Chasles pour son *Histoire des méthodes de géométrie.* (Mém. cour. in-4°, t. XI.)

1834. — * Médaille d'or à Mr. Martens pour son mémoire *Sur les chlorures d'oxydes solubles.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1835. — * Médaille d'or à A. De Vaux pour son mémoire *Sur l'épuisement des eaux dans les mines.* (Mém. cour. in-4°, t. XII.)

1835. — * Médaille d'or à H. Galeotti pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Brabant.* (Idem.)

1836. — * Médaille d'or à J. Decaisne pour son mémoire *Sur la garance.* (Idem.)

1837. — * Médaille d'argent à H. Lambotte pour son mémoire *Sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens anoures.* (Mém. cour. in-4°, t. XIII.)

1837. — Mention honorable à Mr. Verplancke pour son mémoire *Sur les garances de Zélande et d'Avignon.*

1838. — Mention honorable à l'auteur du mémoire sur le même sujet remis au concours.

1839. — Médaille d'argent à Éd. Le François pour son mémoire *Sur l'analyse algébrique.*

1839. — Médaille d'argent à A. Trinchinetti pour son mémoire *Sur la formation des odeurs dans les fleurs.*

1840. — * Médaille d'or à Eug. Catalan pour son mémoire *Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1840. — Médaille d'argent à J. Vallès pour son mémoire *Sur les logarithmes.*

1840. — (L'Académie a regretté de ne pouvoir décerner à Éd. Le François une médaille d'argent pour son mémoire *Sur les produites continues,* attendu qu'une semblable distinction avait déjà été accordée à cet auteur, en 1839, pour un même travail.) (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1840. — * Médailles d'or à Gonot, le Dr G. Bischoff, Boisse, et médailles d'argent à Lemielle et Motte, pour leurs mémoires *Sur les explosions dans les mines.* (Mém. cour. in-8°, t. Ier.)

1841. — Médailles d'argent à P.-C.-L.-E. Louyet et B. Verver pour leurs mémoires *Sur l'absorption par les plantes des substances métalliques vénéneuses accidentellement répandues dans le sol.*

1841. — * Médaille d'or à Moritz Stern pour son mémoire *Sur la théorie des résidus quadratiques.* (Mém. cour. in-4°, t. XV.)

1842. — Médaille d'argent à F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air.*

1843. — * Médaille d'or à H. Nyst pour son mémoire *Sur les coquilles et polypiers fossiles des terrains tertiaires de la Belgique.* (Mém. cour. in-4°. t. XVII.)

1843. — * Médaille d'or à F. Duprez pour son mémoire sur le même sujet que celui qui lui a valu une médaille d'argent en 1842. (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1844. — Médaille d'argent à H. Simonis pour son mémoire *Sur l'extension aux surfaces de la théorie des points singuliers des courbes.*

1844. — * Médaille d'or à Verlooren pour son mémoire *Sur le phénomène de la circulation chez les insectes.* (Mém. cour. in-4°, t. XIX.)

1845. — Mention honorable à l'auteur du mémoire *Sur les engrais.*

CLASSE DES LETTRES.

1817. — * Médaille d'or à l'auteur du mémoire *Sur les places qui pouvaient être considérées comme villes du VIIe au XIIe siècle.* (Mém. cour. in-4°, t. I.)

1817. — * Accessit au R. Père Stals pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1818. — Médaille d'or à A.-A.-M. Hoverlant de Beauvelaere pour son mémoire *Sur la servitude aux Pays-Bas.*

1820. — * Médaille d'or au baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur la population des fabriques pendant les XVe et XVIe siècles*. (Mém. cour. in-4°, t. II.)

1820. — * Médaille d'or à P. Hoffman-Peerlkamp pour son mémoire latin *Sur la vie et les doctrines des Belges qui écrivirent en vers latins*. (Idem.)

1821. — Médaille d'encouragement à L. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux avant l'invasion des armées françaises aux Pays-Bas.*

1821. — * Médaille d'or au baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Juste-Lipse.* (Mém. cour. in-4°, t. III.)

1822. — * Médaille d'or à L. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux des Pays-Bas autrichiens.* (Mention honorable en 1821.) (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1822. — Médaille d'argent au baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Érasme.*

1823. — Médaille d'argent à H. Guillery pour son *Éloge de François Hemsterhuis.*

1824. — * Médaille d'or à A.-P. Raoux pour son mémoire *Sur les langues flamande et wallonne.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1824. — Médaille d'argent à Ch. Steur pour son mémoire *Sur les États des provinces belgiques.*

1826. — * Médaille d'or à L. Pycke pour son *Mémoire sur les corporations et métiers des Pays-Bas.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1827. — * Médaille d'or à M^r. Raingo pour son mémoire *Sur l'instruction publique aux Pays-Bas.* (Idem.)

1827. — * Médaille d'or à Ch. Steur pour son mémoire *Sur l'administration des Pays-Bas sous Marie-Thérèse.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1828. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire sur l'état des Pays-Bas sous l'empereur Charles VI.* (Mém. cour. in-4°, t. VII.)

1829. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *Sur le voyage de Charles-Quint à Gand.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1829. — Médaille d'argent à G. Mees pour son mémoire sur le même sujet.

1830. — * Médaille d'or à J. Grandgagnage pour son *Mémoire concernant l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas espagnols.* (Mém. cour. in-4°, t. VIII.)

1830. — * Médaille d'or à J.-J. Van Hees Vanden Tempel pour son mémoire *Sur l'établissement des communes en Flandre.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1830. — * Médaille d'or à D. Grœbe pour son *Mémoire sur les monnaies.* (Idem.)

1830. — Médaille d'or à L.-J. Dehaut pour son mémoire *Sur la vie et la doctrine d'Ammonius Saccas.* (Mém. cour. in-4°, t. IX.)

1834. — Médaille d'argent à A.-G.-B. Schayes pour son mémoire *Sur les monuments d'architecture du Brabant jusqu'au XVIe siècle.*

1834. — Médaille d'argent à J. de Saint-Genois pour son mémoire *Sur l'origine et la nature des avoueries dans les Pays-Bas.*

1835. — * Médaille d'or à A.-G.-B. Schayes pour son mémoire *Sur les documents du moyen âge relatifs à la Belgique avant et pendant la domination romaine.* (Mém. cour. in-4°, t. XII.)

1835. — Mention honorable à F. Labeye, pour son mémoire *Sur l'état de la poésie flamande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XIVe siècle.*

1837. — * Médaille d'or à A. Van Hasselt pour son mémoire *Sur la poésie française depuis son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.* (Mém. cour. in-4°, t. XIII.)

1837. — * Médaille d'or à N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'époque des inventions, etc., qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels aux Pays-Bas depuis les dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.* (Idem.)

1838. — * Médaille d'or à J.-A. Snellaert pour son mémoire *Sur la poésie flamande dès son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV, 1re partie.)

1838. — * Médaille d'argent à E. Del Marmol pour son *Mémoire*

concernant l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions politiques de la Belgique. (Mém. cour. in-4°, t. XIV, 1re partie.)

1839. — Mention honorable à l'auteur du mémoire *Sur les changements apportés, par le prince Maximilien-Henri de Bavière (en 1684), à l'ancienne constitution liégeoise.*

1840. — Médaille d'argent à J. Henaux pour son mémoire sur le même sujet.

1840. — * Médaille d'or à N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV, 2e partie.)

1840. — * Médaille d'or à A.-G.-B. Schayes pour son mémoire *Sur l'époque à laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique.* (Idem.)

1840. — Médaille d'argent à J. Devigne pour son mémoire sur le même sujet.

1841. — * Médaille d'or à A.-J. Namèche pour son mémoire *Sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de l'Université de Louvain.* (Mém. cour. in-4°, t. XV.)

1842. — Médaille d'argent à A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire *Sur les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au XIe siècle, ont introduits dans l'état social en Belgique.*

1843. — Médaille d'argent à F. Van de Putte pour son mémoire *Sur l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avènement de Marie-Thérèse.*

1843. — * Médaille d'or à A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire sur le même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'argent en 1842. (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1844. — * Médaille d'or au chevalier F. Van den Branden de Reeth pour son mémoire *Sur la famille des Berthout de Malines.* (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1845. — * Médaille d'or à N. Britz pour son mémoire *Sur l'ancien droit belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XX.)

1845. — * Médaille d'or à l'abbé Ch. Carton pour son mémoire *Sur l'éducation des sourds-muets.* (Mém. cour. in-4°, t. XIX.)

(1846 à 1890.)

CLASSE DES SCIENCES.

1846. — * Médaille d'or à B. Amiot pour son mémoire *Sur la théorie des points singuliers des courbes.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1847. — Médaille d'argent à Arm. Le Docte pour son mémoire *Sur les engrais et la faculté d'assimilation dans les végétaux.*

1848. — * Médaille de vermeil à Arm. Le Docte pour son mémoire sur le sujet précité remis au concours. (Mém. cour. in-8°, t. III.)

1848. — * Médaille d'or à A. Eenens pour son mémoire *Sur les meilleurs moyens de fertiliser la Campine et les dunes.* (Mém. cour. in-8°, t. II.)

1848. — * Médaille de vermeil à Arm. Le Docte pour son mémoire *Sur l'agriculture luxembourgeoise.* (Mém. cour. in-8°, t. III.)

1849. — * Médaille d'or à Ossian Bonnet pour son mémoire *Sur la théorie générale des séries.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIII.)

1851. — * Médaille d'or à F. Chapuis et Dewalque pour leur mémoire *Sur la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg.* (Mém. cour. in-4°, t. XXV.)

1851. — * Médaille d'or à Ad. de Hoon pour son mémoire *Sur les Polders.* (Mém. cour. in-8°, t. V.)

1852. — Médaille de vermeil à Éd. Morren pour son mémoire *Sur la coloration chez les végétaux.*

1853. — * Médaille d'argent à J. d'Udekem pour son mémoire *Sur le développement du Lombric terrestre.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVII.)

1853. — * Médaille d'or à N. Lieberkuhn pour son mémoire *Sur l'évolution des Grégarines.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVI.)

1858. — * Médaille d'or à J. Crocq pour son mémoire *Sur la*

pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale. (Mém. cour. in-8°, t. IX.)

1862. — * Médaille d'or à Isid. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.* (Mém cour. in-4°, t. XXXIII.)

1864. — * Médaille d'or au capitaine d'artillerie Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1868. — * Médaille d'or à Éd. Van Beneden pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIV.)

1869. — * Médaille d'or à C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.* (Mém. cour. in 4°, t. XXXVII.)

1870. — * Médaille d'or à L. Pérard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.* (Idem.)

1873. — * Médaille d'or à P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'intégration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXV.)

1874. — * Médaille d'or à A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVI.)

1874. — * Médaille d'or à Ch. de la Vallée Poussin et A. Renard pour leur mémoire *Sur les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.* (Mém. cour. in-4°, t. XL.)

1875. — Médailles d'argent à R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liège.*

1876. — Médaille d'or à Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

1877. — Médaille d'or à Mr. Rostafinski pour son mémoire *Sur les aminariacées.*

1878. — Mentions honorables aux auteurs des mémoires portant pour devise : le 1er, *Nomina si pereunt perit et cognitio rerum;* le 2d, *Maximus in minimis certe Deus,* etc., en réponse à la question sur la *Flore des algues, des champignons, etc., croissant en Belgique.*

1879. — Mention honorable à Ad. Courtois pour son mémoire *Sur la torsion.*

1880. — * Médaille d'or à A. Ribaucour pour son mémoire *Sur les Élassoïdes*. (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1882. — * Médaille d'or à P. De Heen pour son mémoire *Sur les relations qui existent entre les propriétés physiques et les propriétés chimiques des corps simples et des corps composés*. (Mém. cour. in-8°, t. XXXVI.)

1882. — Médaille d'or à Léon Fredericq pour son mémoire concernant l'*Influence du système nerveux sur la régulation de la température à sang chaud*. (*Archives de Biol.*, t. III, p. 687.)

1885. — * Médaille d'or à Armand Jorissen pour son mémoire *Sur les dépôts nutritifs des graines*. (Mém. cour. in-8°, t. XXXVIII.)

1886. — * Médaille d'or à Émile Yung pour son mémoire *Sur la physiologie de l'escargot*. (Mém. cour. in-4°, t. XLIX.)

CLASSE DES LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avènement de Charles-Quint*.

1846. — * Médaille d'or à A.-C.-A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques*. (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1846. — Médaille d'honneur à F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — * Médaille d'or à G. Guillaume pour son mémoire sur le même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846. (Mém. cour. in-4°, t. XXII.)

1848. — Médaille d'argent à J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint*.

1849. — Médaille d'argent à Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain*.

1849. — Médaille de vermeil à E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme dans les Flandres*.

1849. — Médaille de vermeil à J. Le Jeune pour son mémoire

Sur l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint. (Médaille d'argent en 1848.)

1849. — Prix d'encouragement à J. Dieden pour son mémoire *Sur le règne d'Albert et Isabelle.* (Concours du Gouvernement.)

1850. — * Médaille d'or à Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.* (Médaille d'argent en 1849.) (Mém. cour. in-4°, t. XXIII.)

1850. — * Médaille d'or à E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme en Flandre.* (Médaille d'argent en 1849.) (Mém. cour. in-8°, t. IV.)

1851. — * Médaille d'or à Ad. Siret pour *une pièce de vers, en langue française, consacrée à la mémoire de la Reine Louise.* (*Bull.*, t. XVIII, 1re partie, p. 517.)

1851. — * Médaille d'or à A. Bogaers pour *une pièce de vers, en langue flamande, sur le même sujet.* (Idem, p. 540.)

1851. — * Médaille d'or à S.-J. Legrand et F. Tychon pour leur mémoire *Sur Démétrius de Phalère.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIV.)

1852. — * Médaille d'or à Mr. Wéry pour son mémoire *Sur l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société.* (Mém. cour. in-8°, t. V.)

1853. — Médaille d'argent à E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.*

1853. — Médaille d'argent à V. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.*

1853. — * Médaille d'argent à F. De Give pour son mémoire *Sur l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne.* (Mém. cour. in-8°, t. VI.)

1854. — * Médaille d'or à E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.* (Médaille d'argent en 1853.) (Idem.)

1854. — * Médaille d'or à V. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.* (Médaille d'argent en 1853.) (Idem.)

1856. — * Médaille d'or à F. Nève pour son mémoire *Sur le collège des Trois-Langues à Louvain.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVIII.)

1857. — * Médaille d'or à E.-J. Delfortrie pour son mémoire *Sur les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIX.)

1857. — * Médaille d'or à A. Pinchart pour son mém. *Concernant l'histoire du Grand-Conseil de Hainaut.* (Mém. c. in-8°, t. VII.)

1858. — * Médaille d'or à F. Gabba pour son mémoire *Sur les origines du droit de succession.* (Mém. cour. in-8°, t. XII.)

1858. — Médaille d'argent à H. Voituron pour son mémoire sur le même sujet.

1858. — * Médaille d'or à F. Loise pour son mém. *Concernant l'influence de la poésie sur la civilisation.* (Mém. c. in-8°, t. VII.)

1859. — Médaille d'argent à l'anteur du mémoire *Sur les Chambres de rhétorique.*

1859. — * Médaille d'or à A. Wauters pour son mémoire *Sur le règne de Jean Ier, duc de Brabant.* (Mém. cour. in-8°, t. XIII.)

1860. — * Médaille d'or à P. Van Duyse pour son *Éloge de Cats.* (Mém. cour. in-8°, t. XI.)

1860. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *Concernant les Chambres de rhétorique.* (Idem.)

1862. – Médailles d'argent à P.-V. Lecouvet pour son mémoire *Sur Aubert Le Mire* et à l'auteur d'un second mémoire sur le même sujet.

1862. — * Médaille d'or à E. Poullet pour son mémoire *Sur l'ancienne constitution brabançonne.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1863. — Médaille d'argent à Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.*

1863. — * Médaille d'or à C.-B. De Ridder pour son mémoire *Sur Aubert Le Mire.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1863. — * Médaille d'or à C. Picqué pour son mémoire *Sur Philippe de Commines.* (Mém. cour. in-8°, t. XVI.)

1864. — * Médaille d'or à Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.* (Médaille d'argent en 1863.) (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1864. — * Médaille d'or à A. De Jager pour son *Éloge de Vondel.* (Mém. cour. in-8°, t. XVII.)

1867. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire sur *Chastellain.*

1867. — * Médaille d'or à E. Poullet pour son mémoire *Sur l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant jusqu'à Charles-Quint.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIII.)

1868. — * Médaille d'or à Ch. Fétis pour son mémoire *Sur Jean Lemaire (des Belges).* (Mém. cour. in-8°, t. XXI.)

1869. — * Médaille d'or à E. Poullet pour son mémoire *Sur l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXV.)

1869. — * Médaille d'or à Frans De Potter et J. Broeckaert pour leur *Description statistique d'une commune du centre des Flandres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXI.)

1870. — * Médaille d'or à Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges de la Hongrie et de la Transylvanie.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVI.)

1871. — * Médaille d'or à Ch. Piot pour son mémoire *Sur les pagi en Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIX.)

1871. — * Médaille d'or à E. Poullet pour son mémoire *Sur le droit criminel dans la principauté de Liège.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVIII.)

1873. — * Médaille d'or à P. Henrard pour son mémoire *Sur le règne de Charles le Téméraire.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIV.)

1873. — Médaille d'argent à E. Varenbergh pour son mémoire sur le même sujet.

1874. — * Médaille d'or à Ad. De Ceuleneer pour son mémoire *Sur Septime Sévère.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIII.)

1874. — * Médaille d'or à A. Van Weddingen pour son mémoire *Sur St Anselme de Cantorbéry.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIV.)

1874. — Médaille d'or à J. Dauby pour son mémoire *Sur la théorie du capital et du travail* (1).

1876. — * Médaille d'or à A. Faider pour son mémoire *Sur l'histoire de la législation du droit de chasse.* (Mém. c. in-8°, t. XXVII.)

(1) A été imprimé par l'auteur.

1877. — * Médaille d'or à Th. Quoidbach pour son mémoire *Sur le caractère national des Belges*. (Mém. cour. in-8°, t. XXVIII.)

1879. — * Médaille d'or, en partage, à H.-V.-A. Francotte et J. Küntziger, pour leurs mémoires *Sur la propagande des encyclopédistes français dans la principauté de Liège, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle*. (Mém. cour. in-8°, t. XXX.)

1879. — * Médaille d'or à F. De Potter pour son mémoire *Sur Jacqueline de Bavière*. (Mém. cour. in-8°, t. XXXI.)

1880. — * Médaille d'or (en partage), à V. Brants et à F. De Potter et J. Broeckaert pour leurs mémoires *Sur l'histoire des classes rurales en Belgique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*. (Mém. cour. in-8°, t. XXXII.)

1881. — * Médaille d'or à A. De Decker, pour son mémoire en flamand *Sur les Malcontents*. (Mém. cour in-8°, t. XXXIII.)

1881. — * Médaille d'or à F. De Potter pour son mémoire *Sur l'échevinage*. (Mém. cour. in-8°, t. XXXIII.)

1882. — * Médaille d'or à P. Alberdingk-Thijm pour son mémoire en flamand *Sur les institutions charitables en Belgique au moyen âge*. (Mém. cour. in-4°, t. XLV.)

1882 — * Médaille d'or à A. Delattre pour son mémoire *Sur l'Empire des Mèdes*. (Mém. cour. in 4°, t. XLV.)

1882. — * Médaille d'or à Louis Richald pour son mémoire *Sur l'histoire des finances de la Belgique depuis 1830*. (Mém. cour. in-4°, t. XLVI.)

1882. — Médailles d'argent à J Mayer et E. Nicolaï pour leurs mémoires sur le même sujet.

1884. — * Médaille d'or à L. Demarteau pour son mémoire *Sur l'histoire de la dette publique belge*. (Mém. cour. in-4°, t. XLVIII.)

1884. — Médaille d'or à Edg. de Marneffe pour son mémoire *Sur les institutions mérovingiennes*.

1885. — * Médaille d'or à J. Van Droogenbroeck pour son mémoire en flamand *Sur les règles de la métrique grecque et latine appliquée à la poésie néerlandaise*. (Mém. cour. in-8°, t. XXXVIII.)

6

1886. — * Médaille d'or à l'abbé Monchamp pour son *Histoire du cartésianisme en Belgique.* (Mém cour. in-8°, t. XXXIX.)

1887. — * Médaille d'or à Henri Lonchay pour son mémoire concernant l'*Attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVI° siècle.* (Mém. cour. in-8°, t. XLI.)

1888. — * Médaille d'or à G. Delaunois pour son mémoire *Sur l'Intempérance*. (Mém. cour. in-8°, t. XLIII.)

1889. — * Médaille d'or à H. Lonchay pour son mémoire *Sur les relations politiques du pays de Liège, au XVII° et au XVIII° siecle, avec la France*, etc. (Mém. cour. in-8°, t. XLIV.)

1889. — Médaille d'or à P. J. Waltzing pour son mémoire *Sur les corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Romains.*

1890.— * Médaille d'or (en partage) à L. Tierenteyn et P. Alexandre pour leurs mémoires *Sur les officiers fiscaux des anciens Pays-Bas.* (Mém. cour. in-8°, t XLV.)

1891. — * Médaille d'or à A. Auger pour son mémoire *Sur les mystiques des anciens Pays-Bas.* (Mém. cour. in-8°, t. XLVI.)

1892. — Médaille d'or à L. Tierenteyn pour son mémoire *Sur la position des comtes dans le royaume franc.*

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

1853. — Médaille d'argent à Félix Belleflamme pour son mémoire *Sur les bases et les chapiteaux en architecture.*

1854. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire *Sur l'introduction de l'emploi du verre à vitre.*

1855. — * Médaille d'or à J. Héris pour son mémoire *Sur l'école flamande de peinture sous les ducs de Bourgogne.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVII.)

1857. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire *Sur la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XV° siècle.*

1858. — Médaille d'or à E. Levy pour son mémoire *Sur l'enchaînement des diverses architectures.*

1859. — * Médaille d'or à J. Renouvier pour son mémoire *Sur la gravure aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t X.)

1859. — Médaille d'or à A. Pinchart pour son mémoire *Sur la tapisserie de haute-lisse.*

1863. — * Médailles d'or à E. Baes et A. Wiertz pour leurs mémoires *Sur les caractères constitutifs de l'école flamande de peinture.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1865. — Médaille d'argent à E. Baes pour son mémoire *Sur l'enseignement des arts graphiques et plastiques.*

1865. — Médaille d'argent au même pour son mémoire *Sur l'histoire de la peinture de paysage.*

1867. — Médaille d'argent à E. Van Cleemputte pour son mémoire *Sur Quentin Metsys.*

1868. — * Médaille d'or à A. Pinchart pour son mémoire *Sur l'histoire de la gravure des médailles en Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXV.)

1873. — * Médaille d'or à A. Schoy pour son mémoire *Concernant l'influence italienne sur l'architecture aux Pays-Bas.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIX.)

1874. — Médaille d'argent à l'auteur du mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1875. — * Médaille d'or à Edm. Marchal pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.* (Mém. cour. in-4°, t. XLI.)

1877. — * Médaille d'or à Edg. Baes pour son mémoire *Concernant l'influence italienne sur Rubens et Van Dyck.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVIII.)

1877. — * Médaille d'or à Alphonse Goovaerts pour son mémoire *Sur l'histoire de la typographie et de la bibliographie musicales aux Pays-Bas.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIX.)

1878. — * Médaille d'or à Henri Hymans pour son mémoire

Sur l'histoire de l'école de gravure sous Rubens. (Mém. cour. in-4°, t. XLII.)

1879. — Mention très honorable à l'auteur du mémoire *Sur le régime de la profession de peintre jusqu'à l'époque de Rubens.*

1881. — * Médaille d'or à Edgar Baes pour son mémoire *Sur le régime de la profession de peintre avant Rubens.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1883. — * Médaille d'or à Michel Brenet, pour son mémoire *Sur Grétry.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXVI.)

ARTS APPLIQUÉS.

1853. — Médaille d'or (concours extraordinaire) à Hugo Ulrich pour *une symphonie triomphale* (mariage de Léopold II).

—

La Classe des beaux-arts avait ouvert un concours extraordinaire de GRAVURE AU BURIN pour la période de 1856 à 1860.

Le prix a été décerné à Joseph Bal pour sa gravure du tableau de L. Gallait : *Jeanne la Folle.*

—

La dite Classe avait décidé dans sa séance du 20 septembre 1849 qu'un concours d'arts appliqués aurait lieu, chaque année, concurremment avec son concours littéraire. Cette disposition, mise en vigueur à partir de 1872, a donné les résultats suivants :

1872. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs à X. Mellery pour son carton représentant *les travaux de la métallurgie.* — Prix de mille francs à J. Cuypers pour son bas-relief représentant *les travaux de l'agriculture*

1873. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs à H. Blomme pour son projet d'*Arc de triomphe dédié a la Paix.* — Prix de mille francs à S. De Lange pour son *Quatuor pour instruments à cordes.*

1874. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix (d'encourage-

ment) de cinq cents francs à J. Dillens pour son carton d'une frise destinée à une *Salle d'hospice.* — Prix de six cents francs à J. Demannez pour sa gravure du tableau de Leys : *Érasme dans son cabinet de travail.*

1875. — Sculpture et gravure en médailles. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs à J. Dillens pour son bas-relief ayant comme sujet l'*Horticulture.* — Prix de six cents francs à Ch. Wiener pour ses deux médailles: *La visite du czar Alexandre à Londres en 1874,* et *l'Alliance des républiques américaines du Sud pour la défense de Lima.*

1876. — Architecture et musique. — Prix de mille francs, en partage, à H. Vandeveld et J. Baes pour leurs projets de *Pont monumental.* — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs à De Doss pour sa *Messe du jour de Pâques.*

1877. — Peinture et Sculpture. — Prix de mille francs à A. Bourotte pour son carton ayant pour sujet *L'enseignement de l'enfance, la crèche-école gardienne et le jardin d'enfants.* — Prix de mille francs à George Geefs pour son bas-relief ayant pour sujet l'*Industrie linière personnifiée.*

1878. — Peinture et gravure au burin. — Prix de peinture non décerné. — Prix de six cents francs à Pierre J. Arendzen pour sa gravure d'un tableau de J. Portaels: *Dans la bruyère.*

1879. — Architecture et musique. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs à Oscar Raquez pour son projet de *Fontaine monumentale.* — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs, avec mentions honorables, à Jos. Callaerts et Raffaele Coppola pour leurs *Symphonies à grand orchestre.*

1880. — Sculpture et gravure en médailles. — Prix de mille francs à Isid. De Rudder pour sa statue représentant le *Printemps,* et mention honorable à J. De Keyser pour sa statue représentant le même sujet. — Prix de six cents francs à Ch. Wiener pour sa *médaille commémorative du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale.*

1881. — Peinture et eaux-fortes. — Prix de mille francs

à E. Broermann pour son carton représentant le *Commerce maritime*, et mention honorable à Isidor De Rudder pour le même sujet. — Prix de six cents francs à A. Danse pour sa gravure du tableau de Jordaens : *Le Satyre et le Paysan.*

1882. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs à Jules Van Crombrugghe, pour son *Projet d'entrée de tunnel dans les Alpes.* — Prix de mille francs à Jos. Callaerts, pour son *Trio pour piano, violon et violoncelle*, et mention très honorable à P. Heckers, pour son *Trio sur le même sujet.*

1883. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs à Henri Evrard pour son carton représentant les *Secours en temps de guerre;* et mention honorable à Guillaume-François Hoffman pour son carton représentant le même sujet. — (Le prix pour la sculpture n'a pas été décerné. Sujet: Statue monumentale personnifiant *l'Électricité.*)

1884. — GRAVURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de six cents francs à Fr. De Meersmann pour sa gravure du tableau de J. Stallaert : *Œdipe et Antigone.* — Prix de six cents francs à Ch. Wiener pour sa médaille de l'inauguration de la forêt d'Epping en 1882 par l'impératrice-reine Victoria.

1885. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs à Ch. De Wulf pour son projet de cimetière pour une ville de 100,000 âmes; mention très honorable à Désiré Vander Haeghen pour son projet sur le même sujet. — Prix de mille francs à Lebrun pour son quatuor pour instruments à cordes.

1886. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Sujets : 1° Projet de diplôme destiné aux lauréats des différents concours ouverts par l'Académie; — 2° *Un guerrier nervien devant l'ennemi.* Prix non décernés.

1887. — PEINTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de mille francs à Joseph Middeleer pour son carton représentant *Les nations du globe apportant à la Belgique leurs produits divers.* — Aucune médaille n'a été soumise au concours.

1888. — ARCHITECTURE ET GRAVURE EN TAILLE DOUCE. — Prix de huit cents francs à Désiré Jacques Van der Haeghen pour son

projet de phare; mention très honorable à Victor Horta pour son projet de même nature. — Prix de six cents francs à Auguste Danse pour sa gravure : *le Moine*, d'après Memling.

1889. — SCULPTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs à Pierre Braecke pour son bas-relief destiné à une crèche-école gardienne; mention très honorable à Charles Samuel pour une œuvre de même nature. — Le prix de mille francs n'a pas été décerné pour la symphonie à grand orchestre; un prix d'encouragement de *cinq cents francs* a été accordé à M. L. Kefer, de Verviers.

1890. — PEINTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de six cents francs à Guillaume-François Hoffman pour un projet de diplôme destiné aux lauréats des différents concours ouverts par l'Académie — Mention honorable à l'auteur du n° 7 : *Géométrie*. — Le concours pour la gravure en médailles n'a pas donné de résultats.

1891. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de six cents francs à P.-E. Van Beesen pour son projet d'obélisque; mention honorable à D.-J. Vander Haeghen pour son projet de colonne symbolisant un règne de paix. — Prix de mille francs, en partage, à Paul Lebrun et Louis Mortelmans pour leurs symphonies à grand orchestre; et mention honorable à Albert Morel de Westgaver pour une œuvre similaire.

1892. — GRAVURE ET SCULPTURE. — Prix de huit cents francs à Guillaume-Ph. Vander Veken pour son portrait du général Wauwermans. — Le prix pour la sculpture n'a pas été décerné.

PRIX GUINARD.

Le docteur Guinard, de Saint-Nicolas (Waes), a fondé, par testament, un prix perpétuel de *dix mille* francs, destiné à être décerné tous les cinq ans à « celui qui aura fait le meilleur ouvrage ou la » meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intel- » lectuelle de la classe ouvrière en général sans distinction ».

1re période (1868-1872), prix décerné à François Laurent, pour son travail sur l'*Épargne dans les écoles*.

2e période (1873-1877), prix décerné à Louis Melsens, pour ses *Recherches sur l'iodure de potassium en ce qui concerne les affections saturnines ou mercurielles.*

3e période (1878-1882), prix décerné à J. Dauby, pour son livre intitulé : *Des grèves ouvrières.*

4e période (1883-1887), prix décerné à Ernest Gilon, pour son livre intitulé : *Misères sociales : La lutte pour le bien-être.*

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

Art. 1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

Art. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

Art. 3. La Classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

Art. 1 Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun. en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques (2);

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

Art. 2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la Classe des lettres, et pour les deux autres catégories, par la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

Art. 3. Chaque Classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

Art. 4 Les deux Classes proposeront de commun accord

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

(2) Voyez p. 90.

l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

Art. 5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

Art 6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

Remplacement du prix quinquennal des sciences morales et politiques par trois autres prix, et création d'un prix quinquennal des sciences sociales (2).

Art. 1er. Le prix quinquennal des sciences morales et politiques institué le 6 juillet 1851 est remplacé par les trois prix suivants :

A. Prix quinquennal des sciences historiques;
B. Prix décennal des sciences philosophiques;
C. Prix décennal de philologie.

Art. 2. Il est institué en outre un prix quinquennal des sciences sociales.

Art. 3. Le prix de chacun de ces concours est fixé à cinq mille francs.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859.
(2) Sanctionné par arrêté royal du 20 décembre 1882.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LES PRIX QUINQUENNAUX ET DÉCENNAUX.

Art. 1er. Le programme de chacun des concours quinquennaux et décennaux est fixé comme suit :

A. — Prix quinquennal d'histoire nationale.

(Institué le 1er décembre 1845.)

Histoire politique du pays, tant interne qu'externe. — Histoire des provinces et des communes. — Histoire diplomatique. — Histoire de l'industrie, du commerce, des finances, etc. — Histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts. — Histoire religieuse, histoire militaire. — Recueils de documents analysés et annotés. — Ethnographie, géographie et statistique historique. — Archéologie nationale, numismatique belge, études biographiques, généalogiques, bibliographiques, etc. (auxiliaires de l'histoire).

B. — Prix quinquennal de littérature française.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Poésie (à l'exclusion de la poésie dramatique, qui fait l'objet d'un concours triennal).

b) Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

C. — PRIX QUINQUENNAL DE LITTÉRATURE NÉERLANDAISE.

[Institué le 6 juillet 1851 (1)].

a) Poésie (à l'exclusion de la poésie dramatique, qui fait l'objet d'un concours triennal).

b) Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

D. — PRIX QUINQUENNAL DES SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Physique et chimie expérimentales.

b) Mathématiques pures comprenant l'analyse et la géométrie.

c) Mathématiques appliquées comprenant la mécanique, l'astronomie, la géodésie, la physique mathématique, la mécanique appliquée et la mécanique céleste, etc.

E. — PRIX QUINQUENNAL DES SCIENCES NATURELLES.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Sciences zoologiques. — 1° Morphologie animale divisée en zoologie descriptive et paléontologie animale, anatomie et embryologie ; 2° physiologie animale.

b) Sciences botaniques. — 1° Morphologie botanique divisée en botanique descriptive et paléontologie végétale, anatomie végétale et embryologie végétale; 2° physiologie botanique.

(1) Par arrêté royal du 14 octobre 1889, ce prix a été placé dans les attributions de l'Académie royale flamande de littérature et de philologie.

c) Sciences minérales. — Minéralogie. — Géologie. — Applications de la paléontologie à la géologie.

F. — PRIX QUINQUENNAL DES SCIENCES HISTORIQUES.

(Institué le 20 décembre 1882.)

a) Histoire dans l'acception la plus large du mot, savoir : Histoire universelle; histoire particulière des nations étrangères et de leurs institutions; histoire des religions, des mythologies, des croyances populaires, des mœurs et des coutumes; études comparées sur les civilisations. — Histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts (pays étrangers). — Histoire de l'industrie, du commerce, des finances (id.). — Géographie, ethnographie, statistique historique (id.). — Autres études auxiliaires de l'histoire; paléographie diplomatique, épigraphie, numismatique, chronologie, etc.

b) Antiquités politiques, judiciaires, administratives, etc.

c) Critique historique et littéraire; critique d'art.

G. — PRIX DÉCENNAL DES SCIENCES PHILOSOPHIQUES.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Métaphysique, logique, psychologie, philosophie morale, philosophie du droit, philosophie du langage, philosophie de l'éducation, esthétique, philosophie de la nature, philosophie de l'histoire, histoire de la philosophie.

H. — PRIX DÉCENNAL DE PHILOLOGIE.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Linguistique; philologie (orientale, classique, germanique, romane, etc.).

I. — Prix quinquennal des sciences sociales.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Sciences juridiques en général, législation et droit, etc. — Économie politique. — Bienfaisance. — Hygiène. — Éducation. — Instruction.

Art. 2. La nomenclature des divers programmes n'est pas limitative.

Art. 3. L'ordre de succession ainsi que le commencement et la fin des périodes pour les cinq premiers de ces concours sont maintenus tels qu'ils ont été établis par les règlements antérieurs (1).

(1) L'art. 1er du règlement pour le prix quinquennal d'histoire, sanctionné par arrêté royal du 26 décembre 1848, portait : « La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 ».

La 9me période comprendra donc les années 1886-1890 et le prix pourra être décerné en 1891.

L'article 1er du règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences, sanctionné par arrêté royal du 29 novembre 1851, était ainsi conçu :

« Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;
Littérature française;
Sciences physiques et mathématiques;
Littérature flamande;
Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite. »

Voir pages 98 et suivantes les dates auxquelles ces prix pourront être decernés.

Art. 4. L'ordre de succession ainsi que le commencement et la fin des périodes établis par les règlements antérieurs pour le prix quinquennal des sciences morales et politiques, remplacé par trois concours nouveaux, seront appliqués au concours quinquennal des sciences historiques institué par l'arrêté royal du 20 décembre 1882, dont la première période quinquennale prendra fin le 31 décembre 1885.

Art. 5. Le premier concours quinquennal pour le prix des sciences sociales comprendra les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1882 jusqu'au 31 décembre 1886.

Art. 6. Le premier concours décennal pour le prix des sciences philosophiques comprendra les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1887.

Art. 7. Le premier concours pour le prix décennal de philologie comprendra les ouvrages publiés du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1889.

Art. 8. Seront admis à ces différents concours les ouvrages d'auteurs Belges de naissance ou naturalisés, publiés en Belgique ou à l'étranger pendant l'une des années dont se compose chaque période.

Tous les ans, avant la clôture de chaque période, un avis inséré au *Moniteur belge* invitera les intéressés à adresser au Département de l'intérieur un exemplaire de leurs œuvres qui se trouveraient dans les conditions voulues, en mentionnant d'une manière expresse que l'œuvre envoyée est destinée à être soumise au jury chargé de décerner tel ou tel prix.

Art. 9. A l'administration supérieure est réservé, toutefois, le droit de soumettre d'office au jury de chaque concours

les ouvrages qui réunissent les conditions prescrites et dont la publication est venue à sa connaissance autrement que par l'envoi prescrit par l'article 8.

ART. 10. Les ouvrages sur les sciences pourront être écrit en français, en néerlandais ou en latin.

ART. 11. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, celui-ci est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

ART. 12. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

ART. 13. Un ouvrage achevé dont quelque partie aurait déjà été couronnée sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

ART. 14. Le jugement de chaque concours sera attribué à un jury de sept membres nommé par Nous sur une liste double de présentation dressée :

a) Pour les prix quinquennaux des sciences physiques et mathématiques et des sciences naturelles, par la Classe des sciences, et

b) Pour les autres concours, par la Classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

ART. 15. Le jury chargé de juger un concours ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres au moins.

Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à

son examen, il décidera si parmi ces ouvrages il en est un qui mérite le prix quinquennal ou décennal à l'exclusion des autres et lequel.

La question sera mise aux voix sans division; elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

Art. 16 Les ouvrages des membres du jury ne peuvent concourir pour le prix.

Art. 17. En cas de doute, quant à la classification d'un ouvrage, le jury chargé de décerner le prix tranchera la question par un vote spécial.

La question ne pourra être résolue que par quatre voix au moins et aucun membre n'aura le droit de s'abstenir de voter.

Art. 18. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la Classe de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

PRIX QUINQUENNAUX ET DÉCENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION.

PRIX QUINQUENNAUX.

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non decerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à J. Van Praet;
6e — (1871-1875), prix décerné à Th. Juste;
7e — (1876-1880), prix décerné à L.-P. Gachard;
8e — (1881-1885), prix décerné à Edm. Poullet.
9e — (1886-1890), prix décerné à F. Vander Haeghen, Arnold et Van den Berghe.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à Ch. Potvin;
5e — (1868-1872), prix décerné à Éd. Fétis;
6e — (1873-1877), prix non décerné;
7e — (1878-1882), prix non décerné;
8e — (1883-1887), prix décerné à Cam. Lemonnier.
9e — (1888-1892), pourra être décerné en 1893.

Littérature néerlandaise (1).

1re *période* (1850-1854), prix décerné à H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à P. Van Duyse;

(1) Voir note, page 92.

3e *période* (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à H. Conscience;
5e — (1870-1874), prix décerné aux œuvres de feu A. Bergmann;
6e — (1875-1879), prix décerné à Pol. de Mont;
7e — (1880-1884), prix décerné à J. Van Beers.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à J. Plateau;
5e — (1869-1873), prix décerné à Michel Gloesener;
6e — (1874-1878), prix décerné à J. C. Houzeau;
7e — (1879-1883), prix décerné à C. Le Paige.
8e — (1884-1888), prix décerné à W. Spring.
9e — (1889-1893), pourra être décerné en 1894.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre L.-G. de Koninck, A. Dumont et P.-J. Van Beneden.
2e — (1852-1856), prix partagé entre Kickx, Wesmael, L.-G. de Koninck et le baron de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à P.-J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné à P.-J. Van Beneden;
5e — (1867-1871), prix décerné à l'abbé Carnoy;
6e — (1872-1876), prix décerné à Éd. Van Beneden;
7e — (1877-1881), prix décerné à L.-G. de Koninck.
8e — (1882-1886), prix décerné à Éd. Van Beneden.
9e — (1887-1891), prix décerné au même.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et P. Vander Meersch;



2e *période* (1856-1860), prix décerné à P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à F. Tielemans;
4e — (1866-1870), prix non décerné;
5e — (1871-1875), prix décerné à F. Laurent;
6e — (1876-1880), prix décerné à Ém. de Laveleye (1).

Sciences historiques.

1re *période* (1881-1885), prix décernés l'un à F.-A. Gevaert et l'autre à P. Willems.
2e — (1886-1890), prix décerné à Godefroid Kurth.

Sciences sociales.

1re *période* (1882-1886), prix décerné à J.-J. Thonissen.
2e — (1887-1891), prix décerné à l'ouvrage de feu Émile de Laveleye *Le gouvernement dans la démocratie.*

PRIX DÉCENNAUX.

Sciences philosophiques.

1re *période* (1878-1887), prix décerné à G. Tiberghien.

Philologie.

1re *période* (1880-1889), prix décerné à Aug. Scheler.

(1) Voyez, pour la suite, *Sciences sociales*.



PRIX QUINQUENNAL DE STATISTIQUE (1) FONDÉ PAR XAVIER HEUSCHLING.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu Notre arrêté du 24 juillet 1883, autorisant Notre Ministre de l'Intérieur à accepter, au nom de l'État, le legs fait, par M. Heuschling (P.-F.-X.-T.), dans les termes suivants :

« Directeur pensionné au service de la Statistique générale, je lègue à l'État belge un capital de VINGT-CINQ MILLE FRANCS pour, au moyen des intérêts composés, fonder à perpétuité un prix quinquennal de statistique à décerner par le Gouvernement. »

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. — Un prix, qui, à raison du nom de son fondateur, portera la qualification de « Prix Heuschling », est institué à perpétuité en faveur des meilleurs ouvrages de statistique offrant un intérêt exclusivement ou plus particulièrement belge.

Ce prix, consistant en une somme de *5,000 francs*, sera,

(1) Extrait du *Moniteur belge* des 24 et 25 janvier 1887, nos 24-25.

s'il y a lieu, délivré par le Gouvernement, tous les cinq ans, aux conditions du présent arrêté.

La première période quinquennale expirera le 31 décembre 1888.

Art. 2. — Ne sont admis au concours que les ouvrages d'auteurs belges, publiés dans le royaume ou à l'étranger, dans le cours de la période, et rédigés en français ou en flamand.

Les ouvrages manuscrits sont également admis. Ils peuvent être envoyés signés ou anonymes. Dans ce dernier cas, ils porteront une devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint au manuscrit et renfermant les nom, prénoms et adresse de l'auteur.

Ce billet ne sera ouvert que si l'ouvrage auquel il est joint obtient le prix, à moins que l'auteur n'en demande l'ouverture.

Art. 3. — Lorsqu'un ouvrage a été publié en plusieurs parties, il est admis, dans son ensemble, au concours de la période dans laquelle a paru celle de ses parties (suite ou fin) qui a été publiée en dernier lieu.

Art. 4. — L'édition nouvelle d'un ouvrage publié antérieurement à la période quinquennale ne sera admise au concours que si des changements ou des augmentations considérables ont été apportés à l'édition primitive.

Art. 5. — Sont exclus du concours les ouvrages émanant des membres du jury, ainsi que les ouvrages qui déjà, à la suite d'un concours quelconque, institué en vertu des lois et arrêtés, ont valu à leur auteur un prix en argent.

Art. 6. — Trois mois avant la clôture de chaque période, un avis inséré, à trois reprises et à quinze jours d'intervalle, au *Moniteur belge*, invitera les intéressés à adresser au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avant le 31 décembre, un exemplaire de leurs œuvres qui se trouveraient dans les conditions requises pour être admises au concours, en joignant à cet exemplaire la déclaration qu'il est destiné à être soumis à l'appréciation du jury du Prix Heuschling.

Les ouvrages transmis tardivement seront renvoyés aux expéditeurs ou tenus à leur disposition.

Art. 7. — Le jugement du concours est attribué à un jury de sept membres, nommés par Nous, dans le cours du trimestre suivant la clôture de chaque période quinquennale.

Quatre de ces membres sont choisis sur une liste double de présentation adressée par la Commission centrale de statisque du royaume; les trois autres, sur une liste double dressée par l'Académie royale de Belgique (Classe des lettres).

Art. 8. — Tous les ouvrages adressés au Département ministériel ensuite de l'avis mentionné à l'article 6 seront remis au jury dès sa première séance.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a, toutefois, le droit d'y joindre d'autres ouvrages imprimés, réunissant les conditions requises, qui n'auraient pas fait l'objet d'un envoi de la part de leurs auteurs.

Le jury ne pourra examiner d'autres ouvrages que ceux dont il aura été saisi officiellement, conformément au présent article.

Art. 9. — Le jury ne délibérera qu'au nombre de cinq membres au moins.

Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera, en premier lieu, si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix de *5,000 francs*, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Si cette première question n'est pas résolue affirmativement, le jury décidera si, parmi les ouvrages qui lui sont soumis, il en est deux entre lesquels il convient que le prix de *5,000 francs* soit partagé, quels sont ces ouvrages, et dans quelle proportion s'établira le partage.

En aucun cas la somme attribuée à l'auteur le moins favorisé ne pourra être inférieure à *1,000 francs*. Il ne sera point accordé de mention honorable.

Art. 10. — Toute résolution du jury doit être prise par quatre voix au moins. Aucun membre n'a le droit de s'abstenir.

Art. 11. — Si l'ouvrage couronné est manuscrit, le prix ne sera délivré au lauréat que lorsque ce manuscrit aura été imprimé, ce qui devra être fait dans les deux ans au plus tard.

Art. 12. — Si le concours reste sans résultat, la somme disponible sera ajoutée au capital primitif, ce qui permettra d'augmenter la valeur du prix perpétuel.

Art. 13. — Les ouvrages manuscrits soumis au jury resteront, avec les ouvrages imprimés, déposés à la bibliothèque de la Commission centrale de statistique.

Toutefois, si l'auteur reconnu d'un ouvrage manuscrit en demande la restitution, celle-ci lui sera accordée aux conditions suivantes :

1° Chaque page ainsi que les notes et renvois seront, au préalable, cotés et paraphés par un délégué du Ministre;

2° Si l'auteur publie son ouvrage, il doit, aussitôt la publication faite, restituer au Gouvernement le manuscrit soumis au jury;

3° Si l'ouvrage publié ne l'est point *ne varietur*, sa préface mentionnera les modifications essentielles qui y auraient été apportées.

ART. 14. — Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 14 janvier 1887.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,

THONISSEN.

Concours.

1re *période* (1884-1888), prix décerné à Jules Sauveur.
2e — (1889-1893), pourra être décerné en 1894.

PRIX TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets, mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales (2).

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de Septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une Commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (3).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 1er septembre 1881, les ouvrages dramatiques écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

(3) Le prix pour la onzième période (1891-1893) pourra être décerné en 1894.

PRIX TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

ART. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

ART. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays (2), ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'Intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

ART. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

ART. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

ART. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

ART. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

ART. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la Classe des lettres qui suivra la période triennale.

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 26 août 1881, les ouvrages écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

PRIX TRIENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION.

Littérature dramatique française.

1re *période* (1858-1860), prix décerné à C. Potvin;

2e — (1861-1863), prix décerné à C. Potvin;

3e — (1864-1866), prix non décerné;

4e — (1867-1869), prix non décerné;

5e — (1870-1872), prix décerné à C. Potvin;

6e — (1873-1875), prix décerné à H. Delmotte;

7e — (1876-1878), prix décerné à L. Claes;

8e — (1879-1881), prix non décerné.

9e — (1882-1884), prix décerné à Laurent de Coninck.

10e — (1885-1887), prix décerné à Ad. Leclercq.

11e — (1888-1890), prix décerné et refusé.

Littérature dramatique flamande.

1re *période* (1856-1858), prix decerné à H. Van Peene;

2e — (1859-1861), prix décerné à B. Sleeckx;

3e — (1862-1864), prix décerné à F. Van Geert;

4e — (1865-1867), prix décerné à A. Vandenkerckhove;

5e — (1868-1870), prix décerné à F Vande Sande;

6e — (1871-1873), prix décerné à D. Delcroix;

7e — (1874-1876), prix décerné à D. Delcroix;

8e — (1877-1879), prix non décerné;

9e — (1880-1882), prix décerné à Frans Gittens;

10e — (1883-1885), prix décerné à H.-B. Peeters (1).

(1) A partir de la 11e période, ce prix a été placé dans les attributions de l'Académie royale flamande de littérature et de philologie. (Arrêté royal du 14 octobre 1889.)

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

Réorganisation générale (1).

ARTICLE PREMIER. Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage afin de se perfectionner à l'étranger.

Cette pension est de 5,000 francs pour les peintres et les sculpteurs, de 4,000 francs pour les architectes et les graveurs.

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

ART. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

ART. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant, à partir de 1889 :

La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

(1) Arrêté royal du 28 juin 1889.

L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur*, au moins trois mois d'avance.

Tous les cinq ans il est ouvert un concours spécial pour la gravure (1).

Art. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 31 ans le 31 décembre de l'année pendant laquelle le concours à lieu (2), peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Art. 5. Le nombre des concurrents pour le prix est limité à six. Ce chiffre pourra toutefois être plus élevé si, à la suite de l'épreuve préparatoire, deux ou plusieurs concurrents ayant le même nombre de points occupaient la sixième place.

Quel que soit le nombre des concurrents qui se présentent, il y aura une épreuve préparatoire. Dans le cas où aucun des concurrents ne serait jugé capable, le jury pourra déclarer qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'épreuve définitive.

L'épreuve préparatoire consistera :

Pour le peintre et pour le sculpteur, en une figure en pied

(1) Le premier concours pour la gravure a eu lieu en 1886; le deuxième, en 1891; le troisième aura lieu en 1896.

(2) Adopté par arrêté royal du 27 septembre 1892 qui en modifie la rédaction primitive.

de 1 mètre de hauteur, une esquisse, composition ou ébauche, et une tête d'expression de grandeur naturelle;

Pour le graveur, en une tête dessinée d'après nature, de grandeur naturelle, le dessin d'une figure académique de 70 centimètres de hauteur et un dessin d'après l'antique;

Pour l'architecte, en une composition architecturale.

Le peintre ou le sculpteur aura dix jours pour la figure, quatre pour l'esquisse, composition ou ébauche, et deux pour la tête d'expression.

Le graveur aura quatre jours pour le dessin d'une tête d'après nature, six jours pour la figure académique et six jours pour le dessin d'après l'antique.

L'architecte aura trois jours pour la composition architecturale.

Art. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres sont choisis parmi les membres-artistes de la Classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 7. Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné. Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne.

Art. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

Art. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des

ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus, nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

ART. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine:

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la dimension des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de parité, la voix du président est décisive.

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le Gouvernement.

ART. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand

concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

Art. 12 Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

Art. 13. Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes arrêtés par le Ministre y soit représentée par un membre.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé de l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante.

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement; dans le cas contraire, le départ est ajourné jusqu'à nouvel examen; après deux examens infructueux, le lauréat perd ses droits à la pension.

Le Gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen.

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Tout pensionnaire devra se trouver à Rome dans le cours du premier trimestre de l'année où il entre en possession de sa pension Il est tenu d'y rester au moins deux années pour compléter ses études

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond avec le directeur de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et, tous les six mois, il adresse par son intermédiaire à la Classe un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La Classe fera un rapport au Ministre sur ces communications.

Art. 16. Les lauréats sont tenus, pendant la durée de leur pension, aux épreuves et travaux ci-après indiqués :

PEINTURE.

Le pensionnaire peintre devra exécuter dans *la première année* : 1° une figure peinte d'après nature et de grandeur naturelle, représentant un sujet emprunté soit à la mythologie, soit à l'histoire ancienne, sacrée ou profane; 2° un dessin d'après une peinture de grand maître ou d'après une œuvre de sculpture (statue ou bas-relief) de l'antiquité ou de la Renaissance.

A l'expiration de *la deuxième année*, le lauréat est tenu d'envoyer soit la copie d'une œuvre d'art, tableau ou fresque, de la grandeur de l'original, soit une esquisse d'assez grande

dimension d'après un ensemble décoratif tiré d'un des monuments de l'Italie. Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État.

Le lauréat adressera, en même temps, au directeur de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport sur ses études et les objets qui s'y rattachent. Il désignera les pays qu'il désire visiter pendant *la troisième année*, l'Italie centrale, la Sicile, la Grèce ou l'Orient. Il soumettra, dans le cours de cette même année, la composition et l'esquisse du tableau qu'il aura à faire pour son dernier envoi.

La Classe des beaux-arts fera connaître au Ministre son appréciation sur ce rapport et sur les envois des pensionnaires.

Durant *la quatrième année*, le pensionnaire pourra voyager, après en avoir reçu l'autorisation, en Espagne, en France, en Allemagne, en Angleterre ou en Hollande, suivant ses préférences et ses goûts.

A son retour, il adressera à la Classe des beaux-arts, comme dernier envoi, un tableau de sa composition de plusieurs figures en grandeur naturelle; le sujet devra être pris soit dans la mythologie, soit dans la littérature ou l'histoire ancienne, sacrée ou profane.

Il sera fait sur cette œuvre un rapport par l'Académie royale de Belgique. Si ce rapport est favorable et si le lauréat prouve qu'il a profité de son voyage et satisfait à tous ses devoirs, il pourra être recommandé pour un travail à exécuter aux frais du Gouvernement.

SCULPTURE.

Le pensionnaire sculpteur devra exécuter :

1° Dans *la première année*, un dessin achevé d'après une statue ou un bas-relief de l'antiquité ou de la Renaissance;

2° Dans *la deuxième année*, une copie en marbre d'après un chef-d'œuvre de l'antiquité ou de la Renaissance, copie qui deviendra la propriété de l'Etat, après indemnité accordée à l'artiste pour le marbre et la mise au point;

3° Dans *la troisième année*, une composition en bas-relief comprenant au moins cinq figures d'au moins 80 centimètres de hauteur; le sujet devra être pris soit dans la mythologie. soit dans la littérature ou l'histoire ancienne, sacrée ou profane.

A son retour, comme dernier envoi, il devra soumettre une statue de grandeur naturelle de sa composition et d'un sujet pris aux mêmes sources.

Il joindra aussi à ses rapports semestriels des croquis à la plume ou au crayon des bas-reliefs et statues qui auront été spécialement l'objet de ses études.

GRAVURE.

Les graveurs seront tenus aux travaux suivants :

Première année. — Le dessin : 1° d'une figure nue d'après nature; 2° d'une figure ou d'un bas-relief d'après l'antique ; 3° d'une tête d'après nature, de grandeur naturelle.

Deuxième année. — Le dessin : 1° d'une figure nue d'après nature et d'une figure d'après l'antique ou d'une sculpture de la Renaissance; 2° le dessin d'un portrait d'après un grand maître et, de préférence, un portrait intéressant l'art belge ou l'histoire nationale; la tête aura de 5 à 6 centimètres de hauteur; le lauréat devra préalablement faire approuver son choix par la Classe des beaux-arts.

Troisième année. — 1° Le dessin de deux figures, l'une d'après nature, l'autre d'après un chef-d'œuvre de la Renaissance;

2° Un dessin de deux figures au moins d'après un tableau ou

une fresque de grand maître : hauteur, 30 centimètres au moins;

3° La gravure ébauchée du portrait dessiné l'année précédente.

Quatrième année. — La gravure terminée du portrait précité et la planche qui constitue l'envoi de cette dernière année resteront la propriété du Gouvernement, qui pourra autoriser l'auteur à en faire tirer des épreuves et, en outre, lui accorder une indemnité, si l'œuvre en est jugée digne et si le lauréat a pleinement satisfait à toutes ses obligations.

Des ouvrages de gravure sur bois seront compris parmi les travaux demandés aux graveurs concurremment avec ceux de la gravure au burin.

ARCHITECTURE.

Le pensionnaire architecte devra exécuter :

Dans *la première année* de son séjour à Rome, au moins quatre feuilles de détails d'après les monuments antiques de Rome, au quart de l'exécution ;

Dans *la deuxième année* : 1° deux feuilles de détails (au quart de l'exécution) d'après un monument antique de Rome et un essai de restauration d'une partie du monument auquel appartiennent ces détails, essai qui devra faire connaître les parties essentielles de la construction. Cette première partie de l'envoi, qui, dans son ensemble, ne comprendra pas moins de quatre feuilles, sera accompagnée d'un mémoire explicatif; 2° des détails décoratifs extérieurs ou intérieurs et des ensembles d'architecture du moyen âge ou de la Renaissance.

Pendant *la troisième année,* le lauréat exécutera la restauration d'un édifice antique ou d'un ensemble d'édifices antiques de l'Italie, de la Sicile, de la Grèce ou de l'Orient. Les plans

indiqueront à la fois l'état actuel et l'état restauré avec des études de détails. Un mémoire historique et explicatif y sera joint;

Durant *la quatrième année*, le pensionnaire pourra, après en avoir reçu l'autorisation, voyager en Espagne, en France, en Allemagne, en Angleterre ou en Hollande et notamment en Belgique, selon ses préférences et ses goûts. Au retour, comme dernier envoi, il devra présenter un projet complet d'édifice public.

Art. 17. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 18. Cette pension pourra être suspendue ou supprimée, sur l'avis conforme de la Classe des beaux-arts, à défaut par le lauréat de se conformer aux obligations que le présent règlement lui impose.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

Arrêté royal du 22 mai 1875.

Article premier. L'arrêté royal du 17 avril 1852, relatif aux grands concours d'architecture, est rapporté.

Il est remplacé par la disposition ci-après :

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

Art. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur, procède à cet examen, qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

Art. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

Article unique. La disposition inscrite à l'article 73 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

A. — *Concours préparatoire.*

Les concurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse ;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont séquestrés en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail, qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

Arrêté ministériel du 24 juillet 1878.

Les lauréats du grand concours de gravure sont tenus de joindre aux rapports semestriels mentionnés à l'article 15 de l'arrêté royal du 22 mai 1875, des croquis à la plume ou au crayon destinés à faire apprécier la valeur des observations qui y seront consignées.

Les dessins resteront la propriété des lauréats et leur seront restitués lorsqu'ils auront été examinés par qui de droit

---

LAURÉATS DES GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

1819. P. (1)	Grand prix,	De Brackeleer (F.),	d'Anvers
1821. »	» »	Maes (J.-B.-L.),	de Gand.
1823. »	» »	Van Ysendyck (A.),	d'Anvers.
1826. »	» »	(Non décerné.)	
1828. »	» »	Verschaeren (J.-A.),	d'Anvers.
1830. S.	» »	Van der Ven (J.-A.),	de Bois-le-Duc.
1832. P.	» »	Wiertz (A.),	de Dinant.
1834. A.	» »	De Man (G.),	de Bruxelles.
1836. S.	» »	Geefs (Jos.),	d'Anvers.
1838. P.	» »	Van Maldeghem (R.-E.),	de Denterghem.
1840. G.	» »	(Non décerné.)	
1842. P.	» »	Portaels (J.-F.),	de Vilvorde.
1844. A.	» »	Ombrechts (A.-L.),	de Gand.
1846. S.	» »	Geefs (Jean),	d'Anvers.
1847. P.	» »	Stallaert (J.-J.-F.),	de Merchtem.
1848. G.	» »	Bal (C.-J.),	de Berchem.
1849. A.	» »	Laureys (F.),	d'Ostende.
1850. P.	» »	Carlier (M.),	de Wasmuel.
	2d prix,	De Groux (C.-C.-A.),	de Commines.
1851. S.	Grand prix,	De Bock (J.-B.),	d'Anvers.
	2d prix,	Laumans (J.-A.),	d'Heyst-op den-Berg.
		Verdonck (J.-J.-F.),	d'Anvers.
1852. P.	Grand prix,	Pauwels (G.-F.),	d'Eeckeren.
	2d prix,	Vermotte (L.-F.),	de Courtrai.
	M. honorable,	Mergaert (D.),	de Cortemarck.

(1) Les initiales après les dates signifient : P (Peinture), A (Architecture), S (Sculpture), G (Gravure).

1853. A.	Grand prix,	(Non décerné.)	
1854. P.	Grand prix,	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
	2d prix,	Goeyers (A.),	de Malines.
		Hendrix (L.),	de Peer.
1855. G.	Grand prix,	Biot (G.-J.),	de Bruxelles.
	2d prix,	Campotosto (H.-J.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Nauwens (J.-J.),	d'Anvers.
1856. S.	Grand prix,	Van der Linden (G.),	d'Anvers.
	2d prix,	Bogaerts (P.-A.),	de Borgerhout.
1857. P.	Grand prix,	Beaufaux (P.-C.),	de Wavre.
	2d prix,	Callebert (F.-J.),	de Roulers.
		Delfosse (A.-A.),	de Renaix.
1858. A.	Grand prix,	Baeckelmans (L.),	d'Anvers.
	2d prix,	Altenrath (H.-H.),	»
	M. honorable,	Demaeght (C.),	de Bruxelles.
1859. S.	Grand prix,	Fabri (R.-J.),	d'Anvers.
	2d prix,	Debaen (J.-P.),	de Bruxelles.
	M. honorable,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
1860. P.	Grand prix,	Legendre (L.-A.),	de Bruges.
	2d prix,	Verhas (J.-F.).	de Termonde.
	M. honorable,	Debruxelles (E.),	d'Ath.
1861. G.	Grand prix.	Copman (E.-J.).	de Bruges.
	M. honorable,	Durand (L.),	d'Anvers.
1862. A.	Grand prix,	Delacenserie (L.-J.-J.),	de Bruges.
	2d prix,	Naert (J.-J.-D.),	»
	M. honorable,	Vanderheggen (A.),	de Bruxelles.
1863. P.	Grand prix,	Van den Bussche (J.-E.),	d'Anvers.
	2d prix.	Hennebicq (A.),	de Tournai.
		Van den Kerckhove (C.-E.),	de Bruxelles.
1864. S.	Grand prix,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
	2d prix,	Carbon (C.),	de Gits (Fl. occ.)
	M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout.
		Samain (L.),	de Nivelles.

1865.	P.	Grand prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
		2d prix,	Van der Ouderaa (P.-J.),	d'Anvers.
		M. honorable,	De Wilde (F.-A.),	de St-Nicolas.
1866.	A.	Grand prix,	Naert (J.-J.-D.),	de Bruges.
		2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
1867.	P.	Grand prix,	Van den Kerckhove (C.-E.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Lebrun (L.),	de Gand.
			Mellery (X.),	de Laeken.
1868.	G.		Le concours n'a pu avoir lieu faute de concurrents.	
1869.	S.	Grand prix,	Marchant (J.-G.),	des Sables-d'Olonne.
		2d prix,	De Vigne (P.),	de Gand.
			Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége)
		M. honorable.	Palinck (C.),	de Borgerhout
1870.	P.	Grand prix,	Mellery (X.),	de Laeken.
		2d prix,	Ooms (C.),	de Desschel (Anv.).
1871.	A.	Grand prix,	Dieltiens (E.),	de Grobbendonck.
		2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
		M. honorable,	Boonen (L.).	d'Anvers.
1872.	S.	Grand prix,	Cuypers (J.),	de Louvain.
		2d prix,	De Kesel (C.),	de Somergem (F.O.)
			Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége)
			Vinçotte (T.),	de Borgerhout.
1873.	P.	Grand prix,	(Non décerné)	
		2d prix,	Siberdt (E.),	d'Anvers.
1874.	G.	Grand prix,	Lauwers (F.),	»
		M. honorable,	Dirks (J.),	»
1875.	A.	Grand prix,	De Coster (J.-B.),	d'Anvers.
		2d prix,	Allard (E.),	de Bruxelles.
			Van Rysselberghe (O.),	de Minderhout.
1876.	P.	Grand prix,	(Non décerné.)	
1877.	S.	Grand prix,	Dillens (J.),	de Bruxelles.
		2d prix,	De Kesel (Ch.),	de Somergem.
		M. honorable,	Joris (F.),	de Deurne.
			Geefs (G.),	d'Anvers.
			Duwaerts (D.),	de Diest.

1878.	P.	Grand prix,	De Jans (Ed.),	de Saint-André, lez-Bruges.
		2d prix,	Van Biesbroeck (J.),	de Gand.
		M. honorable,	Lefebvre (Ch.),	de Bruxelles.
1879.	A.	Grand prix,	Geefs (Eug.),	d'Anvers.
		2d prix,	Dieltiens (Eug.),	de Grobbendonck.
			Van Rysselberghe (Oct.),	de Minderhout.
1880.	P.	Grand prix,	Cogghe (Rémi),	de Mouscron.
		2d prix,	Verbrugge (Emile),	de Bruges.
		M. honorable,	Van Landuyt,	de Bruxelles.
1881.	G.	Grand prix,	Lenain (Louis),	d'Estinnes-au-Val.
		2d prix,	Vander Veken,	d'Anvers.
1882.	S.	Grand prix,	Charlier (Gme),	d'Ixelles.
		2d prix,	Braecke (P.),	de Nieuport.
			De Rudder (Is.),	de Bruxelles.
1883.	P.	Grand prix,	Verbrugge (Émile),	de Bruges.
		2d prix,	Van Acker (Fld),	de Bruges.
		M. honorable,	Van Strydonck (Gme),	de Bergen (Norw.).
1884.	A.	Grand prix,	Dieltiens (Eug.),	de Grobbendonck.
		2d prix,	Truymans (Ferd.),	d'Anvers.
1885.	S.	Grand prix,	Anthone (Julien),	de Bruges.
		2d prix,	Devreese (God.),	de Courtrai.
		M. honorable,	Samuel (Charles),	de Bruxelles.
1886.	P.	Grand prix,	Montald (Ct),	de Gand.
		1er 2me prix,	Middeleer (Jh),	d'Ixelles.
		2d »	Richir (Herman),	»
		M. honorable,	Rosier (Jean),	de Lanaeken.
	G.	Grand prix,	Van der Veken (Gme),	d'Anvers.
		2d prix,	Greuze (Louis),	de Mons.
		M. honorable,	Brant (Florent),	d'Anvers.
1887.	A.	Grand prix,	De Wulf (Ch.),	de Bruges.
		2d prix,	De Braey (Michel),	d'Anvers.
			Truyman (Ferd.),	»
		M. honorable,	Van Boxmeer (Th.),	de Malines.

1888. S.	Grand prix,	Lagae (Jules),	de Roulers.
	2d prix,	Van Hove (Gust.),	de Wetteren.
	M. honorable,	Braecke (Pierre),	de Nieuport.
		Samuel (Ch.),	de Bruxelles.
1889. P.	M. honorables,	Fichefet (Georges),	de Bruges.
		Van Dyck (Victor),	de Malines.
		Geerinck (César),	de Zele.
1890. A.	Grand prix,	Verhelle (Arthur),	de Bruges.
	2d prix,	Kockerols (Adolphe),	d'Anvers.
	M. honorable,	Vereecken (Émile),	d'Anvers.
		Marcq (Hub.),	de Bruxelles.
1891. S.	Grand prix,	Rombaux (Egide),	de Schaerbeek.
	2d prix,	Dupon (Josué),	d'Ichteghem.
		Delbeke (Albert),	de Liège.
	M. honorable,	De Haen (Victor),	de Schaerbeek.
C.	Grand prix,	(Non décerné).	
	2d prix,	Sterck (Arthur),	d'Anvers.
		Bernier (Charles),	d'Angre.
	M. honorable,	Greuse (Louis),	de Mons.
1892. P	Grand prix,	(Non décerné).	
	2d prix,	Van Esbroeck (Édouard),	de Londerzeel.
	M. honorable,	Geerinck (César),	de Zele.
		Rotthier (Léon),	d'Etterbeek.

FONDATION GODECHARLE.

Bourses d'études au profit d'artistes.

Arrêté royal du 7 décembre 1886, faisant rentrer dans les attributions de l'Académie les rapports des lauréats.

LÉOPOLD II, ETC.,

Revu notre arrêté en date du 17 janvier 1881, statuant sur l'organisation du concours Godecharle, conformément à l'arrêté du 12 novembre 1878 qui approuve la fondation du dit concours;

Considérant que le but principal de la fondation Godecharle était de procurer aux lauréats du concours les moyens de se perfectionner à l'étranger;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (1),

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui

(1) Les beaux-arts étant actuellement dans les attributions de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, c'est à ce haut fonctionnaire que doivent être adressés ces rapports.

paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Art. 2. — Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats adressent tous les six mois à Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics un rapport détaillé sur leurs études et sur les objets qui s'y rattachent.

Ces rapports seront soumis à l'appréciation de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Arrêté royal du 2 avril 1890, appliquant aux lauréats du concours GODECHARLE les prescriptions des articles 14, 15 et 16 du Règlement pour les grands concours de peinture, etc.

LÉOPOLD II, etc.,

Revu Nos arrêtés du 17 janvier 1881 et du 7 décembre 1886, statuant sur l'organisation du concours Godecharle et sur les conditions imposées aux lauréats;

Vu Notre arrêté du 28 juin 1889, réorganisant les concours de Rome;

Considérant qu'il y a lieu de prendre, de part et d'autre, les mêmes garanties pour le bon emploi du temps des lauréats pendant leur séjour à l'étranger;

Considérant toutefois que la durée de la pension des lauréats du concours Godecharle n'est que de trois ans;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les prescriptions formulées par les articles 14 et 15 du règlement précité, ainsi que par l'article 16 qui détermine les travaux imposés pour les premières années de pension des lauréats du concours de Rome, sont applicables aux lauréats du concours Godecharle sous les réserves ci-après :

La durée de leur séjour à Rome sera limitée à la première année de leur pension. Leurs voyages dans les autres villes de l'Europe pourront avoir lieu dans le cours de la troisième année.

Les prescriptions concernant la troisième année de séjour des lauréats de Rome seront, pour les lauréats du concours Godecharle, reportées à la deuxième année.

ART. 2. — Il est loisible aux lauréats, pour ce qui regarde les épreuves imposées aux statuaires, de remplacer la copie réglementaire par une œuvre originale.

Organisation (1).

LÉOPOLD II, ETC.,

Vu le testament, en date du 15 mars 1871, par lequel le sieur Napoléon Godecharle, avoué à Bruxelles, ordonne que

(1) Arrêté royal du 17 janvier 1881.

les revenus de sa succession soient affectés à des bourses qui seront conférées à des artistes statuaires, peintres d'histoire et architectes, pour perfectionner leur éducation artistique en visitant les grands établissements à l'étranger;

Vu Notre arrêté en date du 12 novembre 1878 qui approuve cette fondation de bourses;

Vu la délibération de la commission provinciale des fondations du Brabant, l'avis de la députation permanente du Conseil de cette province et le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur, en date du 6 septembre, du 2 et du 19 octobre 1877;

Vu les articles 35 et 43 de la loi du 19 décembre 1864 et 33 de l'arrêté royal du 7 mars 1865;

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — Le taux des bourses de la fondation précitée est fixé à 4,000 francs par an.

Le nombre en sera déterminé d'après les revenus nets de la dotation.

Chaque bourse est accordée pour le terme de trois ans.

La date à laquelle la jouissance en prend cours est fixée par l'acte de collation.

La première annuité est payable par anticipation, la seconde le sera après un an de jouissance et sur la production de certificats constatant soit la residence du boursier à l'étranger, soit sa visite des grands dépôts artistiques à l'extérieur du pays.

Ces certificats seront visés par les agents diplomatiques belges dans ces divers États.

Art. 2. — Il sera prélevé sur ces revenus : 1° le traitement du receveur ou son denier de recettes; 2° les frais à résulter de la publication extraordinaire de la vacance des bourses, ainsi que des avis aux exposants et aux concurrents; 3° les honoraires attribués aux membres des jurys spéciaux institués en exécution de l'article 9 ci-dessous et qui prononceront sur l'aptitude des candidats boursiers. Les dépenses de transport et de placement, au Musée de Bruxelles, des œuvres d'art que les boursiers devront livrer à l'Etat seront à la charge du Gouvernement.

Art. 3. — Aucune des bourses de la fondation n'est exclusivement affectée à l'une des trois branches des beaux-arts indiquées par le disposant. Toutes pourront, au contraire, le cas échéant, être conférées à des boursiers cultivant la même branche, soit la sculpture, soit la peinture d'histoire, soit l'architecture.

Les revenus ne seront dévolus au Gouvernement que dans le cas où les bourses ne trouveraient de titulaires dans aucune des branches prémentionnées; s'ils sont partiellement affectés à des bourses, la quotité libre sera seule mise à la disposition du Gouvernement.

Si un boursier mourait pendant qu'il jouit de sa bourse ou s'il n'effectuait son voyage à l'étranger que pendant une partie des trois années ou enfin si la copie qu'il doit produire n'était pas admise au Musée de Bruxelles, des réductions, selon le cas, seront opérées sur le montant qui lui était attribué et les fonds disponibles seront remis au Département de l'Intérieur pour être employés dans l'intérêt de l'art, selon la volonté du testateur.

Art. 4. — Douze mois avant l'ouverture de chaque exposition triennale des beaux-arts à Bruxelles, la commission provinciale des fondations de bourses du Brabant fera publier, dans la forme prescrite pour les bourses de fondation, la vacance des bourses créées par Napoléon Godecharle.

Art. 5. — Les artistes statuaires, peintres d'histoire et architectes, Belges et âgés de moins de vingt-cinq ans, qui désireront obtenir la jouissance d'une de ces bourses, transmettront leur requête à la commission provinciale dans les quinze premiers jours de l'ouverture de l'exposition.

Ils y joindront l'engagement :

1° D'abandonner à l'État l'œuvre d'art qu'ils auront exposée au salon et d'après laquelle ils auront été déclarés doués d'une aptitude spéciale, et

2° D'envoyer, à leur retour en Belgique, au Musée de l'État à Bruxelles, une copie faite par eux, à leur choix, d'un chef-d'œuvre de peinture, de sculpture ou d'architecture existant dans l'un des pays qu'ils auront visités.

Art. 6. — Les requêtes des artistes, avec les pièces à l'appui, seront transmises par la commission provinciale au Département de l'Intérieur.

Art. 7. — Si une des expositions triennales à Bruxelles ne pouvait avoir lieu ou si celles-ci étaient supprimées, le Département de l'Intérieur ferait un appel aux artistes désignés par le fondateur, qui désireraient concourir pour profiter de ces bourses.

L'avis, publié dans la forme usitée en cas de vacances de bourses, sera envoyé aux académies des beaux-arts du royaume et aux artistes dont les ateliers sont fréquentés par

des élèves réunissant les conditions voulues pour prétendre à la jouissance de la fondation.

ART. 8. — Les pétitionnaires s'adresseront au Ministère de l'Intérieur et désigneront, dans leur requête, les œuvres d'art qu'ils invoquent comme titre à l'obtention de la bourse.

Ils y joindront un engagement semblable à celui mentionné à l'article 5.

Le Département de l'Intérieur informera la commission provinciale des demandes qu'il aura reçues.

ART. 9. — Trois jurys spéciaux de trois membres, choisis, autant que possible, parmi ceux de la commission des récompenses du salon triennal de Bruxelles, seront nommés par le Gouvernement pour prononcer sur l'aptitude artistique de candidats exigée par le testateur et désigner, entre les œuvres d'art présentées par les artistes, celles qui deviendront la propriété de l'État. Le nombre des œuvres désignées par les jurys devra être au moins double de celui des bourses vacantes.

L'un de ces jurys statuera sur l'admission des statuaires, le second sur celle des peintres d'histoire et le troisième sur celle des architectes.

ART. 10. — La collation des bourses sera faite par la commission provinciale du Brabant, qui devra faire son choix parmi les artistes que les jurys spéciaux auront reconnus dignes de cette faveur. Leurs propositions ne comprendront que des artistes réunissant les conditions et les qualités prescrites par le fondateur.

S'il s'en présente plusieurs pour la même bourse, ils seront proposés dans l'ordre de leur mérite respectif.

Une copie des actes de collation sera adressée au Ministère de l'Intérieur.

ART. 11. — La dernière annuité de chaque bourse ne sera payée qu'après due réception, au Musée de l'État, à Bruxelles, de la copie faite par le boursier d'un chef-d'œuvre de peinture, de sculpture ou d'architecture, conformément aux volontés du testateur.

ART. 12. — Le Ministre de l'Intérieur statuera sur la réception de cette copie, après avoir entendu la commission directrice dudit Musée.

ART. 13. — Si les jurys spéciaux ne trouvaient pas parmi les exposants et, en cas de suppression des expositions triennales, parmi les concurrents des titulaires pour les bourses, le Ministère de l'Intérieur informerait la commission provinciale qu'aucune collation n'aurait lieu ; la commission mettra, en conséquence, les revenus libres de la dotation à la disposition dudit Département pour être employés dans l'intérêt de l'art, selon les intentions du testateur.

ART. 14. — Les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par la commission provinciale, sous l'approbation du Ministre de l'Intérieur. Les décisions seront communiquées au Département de la Justice.

ART. 15. — Par dérogation à l'article 4, le délai de douze mois est réduit, pour l'année 1881, à trois mois.

GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Organisation (1).

Art. 1er. Le concours de composition musicale a lieu tous les deux ans, à Bruxelles.

Art. 2. Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de 4,000 francs, pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie.

La pension prend cours à l'époque à fixer par le règlement. Toutefois, si le lauréat est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension qu'après avoir atteint cet âge.

Art. 3. Sont seuls admis au concours les Belges qui n'auront pas atteint l'âge de trente et un ans le 31 décembre de l'année pendant laquelle le concours a lieu, et qui auront été reçus à la suite d'une épreuve préparatoire devant le jury mentionné ci-après (2)

Art. 4. Les concurrents doivent écrire une scène dramatique sur un sujet donné (3).

Art. 5. Le jury chargé d'apprécier la capacité des concurrents et de juger le concours est composé de sept membres.

Trois de ces membres sont désignés par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique parmi les académiciens appartenant à la section de musique. Les quatre autres sont nommés par Nous, sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur.

Le jury nomme son président parmi les membres domiciliés

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 5 mars 1849.

(2) Adopté par arrêté royal du 27 septembre 1892 qui en modifie la rédaction primitive.

(3) Voir p. 138 : *Concours pour les cantates.*

dans la capitale; le président est remplacé, en cas d'empêchement, par le plus âgé des membres qui habitent Bruxelles.

Art. 6. Les fonctions des membres du jury sont gratuites. Cependant, il est accordé des indemnités de déplacement et de séjour à ceux d'entre eux qui n'habitent pas la capitale ou les faubourgs.

Art. 7. Un secrétaire, nommé par le Ministre de l'Intérieur, est attaché au jury. Il ne prend point part aux travaux du jury qui ont pour objet le jugement tant de l'épreuve préparatoire que du concours définitif. Il est spécialement chargé de la direction et de la haute surveillance de la partie matérielle du concours. Une indemnité peut lui être accordée.

Art. 8. Il peut être décerné un premier prix, un second prix et une mention honorable.

Le premier prix n'est accordé qu'à un seul concurrent.

Le second prix et la mention honorable peuvent être accordés en partage.

Art. 9. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

Art. 10. Le jury ne peut juger si cinq membres, au moins, ne sont présents. Ses jugements se font au scrutin secret.

Art. 11. Les décisions du jury, pour ce qui concerne les prix, sont prises à la majorité absolue des suffrages. Toutefois, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 12. Nos dispositions antérieures relatives au concours de composition musicale sont rapportées.

Art. 13. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de faire le règlement définitif et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté

Règlement (1).

Art. 1er. — Le concours bisannuel de composition musicale s'ouvre le 20 juillet (2).

Art. 2. — Les aspirants au concours doivent se faire inscrire au Ministère de l'Intérieur avant le 10 juillet.

Ils sont tenus de justifier de leur qualité de Belges et de prouver qu'ils n'auront pas atteint l'âge de 30 ans au 20 juillet.

Art. 3. — Le jour indiqué pour l'ouverture du concours, le jury s'assemble, à huit heures du matin, au local qui sera indiqué par avis inséré dans les journaux, afin de procéder à l'épreuve préparatoire.

Art. 4. — L'épreuve préparatoire se compose : 1° d'une fugue (vocale ou instrumentale) développée à deux sujets et à quatre parties; 2° d'un chœur peu développé avec orchestre.

Soixante-douze heures consécutives sont accordées pour cette épreuve.

Art. 5. — Le sujet de la fugue est tiré d'une urne, où il en aura été déposé quinze au moins. Le texte du chœur est choisi par le concurrent.

Le tirage est fait par l'aspirant le plus jeune, en présence du jury et des autres aspirants.

Art. 6. — Immédiatement après le tirage, il est remis à chaque aspirant une copie du bulletin indiquant le sujet de la fugue, ainsi que le texte du chœur, et les aspirants se retirent

(1) Arrêté par dispositions ministérielles des 5 mars 1849, 30 mai 1855, 18 mars 1873 et 31 mars 1879.

(2) Le prochain concours aura lieu en 1893.

dans les loges qui leur sont assignées pour procéder à leur travail.

Art. 7. — Le jury ne se sépare qu'après l'entrée en loge de tous les aspirants.

Art. 8. — L'épreuve préparatoire est obligatoire pour tous les concurrents, soit qu'ils aient déjà concouru, soit qu'ils se présentent pour la première fois au concours.

Aucun concurrent n'est admis à participer plus de trois fois au concours.

Art. 9. — Toute communication avec d'autres personnes que le secrétaire du jury et celles qui sont chargées du service est interdite aux aspirants pendant toute la durée de leur travail, tant pour l'épreuve préparatoire que pour le concours définitif.

Art. 10. — La fugue et le chœur, sujets de l'épreuve, sont remis au jury le surlendemain à huit heures du matin. Chaque composition doit être accompagnée d'un billet cacheté indiquant le nom de l'aspirant.

Art. 11. — Les aspirants qui se retirent sans avoir achevé la fugue ou le chœur sont considérés comme ayant renoncé au concours.

Art. 12. — Immédiatement après la remise de la composition mentionnée à l'article 10, le jury s'occupe, sans désemparer, de l'examen des morceaux.

Art. 13. — L'examen terminé, le président du jury invite les membres à voter sur l'admission des aspirants, en désignant les compositions par leurs numéros d'inscription.

Le président proclame le résultat du vote, puis il ouvre les billets contenant les noms des aspirants dont les travaux ont obtenu la majorité des suffrages et les lit à haute voix.

Le nombre des concurrents ne peut dépasser six.

Les aspirants admis sont immédiatement introduits, et le président, après leur avoir annoncé le résultat de l'épreuve, les invite à se trouver au même local, le lendemain à huit heures du matin, pour y recevoir le sujet du grand concours, et entrer immédiatement en loge.

Après quoi le président déclare l'épreuve préparatoire terminée, et ajourne l'assemblée du jury au vingt-sixième jour après l'entrée en loge des concurrents.

Art. 14. — Le jour fixé pour le concours, le président du jury, assisté du secrétaire, reçoit les concurrents au local désigné et remet à chacun d'eux une copie des paroles de la scène dramatique qui fera l'objet du concours (1).

Art 15. — Vingt-cinq jours, y compris celui de l'entrée en loge, sont accordés aux concurrents pour mettre la scène en musique avec orchestre.

Art. 16. — Les loges sont numérotées et tirées au sort entre les concurrents. Elles renferment un piano, un lit, une table et les objets nécessaires à leur service.

Art. 17. — Les concurrents sont immédiatement introduits et enfermés dans leurs loges. Leurs malles ou paquets sont inspectés par le président du jury et le secrétaire; ils ne peuvent contenir ni compositions musicales, manuscrites ou imprimées, ni aucun ouvrage de théorie.

Art. 18. — Aucune personne autre que le secrétaire du jury, le surveillant et les domestiques de service ne peut pénétrer dans les loges des concurrents.

Tout paquet ou journal, à l'adresse de l'un deux, est ouvert ou déployé avant la remise, par le gardien des loges, qui s'assure s'il ne contient aucun objet défendu.

(1) Voir page 142 : *Concours pour les cantates.*

En cas d'indisposition, ledit gardien accompagne en loge la personne dont le concurrent réclamera les soins.

Art. 19. — Les concurrents se réunissent aux heures de repas et de récréation.

Tout le reste du temps ils sont enfermés dans leurs loges.

Art. 20. — Leur travail étant terminé, ils en déposent les manuscrits accompagnés de billets cachetés, entre les mains du secrétaire, qui paraphe immédiatement chacune des pages.

Art. 21. — Tout concurrent qui se retire sans faire la remise du manuscrit complet de son ouvrage est considéré comme ayant renoncé au concours.

Art. 22. — Le jour qui suit la clôture du concours, le jury se réunit à huit heures du matin. Il reçoit des mains du secrétaire les compositions des concurrents et arrête les mesures nécessaires pour l'examen de ces œuvres. Il fixe, en outre, le jour auquel il sera procédé à l'audition des morceaux au piano.

Les concurrents doivent se procurer des chanteurs pour l'exécution de leurs scènes; ils peuvent toutefois prendre part à cette exécution.

Art. 23. — L'audition étant terminée, le président pose la question de savoir s'il y a lieu de décerner un premier prix.

Si la résolution est affirmative, les membres du jury votent sur le choix du compositeur qui a mérité le premier prix. Le président proclame le résultat du vote.

Puis le président met aux voix s'il y a lieu de décerner un second prix, et les mêmes formes que pour le premier sont observées.

Il en est de même si le jury décide qu'il y a lieu de décerner une mention honorable.

Art. 24. — La distribution des prix a lieu dans une séance solennelle, à laquelle sont invités les membres du jury, les direc-

teurs et les membres des Commissions des conservatoires de musique.

Cette séance est suivie de l'exécution à grand orchestre du morceau couronné.

Art. 25. — Avant d'être admis à jouir de la pension instituée par les arrêtés sur la matière, le lauréat devra subir, devant le jury qui a jugé le concours, un examen sur les matières suivantes :

Langue française ou flamande. — Le lauréat devra, dans un travail écrit, fournir la preuve qu'il est en état d'exprimer ses idées en langue française ou en langue flamande, à son choix. Le sujet qui lui sera donné à traiter sera choisi parmi les objets de ses études d'artiste.

Littérature générale. — Le lauréat sera interrogé sur la Bible, sur les poëmes d'Homère et du Dante, ainsi que sur les Niebelungen, sur les drames d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Shakespeare, de Corneille, de Vondel, de Goethe et de Schiller; il donnera une idée sommaire de ces œuvres, des ressources que son art peut y trouver et des principaux personnages qui y figurent.

Les lauréats pourront indiquer eux-mêmes au jury les ouvrages qui ont fait particulièrement l'objet de leurs études.

Histoire et antiquités. — Notions générales d'histoire universelle; l'histoire de la Belgique avec plus de détails.

Histoire de la musique dans l'antiquité, le moyen âge et les époques modernes, connaissance et appréciation esthétique des principales œuvres musicales composées depuis le XVIe siècle jusqu'à ce jour.

Si l'examen a lieu en flamand, le lauréat devra justifier dans l'épreuve orale prescrite par le § 3 du présent article qu'il a de la langue française une connaissance suffisante pour profiter immédiatement de ses voyages à l'étranger.

Art. 26. — Le lauréat doit voyager un an et demi en Allemagne, dix mois en Italie, et séjourner ensuite huit mois à Paris. Pendant la quatrième année, il ne peut jouir de sa pension qu'en habitant la Belgique

Il envoie, avant le 1er mai des trois dernières années pendant lesquelles il jouira de la pension, deux grandes compositions musicales, l'une vocale avec accompagnement d'orchestre, l'autre symphonique; ces compositions sont soumises à l'examen de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et deviennent l'objet d'un rapport qui sera publié. Dans le cours de la dernière année, il doit faire la remise d'un morceau instrumental à grand orchestre, qui ne sera point examiné, mais qui sera exécuté dans la plus prochaine séance de distribution des prix du concours de composition musicale. Il adresse, en outre, tous les trois mois, au Gouvernement, un rapport sur ses voyages et sur ses travaux. Ces rapports sont également communiqués à la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Il se conforme, au surplus, aux instructions que le Ministre lui remet après avoir consulté le jury.

Art. 27. — Le départ du lauréat est fixé au 1er décembre; sa pension prend cours à partir de ce jour et lui est payée par semestre et par anticipation.

Art. 28. — Il est remis au lauréat une lettre de recommandation générale pour les agents diplomatiques ou consulaires belges dans les pays indiqués à l'article 26. A son arrivée dans une ville où il compte séjourner et où réside un de ces agents, de même qu'à son départ de cette ville, il est tenu de lui présenter cette lettre de recommandation, sur laquelle la date de la présentation est immédiatement mentionnée. Si son séjour dans cette ville doit se prolonger, il se représente à la légation ou au consulat au bout de trois mois.

Art. 29. — Les frais divers du concours sont à charge du Gouvernement; il est alloué à chacun des concurrents, pour frais de nourriture et d'entretien, une indemnité de trois francs pour chaque jour qu'il reste enfermé en loge.

Art. 30 — Dans les cas non prévus par le présent règlement, le Ministre se réserve de prononcer, sur l'avis du jury.

CONCOURS POUR LES CANTATES.

Institution (1).

Art. 1er. — Il est ouvert un double concours pour la composition d'un poème en langue française et d'un poème en langue flamande destinés à être mis en musique pour le prix de composition musicale.

Art. 2. — Il sera décerné un prix de 300 francs ou une médaille d'or de la même valeur à l'auteur de chacun des deux poèmes, français et flamand, désignés par le jury.

Les poèmes ne contiendront pas plus de trois morceaux de musique de caractère différent, entrecoupés de récitatifs. Le choix des sujets est abandonné à l'inspiration des auteurs, qui pourront, à leur gré, écrire un monologue ou introduire divers personnages en scène.

(1) Arrêté royal du 31 mars 1879.

Art. 3. — Les écrivains belges qui voudront concourir pour l'obtention de l'un ou l'autre des prix institués par le présent arrêté adresseront, avant le 1er mai (1), leur travail au secrétaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Les manuscrits ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître l'auteur.

Ils seront accompagnés d'un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

Il est interdit, sous peine d'être déchu du prix, de faire usage d'un pseudonyme.

Dans ce cas, le prix sera dévolu au poème qui suivrait immédiatement dans l'ordre de mérite.

Art. 4. — Le jugement des poèmes, tant français que flamands, se fera par un jury de sept membres à nommer par le Roi, sur une liste double de présentation dressée par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. Quatre membres au moins du jury devront connaître les deux langues.

Art. 5. — Les deux poèmes couronnés seront transmis au moins quinze jours avant le concours de composition musicale au Ministre de l'Intérieur, qui en fera faire la traduction. Ils seront ensuite renvoyés au jury, qui désignera le poème à mettre en musique.

Les concurrents pourront se servir soit du texte original, soit de la traduction pour la composition musicale.

Art. 6. — Le choix du poème se fait le jour de l'épreuve préparatoire. Toutefois, les billets cachetés ne sont ouverts qu'après l'ouverture du concours définitif.

(1) Le prochain concours aura lieu en 1893.

Un exemplaire du poème original et de la traduction est remis à chacun des concurrents au moment de l'entrée en loge pour ce concours.

Programme (1).

Les cantates ne dépasseront pas 200 vers. Elles appartiendront soit au genre lyrique, soit au genre dramatique. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire qu'elles aient été conçues en vue de la représentation théâtrale.

(1) Arrêté royal du 26 avril 1883.

LAURÉATS

DES

GRANDS CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

1834.	1er prix.	Busschop (Jules),	de Bruges.
	2d »	Ermel,	de Bruxelles.
1841.	1er »	Soubre (E.-J.),	de Liège.
	2d »	Meynne (G.),	de Bruxelles.
1843.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Ledent (F.-E.).	
1845.	1er »	Samuel (Ad.-O.),	de Liège.
	2d »	Terry (J.-Léonard),	de Liège.
		Batta (J.),	de Bruxelles.
1847.	1er »	Gevaert (F.-A.),	de Huysse.
	2d »	Lemmens (J.-N.).	de Bruxelles.
1849.	1er »	Stadfeldt (Alexandre),	de Wiesbaden.
	2d »	Lassen (Édouard),	de Copenhague.
1851.	1er »	Lassen (Édouard),	
	2d »	Rongé (J.-B.),	de Liège.
1853.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Demol (Pierre),	de Bruxelles.
1855.	1er »	Demol (Pierre),	
	2d »	(Non décerné.)	
	M. honorable.	Benoit (Pierre-L.),	de Harlebeke.
1857.	1er prix.	Benoit (Pierre-L.)	
	2d »	Conrardy (Jules-Lamb.),	de Liège.
1859.	1er »	Radoux (Jean-Théodore),	de Liège.
	2d »	(Non décerné), l'auteur étant M. Conrardy, déjà second prix en 1857.	
	M. honorable	Vander Velpen (J.-B.)	de Malines.
		Wantzel (Frédéric),	de Liège.

1861.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d »	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liège).
		Vander Velpen (J.-B.),	de Malines.
	M. honorable.	Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
1863.	1er prix.	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liège).
	2d »	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
1865.	1er prix.	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	2d »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
		Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
	M. honorable.	Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
		Rüfer (Phil.-Barthélemy),	de Liège.
1867.	1er prix.	Waelput (Ph.-H.-P.-J.-B.),	de Gand.
	2d »	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
		Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
1869.	1er »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
	2d »	Mathieu (Émile),	de Louvain.
		Pardon (Félix),	de St-J.-ten-Noode.
	M. honorable.	Demol (Guillaume),	de Bruxelles.
1871.	1er prix.	Demol (Guillaume),	
	2d »	(Non décerné), l'auteur, M. Émile Mathieu, ayant déjà obtenu un second prix en 1869.	
	M. honorable.	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
		Blaes (Édouard),	de Gand.
1873.	1er prix.	Servais (Franç.-Mathieu),	de Hal.
	2d »	Van Duyse (Florimond),	de Gand.
	M. honorable.	De Vos (Isidore),	de Gand.
1875.	1er prix.	De Vos (Isidore),	
	2d »	Tilman (Alfred),	de St-J. ten-Noode.
	M. honorable.	De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1877.	1er prix.	Tinel (Edgar),	de Sinay (St-Nicolas).
	1er 2d prix.	Simar (Julien),	de Bruxelles.
	2e 2d »	De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Dupuis (Sylvain),	de Liège.
		Dethier (Émile),	de Liège.
		Soubre (Léon),	de Bruxelles.
1879.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liège.
		De Pauw (J.-P.),	de Bruxelles.

1881.	1er prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liège.
	2d prix.	Dubois (Léon),	de Bruxelles.
1883.	2d prix (en partage).	Heckers (Pierre),	de Gand.
		Soubre (Léon),	de Liège.
1885.	1er prix.	Dubois (Léon),	de Bruxelles.
	2d prix.	Heckers (Pierre),	de Gand.
	M. honorable.	Lapon (Edm.),	d'Ostende.
1887.	1er prix.	Heckers (Pierre),	de Gand.
	2d prix.	Lebrun (Paul),	de Gand.
		Lapon (Edm.),	d'Ostende.
1889.	1er prix.	Gilson (Paul),	de Bruxelles.
	1er 2d prix.	Lebrun (Paul),	de Gand.
	2e 2d »	Mortelmans (Louis),	d'Anvers.
	M. honorable.	Rinskopf (Léon),	de Gand.
1891.	1er prix.	Lebrun (Paul),	de Gand.
	1er 2d prix.	Smulders (Charles),	de Maestricht, (naturalisé belge).
	2e 2d »	Leken (Guil.),	de Heusy.
	M honorable.	Vander Meulen (Jh.),	de Gand.

LAURÉATS DES CONCOURS DES CANTATES.

POÈMES FRANÇAIS.

1847. Pujol (Auguste). *Le roi Lear* (1).
1849. Gaucet, de Liége. *Le songe du jeune Scipion* (2).
1851. Claessens (J.-J.). *Le festin de Balthazar* (3).
1853. Michaëls (Clément), de Bruxelles. *Les Chrétiens-Martyrs* (4).
(Pris en dehors de seize concurrents.)
1855. Steenberghe. *Le dernier jour d'Herculanum* (5).
1857. Wytsman (Clém.), de Termonde. *Le meurtre d'Abel* (6)
1859. Braquaval (Mme Pauline). *Le juif errant* (7).
1861. Braquaval (Mme Pauline). *Agar dans le désert* (8).
1863. Kürth, de Mersch. *Paul et Virginie* (9).

(1) *Bulletin*, 1re série, t. XIV, 1re part., 1847; p. 607.
(2) Non imprimé dans le *Bulletin*.
(3) Id., id.
(4) B. 1re série, t. XXI, 2e part., 1854; p. 532.
(5) B. 1re série, t. XXII, 2e part., 1855; p. 332.
(6) B. 2e série, t III, 1857; p. 85.
(7) B. 2e série, t. VIII, 1859; p. 47.
(8) B. 2e série, t. XII, 1861; p. 164.
(9) B. 2e série, t. XVI, 1863; p. 278.

POÈMES FRANÇAIS ET FLAMANDS.

1865. Mme Strumann, née Amélie Picard, de St-Léger-sur-Ton. *La fille de Jephté* (1).
» Hiel (Emmanuel), de Termonde. *De Wind* (2).
1867. Michaëls (Clément), de Bruxelles. *Jeanne d'Arc* (3).
» Versnaeyen (Charles), de Bruges. *Het Woud* (4).
1869. Lagye (Gustave), d'Anvers. *La dernière nuit de Faust* (5). — Traduction flamande par Emmanuel Hiel (6).
» Adriaensen (Jean), de Louvain. *De zuster van liefde* (7).
1871. Michaëls (Clément), de Bruxelles. *Le songe de Colomb* (8). — Traduction flam. par Emmanuel Hiel (9).
» Willems (Franz), d'Anvers *Zegetocht der dood op het slagveld* (10).
1873. Abrassart (Jules), de Louvain. *L'Océan* (11).
» Van Droogenbroeck (Jean), de Schaerbeek. *Torquato Tasso's dood* (12). — Traduction française par J. Guilliaume (13).
1875. Abrassart (Jules), de Louvain. *La dernière bataille* (14).
» Sabbe (Jules), de Bruges. *De Meermin* (15). — Traduction par J. Guilliaume (16).

(1) *Bulletin*, 2e série, t. XX, 1865; p. 593.
(2) B. 2e série, t. XXII, 1866; p. 248.
(3) Non imprimé dans le *Bulletin*.
(4) B. 2e série, t. XXIV, 1867; p. 270.
(5) B. 2e série, t. XXVIII, 1869; p. 303; — (6) p. 310.
(7) Non imprimé dans le *Bulletin*.
(8) B. 2e série, t. XXXII, 1871; p. 141; — (9) p. 147.
(10) et — (11) Non imprimés dans le *Bulletin*.
(12) B. 2e série, t. XXXVI, 1873; p. 292; — (13) p. 287.
(14) Non imprimé dans le *Bulletin*.
(15) *Bulletin*, 2e série, t. XLII, 1876; p. 440; — (16) p. 448.

1877. Michaëls (Clément), de Bruxelles. *Samson et Dalila* (1).
» Sabbe (Jules), de Bruges. *De klokke Roeland* (2). — Traduction par Jules Guilliaume (3).
1879. Baes (Edg.), d'Ixelles. *Judith.*
» Van Droogenbroeck (J.), de Schaerbeek. *Camoëns* (4). — Traduction par Jules Guilliaume (5).
1881. Lagye (G.), de Schaerbeek. *Les filles du Rhin.*
» Bogaerd (Charles), de Laeken. *Scheppingslied* (6). — Traduction par G. Antheunis (7).
1883. Solvay (Lucien), de St-Josse-ten-Noode. *Les Aïssa-Ouahs.*
» Van Oye (Eug.), d'Ostende. *Daphné* (8). — Traduction par G. Antheunis (9).
1885. Bogaerts, de Gand. *In 't Elfenwoud* (10). — Traduction par G. Antheunis (11).
Le prix des cantates françaises n'a pas été décerné.
1887. De Casembroot, de Bruxelles. *Les Suppliantes* (12). — Traduction par Emm. Hiel (13).
» Van Droogenbroeck (J.), de Schaerbeek. *De Morgen.*
1889. Sauvenière (Jules), de Liège. *Sinaï* (14). — Traduction par Emm. Hiel (15).
» Lievevrouw-Coopman, de Gand. *Orpheus Hellevaart.*
1891. Sauvenière (J.), de Liège. *Andromède* (16). — Traduction par Emm. Hiel (17).
» Callant (Alexis), de Gand. *Promotheus.*

(1) Non imprimé dans le *Bulletin.*
(2) B. 2e série, t. XLIV, 1877; p. 300; — (3) p. 306.
(4) B. » t. XLVIII, 1879; p. 330; — (5) p. 324.
(6) B. 3e série, t. II, 1881; p. 365. — (7) p. 359.
(8) B. » t. VI, 1883; p. 391. — (9) p. 399.
(10) B. » t. X, 1885, p. 508. — (11) p. 516.
(12) B. » t. XIV, 1887, p. 506. — (13) p. 516.
(14) B. » t. XVIII, 1889, p. 482. — (15) p. 491.
(16) B. » t. XXII, 1891, p. 333. — (17) p. 344.

FONDATIONS ACADÉMIQUES.

PRIX DE STASSART POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la Classe des lettres du 3 novembre 1851, le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la Classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la Classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la Classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la Classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La Classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c.

Concours.

1re période (1851-1856).

La Classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart.* Ce concours donna pour résultat un travail d'Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, in-4°.

2e période (1857-1862).

Cette période, demandant l'*Éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé, d'année en année, jusqu'en 1867.

3e période (1863-1868).

La 3me période devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la Classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste, comme sujets pour chacune de ces périodes.

Ce double concours, ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, n'a donné pour résultat qu'un travail, en flamand, sur *Van Dyck*, par Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la Classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXIV des *Mémoires couronnés et autres*, in-8°.

4e PÉRIODE (1869-1874).

Cette quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, a donné pour résultat un travail, en flamand, par Max. Rooses sur *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée par l'imprimerie dont il fut le fondateur*. Il a été imprimé dans le t. XXVII des *Mémoires* in-8°.

5e ET 6e PÉRIODES (1875-1886).

La Classe des lettres avait offert un prix de six cents francs à l'auteur de la meilleure notice consacrée à *Simon Stévin*. Ce concours n'avait pas donné de résultat malgré une prorogation jusqu'au 1er février 1885.

La Classe avait mis ensuite au concours pour la 6e période, prorogée jusqu'au 1er février 1888, la notice de *David Teniers* (1610-1690 ?).

Le prix avait été porté à *mille francs*.

Le mémoire reçu en réponse, portant une devise empruntée à Arnold Houbraken, n'a pas été couronné.

7e PÉRIODE (1887-1892).

La Classe des lettres offre un prix de *mille francs* à l'auteur de la meilleure notice écrite en français, en flamand ou en latin, consacrée à la vie et aux travaux de *Lambert Lombard*, peintre et architecte à Liège (1506-1566).

Le délai pour la remise des manuscrits qui expirait le 1er février 1892 a été prolongé jusqu'au 1er février 1894 inclusivement.

Les concurrents se conformeront aux conditions réglementaires des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE STASSART POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante:

« Mon légataire universel (le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

Concours.

1re période (1859-1864).

La Classe des lettres a ouvert la première période sexennale de ce concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xme siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période a été décerné, en mai 1869, à Émile de Borchgrave. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers,* collection in-4°.

2e PÉRIODE (1865-1870).

Le concours de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix a été décerné, en mai 1874, à Edmond Poullet. Son travail a été publié dans le tome XXVI des *Mémoires couronnés et autres*, collection in-8°.

3e, 4e ET 5e PÉRIODES (1871-1888).

La Classe avait offert, pour la troisième période, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Le concours n'ayant pas donné de résultat, malgré une prorogation jusqu'au 1er février 1883, la Classe remplaça alors cette question par le sujet suivant :

Tracer, sur la carte de la Belgique et des départements français limitrophes, une ligne de démarcation indiquant la séparation actuelle *des pays de langue romane et des pays de langue germanique. Consulter les anciens documents contenant des noms de localités, de* lieux dits, *etc., et constater si cette ligne idéale est restée la même depuis des siècles, ou si, par exemple, telle commune wallonne est devenue flamande, et* vice versa. *Dresser des cartes historiques indiquant ces fluctuations pour des périodes dont on laisse aux*

concurrents le soin de déterminer l'étendue; enfin, rechercher les causes de l'instabilité ou de l'immobilité signalées.

Le prix a été décerné, en mai 1888, à Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège.

6e période (1889-1894).

La Classe des lettres offre, pour la 6e période de ce concours, un prix de *trois mille francs* à l'auteur du meilleur travail rédigé en français, en flamand ou en latin, en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire du conseil privé aux Pays-Bas, à partir de son origine jusqu'en 1794; examiner les attributions de ce corps, ses prérogatives et sa compétence en matière politique, d'administration et de justice.

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1894.

Les concurrents devront se conformer aux conditions réglementaires des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE SAINT-GENOIS POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE EN LANGUE FLAMANDE.

Institution.

Lors du décès du baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninklijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

« Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La Commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de quatre cent cinquante francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail, écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la Classe des lettres.*

Concours.

1re et 2de périodes (1868-1887).

La Classe des lettres avait offert un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

Letterkundige en wijsgeerige beschouwing van Coornhert's werken.

(Étude littéraire et philosophique des œuvres de Coornhert.)

Ce concours, prorogé jusqu'en 1888, n'a pas donné de résultat.

3e période (1888-1897).

La Classe des lettres offre, pour la 3e période de ce concours, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

Caractériser l'influence exercée par la Pléiade française sur les poètes néerlandais du XVIe et du XVIIe siècle.

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1897.

Les concurrents devront se conformer aux conditions réglementaires des concours annuels de l'Académie.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Institution.

Feu Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or.), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten van eenen Vlaamschen prijs bij de Academie van kunsten en letteren te Brussel.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La Classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu Auguste Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

« La Commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M. Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix ; que cette fondation avait un caractère de perpétuité ; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la Classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs. »

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la Commission a pensé que le fondateur n'a pas pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langue flamande, que cette expression n'a pas été expressément for-

mulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la Classe qui conserve son droit d'appréciation.

Concours.

1re ET 2e PÉRIODES (1877-1886).

Un prix de *mille francs* avait été offert au meilleur ouvrage en réponse à la question :

Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde.

Ce concours, prorogé jusqu'en 1888, n'a pas donné de résultat.

3e PÉRIODE (1887-1891).

La Classe des lettres avait maintenu la même question pour cette période.

Ce concours n'a pas donné de résultat non plus.

4e PÉRIODE (1892-1896).

Un prix de *mille francs* sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la prose flamande avant l'influence bourguignonne, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la réunion de nos provinces sous Philippe de Bourgogne, vers 1430.

Le délai fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin, expirera le 1er février 1896.

Les concurrents devront se conformer aux conditions réglementaires des concours de l'Académie.

PRIX DÉCENNAL DE LITTÉRATURE FLAMANDE FONDÉ PAR Mme Ve ANTON BERGMANN.

Institution.

Par dépêche du 10 décembre 1875, M. le Ministre de l'Intérieur avait adressé, en communication, la lettre suivante de la dame Anton Bergmann, de Lierre, témoignant l'intention de faire dotation à l'Académie de la somme de cinq mille francs, montant du prix quinquennal de littérature flamande décerné à l'œuvre, *Ernest Staas, schetsen en beelden*, de feu son mari.

« Nazareth bij Lier, den 21 October 1875.

» MIJNHEER DE MINISTER,

» Ik heb de eer het volgende voorstel aan uwe goedkeuring te onderwerpen.

» De somme van *vijf duizend frank,* door mij ontvangen van den vijfjaarlijkschen prijs voor Nederlandsche letterkunde, aan het werk *Ernest Staas, schetsen en beelden,* van mijnen op 21 Januari 1874 te Lier overleden Echtgenoot, Anton Bergmann, door het Staatsbestuur toegewezen, zal door mij aan de koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België worden geschonken, ten einde daarmede eenen tienjaarlijkschen prijs te stichten, die den naam zal dragen van *prijs Anton Bergmann*, ter nagedachtenis van mijnen diep betreurden Echtgenoot.

» De prijs zal bestaan in de gedurende tien jaren verzamelde

interesten van de boven genoemde somme van vijf duizend frank, en om de tien jaar worden verleend aan de beste in het Nederlandsch geschreven Geschiedenis van eene stad of eene gemeente van ten minste vijf duizend inwoners der Vlaamsch-sprekende gewesten van België, gedurende een tijdperk van tien jaren uitgekomen.

» Het aanmoedigen van schrijvers van plaatselijke geschiedenissen werd door mij verkozen, omdat wijlen mijn Echtgenoot tevens het vak der historie beoefende en eene geschiedenis van zijne geboortestad Lier vervaardigde.

» In het *eerste* tienjarig tijdperk zullen naar den prijs dingen de geschiedenissen van steden of gemeenten die tot de provincie *Antwerpen* behooren.

» In het *tweede* tienjarig tijdperk, die van steden of gemeenten der provincie Brabant.

» In het *derde*, die van steden of gemeenten der provincie *Oost-Vlaanderen*.

» In het *vierde*, die van steden of gemeenten der provincie *West-Vlaanderen*.

» En in het *vijfde*, die van steden of gemeenten der provincie *Limburg*.

» Voor de volgende tijdperken zal dezelfde orde worden gevolgd.

» De jury, gelast met het toewijzen van den prijs, zal bestaan uit vijf leden, door het Staatsbestuur, op voordracht eener lijst van candidaten in dobbel getal door de koninklijke Academie opgemaakt, te benoemen.

» Mocht geene der gedurende het tienjarig tijdperk uitgekomen geschiedenissen door de jury ter bekroning worden waardig geoordeeld, dan zullen de interesten bij het kapitaal worden gevoegd, en de prijs voor het volgende tijdvak met de

interesten van den niet toegewezen prijs worden vermeerderd. In dit geval zal de volgende provincie aan de beurt wezen.

» Gaarne zou ik vernemen, Mijnheer de Minister, of het door mij gedane voorstel onder de voorwaarden, die ik zoo vrij ben U hierboven op te geven, door U wordt aangenomen.

» Aanvaard, Mijnheer de Minister, de betuiging mijner bijzondere hoogachting.

» Weduwe ANTON BERGMANN,
» geb. VAN ACKER. »

TRADUCTION.

« J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition suivante :

» La somme de *cinq mille francs* que j'ai reçue pour le prix quinquennal de littérature flamande, décerné par le Gouvernement à l'ouvrage : *Ernest Staas, schetsen en beelden,* de mon mari, décédé le 21 janvier 1874, à Lierre, sera accordée par moi à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, afin d'en fonder un prix décennal, qui portera le nom de *prix Anton Bergmann*, en mémoire de mon très regretté Mari.

» Le prix consistera dans les intérêts de la somme de cinq mille francs susmentionnée, accumulés pendant dix années; il sera décerné tous les dix ans à la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune des localités flamandes de la Belgique (*Vlaamschsprekende gewesten*) d'au moins cinq mille habitants et qui aura paru pendant une période de dix ans.

» J'ai choisi l'encouragement d'écrivains de monographies, parce que feu mon mari cultivait aussi la branche de l'histoire et qu'il écrivit une monographie de Lierre, sa ville natale.

» Pour la *première* période décennale pourront aspirer au prix, les monographies de villes ou de communes appartenant à la province d'*Anvers*.

» Pour la *deuxième* période décennale, celles de villes ou de communes de la province de *Brabant*.

» Pour la *troisième*, celles de villes ou de communes de la *Flandre orientale*.

» Pour la *quatrième*, celles de villes ou de communes de la province de la *Flandre occidentale*.

» Et pour la *cinquième*, celles de villes ou de communes de la province de *Limbourg*.

» Le même ordre sera suivi pour les périodes subséquentes.

» Le jury chargé de décerner le prix se composera de cinq membres nommés par le Gouvernement, sur la présentation d'une liste double de candidats, faite par l'Académie.

» Si aucune des histoires, qui ont paru pendant la période décennale, n'est jugée digne, par le jury, d'être couronnée, les intérêts seront ajoutés au capital, et le prix pour la période suivante sera augmenté des intérêts du prix non décerné. Dans ce cas ce sera le tour de la province suivante.

» J'apprendrais volontiers, Monsieur le Ministre, que ma proposition fût admise, sous les conditions que j'ai pris la liberté de vous poser ci-dessus.

» Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : Veuve ANTON BERGMANN,

» née VAN ACKER. »

La Classe des lettres, conformément à l'avis de la Commission qui a examiné le projet de donation, a constaté que, dans l'intention de la donatrice, qui a en vue de favoriser la littérature flamande, le prix ne doit être décerné qu'aux provinces ou parties de provinces où l'on parle le flamand (*Vlaamschsprekende gewesten*); que par suite, pour ce qui concerne le Brabant, l'arrondissement de Nivelles ne doit pas être compris dans la donation.

Il résulte, également, des termes généraux employés, que les œuvres historiques seront comprises dans les avantages de la fondation du prix, qu'elles aient pour auteurs des étrangers ou des Belges, pourvu qu'elles soient écrites en néerlandais et éditées en Belgique ou dans les Pays-Bas.

Concours.

1re PÉRIODE (1er février 1877 — 1er février 1887).

Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique.

Conformément aux dispositions prises par la fondatrice et approuvées par la Classe des lettres dans sa séance du 7 février 1876, un prix de *deux mille deux cent cinquante francs* avait été réservé à la meilleure histoire ou monographie, publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5,000 habitants au moins, et appartenant *à la province d'Anvers.*

La première période n'a pas donné de résultats : deux ouvrages ont été soumis à l'examen du jury, aucun n'a été couronné.

2de PÉRIODE (1er février 1887 — 1er février 1897).

Le prix est réservé, cette fois, à la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune appartenant à la *province de Brabant* (l'arrondissement de Nivelles excepté) et comptant au moins cinq mille habitants.

En vertu du règlement, le prix pour cette seconde période peut être augmenté des intérêts du prix non décerné pour la première; il s'élèvera donc à la somme de *trois mille* francs.

PRIX JOSEPH DE KEYN.

Prix annuels et perpétuels pour des ouvrages d'instruction et d'éducation laïques.

Institution.

La Classe des lettres, dans sa séance du 1er mars 1880, a reçu communication, par M. le Ministre de l'Intérieur, de la copie de l'acte suivant, par lequel Joseph De Keyn, décédé le 14 avril 1880, à Saint-Josse-ten-Noode, fait, sous certaines conditions, donation à l'Académie d'une somme de 100,000 francs (1); ainsi que d'un autre acte qui constate l'acceptation de cette libéralité (2).

(1) Afin d'assurer une rente annuelle de 4,000 francs, cette somme a été portée, par le donateur, à 106,410 francs.

(2) Acte du 5 février 1880, contenant : Donation par M. Joseph De Keyn, propriétaire à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu : M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, lequel a déclaré, par les présentes, faire donation entre vifs :

A l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de cent mille francs, qu'il s'oblige de verser entre les mains de la Commission administrative de ladite

M. le Ministre y joint une expédition de l'arrêté royal,

Académie, aussitôt qu'elle aura été autorisée par l'autorité compétente à accepter la présente libéralité.

Cette donation est faite aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de ladite somme de cent mille francs seront affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État ;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, aura lieu chaque année et sera jugé par la Classe des lettres de l'Académie;

3° Un premier prix de deux mille francs, et deux prix de mille francs, chacun, pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, autant que faire se peut, admis par l'État, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix possible;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constituée par les présentes, est laissé à l'Académie.

Les frais et honoraires du présent acte, ainsi que ceux de l'accep-

en date du 11 février 1880, acceptant la donation de Joseph De Keyn.

tation et, s'il y a lieu, ceux de la notification seront supportés par le donateur.

— Acte du 10 février 1880, contenant acceptation de la donation d'une somme de cent mille francs, faite par M. Joseph De Keyn, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu M. Marie-Henri-Joseph Dulieu, directeur au Ministère de l'Intérieur, demeurant à Ixelles, rue de la Tulipe, 30, lequel agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par M. le Ministre de l'Intérieur aux fins des présentes, datée du dix février mil huit cent quatre-vingt, et qui restera ci-annexée,

A déclaré accepter au nom de l'État belge la donation faite d'une somme de cent mille francs, par M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, suivant acte passé devant le notaire soussigné, le cinq février courant, et vouloir en profiter, en s'obligeant à l'exécution des conditions qui s'y trouvent imposées

A ces présentes est intervenu M De Keyn prénommé, lequel a déclaré se tenir pour dûment notifiée l'acceptation ci-dessus de la donation prérappelée.

RÈGLEMENT POUR LES CONCOURS DE KEYN.

—

L'Académie, en assemblée générale des trois Classes du 11 mai 1880, a adopté, sur le rapport de la Classe des lettres, le règlement suivant :

Article premier. — Ne seront admis au concours que des écrivains belges et des ouvrages conçus dans un esprit exclusivement laïque et étrangers aux matières religieuses.

Art. 2. — Ces ouvrages devront avoir pour but l'éducation morale ou l'instruction primaire ou moyenne, dans l'une ou l'autre de ses branches, y compris l'art industriel.

Art. 3. — Ils pourront être écrits en français ou en flamand, imprimés ou manuscrits.

Les imprimés seront admis quel que soit le pays où ils auront paru.

Le jury complétera la liste des ouvrages imprimés qui lui auront été adressés par les auteurs ou éditeurs en recherchant les autres ouvrages rentrant dans le programme qui auront paru dans la période.

Les manuscrits pourront être envoyés signés ou anonymes; dans ce dernier cas, ils seront accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur.

Art. 4. — Le concours sera ouvert alternativement d'année en année pour des ouvrages : 1° d'instruction ou d'éducation à l'usage des élèves des écoles primaires et

d'adultes ; 2° d'instruction ou d'éducation moyennes, y compris l'art industriel.

La première période concernera le premier degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1er janvier au 31 décembre 1880, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1880.

La seconde période concernera le second degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1881, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1881.

Les autres périodes se suivront alternativement et comprendront chacune deux années.

Art. 5. — Les intérêts de la somme affectée à la donation seront répartis chaque année en prix, s'il y a lieu. Un premier prix de deux mille francs et deux seconds prix de mille francs chacun pourront être décernés (1). Si le jury trouvait qu'il n'y a pas lieu de décerner l'un ou l'autre de ces prix, les sommes disponibles pourront servir, soit en totalité, soit en partie, à augmenter le taux des récompenses de cette année, en donnant, selon la valeur des œuvres, un premier prix plus élevé ou un autre premier prix *ex æquo*, sans qu'aucune récompense puisse être inférieure à mille francs ou supérieure à quatre mille francs.

S'il y a un excédent, il sera reporté sur la période correspondante qui suivra et, si les excédents s'accumulaient, ils serviraient à augmenter le capital primitif.

(1) Les intérêts de la fondation De Keyn réduits à 3,500 francs, le 1er mai 1887, par la conversion du 4 p. % en 3 1/2, ne sont plus que de 3,000 francs depuis 1890, à cause de l'application du capital en rente à 2 1/2.

ART. 6. — La Classe des lettres jugera le concours sur le rapport d'un jury de sept membres élus par elle dans sa séance du mois de janvier de chaque année.

ART. 7. — Les prix seront décernés dans la séance publique de la Classe des lettres, où il sera donné lecture du rapport.

ART. 8. — Le jury et la Classe apprécieront si les ouvrages couronnés doivent être recommandés au Gouvernement pour être admis à l'usage des écoles publiques ou des distributions de prix et quelles conditions de vente à bon marché pourront être mises à l'obtention de cette faveur.

ART. 9. — Tout ce qui a rapport au concours doit être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les ouvrages manuscrits qui seront couronnés devront être publiés dans l'année (1).

Les concurrents devront se conformer aux formalités et règles des concours annuels de l'Académie.

Concours.

PREMIER CONCOURS : *1re période, 1880.* Enseignement primaire.

Prix de deux mille francs, voté à Camille Lemonnier pour un recueil de contes manuscrits, intitulé : *Histoire de quelques bêtes.*

Prix de mille francs : 1° à Émile Leclercq pour son livre, intitulé : *Les contes vraisemblables ;*

2° à F. Schoonjans, pour son livre intitulé : *Aanvankelijke lessen in de theoretische rekenkunde.*

(1) Ce paragraphe a été ajouté en vertu d'une décision prise par la Classe des lettres dans sa séance du 6 mars 1882.

Premier concours : 2de *période, 1880-1881.* Enseignement moyen et art industriel.

Prix de mille francs :

1° A J Delbœuf et Iserentant pour leur ouvrage intitulé : *Le latin et l'esprit d'analyse* et *Chrestomathie latine*, mss.;

2° A J. Gantrelle pour son ouvrage intitulé : *Cornelii Tacitii historiarum libri qui supersunt;*

3° A F. Plateau pour son ouv. intitulé : *Zoologie élémentaire;*

4° A l'ouvrage de feu Eugène Van Bemmel, intitulé : *Traité général de littérature française.*

Deuxième concours : 1re *période, 1881-1882.* Enseignement primaire.

Prix de deux mille francs à Léon Evrard pour son livre intitulé : *La santé du peuple.*

Prix de mille francs :

1° A L. Genonceaux pour son livre intitulé : *Leesboek;*

2° A Ém. Leclercq pour son livre intitulé : *Histoire d'une statue.*

Deuxième concours : 2de *période, 1882-1883.* Enseignement moyen et art industriel.

Prix de mille francs :

1° A Léon Vanderkindere pour son *Manuel de l'histoire de l'antiquité;*

A.-J. Wauters pour son *Histoire de la peinture flamande;*

3° A Th. Swarts pour son *Traité de chimie;*

4° A J.-B.-J. Liagre pour sa *Cosmographie stellaire.*

Troisième concours: 1re *période, 1883-1884.* Enseignement primaire.

Prix de mille francs :

1° A Virginie Loveling pour ses *Verhalen voor kinderen* (contes enfantins);

2° A E. Discailles pour son livre intitulé : *Guillaume le Taciturne et Marnix de Ste-Aldegonde;*

3° A Léon Fredericq pour son livre intitulé : *Le corps humain ;*

4° A Jules Mac-Leod pour son livre intitulé : *De Werveldieren* (Les vertébrés).

TROISIÈME CONCOURS : *2de période, 1884-1885.* Enseignement moyen et art industriel.

Prix de mille francs :

1° A Marguerite Van de Wiele pour son roman intitulé : *Filleul du Roi ;*

2° A L. Roersch et P. Thomas pour leurs *Éléments de grammaire grecque ;*

3° A l'abbé Gelin pour son *Traité d'arithmétique élémentaire ;*

4° A Fr. Merten pour son *Manuel des sciences commerciales.*

QUATRIÈME CONCOURS : *1re période, 1885-1886.* Enseignement primaire.

Prix de mille francs :

1° A Ernest Candèze, pour son livre intitulé : *Périnette, histoire surprenante de cinq moineaux ;*

2° A Fernand Courtois et Narcisse Gillet, pour leur livre intitulé : *Cours théorique et pratique de grammaire française ;*

3° A P. Cooreman, pour son *Cours complet de gymnastique éducative ;*

4° A Jacques Stinissen, pour son livre intitulé : *Gedachten over opvoeding en onderwijs vooral met het oog op de lagere school.*

QUATRIÈME CONCOURS : *2de période, 1886-1887.* Enseignement moyen et art industriel.

Prix de quinze cents francs à J. Stecher, pour son *Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique.*

Prix de mille francs :

1° A Pol. De Mont, pour sa *Grammaire pratique et théorique de la langue allemande ;*

2° A E. Gelin, pour ses *Éléments de trigonométrie.*

CINQUIÈME CONCOURS : *1re période, 1887-1888.* Enseignement primaire.

Prix de mille francs :

1° A Ch. De Bosschere, pour son livre intitulé : *De Vlinderbloemigen* (les Papilionacés) et *Les fleurs des jardins et des champs;*

2° A J. Roland, pour sa *Géographie illustrée,* avec atlas;

3° A N. Hermann et H. Kevers, pour leur ouvrage en deux parties : *Onze moedertaal. Eerste trap van het spraakkundig onderwijs in de volksschool.*

CINQUIÈME CONCOURS : *2de période, 1888-1889.* Enseignement moyen et art industriel.

Prix de mille francs :

1° A J. Vercoullie, pour son ouvrage intitulé : *Beknopt etymologisch woordenboek der nederlandsche taal;*

2° A Jean Chalon, pour son livre : *Le microscope, essai de vulgarisation;*

3° Au colonel J.-A.-H. Kraus, pour son livre : *Echos militaires, souvenirs d'un milicien.*

SIXIÈME CONCOURS : *1re période, 1889-1890.* Enseignement primaire.

Prix de mille francs :

1° Aux dames Du Caju et E. Cornelis, pour leur livre intitulé : *Les travaux à l'aiguille à l'école normale et à l'école primaire,* 1re partie;

2° A Mme Lievevrouw-Coopman, pour son ouvrage : *Het huiselijk geluk, leer- en leesboek voor de lagere en adultenscholen;*

3° A D. Baratto et H. Rymers pour le texte de leur livre : *Le dessin à l'école primaire.*

SIXIÈME CONCOURS : *2de période, 1890-1891.* Enseignement moyen et art industriel.

Prix de mille francs :

1° A P. Pelseneer, pour son livre : *Exploration des mines profondes;*

2° A M. Roland, pour son atlas général de géographie physique et politique et pour son *Algemeene atlas der Natuur-en Staatkundige Aardrijkskunde.*

Prix Adelson CASTIAU en faveur de l'amélioration de la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.

Institution.

Par son testament olographe, M. Adelson Castiau, ancien membre de la Chambre des représentants, décédé à Paris en 1879, a « légué à la Classe des lettres de l'Académie une » somme de dix mille francs, dont les intérêts, accumulés de » trois en trois ans, seront, à chaque période triennale, attri- » bués à titre de récompense à l'auteur du meilleur mémoire » sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellec- » tuelle et physique des classes laborieuses et des classes » pauvres ».

Règlement.

Art. 1er. Ne seront admis au concours Castiau que des écrivains belges.

Art. 2. Seront seuls examinés les ouvrages soumis directement par leurs auteurs au jugement de l'Académie.

Art. 3. Ces ouvrages pourront être rédigés en français ou en flamand. Les manuscrits seront reçus comme les imprimés. S'ils sont anonymes, ils porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

Art. 4. Le jury se composera de trois commissaires délégués par la Classe des lettres de l'Académie. Il n'y aura qu'un seul prix.

Art. 5. Si le concours demeure sans résultat, la somme restée disponible s'ajoutera au capital primitif.

Art. 6. Le nom du lauréat sera proclamé dans la séance publique de la Classe des lettres.

Art. 7. Tout ce qui concerne le concours devra être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

Art. 8. Si l'ouvrage couronné est inédit, il devra être imprimé dans l'année.

Le prix ne sera délivré au lauréat qu'après la publication de son travail.

Art. 9. Les manuscrits envoyés au concours deviennent la propriété de l'Académie (art. 24 du Règlement général).

Concours.

Le prix pour la première période (1881-1883) a été décerné à J. Dauby, chef de division-gérant du *Moniteur belge*, auteur d'un mémoire manuscrit dont la devise était : *L'amélioration du sort des classes... pauvres fait à la fois l'honneur et le tourment de notre temps.*

2e PÉRIODE (1884-1886).

Le prix a été décerné à Charles Cambier, directeur au gouvernement provincial à Gand, pour son travail imprimé intitulé : *Manuel de prévoyance ou moyens d'améliorer la condition des classes laborieuses.*

3e PÉRIODE (1887-1889).

Le prix a été décerné à M. le baron H. de Royer de Dour à Bruxelles pour son livre intitulé : *Essai d'étude d'économie sociale. Les habitations ouvrières en Belgique.*

4e PÉRIODE (1890-1892).

La Classe des lettres rappelle que la quatrième période du prix Adelson Castiau sera close le 31 décembre 1892.

Ce prix, d'une valeur de *mille francs*, sera décerné à l'auteur du meilleur travail belge, imprimé ou manuscrit :

Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.

PRIX BIENNAL DE PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Institution.

Sur la demande exprimée par une « personne qui désire que son nom ne soit connu qu'après sa mort », la Classe des lettres de l'Académie a été mise en possession, par un arrêté royal du 5 mai 1890, pris ensuite d'un avis favorable de la Classe, d'un capital de *quarante-cinq mille francs* pour instituer au moyen des intérêts, UN PRIX BIENNAL DE PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Voici les principales raisons émises par le fondateur au sujet de cette fondation :

« La philologie gréco-latine est en Belgique dans un marasme déplorable. Les travaux originaux relatifs aux langues et aux littératures anciennes, ainsi qu'aux sciences qui en facilitent ou en complètent l'étude, sont chez nous extrêmement rares.

» L'Académie royale de Belgique dispose d'un certain nombre de prix perpétuels ayant pour objet de favoriser les auteurs d'ouvrages sur l'histoire nationale, la littérature flamande, l'enseignement moyen, l'enseignement primaire, etc.; elle n'en a pas qui soient *spécialement* et *exclusivement* destinés à encourager l'étude du latin et du grec et des différentes questions qui se rattachent à la littérature classique.

» C'est pour combler cette lacune regrettable qu'a été fondé le prix biennal de philologie classique.

» Si le donateur a cru devoir stipuler que les ouvrages classiques destinés aux élèves ne pourraient pas être couronnés, c'est que les encouragements ne manquent pas à ces sortes d'ouvrages. »

Règlement (1).

Article premier. — Tous les deux ans, la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique mettra au concours, sur la proposition d'une commission composée de trois de ses membres, une question de philologie classique, le mot philologie étant pris dans son acception la plus large (critique et exégèse des auteurs grecs et latins, grammaire, histoire littéraire, histoire politique, mythologie, archéologie, épigraphie, numismatique, etc.).

Art. 2. — Ne seront admis à concourir que des auteurs belges. Les membres et les correspondants de l'Académie sont exclus.

Art. 3. — Les mémoires envoyés en réponse à la question mise au concours devront être rédigés en français, en flamand ou en latin.

Art. 4. — Ces mémoires ne pourront pas être signés. Ils porteront une devise qui sera répétée dans un bulletin cacheté joint au manuscrit et renfermant les nom, prénoms et adresse de l'auteur.

(1) Adopté en assemblée générale des trois Classes, du 6 mai 1890.

ART. 5. — La Classe jugera le concours sur un rapport d'une commission de trois membres, désignés par elle dans sa séance du mois de janvier qui suivra la clôture de chaque période biennale.

ART. 6. — Si, à l'expiration de la période biennale spécifiée à l'article 1er, aucun mémoire digne du prix n'est parvenu à la Classe, le délai pourra être prolongé de deux ans et la récompense éventuellement doublée.

ART. 7. — Si la Classe ne croit pas devoir doubler la récompense, elle mettra au concours une deuxième question, tout en maintenant celle pour laquelle le délai aura été prolongé.

ART. 8. — Dans le cas prévu à l'article 6, la Classe pourra, sur la proposition de la commission spécifiée à l'article 5, accorder le prix à un travail imprimé, relatif à la philologie classique, publié par un auteur belge dans le même intervalle.

Sont toutefois exclus du concours les ouvrages destinés à l'enseignement proprement dit, à l'exception des éditions de textes dites *savantes* et des grammaires ou dissertations grammaticales ayant pour objet de faire progresser la science.

ART. 9. — La Classe pourra également, dans le cas prévu à l'article 6, mettre au concours ou récompenser la traduction française d'un ouvrage de philologie important, qui, d'après elle, serait consulté avec fruit par les membres du personnel enseignant.

ART. 10. — Lorsque la Classe aura à sa disposition les

intérêts accumulés pendant deux périodes biennales, elle pourra décerner deux prix d'égale valeur.

Art. 11. — Si, à l'expiration de deux périodes biennales, aucune récompense n'a pu être décernée, la Classe veillera à ce que les intérêts échus servent à augmenter le capital de la fondation.

Art. 12. — La première période biennale finira le 31 décembre 1892.

Art. 13. — Tout ce qui se rapporte au concours doit être adressé à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Concours.

PREMIÈRE PÉRIODE (1891-1892).

Conformément à la volonté du testateur, la Classe des lettres offre, pour la première période de concours, un prix de *deux mille sept cent cinquante francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en français, en flamand ou en latin, en réponse à la question suivante :

Faire une étude critique sur les rapports publics et privés qui ont existé entre les Romains et les Juifs jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus.

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 31 décembre 1892. Ils devront être adressés, francs de port, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, au Palais des Académies, à Bruxelles.

PRIX CHARLES LEMAIRE,

POUR DES QUESTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX PUBLICS.

Institution.

Mlle Adelaïde Lemaire, domiciliée à Beaumont (Belgique), et décédée à Paris le 2 décembre 1890, avait inscrit la disposition suivante dans son testament mystique :

« Je donne à l'Académie des sciences de Belgique la somme de vingt-cinq mille francs pour que les revenus en soient affectés à la formation d'un prix qui sera décerné tous les deux ans, sous le nom de *Prix Charles Lemaire*, à l'auteur du meilleur mémoire publié sur des questions relatives aux travaux publics. »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 28 février 1891.

Règlement.

Conformément à la volonté de la testatrice, la Classe des sciences offre, pour la première période de concours, un prix de 1,420 francs à l'auteur du meilleur mémoire publié sur des questions relatives aux travaux publics.

Le délai pour la remise des ouvrages expirera le 30 juin

1893; ils devront être adressés, francs de port, à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, au palais des Académies, à Bruxelles.

Les ouvrages devront être écrits en français ou en flamand.

Seront seuls admis, les ouvrages présentés par les auteurs belges ou naturalisés, et publiés en Belgique pendant la période du 1er juillet 1891 au 30 juin 1893.

Le résultat du concours sera proclamé dans la séance publique de la Classe des sciences.

Si le concours demeure sans résultat, la somme restée disponible sera ajoutée au capital primitif.

PRIX ÉDOUARD MAILLY,

POUR FAVORISER LES PROGRÈS DE L'ASTRONOMIE EN BELGIQUE.

Institution.

M. Édouard Mailly, en son vivant membre de la Classe des sciences de l'Académie, décédé à Saint-Josse-ten-Noode le 8 octobre 1891, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« Je lègue à l'Académie royale de Belgique une somme de *dix mille francs* pour fonder un prix à décerner au Belge qui aura fait faire quelque progrès à l'astronomie ou qui aura contribué à répandre le goût et la connaissance de cette science dans le pays. »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 18 janvier 1892.

Règlement.

La Classe des sciences offrira tous les quatre ans un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur ouvrage, imprimé ou manuscrit, répondant aux vues du fondateur.

La *première période de ce concours* s'ouvrira le 1er janvier 1892 et sera close le 31 décembre 1895.

Seront seuls admis les travaux présentés par les auteurs belges ou naturalisés.

Ils devront être rédigés en français ou en flamand, et être adressés, francs de port, à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, au palais des Académies, à Bruxelles.

Les ouvrages imprimés devront être publiés dans la période précitée.

Les travaux manuscrits devront être datés et porteront une devise, laquelle sera répétée, avec le nom et le domicile de l'auteur, dans un pli cacheté.

Le prix remporté par les ouvrages manuscrits ne sera délivré à l'auteur que contre la présentation du premier exemplaire imprimé de son travail.

Le résultat du concours sera proclamé dans la séance publique annuelle de la Classe des sciences.

Dans le cas où le concours demeurerait sans résultat, la Classe pourrait doubler le prix de la période suivante ou augmenter le capital selon qu'elle le jugerait utile.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(1er Janvier 1893.)

LE ROI, PROTECTEUR.

VAN BAMBEKE, Charles, président de l'Académie pour 1893.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel de l'Académie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1893.

Le directeur de la Classe des Sciences, Ch. VAN BAMBEKE.
» » des Lettres, P. HENRARD.
» » des Beaux-Arts, AD. SAMUEL.
Le Secrétaire perpétuel, le chev. Edm. MARCHAL.
Le délégué de la Classe des Sciences, F. CRÉPIN.
» » des Lettres, Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, Éd. FÉTIS.

CLASSE DES SCIENCES.

VAN BAMBEKE, Ch , directeur.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

MAUS, Henri-M.-J., ✠ G. O. ; à Ixelles	Élu le	15 décem. 1864.
DONNY, François-M.-L., ✠ O.; à Gand	—	15 décem. 1866.
BRIALMONT, Alexis-H., ✠ G. C.; à Saint-Josse-ten-Noode	—	15 décem. 1869.
FOLIE, François-J.-Ph., ✠ O.; à Uccle	—	15 décem. 1874.
DE TILLY, Joseph-M., ✠ O.; à Ixelles	—	16 décem. 1878.
VAN DER MENSBRUGGHE, Gust.-L., ✠; à Gand	—	14 décem. 1883.
SPRING, Walthère-V., ✠; à Liège	—	15 décem. 1884.
HENRY, Louis, ✠ O.; à Louvain	—	15 décem. 1886.
MANSION, Paul, ✠ O.; à Gand	—	15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F.; à Liège	—	14 décem. 1888.
LE PAIGE, Constantin-M.-M.-H.-J., ✠; à Liège	—	15 décem. 1890.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠; à St-Josse-t.-N.	—	5 mai 1891.
LAGRANGE, Charles; à Ixelles	—	15 décem. 1891.
TERBY, François; à Louvain	—	15 décem. 1891.
DERUYTS, Jacques; à Liège	—	15 décem. 1892.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

VAN BENEDEN, Pierre-J., ✠ G. O.; à Louvain . . . . Élu le 15 décem. 1842.
DE SELYS LONGCHAMPS, le b^on Edmond-M., ✠ G. O.; à Liège . . . . — 16 décem. 1846.
GLUGE, Théophile, ✠ C.; à Bruxelles . . — 15 décem. 1849.
DEWALQUE, Gustave-G.-J., ✠ C.; à Liège . — 16 décem. 1859.
CANDÈZE, Ernest-C.-A., ✠; à Glain (Liège). — 15 décem. 1864.
DUPONT, Édouard-L.-F., ✠ O.; à Boitsfort. — 15 décem. 1869.
VAN BENEDEN, Édouard, ✠ O.; à Liège . — 16 décem. 1872.
MALAISE, Constantin-H.-G.-L., ✠; à Gembloux. . . . . — 15 décem. 1873.
BRIART, Alphonse, ✠ O.; à Morlanwelz . — 15 décem. 1874.
PLATEAU, Félix-A.-J., ✠ O.; à Gand . . — 15 décem. 1874.
CRÉPIN, François, ✠ O.; à Bruxelles . . — 15 décem. 1875.
VAN BAMBEKE, Charles-E.-M., ✠; à Gand . — 15 décem. 1879.
GILKINET, Alfred-Charles, ✠; à Liège. . — 15 décem. 1880.
MOURLON, Michel-J. ✠; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1886.
DELBOEUF, Joseph-R.-L., ✠; à Liège . . — 15 décem. 1887.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

VALERIUS, Hubert, ✠ O.; à Gand. . . Élu le 15 décem. 1869.
NEUBERG, J., ✠; à Liège. . . . . . . — 15 décem. 1891.
LANCASTER, Albert; à Uccle. . . . . . — 15 décem. 1892.
JORISSEN, Armand; à Liège . . . . . . — 15 décem. 1892.
N . . . .

Section des Sciences naturelles.

FREDERICQ, Léon, ✠; à Liège . . . . Élu le 15 décem. 1879.
MASIUS, J.-B.-N.-Voltaire, ✠ O.; à Liège . — 15 décem. 1880.
RENARD, Alphonse-F., ✠ O.; à Wetteren . — 15 décem. 1882.
ERRERA, Léo; à Bruxelles . . . . — 15 décem. 1887.
VANLAIR, C. ✠ O.; à Liège. . . . . . — 14 décem. 1888.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

KEKULÉ, Frédéric-Auguste, ✠; à Bonn. . Élu le 15 décem. 1864.
BUNSEN, R.-G.-E., ✠ O.; à Heidelberg. . — 15 décem. 1865.
CATALAN, Eugène-C., ✠ O.; à Liège . . — 15 décem. 1865.
DE COLNET D'HUART, Alex.; à Luxembourg. — 15 décem. 1873.
HELMHOLTZ, Hermann von; à Berlin. . . — 15 décem. 1873.
MENABREA, marquis DE VAL-DORA, le c^te Louis-Frédéric, ✠ G. C.; à Florence. — 15 décem. 1874.
STRUVE, Otto-Wilhelm; à Poulkova . . . — 15 décem. 1874.
FAYE, Hervé-Aug.-Et.-Albans; à Paris . . — 16 décem. 1878.
KELVIN (lord) [William Thomson], ✠ C.; à Glasgow. . . . . — 16 décem. 1878.
PASTEUR, Louis; à Paris . . . . — 15 décem. 1879.
SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan. . — 15 décem. 1879.
TYNDALL, Jean; à Londres. . . . . . . — 14 décem. 1883.
THOMSEN, Jules; à Copenhague . . . . — 15 décem. 1887.
WEIERSTRASS, Charles; à Berlin . . . . — 14 décem. 1888.
BERTHELOT, Marcelin-P.-E.; à Paris . . — 16 décem. 1889.
HERMITE, Charles; à Paris . . . . — 16 décem. 1889.
CAYLEY, Arthur; à Cambridge (Angleterre). — 15 décem. 1890.
FIZEAU, Louis; à Paris . . . . — 15 décem. 1890.
VON BAEYER, Adolphe; à Munich. . . . — 15 décem. 1890.
NEWCOMB, Simon; à Washington . . . . — 15 décem. 1891.
VAN DER WAALS, J.-D.; à Amsterdam . . — 15 décem. 1891.
BRIOSCHI, François; à Milan. . . . . . — 15 décem. 1892.
FOERSTER, W.; à Berlin . . . . — 15 décem. 1892.
FRIEDEL, Charles; à Paris . . . . — 15 décem. 1892.
CORNU, Alfred; à Paris. . . . . — 15 décem. 1892.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

OWEN, Richard (sir K. C. B.), ✠ O.; à Londres	Élu le 17 décem. 1847.
DANA, James-D.; à New-Haven (É.-U.) .	— 15 décem. 1864.
DE CANDOLLE, Alph.-L.-P.-Pyrame; à Genève	— 15 décem. 1869.
HOOKER, Jos.-Dalton; à Kew (Angl.). . .	— 16 décem. 1872.
RAMSAY, André CROMBIE; à Londres . .	— 16 décem. 1872.
STEENSTRUP, J.-Japhet-S.; à Copenhague .	— 16 décem. 1872.
HUXLEY, Thomas-Henri; à Londres . . .	— 15 décem. 1874.
PRINGSHEIM, Nathaniel; à Berlin. . . .	— 15 décem. 1874.
GOSSELET, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille .	— 15 décem. 1876.
DAUBRÉE, Gabriel-Auguste; à Paris. . .	— 14 décem. 1877.
KÖLLIKER, Rod.-Albert; à Wurzbourg . .	— 14 décem. 1877.
DE SAPORTA, Le m^is G., à Aix (France). .	— 14 décem. 1877.
GEGENBAUR, Charles; à Heidelberg . . .	— 15 décem. 1882.
KOWALEWSKY, Alexandre; à Odessa. . .	— 15 décem. 1882.
STUR, Dionys-Rud.-Jos.; à Vienne . . .	— 14 décem. 1883.
NORDENSKJÖLD, le b^on Ad.-N.-E.; à Stockholm	— 15 décem. 1884.
VIRCHOW, Rud.; à Berlin	— 15 décem. 1884.
MOLESCHOTT, Jacques; à Rome	— 15 décem. 1884.
LEUCKART, Rudolphe; à Leipzig	— 15 décem. 1885.
DE LA VALLÉE POUSSIN, Charles-L.-J.-X., ✠; à Louvain	— 15 décem. 1885.
HALL, James; à Albany (É.-U. d'A.) . . .	— 15 décem. 1886.
PRESTWICH, Joseph, à Darent-Hulme Shoreham (Sevenoaks), Londres	— 14 décem. 1888.
DU BOIS-REYMOND, Émile; à Berlin . . .	— 16 décem. 1889.
GAUDRY, Jean-Albert; à Paris.	— 16 décem. 1889.
DE LACAZE-DUTHIERS, F.-J.-H.; à Paris . .	— 15 décem. 1892.

CLASSE DES LETTRES.

Henrard, P., directeur.

Marchal, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

Faider, Charles-J.-B.-F., ✠ G. C.; à Bruxelles	Élu le	7 mai	1855.
Nève, Félix-J.-B.-J., ✠ O.; à Louvain	—	11 mai	1868.
Wauters, Alphonse, ✠ O.; à Bruxelles	—	11 mai	1868.
Le Roy, Alphonse, ✠ C.; à Liège	—	12 mai	1873.
de Borchgrave, Émile-J.-Y.-M., ✠ C.; à Vienne	—	12 mai	1873.
Wagener, Auguste, ✠ C.; à Gand	—	10 mai	1875.
Willems, Pierre-G.-H., ✠ O.; à Louvain	—	14 mai	1877.
Rolin-Jaequemyns, Gust., ✠; à Bruxelles.	—	6 mai	1878.
Bormans, Stanislas, ✠ O.; à Liège	—	5 mai	1879.
Piot, Charles-G.-J., ✠ O.; à St-Gilles (Brux.)	—	5 mai	1879.
Potvin, Charles, ✠; à Ixelles	—	9 mai	1881.
Stecher, Jean-A., ✠ O.; à Liège	—	9 mai	1881.
Lamy, Thomas-J., ✠ O.; à Louvain	—	8 mai	1882.

Henrard, Paul-J.-J., ✠ C.; à Bruxelles . .	Élu le 5 mai 1884.
Gantrelle, Joseph, ✠ C.; à Gand	— 4 mai 1885.
Loomans, Charles-W.-H., ✠ C.; à Liège . .	— 10 mai 1886.
Tiberghien, Guill., ✠ C.; à St-J.-t.-Noode .	— 9 mai 1887.
de Harlez, le chevalier Charles-Jh-V., ✠; à Louvain	— 7 mai 1888.
Vanderkindere, Léon-A.-V.-J., ✠ O.; à Uccle	— 7 mai 1888.
Henne, Alexandre, ✠ O.; à Bruxelles . .	— 6 mai 1889.
Frédérix, Gustave-A.-H., ✠; à Bruxelles .	— 6 mai 1889.
Goblet d'Alviella, le comte Eug., ✠; à Saint-Gilles (Bruxelles)	— 5 mai 1890.
Frère-Orban, H.-J.-W., ✠ G. C.; à Bruxelles.	— 4 mai 1891.
Vander Haeghen, Ferdinand, ✠ O.; Gand.	— 4 mai 1891.
Prins, Adolphe, ✠ O; Ixelles	— 4 mai 1891.
Marchal, le chev. Edm., ✠; à St-J.-t.-Noode.	— 5 mai 1891.
Vuylsteke, Jules; à Gand.	— 9 mai 1892.
Banning, E., ✠ C.; à Ixelles.	— 9 mai 1892.
De Monge, Léon, ✠; à Louvain.	— 9 mai 1892.
Giron, Alfred, ✠ O.; à Bruxelles.	— 9 mai 1892.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Loise, Ferdinand, ✠ O.; à Louvain . . .	Élu le 12 mai 1873.
de Chestret de Haneffe, le bon J.; à Liège.	— 5 mai 1890.
Fredericq, Paul; à Gand	— 4 mai 1891.
Kurth, Godefroid, ✠; à Liège	— 4 mai 1891.
Mesdach de ter Kiele, Ch., Jean, ✠ G. O.; à Bruxelles	— 9 mai 1892.
Denis, Hector, à Ixelles	— 9 mai 1892.
N.	
N.	
N	
N	

50 ASSOCIÉS.

LEEMANS, Conrad, ✠ O.; à Leyde. . . .	Élu le 11 janv. 1847.
DE ROSSI, le chevalier J.-B.; à Rome. . .	— 7 mai 1855.
MINERVINI, Jules; à Naples	— 4 mai 1859.
CANTÙ, César; à Milan.	— 13 mai 1861.
VON LÖHER, François, ✠ C.; à Munich . .	— 13 mai 1862.
VON ARNETH, le chev. A., ✠ C.; à Vienne . .	— 9 mai 1864.
MOMMSEN, Théodore; à Berlin	— 5 mai 1866.
VON SYBEL, Henri-Ch.-L., ✠ C.; à Berlin .	— 10 mai 1869.
BRUNN, Henri, ✠; à Munich	— 8 mai 1871.
D'ANTAS, le chev. M., ✠ G. C.; à Londres .	— 6 mai 1872.
CURTIUS, Ernest; à Berlin	— 6 mai 1872.
RIVIER, Alphonse-P.-O., ✠ O.; à Saint-Gilles (Bruxelles)	— 12 mai 1873.
FRANCK, Adolphe; à Paris.	— 12 mai 1873.
DESMAZE, Charles; à Paris	— 4 mai 1874.
OPPERT, Jules; à Paris	— 4 mai 1874.
DELISLE, Léopold-Victor; à Paris. . . .	— 10 mai 1875.
DI GIOVANNI, Vincent; à Palerme	— 6 mai 1878.
COLMEIRO, Manuel; à Madrid	— 10 mai 1880.
D'OLIVECRONA, Samuel-Rodolphe-Detler-Canut; à Stockholm.	— 10 mai 1880.
BOHL, Joan, ✠; à Amsterdam	— 9 mai 1881.
CANOVAS DEL CASTILLO, A., ✠ G. C.; à Madrid.	— 9 mai 1881.
GLADSTONE, W. EWART; à Londres . . .	— 8 mai 1882.
DARESTE, Rodolphe, ✠ C.; à Paris . . .	— 5 mai 1884.
BRÉAL, Michel-Jules-Alfred; à Paris. . .	— 5 mai 1884.
BEETS, Nicolas; à Utrecht	— 4 mai 1885.
VON HOEFLER, le chev. Const.; à Prague . .	— 4 mai 1885.

SULLY PRUDHOMME, René-François-Arm^{d}; à Paris	Élu le 4 mai 1885.
PERROT, Georges; à Paris	— 10 mai 1886.
PHILIPPSON, Martin; à Berlin	— 10 mai 1886.
SNIEDERS, Auguste; à Anvers	— 10 mai 1886.
LEROY BEAULIEU, Pierre-Paul; à Paris	— 9 mai 1887.
LORIMER, Jacques; à Édimbourg	— 9 mai 1887.
AUMALE, Henri-E.-Ph.-L. d'Orléans, duc d', ✠ G. C.; à Chantilly	— 9 mai 1887.
CANONICO, Tancrède; à Rome	— 7 mai 1888.
SOHM, Rudolphe; à Leipzig	— 7 mai 1888.
NADAILLAC, J.-F.-A. du POUGET, m^{is} de; à Paris	— 7 mai 1888.
LALLEMAND, Léon; à Paris	— 7 mai 1888.
LUCCHINI, Louis; à Bologne	— 7 mai 1888.
HIRSCHFELD, Otto; à Berlin	— 6 mai 1889.
WORMS, Émile; à Rennes	— 6 mai 1889.
TE WINKEL, Jean; à Groningue	— 5 mai 1890.
DE FRANQUEVILLE, le comte Amable-Ch. FRANQUET, ✠; à Paris	— 5 mai 1890.
BAUMGARTEN, Herman; à Strasbourg	— 5 mai 1890.
HÜBNER, Ém.; Berlin	— 4 mai 1891.
DEHAISNES, Chrétien; à Lille	— 4 mai 1891.
BÜDINGER, Max., à Vienne	— 9 mai 1892.
LEFÈVRE-PONTALIS, Antonin, à Paris	— 9 mai 1892
N	
N	
N	

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Samuel Ad., directeur.

Marchal, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

Portaels, Jean-François, ✠ C.; à S[t]-Josse-ten-Noode	Élu le	4 janv. 1855.
Slingeneyer, Ernest, ✠ G. O.; à Bruxelles.	—	7 avril 1870.
Guffens, Godfr.-E., ✠ C.; à Schaerbeek	—	6 janv. 1876.
Wauters, Ch.-Émile-M., ✠ C.; à Ixelles.	—	5 janv. 1882.
Clays, Paul-J., ✠ C.; à Schaerbeek	—	1er mars 1883.
Stallaert, Joseph-J.-F., ✠ O.; à Ixelles	—	5 janv. 1888.
Markelbach, Alex.-P.-J., ✠ O.; à Schaerb.	—	10 janv. 1889.
Robie, Jean; ✠ C.; à S[t]-Gilles (Bruxelles)	—	8 janv. 1891.
Hennebicq, A., ✠; à S[t]-Gilles (Bruxelles)	—	7 janv. 1892.

Section de Sculpture :

Fraikin, Charles-A., ✠ C.; à Schaerbeek	Élu le	8 janv. 1847.
Jaquet, Joseph-J., ✠ O.; à Schaerbeek	—	11 janv. 1883.
De Groot, Guillaume, ✠ O.; à Bruxelles	—	10 janv. 1884.
Vinçotte, Thomas-J., ✠ O.,; à Schaerbeek.	—	12 mai 1886.

Section de Gravure :

Demannez, Joseph-A., ✠ O.; à S[t]-Josse-ten-Noode	Élu le	11 janv. 1883.
Biot, Gustave-J., ✠ O.; à Anvers	—	10 janv. 1884.

Section d'Architecture :

Balat, Alphonse-F.-H., ✠ G. O.; à Ixelles . Élu le 9 janv. 1862.
Pauli, Adolphe-Ed.-Th., ✠ C.; à Gand . . — 7 janv. 1875.
Schadde, Joseph-E.-H.-M , ✠ O.; à Anvers. — 10 janv. 1878.
Beyaert, Henri-J.-F., ✠ C.; à Bruxelles . — 5 janv. 1888.

Section de Musique :

Gevaert, F.-Auguste, ✠ G. O.; à Bruxelles. Élu le 4 janv. 1872.
Samuel, Adolphe, ✠ C.; à Gand . . . . — 8 janv. 1874.
Radoux, J.-Théodore, ✠ O.; à Liège . . . — 3 avril 1879.
Benoit, Pierre, ✠ C.; à Anvers. . . . . — 5 janv. 1882.
Huberti, Gustave; à Bruxelles . . . . . — 2 avril 1891.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Fétis, Édouard-F.-L., ✠ C.; à Bruxelles. . Élu le 8 janv. 1847.
Hymans, Henri, ✠; à Ixelles. . . . . . — 8 janv. 1885.
Marchal, le chev. Edmond-L.-J.-G.. ✠; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 7 janv. 1886.
Rooses, Maximilien, ✠; à Anvers . . . . — 10 janv. 1889.
Van Even, Édouard, ✠; à Louvain. . . . — 7 janv. 1892.
N . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

de Lalaing, le c^te Jacq., ✠; à Bruxelles . Élu le 10 janv. 1889.
N. . . . .
N . . . .

Sculpture :

DEVIGNE Paul, ✠ O.; à Schaerbeek . .	Élu le	7 janvier 1892.

Gravure :

MEUNIER, Jean-Baptiste, ✠ O.; à Ixelles.	Élu le	10 janvier 1884.

Architecture :

LAUREYS, Félix, ✠; à Bruxelles . . .	Élu le	10 janvier 1889.

Musique :

BUSSCHOP, Jules, ✠ O.; à Bruges . .	Élu le	11 janvier 1883.
VAN DEN EEDEN, Jean-Baptiste; à Mons.	—	2 avril 1891.

Sciences et Lettres dans leurs rapports
avec les Beaux-Arts :

TARDIEU, Charles; à Boitsfort	Élu le	9 janvier 1890.
N		

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

GÉROME, Jean-Léon, ✠; à Paris . . .	Élu le	12 janvier 1865.
MADRAZO, Frédéric de; à Madrid . . .	—	12 janvier 1865.
HÉBERT, Aug.-Ant.-Ern., ✠ O.; à Paris .	—	12 janvier 1871.
BECKER, Charles, ✠ O.; à Berlin . .	—	8 janvier 1874.
FRITH, William-POWELL, ✠; à Londres .	—	8 janvier 1874.
WILLEMS, Florent, ✠ C.; à Paris . . .	—	7 décem. 1882.
LEIGHTON, Frederic; à Londres. . . .	—	7 janvier 1886.

MENZEL, Adolphe; à Berlin . . . . . Élu le 6 janvier 1887.
BOUGUEREAU, William-Adolphe, ✠; à Paris . . . . — 9 janvier 1890.
ALMA TADEMA, ✠; à Londres. . . . . — 8 janvier 1891.
LEFEBVRE, Jules; à Paris . . . . — 8 janvier 1891.
BRETON, Jules-A., ✠ O.; à Courrières (France) . . . . — 7 janvier 1892.

Sculpture :

CAVELIER, Pierre-Jules; à Paris . . . Élu le 7 janvier 1864.
MONTEVERDE, Jules; à Rome . . . . . — 8 janvier 1874.
GUILLAUME, Cl.-J.-B.-Eugène ; à Paris . — 6 janvier 1876.
THOMAS, Gabriel-Jules; à Paris. . . . — 11 janvier 1883.
KUNDMANN, Charles; à Vienne . . . . — 11 janvier 1883.
BEGAS, Reinhold, ✠ O.; à Berlin . . . — 8 janvier 1885.
N. . . . .
N. . . . .

Gravure :

STANG, Rudolphe ; à Amsterdam . . . Élu le 8 janvier 1874.
CHAPLAIN, Jules-Clément; à Paris. . . — 5 janvier 1888.
RAAB, J.-L.; à Munich . . . . — 10 janvier 1889.
N . . . .

Architecture :

DE LEINS, Chr.-Fréd., ✠; à Stuttgart. . Élu le 7 janvier 1864.
DALY, César ; à Paris . . . . — 12 janvier 1865.
VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome . — 12 janvier 1871.
CONTRERAS, Raphaël; à Grenade . . . — 8 janvier 1880.
RASCHDORFF, J.-Charles; à Berlin . . . — 5 janvier 1882.
WATERHOUSE, Alfred; à Londres . . . — 7 janvier 1886.
REVOIL, Henri, ✠; à Nimes . . . . . . — 10 janvier 1889.
VAUDREMER, F.-A.-E.; à Paris. . . . . — 3 mars 1892.

Musique :

THOMAS, Ch.-L.-Ambroise, ✠ O.; à Paris.	Élu le	8 janvier 1863.
VERDI, Joseph; à Busseto (Ital.). . . .	—	12 janvier 1865.
GOUNOD, Charles-François, ✠ O.; à Paris.	—	4 janvier 1872.
SAINT SAËNS, Camille-Ch., ✠; à Paris .	—	8 janvier 1885.
BRAHMS, Jean; à Vienne	—	7 janvier 1886.
RUBINSTEIN, Antoine-Grég.; à St-Petersbourg	—	6 janvier 1887.
BOURGAULT-DUCOUDRAY, Louis-Albert; à Paris.	—	6 janvier 1887.
WÜLLNER, Franz; à Cologne.	—	8 janvier 1891.
N		

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

RAVAISSON-MOLLIEN, J.-G.-Félix; à Paris .	Élu le	10 janvier 1856.
GAILHABAUD, Jules; à Paris	—	9 janvier 1868.
LUEBKE. Guillaume; à Stuttgart . . .	—	9 janvier 1873.
DELABORDE, le comte Henri; à Paris . .	—	8 janvier 1874.
Le radja SOURINDRO MOHUN TAGORE, ✠ C.; à Calcutta	—	4 janvier 1877.
MILANESI, Gaetan; à Florence	—	8 janvier 1885.
BERTOLOTTI, Antoine; à Mantoue . . .	—	5 janvier 1888.
BODE, Guillaume; à Berlin	—	10 janvier 1889.
RUSKIN, John; à Brantwood.	—	7 janvier 1892.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la Classe des Sciences.
Vice-président, A. WAUTERS, délégué de la Classe des Lettres.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN, délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

CRÉPIN,	délégué	de la Classe des Sciences.
DEWALQUE,	id.	id.
MARCHAL, le chev. Edm.	id.	id
VAN DER MENSBRUGGHE,	id.	id.
LE ROY,	id.	Classe des Lettres.
STECHER,	id.	id.
N		
GEVAERT,	id.	Classe des Beaux-Arts.
HYMANS,	id.	id.
ROOSES,	id.	id.
SAMUEL,	id.	id.
N		

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
BRIALMONT.	BORMANS.	DEMANNEZ.
Fr. CRÉPIN.	HENRARD.	FRAIKIN.
GLUGE.	PIOT.	PAULI.
MAUS.	A. WAUTERS.	SAMUEL.
P. VAN BENEDEN.	WILLEMS.	SLINGENEYER.

Musique :

THOMAS, Ch.-L.-Ambroise, ✠ O.; à Paris. Élu le 8 janvier 1863.
VERDI, Joseph; à Busseto (Ital.). . . . — 12 janvier 1865.
GOUNOD, Charles-François, ✠ O.; à Paris. — 4 janvier 1872.
SAINT SAËNS, Camille-Ch., ✠; à Paris . — 8 janvier 1885.
BRAHMS, Jean; à Vienne . . . . — 7 janvier 1886.
RUBINSTEIN, Antoine-Grég.; à St-Petersbourg . . . . — 6 janvier 1887.
BOURGAULT-DUCOUDRAY, Louis-Albert; à Paris . . . . — 6 janvier 1887.
WÜLLNER, Franz; à Cologne. . . . . . — 8 janvier 1891.
N . . . .

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

RAVAISSON-MOLLIEN, J.-G.-Félix; à Paris . Élu le 10 janvier 1856.
GAILHABAUD, Jules; à Paris . . . . . . — 9 janvier 1868.
LUEBKE. Guillaume; à Stuttgart . . . . — 9 janvier 1873.
DELABORDE, le comte Henri; à Paris . . — 8 janvier 1874.
Le radja SOURINDRO MOHUN TAGORE, ✠ C.; à Calcutta . . . . — 4 janvier 1877.
MILANESI, Gaetan; à Florence . . . . . — 8 janvier 1885.
BERTOLOTTI, Antoine; à Mantoue . . . — 5 janvier 1888.
BODE, Guillaume; à Berlin . . . . . . — 10 janvier 1889.
RUSKIN, John; à Brantwood. . . . . . — 7 janvier 1892.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la Classe des Sciences.
Vice-président, A. WAUTERS, délégué de la Classe des Lettres.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN, délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

CRÉPIN,	délégué	de la Classe des Sciences.
DEWALQUE,	id.	id.
MARCHAL, le chev. Edm.	id.	id
VAN DER MENSBRUGGHE,	id.	id.
LE ROY,	id.	Classe des Lettres.
STECHER,	id.	id.
N		
GEVAERT,	id.	Classe des Beaux-Arts.
HYMANS,	id.	id.
ROOSES,	id.	id.
SAMUEL,	id.	id.
N		

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
BRIALMONT.	BORMANS.	DEMANNEZ.
Fr. CRÉPIN.	HENRARD.	FRAIKIN.
GLUGE.	PIOT.	PAULI.
MAUS.	A. WAUTERS.	SAMUEL.
P. VAN BENEDEN.	WILLEMS.	SLINGENEYER.

Classe des Sciences. — *Commission permanente des paratonnerres.*

Maus, président.
Donny, membre.
Folie, id.
Spring, membre.
Van der Mensbrugghe, id.

Classe des Lettres. — *Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.*

J. Stecher, président.
Alph. Le Roy, membre.
L. De Monge, membre.
N. . . . .

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

Fétis. Portaels. Demannez.

— *Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.*

Gevaert, *président.*
Fétis, *secrétaire.*
Samuel, *trésorier.*
Radoux, membre.
N . . .

— *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.*

Président :

Le Directeur annuel de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

BALAT.
DEMANNEZ.
FÉTIS.
FRAIKIN.
GEVAERT.
HYMANS.
JAQUET.
MARCHAL.
PAULI.
PORTAELS.
SCHADDE.
SLINGENEYER.
STALLAERT.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

BORMANS, président.
WAUTERS (Alph.), secrétaire et trésorier.
PIOT, membre.
DEVILLERS, id.
GILLIODTS VAN SEVEREN, id.
VANDERKINDERE (L.), id.
DE PAUW (N.), id.
GÉNARD (P.), membre suppléant.
KURTH (God.), id.
MATHOT, id.
PIRENNE (H.), id.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

AIRY (sir Georges-Biddell), associé, décédé à Greenwich, le 4 janvier 1892.

DE QUATREFAGES DE BRÉAU (J.-L.), associé, décédé à Paris, le 12 janvier 1892.

DE CALIGNY (le marquis Anatole-François HUE), associé, décédé à Versailles, le 24 mars 1892.

HOFMANN (Aug.-Wilhelm), associé, décédé à Berlin, le 5 mai 1892.

CLASSE DES LETTRES.

DE LAVELEYE (le baron Émile-L.-V.-O.), membre, décédé au château de Doyon (Namur), le 2 janvier 1892.

CASTAN (Auguste), associé, décédé à Besançon, le 28 juin 1892.

DE VRIES (Matthias), associé, décédé à Zwolle (Hollande), le 9 août 1892.

TENNYSON (lord A.), associé, décédé à Harlemere (île de Wight), le 6 octobre 1892.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

CANNEEL (Th.), correspondant, décédé à Gand, le 16 mai 1892.

DE NIEUWERKERKE (le comte Alfred), associé, décédé à Lucques, le 17 janvier 1892.

HENRIQUEL-DUPONT (L.-P.), associé, décédé à Paris, le 20 janvier 1892.

BONNASSIEUX (Jean), associé, décédé à Paris, le 3 juin 1892.

LINNANDER DE NIEUWENHOVE (le baron Armand), décédé au château de Moignanville (Seine-et-Oise), le 14 août 1892.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

BALAT (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
BANNING (E.), rue du Président, 64, à Ixelles.
BEYAERT (H.), rue du Trône, 18, à Bruxelles.
BRIALMONT (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
CLAYS (P.), rue Seutin, 27, à Schaerbeek.
CRÉPIN (Fr.), rue de l'Association, 31, à Bruxelles.
DE GROOT (Guillaume), avenue Louise, 406, à Bruxelles.
DE LALAING (le comte J.), rue Ducale, 43, à Bruxelles.
DEMANNEZ (Jos.), rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode.
DENIS (H.), rue de la Croix, 42, à Ixelles.
DE TILLY (Jos.), à la Cambre, à Bruxelles.
DE VIGNE (Paul), rue du Progrès, 163, à Schaerbeek.
DUPONT (Éd.), villa du Lac, à Boitsfort.
ERRERA (Léo.), place Stéphanie, 1, à Bruxelles.
FAIDER (Ch.), rue du Commerce, 77, à Bruxelles.
FÉTIS (Éd.), rue Bodenbroeck, 15, à Bruxelles.
FOLIE (F.), à l'Observatoire Royal, Uccle.
FRAIKIN (C.-A.), chaussée d'Haecht, 198, à Schaerbeek.
FRÉDÉRIX (G.), rue de Pascale, 27, à Bruxelles.
FRÈRE-ORBAN (W.), rue Ducale, 23, à Bruxelles.
GEVAERT (A.), place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles.
GIRON (Alf.), rue Goffart, 16, à Ixelles.
GLUGE (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
GOBLET D'ALVIELLA (le comte E.), rue Faider, 10, à Saint-Gilles.
GUFFENS (Godfr.), place Le Hon, 4, à Schaerbeek.
HENNE (Alex.), rue de Livourne, 14, à Bruxelles.
HENNEBICQ (A.), rue de Lausanne, 1, à St-Gilles.
HENRARD (P.), rue Marie de Bourgogne, 48, à Bruxelles.

Huberti (Gustave), rue Rogier, 266, Schaerbeek.
Hymans (H.), rue de la Croix, 44, à Ixelles.
Jaquet (Jos.), rue des Palais, 156, à Schaerbeek.
Lagrange (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles.
Lancaster (Albert), avenue Brugman, 263, Uccle.
Laurets (F.), boulevard du Nord, 9, à Bruxelles.
Marchal (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode
Markelbach (Alex.), chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek.
Maus (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
Mesdach de ter Kiele (Ch.), rue Montoyer, 5, à Bruxelles.
Meunier (J.-B.), rue Maes, 20, à Ixelles.
Mourlon (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
Piot (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
Portaels (J.), rue Royale, 232, à St-Josse-ten-Noode.
Potvin (Ch.), rue Vautier, 62, à Ixelles.
Prins (Ad.), rue Souveraine, 69, à Ixelles.
Rivier (Alph.), avenue de la Toison d'or, 58, à Saint-Gilles.
Robie (J.), chaussée de Charleroi, 127, à St-Gilles.
Rolin-Jaequemyns (G.), rue de la Bonté, 3, à Bruxelles.
Slingeneyer (Ern.), rue du Commerce, 113, à Bruxelles.
Stallaert (J.), rue des Chevaliers, 20, à Ixelles.
Tardieu (Ch.), chaussée de La Hulpe, 39, à Boitsfort.
Tiberghien (G.), rue de la Commune, 4, à St-Josse-ten-Noode.
Vanderkindere (Léon), avenue des Fleurs, 51, à Uccle.
Vinçotte (Thomas), rue de la Consolation, 97, Schaerbeek.
Wauters (Alph.), rue de Spa, 22, à Bruxelles.
Wauters (Émile), rue Mercelis, 29, à Ixelles.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT EN PROVINCE.

BENOIT (Pierre), Marché St-Jacques, 13, à Anvers.
BIOT (Gust.), rue du Dragon, 17, à Anvers.
BORMANS (Stanislas), rue Fabri, 10, à Liège.
BRIART (Alph.), à Morlanwelz-Mariemont (Hainaut).
BUSSCHOP (Jules), quai Ste-Anne. 13, à Bruges.
CANDÈZE (E.), à Glain, près de Liège.
CATALAN (Eugène), rue des Éburons, 21, à Liège.
DE BORCHGRAVE (Ém.), à la Coupure, 35, à Gand, et à Vienne.
DE CHESTRET DE HANEFFE (Le baron J.), rue des Augustins, 31, à Liège.
DE HARLEZ (le chev. Ch.), rue au Vent, 8, à Louvain.
DE HEEN (P.), rue de Joie, 54, à Liège.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.). rue de Namur, 190, à Louvain.
DELBŒUF (J.), boulevard Frère-Orban, 32, à Liège.
DE MONGE (L.), rue des Joncs, 3, à Louvain.
DERUYTS (J.), rue des Augustins, 35, à Liège.
DE SELYS LONGCHAMPS (le bon Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34. à Liège.
DEWALQUE (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liège.
DONNY (F.), rue Neuve-St-Pierre, 95, à Gand.
FREDERICQ (Léon), rue de Pitteurs, 18, à Liège.
FREDERICQ (Paul), rue des Boutiques, 9, à Gand.
GANTRELLE (J.), chaussée de Courtrai, 96, à Gand.
GILKINET (Alfred), rue Renkin, 13, à Liège.
HENRY (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.
JORISSEN (A.), rue Sur-la-Fontaine, 106, Liège.
KURTH (G.), rue Rouvroy, 6, à Liège.
LAMY (Th.), rue des Moutons, 149, à Louvain.
LE PAIGE (C.), rue des Anges, 21, à Liège.
LE ROY (Alph.), rue Fusch, 36, à Liège.
LOISE (F.), rue Juste Lipse, 43, à Louvain.
LOOMANS (Ch.), rue Beeckman, 20, à Liège.
MALAISE (C.), à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
MANSION (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.

Masius (V.), rue Beeckman, 18, à Liège.
Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
Neuberg (J.), rue de Sclessin, 6, à Liège.
Pauli (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
Plateau (Félix), chaussée de Courtrai, 152, à Gand.
Radoux (J.-Th.), boulevard Piercot, 23, à Liège.
Renard (A.), rue de la Station, à Wetteren.
Rooses (Max.), rue de la Province (Nord), 99, à Anvers.
Samuel (Ad.), place de l'Évêché, à Gand.
Schadde (Jos.), rue Leys, 18, à Anvers.
Snieders (Aug.), rue van Lérius, 24, à Anvers.
Spring (Walthère), rue Beeckman, 32, à Liège.
Stecher (J.), quai Fragnée, 36, à Liège.
Terby (F.), rue des Bogards, 96, à Louvain.
Valerius (H.), rue Basse, 45, à Gand.
Van Bambeke (C.), rue Haute, 7, à Gand.
Van Beneden (Éd.), quai des Pêcheurs, 50, à Liège.
Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 95, à Louvain.
Van den Eeden, rue d'Enghien, à Mons.
Vander Haeghen (F.), Fossé d'Othon, 1, à Gand.
Van der Mensbrugghe (G.), Coupure, 131, à Gand.
Van Even (Édouard), rue des Bouchons, 6, à Louvain.
Vanlair (C.), boulevard d'Avroy, 49, à Liège.
Vuylsteke (J.), rue aux Vaches, 15, à Gand.
Wagener (A.), boulevard du Jardin zoologique, 27, à Gand.
Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT :

Rauïs (N.), *chef de bureau*, rue St-Josse, 3, à St-Josse-ten-Noode.
Meirsschaut (P.), *attaché*, rue Potagère, 27, à St-Josse-ten-Noode.
Tobac (H.), *huissier de 1re classe*, rue Marie-Henriette, 44, à Ixelles.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl. . . . . 1769.
Le chancelier de Crumpipen . . . . 1772.

Secrétaires perpétuels.

Gérard . . . . 1769 à 1776.
Des Roches . . . . 1776 à 1787.
L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham. . . . . 1769 à 1780.
Le comte de Fraula. . . . . 1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler . . . . 1781 à 1784.
Gérard . . . . 1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier. . . . . 1791 à 1793.
Gérard. . . . . 1793 à 1794.
L'abbé Chevalier. . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816, période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).

(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le bon de Feltz. . 1816-1820.
Le pce de Gavre . 1820-1832.
Ad. Quetelet. . . 1832-1835.
Le baron de Stassart . 1835.
Le baron de Gerlache . 1836.
Le baron de Stassart. . 1837.
Le baron de Gerlache . 1838.
Le baron de Stassart. . 1839.
Le baron de Gerlache . 1840.
Le baron de Stassart. . 1841.
Le baron de Gerlache . 1842.
Le baron de Stassart. . 1843.
Le baron de Gerlache . 1844.
Le baron de Stassart. . 1845.
Le baron de Gerlache . 1846 (1).
Le baron de Stassart. . 1847.
Verhulst. . . . . . . 1848.
F. Fétis . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.
M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
Le baron de Gerlache . 1852.
Le baron de Stassart. . 1853.
Navez . . . . 1854.
Nerenburger . . . . 1855.
Le baron de Gerlache . 1856.
de Ram . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
F. Fétis . . . . 1859.
Gachard . . . . 1860.
Liagre . . . . 1861.
Van Hasselt. . . . . 1862.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1863.
Schaar . . . . 1864.
Alvin . . . . 1865.
Faider . . . . 1866.
Le vicomte Du Bus . . 1867.
F. Fétis . . . . 1868.
Borgnet . . . . 1869.
Dewalque . . . . . . 1870.
Gallait . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Thonissen . . . . . . 1873.
De Keyzer . . . . . . 1874.
Brialmont . . . . . . 1875.
Faider. . . . . 1876.
Alvin . . . . 1877.
Houzeau . . . . 1878.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1879.
Gallait . . . . 1880.
P.-J. Van Beneden. . . 1881.
Le Roy . . . . 1882.
Fétis . . . . 1883.
Dupont . . . . 1884.
Piot . . . . 1885.
Alvin . . . . 1886.
De Tilly . . . . 1887.
Bormans. . . . . . . 1888.
F.-A. Gevaert 1889
J.-S. Stas . . . . . . 1890.
G. Tiberghien . . . . 1891.
Éd. Fétis. . . . . . . 1892.
Van Bambeke . . . . 1893.

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem . . . . 1816 à 1821.
Dewez . . . . 1821 à 1835.
Ad. Quetelet . . . . 1835 à 1874.
Liagre . . . . 1874 à 1891.
Le chev. Edm. Marchal . . . . Élu en 1891.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin . . . . . . 1846.
Wesmael . . . . . . 1847.
Verhulst . . . . . . 1848.
Le vte Du Bus . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.
de Hemptinne . . . . 1851.
Kickx . . . . 1852.
Stas . . . . 1853.
de Selys Longchamps . 1854.
Nerenburger . . . . 1855.
Dumon . . . . 1856.
Gluge . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
Melsens . . . . . . 1859.
P.-J. Van Beneden . . 1860.
Liagre . . . . 1861.
de Koninck . . . . . 1862.
Wesmael . . . . . . 1863.
Schaar . . . . 1864.
Nerenburger . . . . 1865.
d'Omalius d'Halloy . . 1866.
Le vte Du Bus . . . . 1867.
Spring . . . . 1868.
Nyst . . . . 1869.
Dewalque . . . . . . 1870.
Stas . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Gluge . . . . 1873.
Candèze . . . . . . 1874.
Brialmont . . . . . 1875.
Gloesener . . . . . 1876.
Maus . . . . 1877.
Houzeau . . . . . . 1878.
de Selys Longchamps . 1879.
Stas . . . . 1880.
P.-J. Van Beneden . . 1881.
Montigny . . . . . . 1882.
Éd. Van Beneden . . . 1883.
Dupont . . . . 1884.
Morren . . . . 1885.
Mailly . . . . 1886.
De Tilly . . . . . . 1887.
Crépin . . . . 1888.
Briart . . . . 1889.
Stas . . . . 1890.
F. Plateau . . . . . 1891.
F. Folie . . . . . . 1892.
Van Bambeke . . . . 1893.

Classe des Lettres.

Le bon de Gerlache . . 1846.
Le bon de Stassart . . 1847.
Le bon de Gerlache . . 1848.
Le bon de Stassart . . 1849.

de Ram. . . . . . . 1850.
M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
Le b^{on} de Gerlache . . 1852.
Le b^{on} de Stassart . . 1853.
de Ram. . . . . . . 1854.
M.-N.-J. Leclercq . . 1855.
Le b^{on} de Gerlache . . 1856.
de Ram. . . . . . . 1857.
M.-N.-J. Leclercq . . 1858.
Le b^{on} de Gerlache . . 1859.
Gachard . . . . . . 1860.
de Ram. . . . . . . 1861.
De Decker. . . . . . 1862.
M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
Gachard . . . . . . 1864.
Grandgagnage. . . . 1865.
Faider 1866
Roulez . . . . 1867.
Le b^{on} Kervyn de Lettenhove . . . . . . 1868.
Borgnet . . . . . . 1869.
Defacqz . . . . . . 1870.
Haus . . . . 1871.
De Decker. . . . . . 1872.
Thonissen. . . . . . 1873.
Chalon. . . . . . . 1874.
le b^{on} Guillaume . . 1875.
Ch. Faider . . . . . 1876.
Alphonse Wauters . . 1877.
de Laveleye . . . . . 1878.
M.-N.-J. Leclercq . . 1879.
Nypels . . . . 1880.
H. Conscience . . . . 1881.
Le Roy. . . . . . . 1882.
Rolin-Jaequemyns . . 1883.
Wagener . . . . . . 1884.
Piot. . . . . 1885.
P. Willems . . . . . 1886.
Tielemans. . . . . . 1887.
Bormans . . . . . . 1888.
Potvin . . . . 1889.
Stecher. . . . . . . 1890.
G. Tiberghien. . . . 1891.
T. Lamy . . . . . . 1892.
Henrard . . . . . . 1893.

Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis . . . . . . 1846.
Navez . . . . 1847.
Alvin . . . . 1848.
F. Fétis. . . . . . . 1849.
Baron . . . . 1850.
Navez . . . . 1851.
F. Fétis . . . . . . 1852.
Roelandt . . . . . . 1853.
Navez . . . . 1854.
F. Fétis . . . . . . 1855.
De Keyser. . . . . . 1856.
Alvin . . . . 1857.
G^{me} Geefs. . . . . . 1858.
F. Fétis . . . . . . 1859.
Baron . . . . 1860.
Suys . . . . 1861.
Van Hasselt . . . . . 1862.
Éd. Fétis . . . . . . 1863.

De Keyser	1864.	Le chev. de Burbure .	1879.
Alvin	1865.	Gallait	1880.
De Busscher	1866.	Balat	1881.
Balat	1867.	Siret	1882.
F. Fétis	1868	Fétis	1883.
De Keyser.	1869.	Slingeneyer	1884.
Fraikin.	1870.	Pauli	1885.
Gallait	1871.	Alvin	1886.
Éd. Fétis	1872.	Fraikin.	1887.
Alvin	1873.	Robert	1888.
De Keyser.	1874.	Gevaert.	1889.
Balat	1875.	Schadde	1890.
Gevaert	1876.	H. Hymans	1891.
Alvin	1877.	Éd. Fétis	1892.
Portaels	1878.	Samuel	1893.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



[illegible] Camperhout. Brux.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

JEAN-SERVAIS STAS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Louvain le 21 août 1813, mort à Saint-Gilles (Bruxelles) le 13 décembre 1891.

INTRODUCTION.

Le 13 décembre 1891, à 10 heures du soir, s'éteignait à Saint-Gilles, commune limitrophe de Bruxelles, un homme dont la vie exemplaire a fait l'admiration de tous ceux qui ont pu le connaître. Aussi modeste que savant, doué d'une de ces intelligences supérieures que la nature ne semble produire que de loin en loin, comme pour en faire mieux apprécier la valeur, Stas a vécu pour la science et pour le bien de son pays. Homme rempli de cœur, éminemmcnt utile sans bruit, profondément vertueux sans ostentation, il réunissait les qualités que les

temps antiques savaient si bien proposer comme un idéal à réaliser pour assurer la grandeur de la patrie.

Nature élevée autant que désintéressée, Stas s'est consacré, tout jeune, au culte de la science. Son honnêteté naturelle, et, partant, son amour absolu de la vérité, devait le porter inévitablement vers ces régions qui ont été de tout temps le refuge de la sincérité. Il a travaillé avec une ardeur et un dévouement sans bornes à la vérification de plusieurs idées scientifiques fondamentales, plutôt qu'à l'éclosion de nouvelles théories ou de nouvelles doctrines. C'est que, dans ses études, il préférait s'attacher aux phénomènes qui ne trompent pas plutôt qu'à la connaissance des causes, souvent fallacieuse.

Ses facultés prédominantes étaient l'acuité des sens, la sagacité, la conception prompte, la mémoire sûre; il était doué d'un esprit critique plutôt que d'un esprit créateur Celui-ci n'étant, le plus souvent, dans les sciences, qu'un esprit d'à peu près, eût été, pour ainsi dire, en opposition avec son amour de la vérité objective qu'il recherchait.

Ainsi doué, il devait nécessairement exercer son activité intellectuelle sur un champ déterminé.

Stas a enrichi la science de connaissances aussi vraies que la lumière du jour. Il nous a donné des faits capitaux qui resteront comme restent les vérités géométriques, quelles que soient les vicissitudes par lesquelles passent les spéculations des philosophes sur l'espace ou sur le temps. Dans les sciences, les faits proprement dits s'ajoutent les uns aux autres sans se nuire, et, encore moins, sans s'exclure; mais les théories philosophiques

se substituent, le plus souvent, les unes aux autres, de manière à laisser peu de chose, sinon rien, de celles qui succombent dans la lutte pour la vérité.

Celui qui a pu être assez heureux pour attacher son nom à la découverte d'un fait fondamental, vivra dans le souvenir des savants autant que la science elle-même, tandis que l'auteur d'une conception philosophique, quelque supérieure qu'elle soit, est en danger de voir son mérite méconnu par le plus grand nombre, à dater du jour où sa conception ne répondra plus aux besoins scientifiques de l'époque.

La mémoire de Stas est scellée à des faits immuables; elle est immortelle. Nous devons à notre compatriote un tribut de reconnaissance, parce que le pays a non seulement le droit d'être fier de ceux de ses enfants qui se distinguent, mais surtout parce que les actions d'éclat qu'ils accomplissent, quelle que soit leur nature, fortifient la patrie. Un peuple qui a un glorieux passé saura puiser dans son histoire, au moment du danger, une énergie qui fera défaut à celui qui aura vécu dans le marasme de l'esprit. Les succès dans les sciences et dans les arts développent le sentiment national et, avec lui, les qualités viriles qui assurent l'indépendance. C'est ce qu'ont toujours compris les hommes d'État dont l'esprit s'élevait au-dessus des préoccupations personnelles, des intérêts étroits, pour ne pas dire des inspirations d'une triste médiocrité.

Stas n'a pas été seulement un grand patriote, parce qu'il a illustré son pays dans le domaine de la science. Esprit supérieur, il a pensé que son devoir n'était pas accompli totalement s'il s'enfermait dans la sphère d'activité où

l'avaient appelé ses goûts. Il s'est rendu utile en exerçant son activité dans plus d'une direction. Non seulement il a enseigné, en qualité de professeur, à l'École militaire, mais, dominant peu à peu l'aversion que lui inspiraient les affaires administratives, il a rendu les plus grands services au pays en usant de son influence et de la force que lui donnaient son honnêteté, son impartialité et son intégrité, pour empêcher l'enseignement — surtout l'enseignement supérieur — d'avoir trop à souffrir des luttes de nos partis politiques. Il savait représenter aux divers gouvernements qui se sont succédé, le danger auquel le pays se trouvait exposé, si les positions scientifiques se remplissaient par des personnes compromises dans les agitations politiques, au lieu de servir de récompense au travail scientifique. Son influence était devenue extraordinaire, et, bien connue comme telle, elle était même empruntée à chaque instant par des hommes quelconques , qui venaient implorer son appui pour l'unique motif qu'ils jugeaient leur cause honnête. On savait que l'on ne frappait pas en vain à la porte de Stas quand on avait à lui demander une bonne œuvre.

D'ailleurs, les ministres ne dédaignaient pas d'aller voir le savant, dans sa demeure de Saint-Gilles, pour discuter avec lui des points obscurs de leur administration. Dans son modeste cabinet du rez-de-chaussée, où Stas recevait ses visiteurs, ont été agitées des questions fondamentales pour l'État. Son jugement sûr, son désintéressement, son patriotisme affinaient des résolutions qui recevaient ensuite leur exécution. Le roi Léopold Ier a honoré aussi la maison de Stas de sa présence; des ministres et des princes étrangers sont venus goûter

le charme de sa conversation et soumettre à son avis, ou tout au moins à son appréciation, des questions de tout ordre.

Son activité publique a été énorme; l'homme de science sera peut-être enclin à penser même qu'elle a été trop grande, car Stas a consacré à un travail souvent ingrat un temps qui lui eût permis de produire de nombreux trésors scientifiques. Pendant une certaine période, il ne se déroulait aucune affaire de quelque importance devant les tribunaux, sans que la justice réclamât le concours de Stas pour l'éclairer. Toutes les commissions administratives scientifiques ont voulu le compter parmi elles, parce qu'elles savaient qu'elles s'attachaient un pilote sûr. D'un dévouement sans borne, Stas acceptait toujours les nouvelles charges; il mettait à les supporter toute la conscience qu'on lui connaissait, et si, parfois, il se plaignait, ce n'était pas de sa peine, mais de ce que l'état de sa santé lui enlevait la force nécessaire pour remplir ses obligations aussi complètement qu'il l'eût voulu.

Vers le milieu de sa carrière, quand une affection douloureuse du larynx l'obligea à renoncer à ses fontions dans l'enseignement, nous retrouvons ce savant qui avait grandi dans le culte de la science et évité aussi longtemps que possible de vivre dans le monde des intérêts matériels, dans l'Administration des finances, en qualité de commissaire des monnaies, voire dans l'Administration de la Banque Nationale en qualité de conseil technique. Dans tous ces postes, Stas a excellé. Un de nos plus grands ministres disait avoir rarement rencontré un homme possédant, aussi bien que Stas, la science de la finance.

Cette science, comme celle de la chimie, il l'a mise intégralement à la disposition du pays, sans en retirer pour lui-même le moindre profit. Il a, par son savoir et sa sage administration, fait rentrer, ou conservé, au trésor public des sommes considérables, sans même penser un instant à instruire le pays des bienfaits dont il l'enrichissait.

Mais le savant ne s'était pas laissé absorber par l'administrateur. Pendant qu'il remplissait les fonctions de commissaire des monnaies, Stas faisait un travail de statique chimique remarquable ; il perfectionnait la méthode d'essai des matières d'argent. Plus tard il compléta d'une manière magistrale, par des travaux qu'il n'a malheureusement pas eu la satisfaction de voir imprimés de son vivant, ses premières recherches sur la pluralité de la matière. Il y résolut des questions fondamentales de philosophie naturelle et apporta à son œuvre un couronnement digne du début; mais il en retardait toujours la publication par suite de ses profonds scrupules de savant.

C'est de ce Confrère éminent que l'Académie m'a chargé de retracer les travaux et de faire apprécier la vie par ceux qui n'ont pas eu le bonheur de vivre dans son entourage.

Remplir cette tâche est pour moi un travail presque impossible. Reproduire les preuves palpables de l'élévation de caractère de ce grand maître et faire rayonner aux yeux de tous la splendeur de sa vie, supposent un don que je n'ai pas reçu en partage. Si je n'ai pas décliné cependant la mission difficile de parler de Stas et de son œuvre, c'est qu'elle s'est imposée à moi comme l'accomplissement d'un devoir pieux.

J'ai eu le bonheur de vivre dans son intimité. Quand mon père fut appelé en Belgique par M. le Ministre

baron de Theux, le hasard a voulu qu'il rencontrât Stas dans une circonstance particulière. L'un et l'autre s'étaient rendus, le même jour, à Bruxelles, pour remercier le Gouvernement de leur nomination en qualité de professeur, qui à l'École militaire, qui à l'Université de Liège. L'ancien hôtel de Groenendael, aujourd'hui démoli, fut le lieu où ces deux hommes, si bien faits pour se comprendre et s'estimer, commencèrent une amitié que la mort seule devait terminer. Dès mon enfance j'ai grandi dans les sentiments de respect et d'affection pour le plus ancien et le plus fidèle des nombreux amis que mon père a rencontrés dans sa nouvelle patrie. Quand il venait s'asseoir à notre foyer, à Liège, c'était joie dans la maison, surtout pour moi, car, dans sa bonté sans limite, il ne dédaignait pas de s'intéresser aux essais de physique et de chimie qui remplissaient souvent plus que mes loisirs; il prenait la défense de l'adolescent quand son père se plaignait de ce que Cicéron ou Hérodote eussent, sur lui, moins d'empire que Berzélius ou Volta. Mais je lui dois beaucoup plus que les premières lumières de la science, car, dans ma jeunesse, il m'a conseillé, aidé et protégé avec une indulgence et une sollicitude inaltérables. Plus tard, lorsque j'eus la douleur de perdre mon père, son cœur admirable me suivit toujours et continua d'envelopper ma famille d'un doux rayonnement.

C'est donc une dette de reconnaissance que j'acquitte aujourd'hui envers la mémoire d'un ami plutôt qu'un hommage que je rends à un confrère. Cette considération me vaudra, je l'espère, l'indulgence de tous ceux qui trouveront, avec raison, que je n'ai pas su payer un

tribut suffisant de vénération à ses travaux et à ses mérites.

Une circonstance heureuse a facilité, au surplus, ma tâche. Un des excellents amis d'enfance de Stas, M. A.-J. Bosmans, président honoraire du tribunal de Louvain, a bien voulu me renseigner sur les événements principaux de sa jeunesse ; il a poussé la complaisance jusqu'à me communiquer des extraits de la correspondance qu'il a tenue avec son ami à l'époque où celui-ci se préparait à sa carrière future, dans le laboratoire de Dumas, à Paris. M. Bosmans a donc suppléé heureusement à mon ignorance des premiers faits caractéristiques de sa vie. Je suis heureux de lui exprimer ici publiquement ma reconnaissance.

I.

NAISSANCE ET FAMILLE DE J.-S. STAS. — SES ÉTUDES A LOUVAIN. — DÉCOUVERTE DE LA PHLORHIZINE. — SES FONCTIONS DE PRÉPARATEUR A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN. — SON DÉSIR DE COMPLÉTER SON ÉDUCATION SCIENTIFIQUE A PARIS.

Jean-Servais Stas naquit à Louvain le 21 août (1) 1813. Les noms célèbres ne se reproduisent pas souvent dans

(1) Et non le *20 septembre*, comme il est dit, par erreur, dans le second supplément du *Grand dictionnaire universel* de P Larousse, ainsi que dans le *Biographisch-literarisches Handwörterbuch* de J.-C. Poggendorff.

l'histoire des peuples. On peut s'en convaincre aisément en parcourant un dictionnaire biographique; le même nom s'applique rarement à plusieurs personnes. On serait porté à croire que l'intelligence n'est pas héréditaire dans les familles. J'ai tenu à demander un jour à Stas si sa famille avait compté des membres illustres. Il me répondit négativement: mais il insista sur la condition extrêmement modeste dans laquelle avaient dû vivre ses grands-parents. Sans doute la lutte pour l'existence, en absorbant toutes les forces intellectuelles disponibles, les aura empêchées de s'exercer ailleurs.

Cependant, le père de Stas parvint déjà à s'élever à une position honorable par ses excellentes qualités intellectuelles et morales. Il (Jean-Baptiste) était originaire de Saint-Trond, où il naquit le 1er août 1779, de Gérard Stas et de Gertrude Sierens. Le 21 floréal an X (11 mai 1802), il épousa à Louvain Jeanne-Josèphe De Mortier, née en cette ville le 28 juin 1778, y décédée le 29 octobre 1854, fille de Servais De Mortier et d'Agnès De Haut. Il mourut à Louvain le 4 décembre 1846.

Jean-Baptiste Stas était venu à Louvain en 1794; il s'y maria dans sa 23e année et s'établit comme poêlier et serrurier. Il habita, jusqu'à sa mort, la partie gauche (plus basse que la partie droite) de la maison occupée encore actuellement par ses enfants, et qui porte le no 103 de la rue de Paris.

C'était un homme bien doué, intelligent, droit, foncièrement bon et d'une honorabilité parfaite, un digne représentant de cette ancienne race flamande dont l'histoire a enregistré tant de traits de loyauté et d'honnêteté. Mettant toute sa conscience dans ses relations d'affaires,

il conquit naturellement la confiance de ses concitoyens. Aussi, quoiqu'il fût chargé d'une nombreuse famille, il prospéra au point qu'il put donner à tous ses enfants une bonne éducation. Son atelier, établi d'abord dans la cave de sa petite demeure, devint bientôt insuffisant. Stas acquit, derrière sa maison, un grand jardin qui s'étendait jusqu'à la colline Saint-Antoine, et y fit construire de vastes ateliers le long de cette voie.

Mme Stas avait toutes les qualités d'une excellente mère de famille; elle était d'un esprit religieux, mais sans étroitesse. J.-S. Stas m'a dit plus d'une fois qu'elle aimait autant faire ses dévotions dans le temple protestant que dans l'église catholique. « Dieu est partout, » disait-elle à son fils quand celui-ci la taquinait sur son défaut de rigorisme. Du reste, elle était adorée de ses enfants; Jean-Servais avait pour elle un véritable culte.

L'aîné des fils, Guillaume, fut un statuaire de talent. Il eut pour maître le célèbre sculpteur français Rude. Outre une statue de Bélisaire demandant l'aumône, il fit les bustes de son père, de son frère Jean-Servais, de son ami Bosmans, de M. et Mme Van der Haert, de Louvain, du professeur Van Mons qui enseigna la chimie à Jean-Servais, de Vésale, de Henri Van der Haert, qui fut directeur de l'Académie des beaux-arts de Gand. Il ne dédaigna pas de faire des dessins et des ornements de poêles, et il collabora, de cette façon, pour une bonne part, au renom de l'atelier de son père et de son frère. Il existe encore, dans les familles de Louvain, un grand nombre de poêles qui sont l'œuvre artistique et technique de la famille Stas.

Le fils puîné, Pierre, exerça la profession de son père.

Il l'aida d'abord dans dans ses travaux et lui succéda ensuite. Il fut lui-même un artisan distingué et maintint la réputation d'honnêteté de l'ancienne maison.

Le cadet, Jean-Servais, d'une diathèse nerveuse et d'une complexion délicate, avait le goût des études.

Des cinq filles, la seconde se maria et quitta la maison paternelle. Les quatre autres, dont l'une des deux cadettes jumelles épousa plus tard M. Grootjans, ouvrirent un magasin de denrées coloniales qui prospéra si bien, qu'elles furent obligées d'agrandir leur établissement en acquérant et incorporant la maison voisine.

Tous les enfants de Jean-Baptiste Stas étaient heureusement doués. Ils avaient hérité, chacun, de l'honnêteté et de la bonté touchante de leur père; aussi leur bienveillance, ainsi que leur bienfaisance, ont-elles toujours été vivement appréciées de leurs concitoyens.

Le jeune Jean-Servais fut envoyé dans une école privée de Louvain, où, à l'âge de 5 ans, il se trouva côte à côte avec A.-J. Bosmans; c'est de cette époque que datent leurs relations d'estime et d'amitié qui, depuis lors, ne se sont jamais démenties. Il fit, plus tard, de bonnes humanités au collège de sa ville natale.

Son adolescence s'écoula dans des conditions heureuses, au sein d'une famille aux goûts simples, aux mœurs patriarcales et dans une ville aimable, qui avait conservé les traditions de la science et des arts. Il conserva toute sa vie le goût de l'antiquité classique que ses maîtres du collège avaient su lui inspirer; il aimait la lecture d'Horace, de Tacite, d'Homère : « Vous croirez difficilement, » me disait-il, combien j'ai trouvé de consolations dans » la lecture et la méditation des anciens ».

Il entra à l'Université de Louvain en 1832. Mais à cette époque, l'enseignement supérieur laissait encore beaucoup à désirer en Belgique; plus que partout ailleurs, peut-être, il avait eu à souffrir des convulsions religieuses et politiques.

L'ancienne Université séculaire de Louvain, fondée en 1426, malgré tout l'éclat dont elle brilla pendant les premiers siècles de son existence, n'eut jamais, pour les provinces belgiques, un enseignement national; bien pis, « celui-ci ne fut jamais civilisateur... l'atmosphère y était » lourde et assoupissante. Son influence vint surtout en » aide à la politique du gouvernement espagnol; en der» nière analyse, elle ne servit qu'à retarder la franche » expansion du génie des Belges (1) ».

Malgré cela, cette université ne devait pas survivre à la réunion de nos provinces à la France. « Un simple arrêté » de l'*Administration centrale du département de la Dyle* » en prononça la suppression (25 octobre 1797), attendu, » est-il dit dans un des considérants, qu'il ne doit plus y » avoir, dans toute l'étendue de la République, qu'un seul » mode d'instruction publique, *conforme aux principes* » *républicains*, celui établi par la loi du 3 brumaire » an IV (2). » L'instruction supérieure ne reçut un commencement de réorganisation chez nous, qu'après la réunion du pays à la Hollande. Cette longue période, pendant laquelle il n'était plus possible aux jeunes Belges de s'instruire sur leur territoire, eut des conséquences funestes,

(1) Voir A. Leroy, *L'Université de Liège depuis sa fondation*, p. XII. Liège, chez H. Vaillant-Carmanne, 1869.

(2) *Loc. cit.*, p. 38.

dont les effets ne sont pas encore éteints aujourd'hui. Le gouvernement hollandais y remédia par l'établissement, en 1817, des universités de Louvain, de Liège et de Gand.

Une ère de prospérité intellectuelle s'était ouverte, mais elle fut de courte durée. La Belgique se sépara violemment de la Hollande, et le gouvernement provisoire de 1830, qui devait, avant tout, contenter l'opinion en donnant aux partis la liberté d'enseigner, désorganisa l'œuvre du roi Guillaume en abrogeant tous les arrêtés incompatibles avec le nouveau régime. Les trois universités furent provisoirement conservées; mais elles n'échappèrent à la crise que pour être mutilées. Liège perdit sa faculté de *philosophie;* Gand ne conserva que celles de *droit* et de *médecine;* les facultés des *sciences* et de *droit* cessèrent d'exister à Louvain(1). La désorganisation ne s'arrêta pas là : le régime intérieur des universités fut altéré.

Seize professeurs reçurent leur démission le jour même où parut l'arrêté de *réorganisation,* et huit furent mis en non-activité. Il fallait éloigner les hommes n'approuvant pas le nouveau régime. Le mérite éminent du plus grand nombre d'entre eux ne les protégea pas contre la nécessité de reconnaître les titres que d'autres n'avaient su conquérir que dans le désordre des échauffourées. Le développement de la culture intellectuelle eut la suite inévitable des convulsions populaires : il fut de nouveau arrêté, pour ne pas dire compromis.

C'est donc dans ce moment que Stas entra à l'Université de sa ville natale en vue d'élargir l'horizon de ses pen-

(1) *Loc. cit.*, pp. XLIII et XLIV.

sées. Il n'avait le choix qu'entre la faculté de philosophie et la faculté de médecine. Curieux de la nature, il n'hésita pas, et choisit la dernière. Le 14 août 1835, il obtint le diplôme de docteur *avec la plus grande distinction*, l'année même de la suppression de l'Université.

J'ai cru devoir montrer, par ces quelques mots, ce que pouvait être l'enseignement supérieur en Belgique, et particulièrement à Louvain, à l'époque où Stas étudia; on jugera aisément de la somme d'énergie qu'il dut déployer par la suite, pour suppléer à l'insuffisance de sa première alimentation scientifique; on se rendra un compte plus exact, surtout, de l'intensité de l'esprit scientifique qui l'animait ainsi que du désir impérieux de produire quelque chose qui l'agitait, puisque c'était là, en somme, le *ferox animus* qui soutenait, dans un travail opiniâtre, cette nature frêle et délicate.

D'une curiosité scientifique sans égale, et avide de connaître ce qui avait été fait dans les siècles précédents, il passait ses soirées à compulser les œuvres des vieux alchimistes, de Raymond Lulle, de Basile Valentin, les deux volumes in-folio de la *Bibliotheca chimica curiosa* de Mangetus, etc. Son enthousiasme pour l'étude était si sympathique et si communicatif, qu'il avait fini par entraîner dans ses recherches son excellent ami d'enfance Bosmans, et même par l'y faire prendre goût, bien que celui-ci eût fait choix de la carrière de *juriste*.

Le professeur Van Mons, homme distingué et également d'une activité dévorante, qui enseignait encore la chimie à l'Université de Louvain, avait su inspirer à Stas l'amour de sa science de prédilection : il l'attacha à son laboratoire comme préparateur, avec L.-G. de Koninck.

Il l'initia aux manipulations délicates des opérations chimiques et il l'aima comme un fils.

Mais le travail chez son maître Van Mons ne suffisait pas à son activité. Il avait organisé, dès 1833, dans les combles de l'habitation de son père, un petit laboratoire où il put travailler selon ses désirs. Le lieu où était installé ce laboratoire existe toujours, et l'on y trouve même encore des épaves et des traces qui témoignent de son ancienne destination. C'est un petit réduit de 3 mètres sur 4 mètres environ de surface, situé immédiatement sous le toit, couvert en tuiles, de la maison, non mansardé, éclairé par une seule lucarne. Le mur de fond livrait passage à une cheminée venant du bas de la maison ; Stas y avait fait une brèche afin qu'elle pût lui servir de ventilateur. Le sol porte encore une *feuille de plomb* ayant pour objet de garantir le plancher. Les objets-meubles ont été dispersés pour la plupart; on y voit encore, cependant, une table de travail qu'on n'a pu enlever : Stas l'avait vissée au plancher, à l'aide de *cornières en fer*, pour en assurer la stabilité ; son but avait été bien atteint. Ce petit réduit contenait plusieurs appareils et instruments de travail entièrement fabriqués des mains du jeune chimiste, parce qu'il lui avait été impossible de les trouver à Louvain, et parce que ses moyens ne lui permettaient pas de les faire venir de loin. L'atelier de son père lui fournissait d'ailleurs certains moyens d'exécution. Stas aimait surtout, quand il parlait de « l'heureux temps passé dans son grenier à Louvain », de citer, parmi les appareils qu'il avait construits, la balance qui lui a servi à faire son premier travail scientifique. Elle était en métal ; l'aiguille, seule, était faite à l'aide d'un fil de verre étiré à la lampe,

et fixée par un point de cire à cacheter. La balance était sensible au milligramme et ne lui avait pas coûté cinq francs en fait de matières premières.

C'est dans ce laboratoire qu'il fit la découverte de la phlorhizine. On a attribué celle-ci à L.-G. de Koninck, sans doute parce qu'il a paru en 1836, à Louvain (chez Vanlinthout et Vandenzande), un mémoire sur cette substance signé seulement par L.-G. de Koninck. Les comptes rendus de ce travail, figurant dans les recueils scientifiques de l'époque, ne mentionnent non plus que le nom de de Koninck, bien que celui-ci ait pris soin de dire, dans l'avant-propos de son ouvrage, qu'il avait découvert cette substance conjointement avec Stas. J'ai d'ailleurs par devers moi une lettre dans laquelle Stas dit : « J'ai con-» sulté M. Dumas, et d'un commun accord il a été décidé de » ne pas s'inquiéter de M. de Koninck. Je fais comme si » son mémoire n'existait pas..... Dans la lettre que » j'écrirai à M. Dumortier, je m'expliquerai par rapport » à la découverte ; ainsi il n'échappera pas...., etc. »

L'occasion de cette découverte a été fournie par la destruction à jamais regrettable de la pépinière de Van Mons, à Louvain ; c'est là que Stas a pu se procurer les racines fraiches de pommier nécessaires à ses recherches.

J'ai dit que Stas avait obtenu le titre de docteur en médecine, l'année de la suppression de l'Université *de l'État*, à Louvain, en 1835. Le Gouvernement belge avait étudié la question de l'organisation de l'enseignement supérieur. Ch. Rogier, l'illustre ministre, ne voulait qu'une université de l'État ; de plus, il la voulait à Louvain. Malheureusement, cette solution, de nature à prévenir bien des difficultés auxquelles on s'est heurté

depuis, a été écartée par les Chambres : l'Université de Louvain fut seule supprimée, « à la grande joie des évê-
» ques, qui y installèrent, sans perdre de temps, l'Uni-
» versité catholique fondée à Malines en 1834 (1) ».

Comme conséquence de cet événement, le professeur Van Mons fut remplacé, à l'Université, par Martin Martens, ancien professeur de botanique et de chimie à l'École de pharmacie de Maestricht. Stas, cependant, qui avait été chargé, *intérimairement*, à la suite d'un concours, en remplacement de M. de Koninck, en congé à Berlin depuis le 6 juin 1834, des fonctions de préparateur de chimie et de pharmacie à l'*Université de l'État*, continua ses fonctions pendant les deux premières années de l'Université catholique ; mais il était travaillé plus que jamais par le désir de compléter ses connaissances par un séjour à l'étranger, chez un maître en état de lui ouvrir une véritable voie. Martens ne pouvait rien lui donner : au contraire, il l'arrêtait dans son développement en l'accablant sous le poids de travaux matériels qui, dans un laboratoire bien organisé, sont dévolus au personnel inférieur. Les lettres que Stas écrivait à cette époque à son ami M. Bosmans, font la lumière sur ce point.

Le 17 juillet 1837, il lui écrivait, en même temps qu'à son frère Guillaume : « Il est temps, n'est-ce pas, de
» répondre à vos lettres, après huit jours d'attente ; du
» moins, cette fois-ci, ce n'est pas ma faute, mais bien
» celle du travail que j'ai au laboratoire, et Dieu sait
» quand il sera fini. Le professeur Martens a reçu du
» Gouvernement les eaux minérales de Spa à analyser, et

(1) *Loc. cit.*, p. XLVII.

» vous savez qui doit faire la corvée ; et, l'analyse faite,
» il n'est pas tout à fait sûr que je pourrai venir avant la
» fin des cours, vu que Van Roosbroeck ne vient que
» de temps à autre au laboratoire. »

Et le 23 novembre suivant : « Je travaille du matin au
» soir, et si j'avais cent bras et cent corps, on les emploie-
» rait au laboratoire. Le déménagement qui a eu lieu a
» été cause qu'on a brisé tous les appareils que j'avais
» faits en deux ans ; je les restaure et j'en fait d'autres.
» Ah ! que je voudrais être débarrassé de ces gens indé-
» licats qui ne regardent pas si je suis fatigué, oui ou non !
» Vous savez combien j'ai travaillé au laboratoire ; main-
» tenant c'est encore pis. Mais l'espoir d'en être bientôt
» débarrassé ranime mon courage qui s'éteindrait infail-
» liblement si cela devait durer plus longtemps. Je tres-
» saille de joie quand je pense ce que deviendra Martens,
» cet homme qui m'a si souvent dédaigné et qui, en ce
» moment, semble être mon meilleur ami. Oui, Martens
» devra travailler lui-même ou du moins l'apprendre, et
» il saura alors que ce n'est pas si facile. Il a Van Roos-
» broeck jusqu'à Pâques, mais Van Roosbroeck va se faire
» prêtre... »

Stas avait un désir immense de voir de près les grands maitres de la science. Ceux-ci se trouvaient presque tous, à cette époque, à Paris. L'Allemagne en était encore à devoir entendre les mercuriales que lui réservait le grand Liebig pour l'éclairer sur le triste état dans lequel se trouvait la chimie, surtout en Prusse.

Bon nombre de personnages, alors au pouvoir, regardaient les universités — ainsi que beaucoup de fonctionnaires les considèrent encore dans notre pays —

comme ayant pour objet principal de préparer la jeunesse à remplir certaines professions ou certaines fonctions d'utilité immédiate.

La chimie n'était d'aucune nécessité pour les théologiens, les philosophes, les juristes ou les fonctionnaires de l'État (1). Des philologues et des juristes prétendaient même que la chimie n'était pas une science, que son étude était indigne (*sic*) de rentrer dans le programme d'une université; comme si la science de la matière n'était pas le complément nécessaire de la connaissance de la nature!

En France, au contraire, tout au moins à Paris, se trouvaient réunies toutes les sommités intellectuelles qui ont illustré le génie de l'homme au début de ce siècle. Les Thénard, Gay-Lussac, Laplace, Arago, Dumas, etc., y brillaient d'un éclat qui contrastait singulièrement avec la médiocrité que Liebig eut à combattre et à vaincre pour préparer à son pays l'ère du succès scientifique extraordinaire dont la génération actuelle a été le témoin.

Stas suivit le mouvement général qui animait les jeunes gens d'élite de son époque : il alla à Paris.

Il est curieux de constater que la plupart des savants dont la Belgique a le plus raison d'être fière, appartiennent à cette époque où les études scientifiques furent presque complètement négligées en Belgique. L.-G. de Koninck, Melsens, P.-J. Van Beneden et bien d'autres sont les contemporains de Stas. C'est que les règlements administratifs et les programmes officiels dont on a fait depuis

(1) Voir le *Moniteur scientifique de Quesneville*, 1875, p. 200. Études rétrospectives sur Liebig.

le *corset* de nos universités n'avaient encore pu déformer le génie de ces hommes. Ils ont grandi dans la liberté de l'esprit et ils ont su trouver ailleurs, où il le fallait, les aliments qui leur convenaient le mieux. Il est permis de se demander, en présence de ce fait, s'il n'y a rien de fondé dans la boutade d'un de nos plus spirituels Confrères, qui disait un jour qu'au lieu de légiférer sur notre enseignement supérieur, il vaudrait mieux fermer nos universités, envoyer la jeunesse étudier à l'étranger et attendre, pour procéder à la réorganisation de l'enseignement, l'amendement de l'opinion publique en matière scientifique, produit à la suite de son retour des pays où la science est en honneur.

II.

STAS ÉTUDIANT A PARIS. — ÉTUDE DE LA PHLORHIZINE. — SON ENTHOUSIASME POUR LA SCIENCE. — LECTURE A L'INSTITUT DE SON TRAVAIL SUR LA PHLORHIZINE. — BONTÉS DE J.-B. DUMAS A SON ÉGARD.

Le 17 juillet 1837, Stas écrivait à son ami Bosmans qui se trouvait à Paris : « ...Soyons contents, tout va » bien, et *je viendrai à Paris,* voilà l'essentiel ».

» . . . . Martens vient de me dire : « Vous pourrez » partir de Louvain mardi 25, pour être le 27 à Paris. » *Hosanna in excelsis!* Ce jour-là j'y serai, j'espère ».

Cet espoir fut déçu : Stas ne put partir qu'à la fin de l'année 1837. Pendant le voyage, qui alors était d'une durée de trente-six heures, on fut surpris par une gelée tellement intense qu'il fallut envelopper le pauvre Stas, dont la force de résistance n'était pas à l'épreuve des coups du froid, dans de la paille, pour le préserver des rigueurs de la température. A l'arrivée de la diligence rue Notre-Dame des Victoires, son frère Guillaume et son ami Bosmans aidèrent à le déballer.

Remis des fatigues de son voyage, il entra aussitôt au laboratoire de M. Dumas, avec qui il était déjà en relation (1); il conquit son affection, et il en fut honoré toute sa vie d'une amitié particulière.

(1) Quelques journaux de Bruxelles ont donné, dans l'article nécrologique qu'ils ont bien voulu publier, en décembre dernier, sur Stas, une anecdote sur la façon dont il s'introduisit dans le laboratoire de Dumas. A.-W. Hoffmann la cite aussi dans la notice biographique qu'il a lue, le 11 janvier 1892, à la Société chimique allemande. La voici, d'après *La Gazette* (n° 349; 1891) :

« Il arriva un jour à la porte de Dumas pour lui demander des » leçons... Dumas, très occupé, ne voulait recevoir personne » et avait donné là-dessus des ordres formels... Stas était » revenu vingt fois en vain. Mais la servante, tout en disant bien » haut à l'étranger, dont l'air humble et timide l'intéressait, que » son maître n'était pas là, lui montrait d'un geste la porte » derrière laquelle il se trouvait et lui faisait signe de passer » outre.

» C'est ainsi que Stas pénétra pour la première fois dans le » laboratoire de celui qui devait être son maître et son ami. »

J'ignore ce qu'il y a de vrai dans cette anecdote dont je ne lui ai jamais entendu donner le récit. D'après une lettre que Stas écrivait de Louvain, le 23 novembre 1837, à son ami Bosmans, elle

Stas rencontra dans le laboratoire de Dumas plusieurs jeunes chimistes destinés à briller dans la science : Piria, Delalande (mort jeune), Leroy, Félix Leblanc, H. Sainte-Claire-Deville, Cahours, Leroy, avec lesquels il se lia d'une amitié sincère.

Le premier travail auquel il se livra, sous l'œil de son illustre maître, fut l'étude complète de la phlorhizine qu'il avait découverte, comme nous l'avons vu, dans l'écorce des racines du pommier, alors qu'il travaillait dans le grenier de sa maison paternelle à Louvain. Il prépara cette substance à l'état de pureté, et il en étudia les propriétés afin de déterminer le genre de corps auquel elle appartient. Il constata, surtout, qu'au sein des acides

serait impossible, car il dit, parlant de Dumas : « Cet homme que » j'aime au delà de toute expression... j'espère lui montrer ma » reconnaissance par des faits ». Cette lettre finissait ainsi : « Pour » vous mettre au courant de mes affaires, veuillez bien lire les » lettres de M. Dumas et de M. Dumortier ». Stas était donc déjà en relation avec Dumas, avant son arrivée à Paris.

D'autre part, je lis dans une lettre que Van Mons écrivait à Stas, à Paris : « *Audaces fortuna juvat*. Je dois ainsi commencer » ma lettre. On doit être hardi compère pour parvenir dans » le monde. Si vous aviez été un pleutre, vous vous seriez laissé » rebuter par les difficultés et vous ne seriez pas pénétré dans le » sanctuaire de la science ; mais fort de votre facilité à manier les » interprétations, vous vous êtes présenté avec assurance devant » le grand maître et vous êtes entré dans l'intimité d'un homme » qui jusqu'ici était connu pour n'y admettre personne. L'élève » d'un grand homme devient presque toujours un grand homme » lui-même... »

On le voit, la chose n'est pas claire ; elle n'a d'ailleurs qu'un intérêt de curiosité.

très étendus d'eau, la phlorhizine éprouve une décomposition fondamentale : elle se scinde en *phlorétine*, corps cristallisant, qui se dépose, et en sucre de raisin qui demeure dissous.

Cette réaction démontre que la phlorhizine appartient à la classe si importante des glycosides, qui venait précisément d'être définie par Liebig et Wöhler à la suite de leur belle étude sur l'amygdaline (1835). On sait que les glycosides comprennent un nombre considérable d'espèces, d'une valeur capitale pour la science ou pour ses applications.

Aujourd'hui, malgré les travaux, aussi nombreux que minutieux, qui ont été faits sur cette matière, les observations et les conclusions de Stas restent encore debout : elles n'ont dû être corrigées en rien; la formule, seule, a subi un léger changement provoqué par l'évolution de nos vues scientifiques. Cette solidité du travail de Stas se faisait déjà jour dans son mémoire où il n'y avait, pour ainsi dire, plus de place pour le doute.

Berzélius en fut frappé, car, dans le rapport qu'il a fait pour son « Jahresbericht » de 1835 (p. 543), il termine son article en disant : « La concordance complète des analyses entre elles, que Stas n'a même pas remarquée parce qu'il ne les avait pas rapprochées dans sa manière de calculer, fait grand honneur à son habileté d'analyste. Ce travail est bien fait et bien exposé, et aucune correction des nombres fournis par ses expériences ne sera rendue nécessaire par des considérations théoriques. Il y a beaucoup à attendre d'un chimiste qui débute de cette manière ».

L'amour de Stas pour l'étude et son ardeur au

travail ne firent que s'accroître à Paris. Il n'est guère possible de mieux se renseigner sur les pensées qui l'animaient, sur ses dispositions, sur l'état de sa santé, en même temps que sur l'affection qu'il portait à ses amis, qu'en usant largement de la permission que son ami, M. Bosmans, a eu la gracieuseté de me donner, de mettre au jour quelques extraits de la correspondance qu'il a tenue avec lui. C'est, au surplus, le seul moyen de nous instruire sur une époque dont les témoins, d'ailleurs peu nombreux, ont malheureusement payé, presque tous, leur tribut au temps.

Sa lettre du 1er décembre 1838 contient en outre quelques renseignements intéressants sur son premier mémoire.

« Nous voilà depuis je ne sais combien de temps partis » de cette ville, sans qu'un seul mot de ma part vous » soit parvenu. Mais combien de fois n'ai-je déjà pris la » plume en main et combien de fois aussi n'ai-je pas dû » la déposer pour continuer la rédaction de ce terrible » mémoire (qui est terminé depuis dix jours, et très » bien, selon Dumas)!

» Quand je lus une phrase de la lettre que l'ami Louis » (Melsens) m'a apportée de votre part, j'ai laissé couler » involontairement quelques larmes. Oui, mon cher ami, » j'ai pleuré lorsque j'ai lu : « Je n'ai plus personne qui » vienne me serrer la main le matin », et vous me com- » prendrez quand je vous dirai que j'ai été peut-être » vingt fois devant la porte de la chambre que vous » habitiez, ne pouvant me convaincre que vous n'y étiez » plus. Un jour même j'ai ouvert la porte, et ce n'est que » lorsque je vis M. Sellier dans le lit que je m'aperçus » de ma bévue. Voilà, mon ami, ce que c'est que l'amitié » et l'habitude.

» Depuis votre départ de Paris, j'ai passé les jours les » plus difficiles, même les plus terribles de ma vie. Au » moins pendant un mois et demi, je ne me suis couché » avant une heure de la nuit, et, bien souvent, trois » heures sonnaient que je n'avais gagné le lit. J'ai beau- » coup appris et ma santé s'en est un peu ressentie. Il » me paraît cependant que je suis devenu un peu mélan- » colique. Aujourd'hui, j'ai oublié toutes les peines, » parce que mon but est atteint. Mon mémoire est depuis » plus de dix jours entre les mains de M. Dumas, qui en » est on ne peut plus content. Je lui avais donné la » rédaction telle qu'elle était sortie de mon cerveau, » sans seulement me donner la peine de la recopier, et » je ne puis plus la revoir : il craint, dit-il, que je ne la » gâte en voulant y changer quelque chose. Il a entière- » ment changé d'idée par rapport à la destination du » mémoire. Il veut à toute force qu'il soit présenté à » l'Institut de France, et je lui ai répondu que son désir » était la *suprema lex* pour moi..... »

A ce moment, Melsens venait d'arriver à Paris; il était logé chez Stas, dont l'amitié dévouée le fit admettre au laboratoire de Dumas. « S'il a le bonheur, écrivait » Stas dans la même lettre, de pouvoir travailler chez » M. Dumas, vous verrez qu'il changera joliment. Il ne » laissera plus croître ses ongles et ne prendra plus une » demi-journée pour s'habiller. »

Dans la lettre de Stas du 22 janvier 1839 à son ami Van Espen, son enthousiasme pour la science éclate complètement :

« Aujourd'hui, plus que jamais, mon cerveau est affaibli, » quoique je jouisse d'une fort bonne santé. La tension

» continuelle dans laquelle se trouve mon esprit en est
» l'unique cause. J'ai beau faire, les idées me reviennent
» toujours. A mesure que l'on connaît ou que l'on
» commence à connaître les faits isolés qui se trouvent
» dans la nature, mon esprit veut les comprendre, les
» classer, chercher les lois qui régissent chacun dans ses
» causes et dans ses effets. Ah ! mon cher Jean, vous qui
» avez l'esprit si éminemment philosophique, vous
» comprendrez combien il doit être beau, grandiose, de
» dérober les secrets de la nature; quel contentement
» on doit éprouver quand, après un certain travail
» matériel et intellectuel, on s'aperçoit que toute une
» série de corps se régissent par telle loi qui, à son tour,
» se modifie selon l'état physique d'un corps ou d'un
» autre, comme vous changez vos lois selon les circon-
» stances et nos besoins.

» Une fois que nous aurons fait quelque chose de
» pareil, et ce temps n'est plus loin de nous, nous
» nous présenterons devant vous, et votre ineffable bonté
» ne nous accueillera qu'avec plus de plaisir encore, et
» notre amitié ne reluira qu'avec plus de lustre. Espé-
» rons dans le travail, et celui-là est, à moi, mon unique
» ressource.....

» La lettre que j'écris à l'ami Jephus (Bosmans) vous
» instruira de mes travaux avec M. Dumas. »

Voici un extrait de cette lettre, de onze pages :

« Cher Jephus, il est minuit, je suis fatigué, voilà mon
» début. Le jour d'hier a été sans contredit un des plus
» beaux jours de ma vie. J'ai enfin été admis à lire devant
» l'Institut de France, l'extrait de mon travail sur la

» phlorhizine. Si je ne me trompe, je suis le premier Belge » de notre génération qui ait lu un travail devant cette » assemblée. Je m'en réjouis pour mon pays, pour mes » amis, pour moi-même. Mais que dis-je? peut-être ce » jour-là va être le commencement des tracasseries et » des disputes, compagnes malheureuses de tous ceux » qui s'occupent de science.

. . . .

» Je vous envoie la copie exacte de ce que j'ai lu à » l'Institut; par là vous pourrez juger de l'importance » du travail. Laissez lire cela à papa Van Mons. Prenez » bien garde qu'il n'en abuse pas. Je m'explique, faites » en sorte qu'il n'envoie rien dans quelque journal sur » mon compte. Car, vraiment, je n'aime pas qu'on me » mette en jeu. A d'autres ces plaisirs, à moi le travail... »

Papa Van Mons a sans doute été incorrigible, car je trouve dans sa correspondance avec Stas, le passage suivant, se rapportant à ce sujet :

« Taisez-vous, petit Jésus ! et laissez-moi agir. Laissez » faire vos amis, ils sont plus vieux que vous et ils » savent que qui se cache est sot; ils vous sont tout » dévoués, et ne craignez pas que celui qui ne s'est » jamais montré, vous prêche le faux évangile de vous » mettre en évidence. Vous ne pouvez néanmoins pas » vouloir que vos amis vous abaissent au-dessous de ce » que vous valez... »

Je reprends la lettre de Stas à son ami Jephus :

« Oh ! oui, j'enrage aujourd'hui pour travailler... Je » vous remercie beaucoup des bons conseils que vous » me donnez par rapport à l'hygiène. Mais, mais, mais !!...

» et il y a tant de mais! J'ai beau me mettre au lit, je ne » dors pas avant d'avoir satisfait mon esprit. Pendant le » sommeil, je fais de la chimie, ou, mieux, je fais tou- » jours de la chimie. Mais je ne dois pas me demander, » comme la sœur de Didon :

« *Quæ me suspensam insomnia terrent!* »

. . . .

Cependant, pour fournir carrière à ce besoin de connaître, il fallait non seulement, l'aliment que les livres et le laboratoire pouvaient donner, mais un autre, terre à terre celui-là, et qui, s'il avait une conscience, aurait à se reprocher d'avoir brisé la carrière de plus d'un philosophe. Stas n'était pas riche; le petit pécule qu'il avait reçu de ses parents était presque épuisé. Il allait devoir quitter Paris au moment où il venait de remporter un premier succès. Ce retour prématuré pouvait compromettre toute sa carrière. Dumas le craignait, et il s'employa d'une manière touchante pour assurer à son élève, qui le chérissait, une prolongation de séjour.

A l'insu de Stas, Dumas écrivit en même temps à A. Quetelet et à B. Dumortier, qu'il ne connaissait que de réputation, afin de les engager à obtenir l'intervention du Gouvernement belge en faveur du jeune chimiste destiné à jeter tant d'éclat sur son pays. M. le Ministre de Theux accorda un subside de 1,500 francs. Cette somme était suffisante pour subvenir à un séjour de quelques mois, mais elle ne répondait pas aux désirs de Dumas qui projetait de conserver Stas encore pendant deux ans pour terminer son éducation scientifique. Ne

voulant plus rien demander au Gouvernement belge, il écrivit à Quetelet et à la famille de Stas, qu'il le garderait à Paris entièrement à ses frais. La famille de Stas voyant la persistance de Dumas à retenir son élève uniquement dans l'intérêt de son instruction, se décida à de nouveaux sacrifices et subvint aux frais de son séjour à Paris. Il n'est pas moins vrai qu'à deux reprises différentes, Dumas a offert sa bourse à Stas pour lui permettre de continuer ses études.

Ce trait de Dumas démontre, d'une manière éclatante, la noblesse de son caractère; mais qu'il me soit permis de faire remarquer qu'il est aussi le plus haut témoignage que le Maître eût pu donner aux mérites de son élève.

III.

STAS COLLABORATEUR DE DUMAS. — SES RECHERCHES SUR LE VÉRITABLE POIDS ATOMIQUE DU CARBONE. — MÉMOIRE SUR LES TYPES CHIMIQUES. — ANALYSES DE L'AIR DE BRUXELLES.

Dumas a fait plus pour Stas que lui donner son instruction scientifique et lui offrir les moyens matériels qui lui permissent de la recevoir. Il l'a associé à ses travaux, ce qu'il n'avait jamais fait pour un étranger. Stas a publié

avec lui deux mémoires, l'un *sur la composition de l'acide carbonique*, l'autre *sur les types chimiques*, travaux pour lesquels l'Institut de France a donné aux auteurs un si magnifique témoignage, et auxquels la Société royale de Londres a décerné la médaille de Copley. En outre, Stas a exécuté avec Dumas un travail fondamental sur la *composition de l'eau* ainsi que des recherches restées malheureusement inachevées, *sur une théorie générale des matières colorantes :* celles-ci avaient pour objet de découvrir comment la nature fait ses couleurs. Brongniart avait fait semer, pour eux, au Jardin des Plantes, un grand nombre d'espèces végétales à produits tinctoriaux. Je n'ai pu trouver, dans les papiers de Stas qui m'ont été confiés, trace de la raison de l'abandon de ce travail.

L'association de Stas aux travaux de Dumas est un honneur dont notre pays peut être fier. Son importance et sa signification ne seront malheureusement comprises, chez nous, que par ceux de nos compatriotes dont le sens des choses de la science n'a pas été éteint par cette indifférence qui est la conséquence inévitable de l'organisation de notre enseignement.

Quant à Stas, il goûtait cet honneur au delà de toute expression : « On vous a dit peut-être chez moi, écrivait-
» il à son ami Bosmans, que je fais un travail en ce
» moment avec mon cher maitre Dumas. Il est très
» avancé ce travail-là, et sous peu il paraitra. Qu'on dise
» quelque chose de ces recherches, c'est un honneur
» pour mon pays. Encore une fois on me mettra de côté,
» mon pays avant tout; je suis Belge sur ce chapitre-là.
» J'attends la fin de ce travail avec la plus vive impa-

» tience. N'en dites rien à personne, une fois qu'il sera
» terminé, je vous le mentionnerai de suite. Il sera assez
» temps alors de faire connaître qu'un Belge est le coopé-
» rateur du plus grand chimiste actuel de France, de
» celui qui tient aujourd'hui le sceptre de la science
» entre ses mains... »

La collaboration offerte à Stas par Dumas ne fut pas seulement un honneur pour celui-ci ; elle eut une conséquence capitale dans sa vie scientifique : elle fut l'origine, et peut-être la raison, des travaux qui devaient immortaliser son nom. Ce fait montre bien l'influence que peut exercer, sur la carrière d'un homme, un événement, même inattendu, qui s'accomplit pendant ces années de la jeunesse où le cerveau bouillonne et produit les idées dont l'homme mûr vivra et dont le vieillard se souviendra ; il montre comment la science s'allume à la science, et il nous fait penser au nombre de belles intelligences qui ont dû se perdre, parce qu'elles n'ont pas eu le bonheur de trouver à se développer sous les auspices bienfaisantes d'un homme supérieur.

En raison de l'influence exercée par le travail sur la composition de l'acide carbonique sur la carrière de Stas, je crois utile d'entrer dans quelques détails à son sujet.

Parmi les constantes physiques dont la connaissance est capitale pour le chimiste, se trouvent les *poids atomiques*. Lorsque Dalton eut formulé sa célèbre hypothèse et montré que le rapport pondéral, constant, suivant lequel les corps simples se combinent, exprime le rapport du poids de leurs atomes, les chimistes s'occupèrent de dresser la table des poids atomiques.

Biot et Arago avaient déterminé le poids atomique du carbone par la comparaison des poids spécifiques de l'oxygène et de l'anhydride carbonique : ils avaient obtenu le nombre 75,33, l'oxygène étant 100. Berzélius et Svanberg étaient arrivés à un autre résultat par l'analyse du carbonate et de l'oxalate de plomb.

L'incertitude régnait donc sur la connaissance du véritable poids atomique du carbone.

On sut bientôt qu'il devait y avoir réellement une erreur dans le nombre adopté jusque-là, car, lorsque l'on fit l'analyse de substances très riches en carbone, comme la *naphtaline,* et que l'on calcula le carbone et l'hydrogène en appliquant à l'anhydride carbonique et à l'eau, produits de la combustion, le poids admis pour l'atome de carbone, on arriva à un poids de matière dépassant la quantité de naphtaline employée. Le nombre 75,33 devait nécessairement être trop grand.

Le carbone entrant dans la composition d'un nombre étonnant de corps, parmi lesquels se trouvent toutes les substances dites *organiques*, la science réclamait une vérification immédiate des travaux de Biot et Arago, et de Berzélius et Svanberg, sinon elle était exposée à voir s'accumuler, à chaque pas, des erreurs de fait, de nature à masquer les relations les plus importantes.

Ainsi, la théorie des *substitutions* était menacée. En effet, pour que le chlore pût remplacer l'hydrogène de la naphtaline, atome par atome, c'est-à-dire volume par volume, il était nécessaire que la naphtaline renfermât 94 °/o de C et 6 °/o de H, tandis que l'analyse donnait 95,5 °/o de C et seulement 4,5 °/o de H. Les adversaires de la théorie des substitutions conclurent qu'il fallait

repousser une théorie qui obligeait à admettre qu'un corps où l'on trouvait 95,5 °/o de C n'en renfermait que 94.

Cependant, la difficulté pouvait se trouver ailleurs. Il n'était pas impossible que Biot et Dulong se fussent trompés dans l'analyse de l'anhydride carbonique; il pouvait y avoir une erreur dans les densités de l'oxygène ou dans l'application trop générale de la loi de Mariotte. Dumas et Stas entreprirent cette vérification. Au lieu de déduire le poids de l'atome de carbone de la comparaison des poids spécifiques de l'oxygène et de l'anhydride carbonique, ils procédèrent à une synthèse complète de l'anhydride carbonique. A cet effet, ils soumirent à la combustion dans l'oxygène pur, des quantités connues de carbone également pur, pesées soit à l'état de graphite naturel ou artificiel, soit à l'état de diamant. L'anhydride carbonique formé fut pesé en le retenant dans une solution concentrée de potasse caustique imprégnant des fragments de ponce purifiée.

Cette méthode nouvelle, exécutée avec un soin scrupuleux, a permis de constater effectivement une erreur dans le poids de l'atome de carbone donné par Berzélius.

Le résultat fut fixé à 75, l'oxygène étant 100.

Ce travail eut, pour la science, des conséquences dont les chimistes peuvent encore aujourd'hui apprécier toute l'importance. Il apprit, pour la première fois, à faire une analyse organique exacte, en faisant connaître toutes les précautions à prendre pour obtenir une combustion complète du carbone; il permit de calculer rigoureusement les résultats des analyses des substances organiques et d'en fixer la composition. A présent encore, on se sert,

dans tous les laboratoires, du rapport déterminé par Dumas et Stas.

La constatation d'une erreur dans le poids atomique du carbone eut, comme je l'ai déjà dit, des conséquences très grandes pour la science. La revision de tous les poids atomiques fut décidée par Dumas et par Stas. Ce travail devait être fait en commun; mais Stas, ayant accepté la chaire de chimie à l'École militaire de Bruxelles, dut quitter Paris, et il fut convenu que chacun travaillerait de son côté à ce grand objet.

Voici le passage d'une lettre de Stas à son ami Bosmans, relatif à ce point :

« Je pense que lundi M. Dumas lira notre travail.
» Il est destiné à faire grand bruit. Je crois qu'il annon-
» cera que je dois le quitter, mais que, pour cela, le
» grand travail sur tous les poids atomiques ne sera pas
» interrompu, que chacun, de son côté, s'occupera de la
» question et qu'on réunira ensuite les travaux indivi-
» duels (1). »

En fait, Dumas entreprit bientôt la revision de la

(1) Voici, à titre de curiosité, un autre passage de la même lettre :

« Occupé toujours à notre travail commun, le poids atomique,
» je puis vous annoncer aujourd'hui qu'il est terminé, et terminé
» d'une manière digne d'un roi. En disant ceci, vous croirez que
» je plaisante; mais point du tout. Croiriez-vous, mon bon ami,
» que nous avons fricassé du diamant et déjà pour une somme de
» 1,200 francs? Le travail sur l'atome de carbone nous avait mis
» dans l'alternative ou de l'abandonner ou de faire des sacrifices.
» A plusieurs reprises, j'avais engagé M. Dumas à demander à
» l'Institut la somme nécessaire pour ce gentil repas. Il a cédé à

composition de l'eau, dont dépendait la connaissance exacte du poids atomique de l'oxygène. Puis, en collaboration avec Boussingault, il fit des recherches sur la composition de l'air atmosphérique à Paris, tandis que Stas opérait, exactement par la même méthode, sur l'air de Bruxelles. Il fit douze analyses à douze époques différentes, et trouva que 1000 d'air contenaient, en poids, 230,4 à 230,8 d'oxygène; mais deux fois, sans cause d'erreur appréciable, cette quantité s'est élevée à 231,1 ou 231,4. Ce travail est l'un de ceux qui ont démontré la grande uniformité de composition de l'atmosphère. Il a confirmé aussi l'observation faite à Paris de variations brusques, qui paraissent, de temps en temps et sans cause connue encore, modifier la composition de l'air par zones.

Le second travail que Stas fit en collaboration avec Dumas porte pour titre : *Second mémoire sur les types chimiques*. Il traite de l'action de la potasse caustique sur les alcools, et démontre que tous les corps appartenant au type *alcool* sont décomposés par les alcalis avec

» la fin, et l'Académie lui a accordé la modique somme de » 5,000 francs pour les frais nécessaires aux expériences sur les » diamants et sur la densité du gaz que nous nous proposons de » prendre. Que dites-vous de cela? C'est parfait, n'est-ce pas, mon » bon Jephus? Eh bien, me croiriez-vous si je vous disais que le » diamant nous a donné le même poids atomique que le charbon » proprement dit? ce qui, en d'autres termes, veut dire : 1° que » le diamant est, comme on l'admettait sans preuve suffisante, du » carbone pur; 2° que nos anciennes expériences, faites sur du » charbon à différents états, étaient exactes; et 3° enfin, que le » travail est terminé. »

formation de sels organiques et dégagement d'hydrogène. Cette réaction a reçu, par la suite, une application extraordinairement féconde dans beaucoup de synthèses chimiques; mais ce n'est pas là seulement la raison de son importance : elle permit à Dumas et à Stas d'opérer le classement de plusieurs substances, par exemple de l'huile de fusel, dont la nature n'avait pu encore être reconnue avec certitude.

Dumas et Stas font connaître les avantages de l'emploi de la chaux potassée obtenue en chauffant au rouge un mélange à parties égales de potasse et de chaux. Ce mélange devient très dur par le refroidissement, et s'emploie après avoir été pulvérisé. Il est peu fusible et attaque moins les vases en verre que la potasse seule. Quand on arrose ce mélange d'alcool, celui-ci s'y combine. La masse solide, soumise à une température modérée, à l'abri de l'air, donne naissance à un abondant dégagement de gaz hydrogène; le résidu, qui n'a ni noirci, ni fondu, traité par de l'acide sulfurique, fournit l'acide correspondant à l'alcool en quantité proportionnelle à l'alcool employé.

L'esprit de bois fournit l'acide formique, l'alcool éthylique donna l'acide acétique, l'éthal, dont Stas fit connaître plus tard la composition, fournit l'acide palmitique (éthalique, comme on disait alors), l'huile de fusel forma de l'acide valérianique; mais, auparavant, il y eut production d'aldéhyde valérianique.

L'espoir de produire, au moyen de l'acide valérianique, un acide correspondant à l'acide chloracétique, qui était célèbre à cette époque, et celui de voir se former de nouveaux corps analogues au chloroforme, a conduit les

auteurs à étudier avec soin l'action du chlore sur cet acide. Elle a fourni deux acides nouveaux : l'acide tri- et l'acide tétrachlorvalérianique. Parmi les autres expériences, je citerai encore l'action des alcalis sur la glycérine, qui donne deux acides, formique et acétique, et son action sur les éthers. L'éther oxalique donna de l'acide oxalique et de l'acide acétique, l'éther benzoïque de l'acide benzoïque et acétique, les éthers halogénés se scindèrent nettement en éthylène et en sels halogénés, etc.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans faire remarquer que Dumas et Stas ont eu en mains, au cours de leur travail, la découverte des amines (ammoniaques composées), et qu'elle ne leur a échappé que par un *préjugé* que leur travail leur avait inspiré, à savoir qu'un éther halogéné devait réagir avec l'ammoniaque comme il le fait avec la potasse, pour donner de l'éthylène. En effet, voici ce qu'ils disent à la fin de leur mémoire : « Boullay père avait mis en contact depuis longtemps du chlorure d'éthyle et de l'ammoniaque. Tout l'éther avait disparu. En examinant le vase abandonné à lui-même depuis près de vingt années, nous y avons trouvé une grande quantité de chlorure d'ammonium, et rien qui pût faire supposer qu'il se fût produit quelque sel vinique. La liqueur saturée et soumise à la distillation n'a fourni aucun produit alcoolique. Il est probable qu'il s'était formé de l'éther qui a échappé à notre recherche par sa volatilité. »

IV.

STAS PROFESSEUR A L'ÉCOLE MILITAIRE. — SON PROJET CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE CET ÉTABLISSEMENT. — SON ÉMÉRITAT.

Nous avons dit déjà que le séjour de Stas à Paris lui était devenu difficile par suite de l'insuffisance de ses ressources pécuniaires. Sa famille avait fait des sacrifices, et il avait hâte de diminuer les charges qu'elle s'était imposées pour lui. Malgré son vif désir de rester auprès de son maître chéri, malgré même la perspective que Dumas lui avait ouverte pour le cas où il consentirait à réserver à la France les services qu'il était en état de rendre, Stas avait fait des démarches pour obtenir un emploi selon ses goûts dans son pays natal. Son patriotisme se refusait aussi à priver ses compatriotes de ce qu'il espérait faire pour eux. On raconte même qu'à un moment donné, très proche de celui de son retour définitif en Belgique, une chaire devint vacante à Paris, et qu'elle fut offerte à Stas. Il refusa. On insista vivement, mais Stas persista dans son refus. Enfin quelqu'un (il y a tout lieu de croire que ce fut Dumas lui-même) vint le trouver à Bruxelles, espérant le décider : « Vous seriez en relation avec tous les savants, lui fut-il dit. Vous auriez un laboratoire toujours à votre disposition. Enfin, pour tout dire, nous trouvons que votre place est à Paris. Vos travaux nous prouvent que vous deviendrez un des

grands savants de ce siècle : bref, la Belgique est un théâtre trop petit pour un homme tel que vous ». « Eh bien, répliqua Stas avec modestie, si la Belgique est trop petite pour moi, je tâcherai d'être assez grand pour elle. »

Stas était plein d'illusions : il savait que la science n'était guère comprise ni honorée chez nous; néanmoins il espérait que le temps atténuerait, petit à petit, les causes de l'abaissement de l'esprit scientifique et que, par le relèvement des écoles, le pays saurait reconquérir, dans le concert des nations, la place que devraient lui assurer les qualités intellectuelles de ses enfants (1).

Grâce à l'appui de Quetelet et de Dumortier, Stas obtint la chaire de chimie générale de l'École militaire de Bruxelles.

Sa nomination est datée du 2 septembre 1840. Il se trouvait encore à Paris et ne devait commencer son enseignement que dans le courant de février 1841. Ce fut donc à Paris qu'il conçut son plan d'enseignement et qu'il rédigea les notes qui lui avaient été réclamées par le commandant de l'École, ainsi que les détails des expériences nécessaires pour chacune des leçons. Dumas l'avait aidé avec une complaisance sans exemple, en lui

(1) Il y aurait mauvaise grâce à méconnaître que de grands progrès ont été réalisés par les efforts persévérants de quelques hommes éminents. Cependant les symptômes du mal n'ont pas disparu, car, il n'y a pas longtemps, un ministre de l'instruction publique a dit, du haut de la tribune, pour défendre ses actes : « On dit que le pays est en peine pour le recrutement de son corps » professoral, et quand une chaire devient vacante, je reçois plus de » quarante requêtes. »

communiquant tout ce qu'il possédait en fait de documents de ce genre.

Cependant son zèle et son dévouement ne furent guère reconnus au début de sa carrière professorale. Il dut absorber plus d'un calice d'amertume. On lui refusa les moyens de faire un enseignement objectif, de prouver les faits qu'il avançait, de montrer aux élèves ce qu'il décrivait. On le laissait sans instruments, malgré ses pressantes instances; on lui refusa même l'autorisation de faire des achats, et il dut écrire au colonel commandant l'École qu'il laissait à d'autres la responsabilité du cours qu'il faisait, ne pouvant prendre sur lui une œuvre qu'il répudiait d'avance.

Je me hâte de l'ajouter, la cause de cet état déplorable n'était, en aucune façon, à imputer à l'établissement même. De tout temps celui-ci s'est efforcé de répondre le mieux à ce qu'on exigeait de lui. Cette cause se trouvait dans l'état général des esprits dans notre pays : les universités n'étaient pas mieux partagées, car il s'exerçait sur le Gouvernement une pression continue pour le détourner d'assurer le développement de l'enseignement de l'État. Les savants éclairés, appelés dans le pays par le Gouvernement hollandais, avaient été éloignés pour la plupart et remplacés par dés soi-disant hommes pratiques égarés par les suggestions d'un utilitarisme étroit, ou travaillant, à leur insu sans doute, à la réalisation d'un but bien opposé au développement intellectuel.

« De jour en jour je regrette de plus en plus de vous » avoir dû quitter, écrivait Stas à son maître. Oui, tous » mes compatriotes, quelque position élevée qu'ils occu- » pent, sauf MM. Dumortier et Quetelet, sentent fort peu

» les sciences et ne s'y intéressent pas plus qu'à la fin du » monde..... »

Mais Stas n'était pas homme à se laisser rebuter. Sous son apparence douce et timide il cachait une fermeté et une énergie peu communes. Il sut défendre les intérêts de l'enseignement de la chimie à l'École militaire avec une ténacité telle qu'il finit par convaincre toutes les autorités de la nécessité de fournir aux élèves le moyen de voir, par eux-mêmes, les faits énoncés, afin qu'ils puissent les connaître à leur juste valeur. Le cours de Stas devint peu à peu un cours à démonstrations expérimentales, en état de supporter la comparaison avec ceux des meilleures écoles. Si les élèves n'ont pas pratiqué la chimie au laboratoire et s'ils ne la pratiquent pas encore aujourd'hui, ce n'est plus parce que les autorités méconnaissent la valeur des observations personnelles, mais plutôt parce que l'institution d'un enseignement pratique rencontre des difficultés matérielles et administratives non encore résolues.

Est-il nécessaire de faire mention de la science que Stas avait mise dans son enseignement? S'il le fallait, je me bornerais à dire que l'École militaire a toujours été la première à connaître les progrès fondamentaux réalisés, chaque année, dans les sciences chimiques. Pendant toute la période d'évolution qui a marqué le passage de la théorie de Berzélius à la théorie unitaire telle qu'elle est généralement admise aujourd'hui, les élèves de l'École sont restés au courant des progrès accomplis. Stas enseignait la théorie unitaire à une époque où, dans les quatre universités du pays, on ne connaissait que la doctrine du chimiste suédois. Bien plus, Stas força, en

quelque sorte, les universités à rénover leur enseignement; il fit, en ce qui concerne l'Université de Liège, un rapport au ministre de l'intérieur, sur la nécessité d'une réorganisation fondamentale des cours, qui fut suivi d'un effet complet.

Stas avait conçu le projet de développer l'enseignement de la chimie à l'École militaire d'une façon extraordinaire. A son sens, cet établissement était destiné à devenir le dernier refuge des hautes sciences dans le pays. Voici la raison de son opinion : Stas avait observé, depuis les dix années qu'il avait quitté Paris, l'abaissement continu du niveau des études dans le pays, à cause des entraves qu'apporte l'enseignement libre à l'État, dans son enseignement universitaire. Une loi venait même d'être votée, qui empêchait les professeurs des universités de l'État de défendre, dans les Chambres législatives, le haut enseignement, tandis que les universités libres conservaient le droit, non seulement de se faire *représenter*, mais encore de fournir des ministres de l'instruction publique. Une telle situation ne devait pas laisser d'inquiéter les hommes prévoyants; l'avenir a bien prouvé que leurs craintes n'étaient pas vaines (1).

L'École militaire, libre dans son action puisqu'elle est entièrement entre les mains du ministre de la guerre, pouvait seule, d'après Stas, survivre à la catastrophe que

(1) Pour le prouver, je rappellerai qu'un de nos hommes d'État les plus en vue n'a pas craint de dire, il y a quelques mois, pour réfuter une opinion, émise par des professeurs, qui le gênait : « Que deviendraient les Chambres, si nous devions écouter les hommes compétents! »

l'on préparait lentement, mais sûrement, à l'enseignement de l'État (1). Il voulait que, non seulement, elle se maintienne à son niveau, dans la position qu'elle s'était faite, qu'aucune branche de l'enseignement ne souffrît, mais qu'elle fût prête à recueillir le plus bel héritage qu'il soit donné à un établissement de recevoir, celui de travailler au développement intellectuel du pays et de son honneur national. L'armée aurait eu la tâche glorieuse de nous défendre autant contre les ennemis du *dedans* que contre les ennemis du *dehors*.

La pensée généreuse de Stas était cependant irréalisable, en ce qui concerne l'enseignement de sciences expérimentales telles que la chimie ou la physique.

Aujourd'hui, pour être maître de la *technique* chimique, c'est-à-dire pour *manipuler* convenablement, cinq années de pratique dans le laboratoire ne sont pas de trop. Les nécessités militaires de l'École n'auraient pu s'accommoder d'un semblable régime. La création de sections de chimistes, ou de physiciens, n'eût jamais été acceptée par les Chambres; on sait pourquoi.

Stas n'a donc pas fait de *disciples* proprement dit, durant sa carrière professorale, mais il a su inspirer l'amour de la science au plus grand nombre de ses élèves; il en a imposé le respect à tous.

Au delà de ses fonctions professorales, il aimait à entretenir des relations avec les jeunes gens studieux. C'est avec un rare talent qu'il savait les exciter à l'activité; il encourageait les timides, dirigeait ceux qui

(1) Il y a, au Sénat, *un enfant terrible* qui prend soin, chaque année, de confirmer les tendances dans lesquelles on se trouve.

étaient trop hardis et poussait les uns et les autres vers le travail productif. Il mettait un soin constant à les prévenir du danger d'ajouter une foi trop absolue aux théories philosophiques proposées pour l'explication des faits. Sa critique des conceptions de l'esprit était d'ailleurs impitoyable. Elle n'épargnait ni jeunes ni vieux. Un jour, le célèbre auteur de la théorie des *substances aromatiques* lui exposa ses idées sur la tétravalence du carbone. Stas lui demanda aussitôt comment il s'expliquait l'existence de l'oxyde de carbone, qui suppose un atome bivalent. « C'est qu'il y a des combinaisons à lacunes », lui fut-il répondu. « Oh ! répliqua Stas, les lacunes sont dans votre esprit, mon ami. »

La santé de Stas avait beaucoup décliné à la suite du travail excessif auquel il s'était livré. Des manifestations herpétiques diverses s'étaient localisées dans la trachée et le larynx; elles y déterminèrent des phénomènes congestifs tels qu'il devint impossible à Stas de parler devant un auditoire Il dut se retirer de l'École militaire. Par arrêté royal du 22 juillet 1865, il fut, sur sa demande, mis en disponibilité sans traitement. Deux années plus tard, à la suite de la démission de son successeur, M.Th. Swarts, aujourd'hui professeur à Gand, il fut remis en activité (arrêté du 25 décembre 1867), pour être déclaré émérite le 15 février 1868. Le taux de sa pension fut fixé à 5,074 francs.

V.

STAS DANS SON LABORATOIRE PRIVÉ. — SACRIFICE DE SON PATRIMOINE. — INTERVENTION SPONTANÉE DE LIEBIG — SUBSIDE DU GOUVERNEMENT BELGE.

Un des pères de la science, Albert le Grand, le maître de saint Thomas d'Aquin, disait déjà, au XIIIe siècle, que la condition principale de la vie des chimistes est d'avoir à leur disposition de la fortune afin de pouvoir acheter tout ce qui est nécessaire aux opérations.

La situation n'avait pas changé depuis Albert le Grand jusque Stas. L'École militaire ne pouvant fournir à Stas les moyens de travailler, il dut se monter un laboratoire à ses propres frais.

Je n'ai pas connu celui qu'il avait fait construire, dans une ancienne écurie, quand il habitait la rue des Champs, à Ixelles ; en revanche, j'ai fréquenté souvent son second laboratoire. C'était toute une petite maison à deux étages, séparée de son habitation de la rue De Joncker, à Saint-Gilles, par une autre maison seulement. Il pouvait s'y rendre par le jardin, sans passer par la rue.

Dans le sous-sol se trouvaient installés les appareils distillatoires pour l'eau, des étuves, et des fourneaux de fusion. Les deux pièces du rez-de-chaussée contenaient une partie de sa bibliothèque, des objets de collection et des appareils de précision. Les pièces du premier étage renfermaient les célèbres balances

que Stas a décrites dans ses *Recherches sur les rapports réciproques des poids atomiques*, et enfin, les trois pièces du second étage formaient le laboratoire proprement dit, muni de ses tables de travail, de ses chapelles d'évaporation et de la série d'appareils et de substances que le chimiste doit toujours avoir sous la main.

De grandes dépenses avaient été nécessaires pour amener partout le gaz destiné aux appareils de chauffage, pour assurer la ventilation, pour fournir l'eau sous pression à toutes les tables, faire passer à travers toute la maison des tuyaux de décharge, etc., etc. Pour faire face aux frais d'installation de ce laboratoire, dans lequel la science belge a été illustrée, Stas ne disposait que de ses propres ressources; le Gouvernement avait refusé d'intervenir.

Il lui fallut sacrifier son petit patrimoine et prélever chaque année, sur son traitement de professeur, une part considérable.

« Pour achever mes travaux, je me suis imposé, écri-
» vait-il, le 7 octobre 1860, à mon père, des sacrifices qui
» m'ont mis dans une gêne voisine de la pauvreté. »

En 1857, il avait demandé une augmentation de traitement pour pouvoir subvenir aux besoins de son laboratoire. On lui alloua *deux cents francs*. Il fut tellement blessé de ce procédé qu'il réclama la révocation de l'arrêté.

On doit se demander jusqu'à quel point un pays qui n'a rien fait pour aider un savant dans son travail, a *droit* aux fruits, ou à l'honneur, de ses recherches. Est-il noble de sa part, de citer cet homme pour démontrer combien sont erronées les opinions que les nations voisines se

sont faites sur sa propre culture scientifique? En France, en Allemagne surtout, où cependant la fortune publique est proportionnellement bien inférieure à la nôtre, on eût bâti pour Stas un établissement spécial.

L'exécution de la première partie de son grand travail sur les poids atomiques avait épuisé ses dernières ressources. Il se trouvait contraint de surseoir à son achèvement « pour permettre à l'eau de revenir sur le moulin ». Il se produisit alors un événement que je ne puis me défendre de faire connaître.

Stas avait envoyé, en septembre 1860, un exemplaire de son travail sur les rapports réciproques des poids atomiques, à Liebig, avec un mot d'écrit dans lequel il lui demandait son avis. Il terminait sa lettre en lui disant son intention de poursuivre ses recherches, tout en lui exprimant le regret de devoir attendre qu'il eût pu faire des économies pour mettre son projet à exécution, car il entrevoyait que ces travaux l'entraîneraient à des dépenses considérables. Il reçut une réponse que je traduis en tremblant presque d'émotion; je crois cependant devoir à la vérité historique de la reproduire ici :

Munich, le 22 septembre 1860.

« Mon cher ami,

» J'ai reçu hier vos *Recherches sur les poids atomiques*,
» et je m'empresse de vous en témoigner ma reconnais-
» sance sincère. C'est vraiment le fruit d'un travail extra-
» ordinaire et immense, poursuivi avec une patience,
» une persévérance et un talent que j'admire. Il est vrai

» que le sujet valait qu'on y employât ces qualités, car » vos chiffres deviendront la base du système de la chimie. Pour compléter votre travail, il faudra étendre » vos recherches encore sur un plus grand nombre de » corps, et c'est le désir que je forme, d'accord, certai- » nement, avec tous les chimistes. Je ne méconnais pas » les difficultés qui s'opposent à cette entreprise, mais » vous êtes homme à les vaincre. Vous savez que le » roi de Bavière éprouve un véritable plaisir à favoriser » les sciences, en fournissant les moyens matériels » nécessaires aux travaux scientifiques. Il y consacre, par » an, environ 100,000 florins, sur sa liste civile : il a » accordé récemment encore à notre professeur de phy- » siologie, le docteur Bischoff, la somme de 8,500 florins » pour couvrir les frais d'un appareil destiné à recueillir » les produits de la respiration. Dans le cas où vous dési- » reriez un subside de ce genre, je vous prierais de m'en » informer par une lettre rédigée de manière à pouvoir » être soumise au Roi. Je ne puis rien vous promettre » avec certitude, mais je n'ai aucun doute d'être en état, » par la voie indiquée, de vous aider à écarter les diffi- » cultés de cette espèce que vous pourrez rencontrer » dans votre travail. Je m'estimerais heureux de rendre, » de cette manière, un grand service à la science. Que le » Ciel vous conserve votre courage pour mener à bonne » fin votre entreprise !

» Comme toujours, votre bien sincère ami.

» JUSTUS VON LIEBIG. »

Il n'entrait pas dans le caractère de Stas d'accepter cette offre bien qu'elle fût toute spontanée ; son patrio-

tisme s'y refusait d'ailleurs. Cependant il envoya une copie de la lettre de Liebig, à Ch. Rogier, alors ministre de l'intérieur, pour le décider à lui ouvrir les cordons de la bourse du budget des sciences.

Peu de temps après, il fut reçu en audience par Ch. Rogier, et le ministre décida qu'une somme de 6,000 francs lui serait allouée, à répartir sur trois années. Cette somme devait couvrir à peine la moitié des dépenses nécessaires, et encore parut-elle énormément élevée; elle ne représentait pas cependant la dixième partie de celle que Stas avait déjà consacrée à son laboratoire.

Le passage suivant d'une lettre qu'il écrivait à mon père, le 7 octobre 1860, nous fait connaître l'état d'esprit dans lequel il se trouvait :

« . . . Les privations qui ont résulté, pour moi, des » sacrifices que j'ai faits, m'ont été moins poignantes que » la démarche que j'ai faite pour obtenir ce subside. Je » n'étais plus le même homme; ma parole était obscure, » comme mes idées, à tel point que M. Rogier s'en est » aperçu et qu'il m'a arraché l'aveu de la révolte inté- » rieure que je ressentais. Ah ! mon bon ami, lorsqu'on » a mon caractère, on ne peut pas solliciter pour soi ! » Un moment, j'ai vu M. Rogier gêné lui-même, car je me » suis permis de reprocher au Gouvernement de m'avoir » laissé, pendant vingt années, abandonné à mes propres » ressources et de m'avoir forcé à sacrifier à mes tra- » vaux le modeste patrimoine que mes excellents parents » avaient gagné à la sueur de leur front. Mais détour- » nons nos regards du passé et soyons philosophe . . . »

Cette histoire du laboratoire de notre grand chimiste laisse une pénible impression. Il serait injuste, toutefois,

d'en rendre le Gouvernement responsable. Le budget des sciences avait alors, déjà, des crédits pour l'encouragement des travaux; malheureusement, l'absence de *sens scientifique dans le pays,* si je puis m'exprimer ainsi, s'opposait, dans une certaine mesure, au bon emploi des deniers publics. L'incompétence de l'administration avait été exploitée plus d'une fois pour des objets qui ne méritaient aucun appui, et l'opinion ne se serait émue, en aucune façon, si un secours avait été refusé à Stas : car *le sentiment du bien et du mal,* en matière scientifique, lui fait défaut.

Après la mort de Stas, la Classe des sciences de l'Académie a émis un vœu unanime pour que le matériel du laboratoire fût conservé par les soins de l'État. Les héritiers le cédaient pour une somme de 17,000 francs. Le Gouvernement a refusé. Heureusement, un ami des sciences, M. E. Solvay, a pris à sa charge la dépense que l'État belge regardait comme trop lourde pour lui. La précieuse collection restera chez M. Solvay jusqu'au jour où le Gouvernement, mieux en fonds, comprendra ce que le pays doit à la mémoire de Stas. L'Académie avait aussi demandé que l'œuvre de Stas, aujourd'hui introuvable, fût rééditée en un volume. La dépense devait s'élever à cinq mille francs, environ. Le Gouvernement s'est trouvé également dans la triste nécessité de refuser ce service à la science et cette gloire au pays.

VI.

PREMIERS TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR STAS A BRUXELLES. — RECHERCHES SUR LE BUTYLÈNE. — ACTION DE L'HYDROGÈNE SUR QUELQUES MATIÈRES CHLORÉES. — TEMPÉRATURE DE LA TERRE. — PROPRIÉTÉS ET COMPOSITION DE L'ACÉTAL. — LES LIQUIDES DE L'AMNIOS ET DE L'ALLANTOÏDE.

On se le rappelle, il avait été convenu entre Dumas et Stas que chacun reprendrait, isolément, la détermination des poids atomiques des éléments. Stas se mit au travail aussitôt qu'il le put. Il fit de l'argent, du plomb, du sodium, du potassium et du chlore l'objet de ses recherches ; mais, par suite de l'insuffisance des moyens matériels dont il disposait, il ne parvint pas à des résultats satisfaisants, c'est-à-dire concordants. Il en écrivit à Dumas et en reçut le conseil de suspendre provisoirement les recherches commencées, pour s'adonner à la *chimie organique*.

C'est l'étude du *gaz de Faraday*, du *butylène,* qui l'occupa en premier lieu. Il se le procurait par l'action des bases sur l'acide valérianique. Il en prépara de nombreux dérivés bromés et chlorés, tous nouveaux à cette époque, et il étudia leur réaction avec la potasse dissoute dans l'alcool. Il ne publia cependant pas ce travail qui contenait des résultats importants : je n'ai pu en découvrir la raison.

Son deuxième travail établit un fait qui fit plus tard la fortune scientifique de Melsens, tandis que Stas ne prit

même pas la peine d'achever ses recherches. Il démontra la propriété de l'hydrogène de se substituer au chlore des dérivés chlorés et de restaurer, de cette façon, la matière hydrocarbonée primitive. Pour comprendre l'importance de cette découverte, il faut, de toute nécessité, connaître l'histoire de la chimie, du moins depuis Berzélius. Dumas avait découvert que le chlore prenait la place de l'hydrogène dans l'acide acétique, sans que la *basicité* de l'acide fût modifiée ; il conçut l'idée que l'acide trichloracétique et l'acide acétique avaient la même constitution, et portait, par-là, un coup mortel aux idées électro-chimiques de Berzélius, suivant lesquelles ces corps devaient être essentiellement différents. Le triomphe de la théorie de Dumas sur celle de Berzélius fut amené par Melsens, qui réussit à convertir l'acide trichloracétique en acide acétique, par substitution inverse; il n'était plus possible d'envisager ces deux acides comme possédant une constitution différente. La cause était gagnée Or, le mémoire de Melsens date de 1843, alors que la découverte de Stas remonte au mois de mars 1841. Il établit dans sa note (voir, plus loin, la bibliographie) que, sous l'influence de la mousse de platine, à la température ordinaire, ou à une faible chaleur, l'hydrogène détermine la transformation du chlorure d'éthylène, du chloroforme, du tétrachlorure de carbone et du pentachlorure de phosphore, respectivement en éthane, méthane et hydrure de phosphore.

Toutefois, le travail est resté inachevé en ce qui concerne la démonstration complète de la restauration des corps hydrocarbonés.

La même année, Stas s'occupait d'une question bien éloignée de la chimie. A la demande de l'Académie, il

détermina l'élévation de la température de la Terre par rapport à la profondeur. Ses expériences, faites à la houillère de Sainte-Cécile, près de Mons, le conduisirent à ce résultat que « l'élévation de la température de cette houillère serait de 1 degré par 38 mètres d'abaissement, en admettant que la température moyenne, annuelle, du lieu fût de 10°,5 ».

Un travail plus considérable fut ses recherches chimiques sur les propriétés et la composition de l'acétal; elles parurent en 1848.

Döbereiner avait trouvé, en 1833, en oxydant l'alcool par le noir de platine, un liquide particulier dont Liebig fit l'examen et qu'il nomma *acétal*.

En comparant la composition de l'acétal à celle de l'acide butyrique, on remarque que le premier corps ne diffère du second que par un atome d'hydrogène en moins et par un atome d'oxygène en plus. D'après cette comparaison, l'acétal soumis à une cause déshydrogénante et oxydante, pourrait bien se convertir en acide butyrique.

Malheureusement, l'étude de l'acétal était encore à faire et la comparaison donnée par Liebig paraissait douteuse.

Stas montre que le procédé de préparation de Liebig donne un produit impur; il découvre un procédé certain pour débarrasser le produit de l'aldéhyde et de l'acétate d'éthyle qui l'accompagnent. Il fait connaître les propriétés de l'acétal. « Le chlore l'attaque, dit-il, lui enlève de l'hydrogène et produit des corps chlorés que le temps ne m'a pas encore permis d'étudier. » On sait aujourd'hui que le chlore forme avec l'acétal du *chloral;* Stas a donc eu cette importante substance en mains, avant qu'elle fût découverte par Liebig.

Il déduit de l'ensemble des propriétés observées sur

un produit pur, que l'acétal peut être représenté par une combinaison d'éther avec une molécule d'aldéhyde; déduction, quantitativement, d'accord avec nos connaissances actuelles. L'aldéhyde, ajoute Stas, n'existe cependant pas toute formée dans l'acétal, sinon elle réagirait avec la potasse ; « ce corps doit être une molécule unique, produite par la condensation de trois molécules d'éther ou de trois molécules d'alcool ». Cette conclusion se rapproche bien, au point de vue chimique, de la conception moderne qui regarde l'acétal comme un produit de condensation d'alcool et d'aldéhyde.

Le dernier travail que Stas fit avant de reprendre la détermination des poids atomiques est un travail de chimie physiologique; c'est un examen des liquides de l'amnios et de l'allantoïde.

Il avait remarqué que l'amnios du poulet renfermait toujours du biurate d'ammonium, et il se demanda si ce sel était le résultat des phénomènes chimiques accomplis pendant le développement du fœtus et si celui-ci possédait déjà les fonctions qu'il est destiné à exercer plus tard. Il constata que l'acide urique arrive dans l'amnios par la voie du rein et qu'il est un produit de combustion intérieure qui s'opère déjà chez le poulet avant qu'il ait atteint son entier développement. La liqueur de l'allantoïde ne renferme ni urée, ni acide urique, mais une matière organique azotée cristallisable, des chlorures, des sulfates et des phosphates alcalins. Enfin, il a constaté également de l'urée dans le sang placentaire, et, chose remarquable, la partie liquide de ce sang est presque entièrement formée par de la caséine.

VII.

TRAVAUX SUR LES POIDS ATOMIQUES. — LA LOI DE PROUT SUR L'UNITÉ DE LA MATIÈRE. — HISTORIQUE. — DUMAS ET STAS. — DÉMONSTRATION DE LA LOI DES PROPORTIONS DÉFINIES. — INDÉPENDANCE DE LA COMPOSITION DES CORPS DES FACTEURS PHYSIQUES. — ACCUEIL FAIT AUX CONCLUSIONS DE STAS PAR LE MONDE SAVANT.

L'erreur constatée par Dumas et Stas dans le poids atomique du carbone (voir plus haut) avait mis en doute l'exactitude des nombres admis alors pour les poids atomiques des autres éléments. La revision des résultats des travaux anciens constituait déjà, par elle-même, une œuvre d'une importance capitale; mais dans l'esprit de Stas, son exécution répondait à une nécessité de premier ordre dans le domaine de la philosophie naturelle. Il y voyait le moyen de soumettre à un contrôle une idée qui, émise d'abord à la légère, avait fait son chemin et se trouvait acceptée par un grand nombre de chimistes et de physiciens: je veux parler de l'hypothèse de *l'unité de la matière.* Ce n'est pas le lieu de montrer les conséquences du principe de Prout, selon qu'il se trouvait confirmé par l'expérience ou bien infirmé, pour la théorie de l'univers. On se trouverait inévitablement entraîné à les rattacher à nombre de questions qui ont occupé les esprits dans les temps anciens et qui ont eu la plus grande influence sur la connaissance de la position de l'homme

dans l'univers. Je me bornerai seulement à toucher la question du côté spécial de la chimie, afin de faire voir comment une détermination exacte des poids atomiques est en état de former notre conviction à ce sujet. J'aurai ainsi atteint mon but principal, celui de montrer que l'œuvre de Stas n'est pas seulement une merveille au point de vue de la technique scientifique, mais qu'elle a pour point de départ, comme pour point d'arrivée, une pensée philosophique inséparable du grand problème de l'origine des choses. Il me sera permis d'utiliser, en les complétant, les faits mentionnés dans le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer lors du jubilé académique de Stas, en 1891; leur relation ayant été reconnue exacte par le héros de cette fête, je me trouve moins exposé, de cette façon, à dépasser sa pensée.

L'étude des phénomènes chimiques avait bientôt appris que la matière ne se présente comme constante que dans une de ses propriétés : *la masse*. Ses autres manifestations sont sujettes aux changements les plus inattendus. Un gramme de diamant pourra fournir exactement un gramme de charbon noir; un mélange d'un gramme d'hydrogène et de huit grammes d'oxygène pourra donner exactement neuf grammes de vapeur d'eau. Rien n'est changé sous le rapport de la masse, mais rien n'est conservé, en apparence du moins, sous le rapport des autres propriétés. L'idée de la mutabilité de la matière devait venir nécessairement à l'esprit; les essais sur la transformation des métaux, en vue de la production de l'or, qui occupèrent l'humanité pendant tant de siècles, ne sont que la manifestation de cette idée.

L'expérience finit cependant par enseigner que toutes

les *transformations* ne sont pas possibles au moyen de corps donnés. Chacune s'accomplit toujours à l'aide des mêmes matières et dans les mêmes conditions. Bien plus, on apprit qu'il y avait une limite à la *faculté* chimique. Il est des substances qui n'ont plus la propriété de réagir *par addition*, comme disent les chimistes, d'autres qui n'ont plus la propriété de *se dédoubler*. A ces dernières on a donné le nom de *corps simples* ou *éléments*, toutes les autres formant le vaste arsenal des *corps composés*, ou combinaisons.

La distinction des corps simples et des corps composés se trouvait naturellement subordonnée aux conditions que le chimiste pouvait réaliser. On devait s'attendre à rencontrer, dans les corps dits *simples*, des substances qui céderaient devant des actions plus énergiques ou devant des forces nouvelles.

En fait, les alcalis et les terres alcalines avaient figuré parmi les *éléments*, lorsque Davy démontra qu'en les soumettant à l'action d'un courant électrique intense, ils se résolvaient en métaux et en oxygène, en un mo qu'ils étaient de nature composée. La célèbre découverte de Davy eut le plus grand retentissement. Venant à une époque où l'on s'était habitué à regarder les corps dits *simples* comme s'ils l'étaient effectivement, elle discrédita l'idée des éléments au point de mettre leur réalité complètement en question.

La croyance de l'époque était que, tôt ou tard, tous les corps passant pour simples seraient reconnus comme corps composés, à l'exception d'un seul sans doute; leur résolution en éléments moins compliqués devait dépendre uniquement de certaines circonstances dont la réalisation

était regardée comme possible. En résumé, de même que l'on ramenait le nombre immense de *corps composés* à un nombre relativement faible d'éléments, on concevait ceux-ci comme dérivant peut-être d'une matière primordiale.

Cette idée, qui faisait pour ainsi dire partie de l'atmosphère chimique, reçut une forme précise à la suite des déterminations des poids atomiques dont beaucoup de chimistes s'occupaient à cette époque.

En 1815 parut un premier article, anonyme, sur les relations des poids atomiques et la densité des corps gazeux; puis un second, dans lequel il était dit, explicitement, que les poids des atomes s'exprimaient par des nombres *entiers* si l'on pose le poids de l'atome d'hydrogène comme unité, et que, par conséquent, l'hydrogène devait être la matière primordiale de laquelle les autres corps dérivaient par voie de condensation plus ou moins forte.

Cette hypothèse gratuite, qui non seulement ne s'appuyait sur aucune donnée certaine, mais qui faisait état d'expériences mauvaises, dues à certains chimistes de l'époque, séduisit un grand nombre de savants éminents. Son auteur, le Dr William Prout, de Londres, trouva même dans Thomson, l'ami de Davy, autorité de premier ordre dans la matière, en Angleterre, un défenseur convaincu. Thomson essaya de vérifier l'idée de Prout par un grand nombre d'analyses dont la valeur n'était cependant rien moins que contestable. Il fut cause, néanmoins, de l'adoption, en Angleterre, des poids atomiques exprimés en nombres entiers rapportés à l'hydrogène.

L'hypothèse de Prout n'eut pas, cependant, le même succès dans les pays où Berzélius avait conquis sa légi-

time influence. Ses mémorables travaux, dont l'exactitude n'avait pas encore été dépassée, éclairèrent l'opinion des savants, et, on peut le dire, à part quelques exceptions, les chimistes se détournèrent de l'hypothèse de Prout. Bien plus, il se produisit une sorte de réaction dans les esprits qui entraîna, sans doute, à des conséquences fâcheuses, comme il arrive le plus souvent : la théorie des atomes, elle-même, malgré son indépendance complète de l'hypothèse de Prout, tomba en discrédit chez des hommes éminents. La trace de ce discrédit n'est pas encore complètement effacée.

La destinée de cette hypothèse célèbre n'était cependant pas accomplie. Bâtie sur le sable mouvant des idées vagues et ruinée par les recherches exactes de Berzélius et d'autres chimistes, elle eut la force de reparaître et de prétendre s'imposer de nouveau. Il est même curieux de remarquer qu'elle s'appuyait, cette fois, sur des faits solidement établis.

Dumas et Stas venaient de corriger le poids atomique du carbone, et ils avaient constaté un *rapport simple* entre le poids de l'atome d'oxygène et le poids de l'atome de carbone, ces poids étant entre eux comme 4 est à 3.

La constatation d'un rapport simple entre les poids atomiques de deux substances rappela inévitablement l'attention sur l'hypothèse de Prout. La plupart des chimistes se crurent autorisés à attribuer l'absence de rapport simple des poids atomiques des autres éléments à des erreurs d'observation que des travaux exécutés avec exactitude feraient disparaître.

Dumas a partagé cette manière de voir. Stas lui-même « avait une confiance presque absolue dans l'exactitude

du principe de Prout »; il le déclare dans ses *Recherches sur les rapports réciproques des poids atomiques,* page 8.

Berzélius, cependant, qui s'était exprimé d'une façon si catégorique sur l'absence de relation simple entre le poids des atomes, refusa d'admettre, comme démontré, le résultat simple obtenu par Dumas et Stas. Il formula quelques objections contre la certitude du résultat et il engagea le baron von Wrede à déterminer de nouveau les poids spécifiques de l'oxygène, de l'oxyde de carbone et de l'anhydride carbonique, afin de déduire de leur comparaison le véritable poids atomique du carbone. On ignorait, à cette époque, que l'acide carbonique ne suit pas la *loi de Mariotte :* les travaux de V. Regnault sur cet objet n'étaient pas encore publiés. Les résultats des recherches de von Wrede ne pouvaient donc pas concorder avec ceux de Dumas et Stas ; ce savant trouva le poids atomique du carbone supérieur à 75,4 et inférieur à 76,0.

Liebig et Redtenbacher voulurent également contrôler le travail de Dumas et Stas. Se basant sur l'exactitude des poids atomiques de l'argent et de l'hydrogène, ils cherchèrent la quantité de métal que laissent, par combustion à l'air libre, l'acétate, le tartrate et le malate d'argent ; ils arrivèrent à ce résultat que le poids atomique du carbone devait s'élever à 75,85 ! Ce résultat, évidemment trop élevé, est dû à une cause d'erreur inhérente à la méthode : la volatilisation de l'argent pendant la combustion du sel.

Quoi qu'il en soit, Stas a tenu à dissiper le doute qui pouvait s'être emparé de l'esprit des chimistes en raison de l'autorité de Berzélius et de celle que Liebig avait déjà conquise de son côté.

La détermination nouvelle du poids atomique du carbone a coûté à Stas plusieurs années de travail (1842 à 1845). Il modifia complètement la méthode d'abord suivie avec Dumas, à la fois pour éviter la combustion de diamant, qu'il ne pouvait se procurer, et pour se mettre à l'abri des erreurs pouvant résulter de la difficulté de peser exactement du graphite. La méthode à laquelle il s'arrêta fut celle de la combustion de l'oxyde de carbone, dont la préparation à l'état de pureté ne présentait pas de difficultés insurmontables. Le poids atomique du carbone était déduit de la comparaison du poids d'anhydride carbonique formé par la réduction d'un poids connu d'oxyde de cuivre sous l'action d'une quantité quelconque d'oxyde de carbone.

Stas démontra l'exactitude du résultat trouvé en premier avec Dumas. Le nombre proposé par Berzélius, ou par Liebig, devait être rejeté; mais le nombre 75, l'oxygène étant 100, devait-il être conservé? En d'autres termes, y a-t-il véritablement un rapport simple entre l'atome de carbone et celui d'oxygène. Voici comment Stas s'exprime à ce sujet, dans ses conclusions :

« Je suis pleinement convaincu aujourd'hui que cette » limite (celle du poids atomique) se trouve entre 75 et » 75,06. Si ce résultat laisse quelque chose à désirer » sous le rapport spéculatif, il suffit amplement à tous » les besoins de l'analyse chimique la plus rigoureuse » possible. »

Cette phrase nous éclaire sur la rigueur de l'esprit de Stas et sur la sévérité de sa conscience de savant. Pour beaucoup d'expérimentateurs, la différence des nombres 75,0 et 75,06 est une quantité négligeable dont il n'y a

pas lieu de tenir compte dans la vérification d'un principe; pour Stas, au contraire, cette différence *est énorme;* elle n'est pas à imputer aux erreurs d'observation ou aux accidents ; elle apparait parce que le principe de Prout *n'est pas absolu.*

Depuis ce moment, le doute s'était emparé de l'esprit de Stas; il ne partageait plus la foi de son maître, mais il ne se prononçait pas encore, attendant, pour le faire, qu'il eût pu soumettre le principe de Prout à un contrôle plus complet.

Pendant que Stas était à l'œuvre dans son laboratoire, il parut, en 1857, un mémoire de Dumas *sur les équivalents des corps simples.* L'illustre chimiste, se basant sur les travaux de Marignac sur l'argent, trouva que tous les corps, bien connus, qu'il avait eu l'occasion d'examiner, obéissent parfaitement au principe de Prout, *lorsqu'on apporte à ce principe certains tempéraments.* D'après lui, les corps simples sont des multiples d'une matière dont le poids de l'atome serait 0,25.

Trois années plus tard, en 1860, Stas donna aux Bulletins de notre Académie son célèbre travail intitulé *Recherches sur les rapports réciproques des poids atomiques*, travail qui fut accueilli avec tant d'admiration par la plus grande partie du monde savant.

Il fit connaître les opérations qu'il exécuta, pendant nombre d'années, avec une exactitude inimitable, sur l'azote, le chlore, le soufre, le potassium, le sodium, le plomb et l'argent. Ces éléments étaient ceux que Dumas regardait comme probants pour le principe de Prout.

Il n'est pas possible de donner une idée exacte du soin mis par Stas dans ses recherches : les opérations décrites

dans son mémoire ne peuvent être résumées. Dans le cours de son travail, il s'ingéniait, pour ainsi dire, à trouver une nouvelle objection qu'il eût pu faire à ses opérations, et à découvrir le moyen d'y répondre d'une façon peremptoire. On peut le dire sans crainte d'être accusé d'exagération, jamais, avant Stas, personne n'avait réalisé des produits à un degré si grand de pureté ; peut-être l'avenir ne verra-t-il se reproduire que de loin en loin un travailleur d'une conscience aussi sévère, d'une sagacité aussi grande et d'une adresse aussi étonnante.

Voici les points principaux qui firent l'objet du travail de notre savant confrère :

Le rapport proportionnel de l'argent au chlore a été déterminé par sept essais, dans lesquels l'argent servait à la préparation du chlorure d'argent, soit par la combustion du métal dans le chlore, soit par la précipitation d'une solution d'azotate d'argent par l'acide chlorhydrique ou le chlorure d'ammonium, suivie de l'évaporation à sec de toute la masse liquide, ou bien du lavage du chlorure d'argent, pour se terminer par la fusion du chlorure dans une atmosphère d'acide chlorhydrique sec ou d'air atmosphérique.

Le nombre proportionnel de l'azote à l'argent fut donné par sept essais dans lesquels l'argent se trouvait converti en azotate sec.

Le nombre proportionnel de l'argent au soufre fut fixé à la suite de cinq préparations de sulfure d'argent, par combustion du métal dans le soufre ou dans l'acide sulfhydrique et élimination du soufre en excès en le volatilisant dans un courant d'anhydride carbonique.

Le rapport de l'argent aux chlorures de potassium, de

sodium et d'ammonium fut obtenu en précipitant exactement, dans trente-neuf expériences, cent parties d'argent par chacun de ces chlorures. Le nombre proportionnel de l'azotate d'argent aux chlorures fut déterminé d'une manière analogue.

La synthèse de l'azotate et du sulfate de plomb conduisit au nombre proportionnel du plomb, et la décomposition du chlorate de potassium fixa le rapport du chlore au potassium.

Stas trouva ainsi, en prenant l'hydrogène pour unité et en adoptant, dans les calculs, 15,96 pour le poids de l'oxygène, que si

l'hydrogène est	. . . .	1
l'argent	»	107.660
l'azote	»	14.009
le chlore	»	35.368
le soufre	»	15.995
le potassium	»	39.040
le sodium	»	22.980
le plomb	»	103.187

En comparant les nombres obtenus par ces essais, Stas montre que les poids atomiques de ces éléments ne sont des multiples ni de l'unité, ni de la moitié, ni du quart de l'unité. Les différences entre les nombres calculés d'après le principe de Prout et ceux résultant de l'observation sont *de deux à quatorze fois plus grandes* que les valeurs extrêmes des résultats, fournis par l'expérience, pour un même corps.

La question devait donc être considérée comme résolue pour tout esprit dégagé d'idées préconçues. Stas n'hésite

donc pas à prononcer la sentence de mort de la célèbre hypothèse :

« Il n'existe pas de commun diviseur entre les poids
» des corps simples qui s'unissent pour former toutes
» les combinaisons définies : aussi longtemps que, pour
» l'établissement des lois qui régissent la matière, on
» veut s'en tenir à l'expérience, on doit considérer la loi
» de Prout comme une pure illusion. »

Ce travail, qui était comme le miroir de l'âme de Stas : conscience, fermeté, indépendance et vérité, a été accueilli avec enthousiasme partout, excepté peut-être en France. Je ne puis reproduire toutes les lettres exprimant l'admiration la plus sincère pour cette œuvre magistrale, qui ont été adressées à Stas par les hommes les plus éminents. Je me bornerai à donner la traduction d'un extrait d'une lettre de R. Bunsen qui résume, en quelque sorte, le sentiment général :

. . . .

« Nous possédons les travaux les plus exacts sur les
» éléments géodésiques et astronomiques qui servent de
» base aux déterminations du temps et des lieux, sur la
» longueur du pendule servant de point de départ à
» toutes les déterminations des poids et des mesures,
» sur la mesure des phénomènes calorifiques formant
» la base de l'application de la vapeur comme force
» motrice. Mais en chimie, nous étions encore presque
» entièrement privés d'une détermination également
» exacte de la valeur numérique de la plupart des poids
» atomiques. Cependan[illegible] connaissance de ces valeurs
» numériques est d'un[illegible]portance décisive, tant pour
» la science elle-même[illegible] pour son application aux arts

» chimiques de toute espèce. L'absence de ces détermi-
» nations numériques doit être attribuée à deux causes :
» d'une part, elles appartiennent, par leur nature, aux
» problèmes les plus difficiles que la science peut poser,
» d'autre part, les moyens pécuniaires dont un particu-
» lier peut disposer, et même ceux qui sont accordés
» aux laboratoires chimiques les mieux dotés, n'ont pu
» suffire à écarter les difficultés matérielles qui empê-
» chent de remplir cette lacune.

» Le premier travail qui a résolu le problème posé, et
» qui l'a résolu avec une exactitude inconnue jusqu'au-
» jourd'hui, qui touche à l'exactitude astronomique, ce
» sont vos importantes recherches expérimentales *sur*
» *les rapports réciproques des poids atomiques.* Elles
» attacheront votre nom, pour toujours, au domaine le
» plus difficile de la chimie . . . . . »

En France, on a pensé que Stas voulait contredire les résultats de Dumas et renverser son mémoire de 1857. Son maître lui écrivit, le 29 août 1860, une lettre dont un passage lui fit le plus vif chagrin :

« Les considérations que je poursuis, lui disait-il, ne
» peuvent être modifiées par des difficultés aussi légères
» que celles qui vous ont occupé. . .

» La discussion de vos résultats donne lieu à des con-
» clusions que vous trouverez bien vous-même en conti-
» nuant, et, soyez-en sûr, vous me reviendrez. »

Dumas a pensé que Stas avait dirigé ses recherches contre les siennes, alors qu'il est aisé de le prouver, par le journal du laboratoire de notre compatriote, que l'idée de contrôler l'exactitude de la loi de Prout l'occupait bien avant que Dumas songeât lui-même à appliquer la

détermination des poids atomiques à la résolution du problème.

Il parut dans le *Cosmos*, tome XVII, page 656 (1860), un article que pourront lire les personnes curieuses d'être renseignées sur l'état des esprits à cette époque, relativement à la question de l'unité ou de la pluralité de la matière. Il est dû à l'abbé Moigno. Stas s'y trouve représenté comme un *rétrograde*, tournant le dos au progrès, car « admettre la loi de Prout, c'est la vérité et la science ». Je ne m'arrêterai pas à ces considérations, qui ne peuvent être regardées comme l'expression de l'esprit scientifique français. Je ne m'occuperai que des objections que Stas lui-même a jugé devoir soumettre au contrôle de l'expérience.

Marignac attaqua surtout les conclusions de Stas dans la *Bibliothèque universelle de Genève*. Reconnaissant la haute valeur de son travail et acceptant les nombres fournis par ses expériences, il essaya de dégager, en quelque sorte, la responsabilité de l'hypothèse de Prout, en attribuant *les écarts* à des circonstances secondaires ou accidentelles.

Il est inutile de s'arrêter à cette pensée que l'unité de la matière pourrait être reculée plus loin que la moitié ou le quart de l'atome d'hydrogène, et que, par suite de sa petitesse, elle serait absorbée par les erreurs des observations. Cette supposition soulève plus de difficultés qu'elle n'en écarte.

Une question d'un autre ordre a été posée. Marignac s'est demandé si, comme l'ont dit Wenzel, Richter et d'autres chimistes, *les éléments d'un corps sont exactement et d'une manière invariable dans le rapport de*

leurs poids atomiques. S'il n'en était pas ainsi, la vérification du principe de Prout échapperait nécessairement à l'expérience, car les écarts constatés entre la théorie et la pratique ne seraient alors que l'expression de la variabilité des proportions pondérales suivant lesquelles les corps se combinent.

Pour le surplus, l'opinion émise par Marignac a une importance que l'on ne saurait s'exagérer. Elle met en doute toutes les notions fondamentales sur lesquelles se trouvent basées nos connaissances en chimie.

Il faut le reconnaître, à l'époque où cette opinion a été formulée, elle était admissible.

La loi des proportions définies et la loi des proportions multiples dont la théorie atomique de Dalton n'est que l'expression, ne s'appuyaient pas sur des faits constatés avec toute la rigueur nécessaire. On pouvait considérer ces lois comme des *formules moyennes*, pour ne pas dire comme des *impressions*.

Stas a donc soumis à un contrôle minutieux les fondements mêmes de la science. Cette œuvre se trouve exposée dans trois mémoires réunis sous le titre commun : *Nouvelles recherches sur les lois des proportions chimiques, sur les poids atomiques et leurs rapports mutuels*.

Marignac avait reconnu que les corps passant généralement pour stables se décomposaient dans certaines conditions. Par exemple, l'acide sulfurique émet facilement des vapeurs d'anhydride sulfurique quand la température s'élève, et devient, proportionnellement, plus riche en eau. Selon M. Roscoe, ce fait serait général : un grand nombre d'acides aqueux changent de composition

quand la pression que leur vapeur supporte vient à varier pendant la distillation.

Ces observations furent l'origine du doute soulevé par Marignac au sujet de la constance de la composition des corps en général. Il s'est demandé si le sulfure et l'azotate d'argent, par exemple, qui avaient servi dans les expériences de Stas, ne renfermaient pas, l'un, un excès de soufre, l'autre, un excès d'acide azotique. Ou bien si la composition de ces corps n'est peut-être définie qu'à la limite, de sorte qu'ils pourraient ne pas renfermer leurs éléments dans les rapports rigoureux de leurs poids atomiques.

L'ensemble des travaux de Stas renverse déjà la question posée par Marignac. Pour tout chimiste qui en a étudié les conditions, *l'invariabilité des rapports en poids des éléments formant une combinaison est évidente.* Mais Stas a tenu à soumettre la question à un nouvel examen.

Les facteurs en état de concourir à rendre inconstante la composition des combinaisons peuvent être d'ordre physique ou d'ordre chimique.

Dans un premier mémoire, Stas s'occupe de l'influence de la température et de la pression sur la détermination du rapport proportionnel entre l'argent et le chlorure d'ammonium. Dans cette opération, on peut faire varier à volonté tantôt la température, tantôt la pression : le chlorure d'ammonium peut être préparé à la température ordinaire ou à une température élevée; il peut être volatilisé, à chaud, sous pression ou dans le vide. Enfin, l'ammoniaque elle-même, destinée à la production du chlorure, peut être préparée de diffé-

rentes manières, ce qui augmente encore les moyens de contrôle.

Les résultats de ces expériences ont été ce que les recherches antérieures pouvaient déjà faire rationnellement prévoir : *la température et la pression se sont montrées sans influence sensible* sur la composition du chlorure d'argent ou du chlorure d'ammonium.

La vérification de la constance de composition des combinaisons, quels que soient les facteurs chimiques, présentait une difficulté d'un ordre particulier : la méthode à suivre était à trouver.

Il n'est pas possible, en effet, de vérifier la loi des proportions définies par l'analyse ou la synthèse des corps composés. Toute opération chimique de ce genre comporte nécessairement des erreurs d'observation.

Nous n'avons pas le moyen de faire la part qui revient à l'imperfection du travail et celle qui revient à une inconstance possible dans la composition des corps. On se trouve, en un mot, en présence d'un problème indéterminé, comme le serait la résolution d'une équation à deux inconnues.

Stas a triomphé de cette difficulté par une remarque aussi simple qu'ingénieuse. Il suffit de s'assurer, dit-il, « que dans les corps binaires et dans les corps ternaires » ayant chacun *deux éléments communs,* les éléments » communs y existent invariablement dans les mêmes » rapports en poids. Ainsi, dans deux corps *AB* et *ABC,* » les rapports, en poids, de *A* à *B* doivent être exacte- » ment les mêmes dans *AB* et dans *ABC.* »

Ainsi posé, le problème devient indépendant de l'analyse proprement dite. Il suffit de s'assurer, par exemple,

si le chlorate d'argent peut être ramené à l'état de chlorure, sans qu'une trace de chlore ou d'argent devienne libre.

Stas a opéré, d'après ce programme, sur le chlorate, le bromate et l'iodate d'argent. Son travail, hérissé de difficultés imprévues, n'a pas duré moins de quatre années. Il a conduit à la démonstration péremptoire de la loi des proportions définies, et il a réduit à néant les objections formulées par Marignac aux conclusions radicales de Stas relativement au principe de Prout. « La » simplicité de rapport de poids que présuppose l'hypo- » thèse de Prout entre les masses qui interviennent dans » l'action chimique, ne s'observe point dans l'expé- » rience; *elle n'existe point dans la réalité des choses*, » dit Stas dans ces nouvelles recherches.

Ce n'est pas à dire cependant que Stas rejetait, à la suite de ces travaux, toute idée d'une relation entre les éléments. Pour nous éclairer sur son opinion, nous n'avons qu'à lire une lettre qu'il écrivait, le 20 octobre 1879, à S. M. l'Empereur du Brésil, dom Pedro II, qui tenait à être renseigné sur ce point. En laissant parler Stas lui-même, nous ne serons que mieux instruits.

« ..... L'Empereur, je le sais, a des doutes sur le » fondement des conclusions que j'ai déduites de » recherches qui ont duré près d'un tiers de siècle. Je » prie Votre Majesté de considérer qu'en entreprenant ce » long labeur, j'étais guidé par les idées qu'Elle partage » avec quelques chimistes et notamment avec mon » illustre maître, M. Dumas. Je pensais et j'espérais » démontrer qu'il existe un rapport simple entre les » masses qui interviennent dans l'action chimique. Je

» suis un vaincu de l'expérience. Je l'ai dit avec une
» sincérité et une liberté philosophiques. Je n'admets
» pas, pour cela, que les poids atomiques ne sont reliés
» entre eux par aucune loi. Je n'adore pas *le dieu hasard*,
» je pense au contraire qu'une loi doit exister, mais je
» dis que les hypothèses émises jusqu'ici pour expliquer
» les faits ne sont pas confirmées par une expérience
» rigoureuse... »

On a souvent entendu soutenir que le principe de l'unité de la matière est une nécessité philosophique, qu'il doit y avoir une raison à l'existence des *familles naturelles* que Berzélius, Döbereiner, Pettenkofer ont signalées les premiers, que le système périodique des éléments de L. Meyer et Mendelejeff parlait dans le même sens, enfin qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter aux écarts, souvent très faibles, constatés par Stas.

A mon avis, il y a une réponse péremptoire à opposer à ces considérations : la science exacte doit connaître les faits tels qu'ils sont; en *idéalisant* les choses, on fait courir à la science le danger de la retarder dans son développement. L'histoire de la science nous fournit des preuves de ce danger. J'en citerai une. Si, au XVIIe siècle, on avait idéalisé l'orbite de la terre en la déclarant une ellipse parfaite, si l'on avait nié *les perturbations*, Le Verrier n'aurait pas fourni au monde la démonstration la plus éclatante de la vérité des principes de Newton; car il n'aurait pu faire servir *ces perturbations* à la découverte, par le calcul, d'une planète non encore observée.

Qui sait ce que cachent *les pertubations* constatées par Stas dans les poids atomiques? Qui sait ce que

l'humanité devra un jour au labeur et aux sacrifices de notre compatriote ?

Les nombres de Stas ont d'ailleurs fait l'objet, de la part de plusieurs savants, parmi lesquels il convient de citer surtout J.-D. van der Plaats, d'Utrecht, et Fr. W. Clarke, de Cincinnati, de calculs qui peuvent être regardés comme un travail préparatoire à une découverte d'un ordre supérieur.

Les mémoires de Stas ont été traduits en allemand par le professeur Dr L. Aronstein, de Bréda.

VIII.

ŒUVRES POSTHUMES. — RECHERCHES SUR L'ARGENT. — DESTRUCTION DES PRODUITS DE STAS PAR L'INCENDIE DU PALAIS DU MIDI. — NOUVELLE DÉTERMINATION DU RAPPORT PROPORTIONNEL DE L'ARGENT AU CHLORURE DE POTASSIUM. — ÉTUDES SPECTROSCOPIQUES SUR LE POTASSIUM, LE LITHIUM, LE CALCIUM, LE STRONTIUM, LE BARYUM, LE THALLIUM. — IMMUTABILITÉ DE CES ÉLÉMENTS. — NATURE DE LA LUMIÈRE SOLAIRE.

Je crois bien faire en rompant ici l'ordre chronologique des travaux du maître pour conserver l'ordre logique. Les œuvres posthumes de Stas sont en effet le complément de ses recherches sur la valeur du principe de

Prout. Leur origine est due à des articles qui ont paru un moment ébranler la juste confiance des chimistes dans les *nombres* de Stas.

En 1878, Dumas (1) constata que l'argent pur, préparé « par les procédés usités pour la fonte de ce métal et sa conversion en grenaille, c'est-à-dire par la fusion avec addition d'un peu de borax et de nitre », retenait une quantité considérable de gaz. Selon le mode de préparation, il trouva 57 à 174 centimètres cubes d'oxygène par kilogramme de métal, ce qui abaisse le titre de l'argent à 99,992 ou à 99,975.

On conçoit que cette observation ait produit une certaine sensation. Quoi! l'argent préparé avec des soins si scrupuleux n'est pas pur? Alors, il peut en être de même des autres matières? Comme le poids atomique de l'argent avait servi de base pour le calcul de tous les poids atomiques des autres corps simples étudiés par Stas, l'observation de Dumas paraissait avoir une importance dont la valeur était évidente. Elle menaçait tout l'édifice élevé avec des soins qui ont fait l'admiration et l'étonnement du monde savant. Les poids atomiques devaient être corrigés de manière à les rapprocher du principe de Prout.

Stas ne pouvait rester indifférent à l'objection soulevée par son illustre maître; celui-ci avait, au surplus, exprimé le désir qu'il déterminât lui-même l'effet que les gaz dissous dans l'argent pouvaient avoir sur la grandeur du poids atomique de ce métal.

La même année, Stas, malgré son âge avancé – il avait

(1) *Annales de chimie et de physique*, (5), XV, 289.

alors 65 ans, — se mit courageusement à la besogne. Il fut obligé d'interrompre son travail à plusieurs reprises, à cause du mauvais état de sa santé; mais il le poursuivit jusqu'au dernier jour de sa vie. La rédaction n'en était même pas complètement achevée quand il mourut : les calculs des expériences, surtout, n'étaient pas faits. Ce trait est caractéristique pour sa manière de travailler : il ne voulait pas que la connaissance des résultats numériques d'expériences antérieures gênât sa liberté d'appréciation dans les expériences encore à faire.

Stas soumit à une revision complète les propriétés, les méthodes de préparation de l'argent employé par lui aux déterminations des poids atomiques et les moyens pratiqués pour rechercher les matières étrangères que ce métal retient dans des conditions données.

L'argent pur se fond sans se couvrir de taches et sans donner de vapeur colorée. Le métal contenant seulement des traces de silicium, d'aluminium, de cuivre, de fer, se couvre d'une tache mobile lorsqu'on le fond au chalumeau à hydrogène. Le métal renfermant des gaz se soulève et une bulle éclate bientôt avec projection du métal.

On peut donc reconnaître la pureté du métal par la façon dont il se comporte à l'état fondu.

L'origine des taches est due à la dissolution de l'oxygène dans le métal parce que celui-ci oxyde les matières étrangères : les oxydes insolubles, plus légers, viennent flotter à la surface du métal fondu. Lors de la solidification du métal, les gaz se dégagent pour la plus grande partie.

Fondu avec les carbonates ou les borates de sodium ou

de potassium, l'argent emprunte les métaux alcalins et donne le spectre du sodium ou celui du potassium. Les hydrates alcalins pénètrent l'argent, comme les gaz, au point que Stas s'est servi de cette propriété pour enlever à l'argent en culot les traces de silicium et d'aluminium qu'il peut renfermer. Il chassait ensuite le sodium en maintenant le métal à la température la plus élevée du chalumeau oxyhydrique pendant le temps nécessaire, et il obtenait un métal dont la surface était « d'une netteté et d'un brillant incomparables ». Les culots ont fait entendre un cri, au laminage, analogue à celui de l'étain qu'on plie. Amené à un demi-millimètre d'épaisseur environ, le métal a présenté des soufflures et ensuite des trous. Les culots renfermaient donc des bulles closes,

Stas s'est servi de l'argent ainsi purifié pour s'assurer si ce métal ne donne, à aucune température, le spectre sodique, et pour contrôler ses anciennes observations sur la couleur de la vapeur d'argent.

Il a trouvé, conformément à ses recherches antérieures, que l'argent émet, dans le dard oxycarbohydrique, au-dessous de son point d'ébullition, une vapeur à peine teintée de bleu, et que, chauffé à l'ébullition, le dard prend une couleur bleu pâle légèrement violacée. La vapeur de l'argent a donc une couleur bleu pâle, et non verdâtre, comme on l'a prétendu.

En soumettant à l'analyse spectrale la vapeur émanée de l'argent, on n'observe jamais l'apparition du spectre du sodium, quelle que soit l'élévation de la température.

Stas déclare donc que l'argent est irréductible en sodium (voir plus loin : Lockyer). Il étend la même conclusion au mercure, qu'il a essayé dans des conditions semblables.

Stas ne s'est pas borné à rechercher si le métal de ses recherches antérieures contenait des gaz ou des matières étrangères; il a soumis à un examen minutieux les méthodes elles-mêmes employées pour préparer ce métal, et, comme moyen de contrôle, il n'a pas reculé devant l'institution de procédés nouveaux.

Il n'est pas possible de résumer, dans cette notice, ces travaux dont l'exposé embrasse plusieurs centaines de pages, en conservant aux nombreux faits découverts leur valeur relative. Le mémoire de Stas est sous presse; les chimistes pourront donc en prendre bientôt connaissance.

Cependant je crois indispensable de signaler les résultats relatifs à la nature et à la quantité des gaz trouvés par Stas, dans l'argent sous des états divers et des provenances différentes. Ils font voir que Dumas a pris, pour des gaz occlus par l'argent, des produits de la combustion qui filtrent à travers les tubes où l'argent était chauffé, et que l'objection soulevée se trouve réduite à une quantité négligeable.

Dumas avait montré, en effet, que l'argent fondu dans les conditions ordinaires retient environ 57cc d'oxygène par kilogramme, et qu'il accuse un poids spécifique de 10,512 après avoir été fondu dans le vide. L'argent maintenu longtemps en fusion dans l'oxygène peut retenir, d'après Dumas, jusque 174cc de gaz par kilogramme.

D'autre part, M. Hallet a reconnu que l'argent fondu au dard oxyhydrique retient 34cc,63 d'oxygène par kilogramme, et M. Santos a trouvé 30cc, c'est-à-dire le tiers environ du volume du métal.

Stas montre, par des expériences concluantes, que les

appareils de porcelaine, généralement employés, laissent passer indéfiniment les gaz de l'enceinte au sein de laquelle ils sont chauffés. Il établit que « plusieurs observateurs, en opérant à haute température, ont pris pour des gaz occlus ou reclus les produits de la combustion soit du charbon, soit du gaz de l'éclairage, filtrés lentement à travers les tubes, ballons ou cornues de porcelaine vernis intérieurement, extraits et récoltés par la pompe de Sprengel ».

Il a, par conséquent, procédé à la confection de tubes en porcelaine imperméable aux gaz à haute température, en cherchant, par lui-même, les proportions dans lesquelles doivent être mélangées les matières premières pour amener une vitrification assurant l'imperméabilité.

En outre, il a opéré également à l'aide d'un tube en verre réfractaire, fabriqué expressément pour lui, afin de pouvoir faire l'analyse spectrale des gaz dégagés.

Cela posé, voici les résultats généraux obtenus à la suite de quinze expériences exécutées en variant la provenance de l'argent et la température.

Le métal brut de fonte renferme $0^{gr},02793$ de gaz par kilogramme; le métal traité à l'hydrogène en renferme $0^{gr},00043$ et le métal traité à l'hydrogène d'abord, et ensuite à l'air, $0^{gr},01110$.

Ces quantités, fait remarquer Stas, doivent être considérées comme des *maxima*.

Finalement, le contenu, en gaz, de l'argent qui a servi dans les recherches sur les poids atomiques « s'élève à $^1/_{35800}$ du poids de l'argent; cette quantité ne peut avoir eu aucune influence sur les conclusions déduites de ses travaux, puisque l'incertitude qui en résulte se

confond absolument avec l'erreur inévitable dans les expériences de cette nature ».

Pour terminer l'étude de l'argent, il restait encore à rechercher le poids spécifique de ce métal sous ses différents états. Cette partie du travail a été exécutée en collaboration avec M. Depaire.

Le malheur est venu s'abattre sur ces recherches. L'incendie du Palais du Midi, à Bruxelles, dans lequel Stas avait dû transporter tout son précieux matériel, — à la suite de la suppression du laboratoire du Musée de l'Industrie, où il travaillait jusqu'alors, — avait détruit ou altéré la plupart de ses produits. Une valeur historique incomparable était perdue. Stas en ressentit un chagrin profond, mais il ne se laissa pas abattre : courageusement et plein de résignation il se remit à l'œuvre. Les échantillons d'argent qui avaient partiellement échappé aux conséquences de l'incendie furent restaurés et les autres furent reproduits.

La série de déterminations de poids spécifiques, due à Stas et à Depaire, représente certainement le travail le plus grand et le plus instructif qui ait été exécuté dans cet ordre de faits.

Dumas avait demandé aussi à Stas de reprendre les travaux qu'il avait exécutés sur le chlorate, le perchlorate et le chlorure de potassium, dans le but de rechercher à nouveau, en partant de l'argent *pur*, le rapport proportionnel entre le métal et le chlorure de potassium *pur*.

Après de longues et délicates recherches, Stas est parvenu à préparer les sels de potassium à un degré de pureté tel, *qu'ils ne donnaient plus la raie sodique à*

l'analyse spectrale, et il a constaté qu'à la température de fusion de l'iridium et du rhodium cette raie n'apparaissait pas.

Le sodium constaté dans les flammes potassiques ne provient pas de la dissociation du potassium, comme Lockyer le pense (voir plus loin), mais il préexiste dans les sels étudiés, surtout à l'état de silicate. Ce travail est le plus considérable qui ait jamais été exécuté sur les composés du potassium. Dans l'air NON *sodique*, le chlorate et le perchlorate de potassium purs donnent, à la flamme de la lampe de Bunsen, une coloration d'un bleu *d'azur*, et le chlorure pur, une coloration bleu *foncé*. La coloration violette, admise par tous les chimistes, appartient aux sels impurs ou aux impuretés de l'air.

Le rapport proportionnel entre l'argent et le chlorure de potassium, trouvé au moyen de produits d'une si grande pureté, est absolument inconciliable avec le principe de Prout.

Je passe maintenant à la troisième partie des œuvres posthumes de Stas; elle n'est pas la moins importante par ses conséquences, car elle fait voir que les conclusions tirées par Lockyer sur la dissociation des éléments à la suite de ses belles recherches de spectroscopie, ne peuvent être acceptées comme fondées.

On se rappelle que le savant anglais avait observé, dans ses études spectroscopiques de la lumière solaire et de la lumière de certaines nébuleuses, des faits aussi remarquables qu'inattendus.

Les raies brillantes obtenues, par exemple, par l'analyse prismatique de la chromosphère solaire différeraient, selon lui, par leur forme, leur longueur et leur

structure, des raies que l'on peut obtenir en faisant, dans les conditions ordinaires de température, l'analyse spectrale d'une flamme contenant des vapeurs d'un composé métallique volatilisable.

Il crut observer, d'autre part, que les flammes lumineuses, très chaudes, de certains métaux donnaient les raies caractéristiques d'autres éléments ; ainsi, l'apparition de la raie sodique serait constante avec tous les éléments, au delà d'une certaine température; le spectre du cuivre laisserait voir les raies du calcium, les spectres du potassium et du sodium montreraient celles de l'hydrogène, etc.

En rapprochant ces observations, il pensa pouvoir donner l'explication de ces faits par la dissociation des corps par la chaleur : ceux-ci se résoudraient, d'après lui, en éléments plus simples, connus ou inconnus. Les anomalies constatées dans l'analyse des corps célestes devaient s'expliquer de la même manière. Le soleil et la plupart des nébuleuses ne contiendraient pas seulement certains éléments dont notre terre est formée, mais, en outre, les produits de dissociation de ces éléments. Plus la température d'un astre est élevée, plus, suivant Lockyer, la matière qui le constitue est simplifiée.

Il faut en convenir, l'idée de Lockyer est séduisante : elle nous montre l'univers comprenant non seulement des mondes à des degrés divers de condensation physique ou mécanique, mais encore en état d'évolution chimique depuis une substance de simplicité absolue jusque des états de composition de plus en plus compliquée.

Stas a tenu à soumettre aussi cette idée au contrôle de

l'expérience. Il a voulu s'assurer si l'on peut arriver, effectivement par l'élévation de la température ou de l'intensité des phénomènes électriques, à amener une corrélation entre les raies caractéristiques des spectres lumineux des composés des divers corps simples.

Ce travail l'a occupé pendant les dix dernières années de sa vie; les résultats se trouvent décrits dans sept cahiers comptant, en tout, environ huit cents pages.

Il s'est assuré d'abord s'il est possible de se procurer des corps ne donnant, dans aucune condition, les indices de la présence du sodium. Il a reconnu que les résultats dépendent autant du milieu dans lequel les composés métalliques sont répandus que de leur impureté accidentelle.

Ayant constaté ce fait, il fut obligé de faire d'abord l'étude de l'air au point de vue spectroscopique et de devenir maître des conditions dans lesquelles l'air d'une salle ne fait plus naître la raie sodique.

Il parvint même à doser les matières sodiques répandues dans l'air, dans les conditions ordinaires; il trouva que 17 mètres cubes d'air en renferment $0^{gr},00023$.

Son attention s'est portée ensuite sur les appareils servant à produire les flammes. Il fait connaître les moyens à employer pour se procurer des lampes, des supports, des chalumeaux, des gaz, etc., ne donnant plus la raie sodique; il montre les précautions à prendre pour atteindre le même résultat à l'aide de l'étincelle, de la décharge ou de l'arc électrique.

Ces travaux préliminaires achevés, il a procédé à la préparation des composés *spectroscopiquement purs* du potassium, du lithium, du calcium, du strontium, du

baryum et du thallium. Il a enrichi la science de renseignements dont l'importance ne saurait être exprimée, car il est parvenu, au milieu des plus grandes difficultés, à réaliser, dans leur absolue rigueur, des états chimiques que l'on s'était résigné à regarder comme un idéal qu'on ne saurait atteindre.

Le fruit de ces délicats travaux a été la constatation certaine de l'immutabilité des éléments. Il est impossible de faire apparaître la raie sodique dans le spectre d'une flamme, de l'étincelle, de la décharge ou de l'arc électrique lorsque l'air, ou le composé, ne renferme pas de sodium à l'état d'impureté; plus généralement, il est impossible de faire apparaître, par la vapeur lumineuse d'un corps, d'autres raies que celles qui lui sont propres.

L'hypothèse de Lockyer sur la dissociabilité des corps est démentie par l'expérience. Les chimistes et les physiciens qui croient encore à l'exactitude de cette hypothèse partageront l'avis de Stas lorsqu'ils auront pris connaissance de ses merveilleux travaux.

C'est au cours de ces recherches que Stas observa que les spectres calorifiques ne sont pas identiques avec les spectres produits par une décharge électrique disruptive. Il vit immédiatement la conséquence énorme de cette observation pour la *théorie du soleil*. En effet, le spectre de la lumière n'est pas superposable au spectre d'une flamme, mais bien au spectre électrique. Il découle nécessairement de là que la lumière solaire n'est pas le résultat de flammes produites par un énorme foyer, siège de combinaisons chimiques, mais le résultat d'orages formidables et continuels dont les éclairs ne cessent de déchirer l'immense enveloppe gazeuse.

L'exposé de ces conclusions a fait l'objet d'un discours mémorable que Stas a prononcé, en sa qualité de directeur de la Classe des sciences, dans la séance publique annuelle de décembre 1890.

IX.

STAS ET LE PROCÈS DE BOCARMÉ. — RECHERCHES MÉDICO-LÉGALES SUR LA NICOTINE. — REVENDICATION DE PRIORITÉ AU SUJET DU DÉCÈLEMENT DES ALCALOÏDES EN CAS D'EMPOISONNEMENT.

Stas a été appelé souvent à éclairer la justice dans ses arrêts ou dans ses jugements. Non seulement un grand nombre de procès civils, portant sur des questions dont la solution réclamait le concours du savant, ont occupé son activité pendant toute une période de sa vie, mais il a eu maintes fois à décider de l'issue d'affaires criminelles.

Il serait sans utilité actuelle de montrer la part que Stas a prise dans chacune de ces affaires, de mettre en évidence le dévouement et la conscience qu'il apportait dans l'accomplissement de sa mission; mais il n'est pas possible de passer sous silence le rôle qu'il joua dans une cause célèbre : le procès de Bocarmé. Il réalisa, à cette occasion, un prodige de science et d'habileté tel, que le

monde entier, on peut le dire sans exagération, en fut émerveillé. La renommée de Stas sortit du cercle des savants, où elle était enfermée, pour atteindre toutes les classes instruites du pays et de l'étranger. Nous devons aussi à cette expertise une méthode générale pour la recherche des alcaloïdes dans les cas d'empoisonnement, méthode encore connue et pratiquée en toxicologie sous le nom de *méthode de Stas*.

Au château de Bitremont, à Bury, près de Mons, vivait le comte Hippolyte Visart de Bocarmé, avec sa femme et ses deux enfants. Le comte avait des goûts bien au-dessus des moyens pécuniaires dont il disposait. Dans l'espoir de rétablir ses affaires, il avait épousé une demoiselle de la bourgeoisie de Péruwelz, qui passait pour un fort beau parti. Il comptait surtout sur la fortune du frère de sa femme, Gustave Fougnies, dont l'état de santé était précaire.

Un jour, le frère de Mme de Bocarmé exprima l'intention de se marier. Le comte se trouvait menacé de voir la fortune qu'il convoitait lui échapper. Il résolut d'éloigner ce désastre de son château en faisant périr son beau-frère avant que celui-ci pût mettre son malencontreux projet à exécution.

Il fallait procéder à l'assassinat de manière à déjouer les poursuites de la justice. Le programme fut vite arrêté : il empoisonnerait, dans son château, Gustave Fougnies avec un poison *inconnu et indécelable*, et annoncerait que son beau-frère avait été frappé d'une attaque d'apoplexie.

Dans le choix du poison, Bocarmé hésita entre diverses plantes vénéneuses qu'il achetait à Gand; mais il fut fixé après avoir lu, chez le libraire Tircher, à Bruxelles, une

édition d'Orfila, de 1843, dans laquelle il était dit qu'il *n'existait pas de réactif pour la nicotine.*

Il se procura du tabac et procéda dans son château à l'extraction du poison, et, quand il se fut assuré de *la qualité* de son produit en opérant sur des animaux, il attira sa victime chez lui.

Le jeudi 21 novembre 1850, Gustave Fougnies s'en vint dîner au château de Bitremont. Après le dîner, auquel, contrairement aux habitudes de la maison, les enfants n'avaient pas pris part, on éloigna les domestiques et le comte se renferma avec sa victime et sa femme dans la salle à manger. Une lutte eut lieu entre les deux hommes, dans l'obscurité; Fougnies fut terrassé et sa sœur lui versa le poison dans la bouche tandis qu'il demandait grâce : une partie du poison s'écoula sur ses vêtements et sur le plancher de l'appartement.

Le comte fit transporter sa victime sur un lit et il ordonna de nettoyer, à l'aide d'acide acétique, le plancher et les habits de Fougnies.

Cependant les cris poussés pendant la lutte avaient été entendus par la domestique chargée de servir les enfants restés à l'étage. L'opinion publique déclara qu'il y avait crime. Les magistrats, venus au château, pensaient qu'ils avaient seulement à calmer les esprits; mais ils eurent leur conviction faite à l'aspect du cadavre de la victime.

L'autopsie de G. Fougnies fut exécutée. Stas reçut du juge d'instruction un réquisitoire ayant pour objet de le faire procéder à l'examen des matières cadavériques, à l'effet de rechercher et de constater s'il y avait eu, chez le défunt, ingestion d'une substance vénéneuse, notamment de *l'acide sulfurique*. Le médecin légiste chargé de l'au-

topsie avait émis l'opinion d'un empoisonnement par cet acide, parce que les organes, surtout la langue, étaient tuméfiés et de couleur noire. Je rapporte ces détails, car on a dit que Stas connaissait la nature du poison quand il fut nommé expert et qu'il n'avait pas le mérite de la découverte de la nicotine. La vérité est que les indications fournies étaient plutôt de nature à dérouter l'expert qu'à l'éclairer.

Stas ne trouva pas de l'acide sulfurique, mais bien de l'acide acétique. Il s'était décidé, alors, à rechercher des alcaloïdes végétaux : morphine, strychnine, brucine, quand, versant une solution de potasse dans une partie du liquide, il sentit une odeur âcre. Ce fait fut pour lui un trait de lumière. Avec une pénétration étonnante, il soupçonna, à l'instant même, la présence d'un alcaloïde volatil. Le 3 décembre, il l'avait isolé. Il crut un moment avoir affaire à de la conicine, mais, ayant préparé le sulfate et l'azotate de l'alcaloïde, *il reconnut avec certitude la nicotine*. Le soir du même jour il communiqua le fait au juge d'instruction, et peu après il apprit que ce magistrat avait reçu une déposition d'un témoin de laquelle il résultait que le comte de Bocarmé avait fait certaines opérations *à l'aide du tabac*. « J'ai ressenti alors, dit-il, une de ces douces émotions que l'homme de science seul peut éprouver et qui sont généralement aussi la seule récompense qu'il ambitionne. »

A partir de ce moment, l'instruction était en bon chemin. Des gendarmes reçurent l'ordre de faire toutes les recherches nécessaires pour découvrir le laboratoire du comte. Ils avaient inutilement visité tous les appartements du château. Finalement, comme dernier moyen, on

recourut à la pioche. et, après quelques coups donnés dans le parquet d'une salle de l'étage, on découvrit enfin, entre le plancher et le plafond, une cachette où se trouvaient les appareils de chimie cherchés.

Les habits du malheureux Fougnies, les planches détachées du parquet de la salle à manger du château des époux de Bocarmé, furent envoyés à Stas. Il put en extraire, par la méthode qu'il venait d'inventer, plusieurs centimètres cubes de nicotine qu'il trouva identique à un produit préparé, par lui-même, au moyen du tabac.

Le procès du comte et de la comtesse commença le 27 mai 1851 et dura dix-sept séances. Stas y fit une déposition mémorable qui provoqua l'admiration par la clarté et la force avec laquelle il écarta le moindre doute sur la question qui lui avait été posée. Visart de Bocarmé périt sur l'échafaud, mais sa complice fut acquittée.

Ici se place un incident que je crois devoir rapporter pour défendre les droits de Stas à la découverte de la méthode propre à déceler les alcaloïdes dans les cas d'empoisonnement. J'aurais préféré ne pas avoir à soulever ce point, mais comme l'usurpation des titres de notre compatriote s'est faite dans un écrit universellement répandu, nombre de chimistes ont versé dans une erreur dont l'histoire de la toxicologie doit être débarrassée.

Dans la dernière édition de son grand traité de toxicologie, Orfila avait dit que la nicotine était un poison échappant aux recherches toxicologiques.

L'annonce prématurée faite par les journaux, avant l'ouverture du procès de Bocarmé, de la découverte de la nicotine dans les organes de G. Fougnies, avait produit

une grande sensation dans le monde. Orfila essaya de partager l'honneur de cette découverte avec Stas. Il lui écrivit (1), le 4 avril 1851, plusieurs mois après l'indiscrétion des journaux, pour lui demander s'il était vrai qu'il fût parvenu à déceler la nicotine dans des matières cadavériques, et, dans l'affirmative, pour l'informer de son désir de faire des expériences sur les animaux, si Stas n'en avait déjà fait.

Avec son obligeance bien connue, Stas lui communiqua les détails de sa découverte. Il ne fut pas peu surpris de lire, quelque temps après, dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* (t. V, n° 66), un passage où Orfila disait que dès qu'il eut appris l'arrestation de M. et Mme de Bocarmé comme prévenus d'avoir tué Fougnies, il s'était livré à des recherches nombreuses dans le but de savoir s'il n'était pas possible de déceler la nicotine, soit qu'elle se trouvât dans le canal digestif, soit qu'elle eût été portée dans les organes. « On verra, dit-il, en lisant mon mémoire, que je suis parvenu à surmonter toutes les difficultés et qu'il est possible, à l'aide de moyens fort simples, de découvrir des traces de nicotine, alors même qu'on la recherche dans le foie, la rate, les poumons, etc. »

En réalité, comme l'a fait remarquer Stas dans une note qu'il a donnée à l'Académie de médecine de Belgique, Orfila n'a découvert que ce qu'il savait fort bien avoir été trouvé par Stas plusieurs mois auparavant. En effet, dans son mémoire, Orfila parle d'expériences qu'il aurait commencées, sur des animaux, le 23 mars, alors

(1) J'ai cette lettre par devers moi.

que, le 4 avril, il écrivait n'en avoir encore fait aucune et qu'il ne se proposait d'en faire que si Stas n'en avait pas tenté.

Au surplus, le mobile d'Orfila a été indiqué par un de ses compatriotes, M. L. Fleury, qui a rendu compte de son mémoire à l'Académie de médecine de Paris : « M. Orfila, dont le zèle et l'ardeur sont éveillés par toute question neuve et importante, *ne veut pas que la toxicologie française, qui lui doit en grande partie sa supériorité, soit devancée dans l'étude que ce fait va provoquer.* »

Il est tristè de devoir le dire, la priorité d'une découverte n'est pas toujours reconnue à celui qui y a seul tous les droits, mais, le plus souvent, à celui qui a pu la lancer dans l'une des grandes artères d'information dont l'origine se trouve communément dans les centres scientifiques. Stas partageait peut-être cette manière de voir, car, dans la réponse qu'il fit à Orfila, il dit explicitement : « J'ai voulu revendiquer *pour mon pays* le fait d'avoir constaté, le premier, au sein même des organes de la victime d'un crime affreux, un alcaloïde volatil qui tue d'une manière foudroyante et dont l'action sur l'homme, pour les lésions des tissus, était complètement inconnue ».

X.

TRAVAUX LITTÉRAIRES. — NOTICES BIOGRAPHIQUES : J.-B.-F. VAN MONS; A.-D. DE HEMPTINNE. — DISCOURS ACADÉMIQUES : L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN ; LA SCIENCE ET L'IMAGINATION; DE LA NATURE DE LA LUMIÈRE SOLAIRE. — CONFÉRENCES.

Stas était Flamand; sa langue maternelle n'était donc pas le français. Dans sa famille, il a parlé le flamand sa vie durant. Il devait nécessairement éprouver, au début de sa carrière, les difficultés contre lesquelles lutte inévitablement celui qui se trouve dans l'obligation de faire usage d'un idiome dont la grammaire diffère tant de celle des langues germaniques.

Cependant, il écrivait en français avec une rare correction. Son style, simple et précis, rendait exactement les plus fines nuances de sa pensée. Il avait toujours le mot propre et, dans la conversation, il avait un tour original qui charmait ses auditeurs.

Il a fait deux notices biographiques, l'une sur J.-B.-F. Van Mons, qui a été insérée dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, et l'autre sur Auguste-Donat de Hemptinne, qui fait partie de notre *Annuaire*.

Dans la première, qui porte la date de 1843, il s'excuse en quelque sorte de ne pouvoir donner à ses idées « ce vernis séduisant qui les fait accueillir dans le monde et leur sert de passeport et d'introduction ». Il convient

de ne voir toutefois dans cette phrase que l'expression de la timidité ou d'un excès de modestie. Stas a fait connaître la vie de son ancien maître, Van Mons, avec l'esprit et le cœur qu'il savait mettre dans tous ses actes. Le dernier paragraphe de sa notice reflète si bien la pensée qui l'animait quand il retraça cette vie, que je crois devoir le reproduire ici :

« En mourant, Van Mons exprima le désir que ses restes fussent déposés près de ceux de son épouse adorée et de ses fils chéris. Les enfants exécutèrent les désirs du père. Aujourd'hui, à Molenbeek-Saint-Jean, une tombe unique recèle les restes de tant d'amour et de génie. Le symbole de la paix éternelle seul la recouvre : une simple croix recommande au passant le respect du lieu.

» C'est à nous qu'il appartient maintenant de montrer que sous cette terre reposent les dépouilles d'un homme qui illustra son pays. »

Il ne mit pas moins de cœur à retracer la vie de son ami de Hemptinne, qui fut aussi un chimiste de talent.

En 1853, Stas fut appelé, par ses confrères, à l'honneur de diriger la Classe des sciences. En déposant ses fonctions, il prononça un discours qui fut l'objet d'attaques aussi injustes que vives de la part du clergé catholique et de ses adhérents.

Stas souffrait de voir combien l'esprit scientifique était rare en Belgique ; il déplorait l'indifférence du public à l'égard des productions de l'intelligence. Il attribuait, avec raison, ce triste état à l'influence funeste qu'avait exercée l'ancienne Université de Louvain à dater du jour où, déviant du but de son institution : l'instruction et le progrès des sciences, « elle n'enseigna plus que pour la

défense d'une doctrine. Elle perdit ainsi la liberté sans laquelle il n'y a pas de progrès possible ».

Il regarda comme un devoir patriotique de montrer, avec documents en mains, à quel état l'enseignement était tombé, et comment « les provinces belgiques, qui donnèrent tant de preuves d'intelligence et qui fournirent aux sciences, aux lettres et aux arts tant d'enfants glorieux, étaient tombées dans le néant ».

Son discours, ferme et énergique, est un avertissement qu'il donna à ses compatriotes pour les prémunir contre le danger que court un pays quand l'État, oubliant ses droits et ses devoirs, abandonne l'enseignement aux partis politiques ou religieux.

La colère soulevée par ce discours patriotique montra bien que Stas avait touché la plaie du doigt. Non seulement il fut insulté par les journaux catholiques, mais nombre de personnes n'ont pas craint de lui adresser des lettres anonymes malveillantes; on sentait, sans doute, que la défense de l'ancienne Université de Louvain était un acte que la conscience humaine réprouve.

L'année du cinquantenaire de l'indépendance de la Belgique, Stas fut de nouveau directeur de la Classe des sciences. Il prononça alors un discours dont le souvenir est loin d'être effacé. Il choisit comme sujet *la science et l'imagination,* et il s'attacha à montrer ce que nos connaissances ont à craindre des conceptions de l'esprit. On comprendra aisément la pensée qui a guidé Stas, si l'on se rappelle qu'à cette époque, on avait déjà fait plus d'une tentative pour soustraire l'hypothèse de l'unité de la matière aux conséquences de ses travaux. Stas voyait qu'on voulait cette hypothèse à tout prix, même à l'en-

contre des enseignements de l'expérience. et il nous dit : « Ceux qui apprennent qu'il existe des peuplades entières qui appliquent des bandes et des bandelettes sur la boite cranienne de leurs nouveau-nés pour la déformer et la ramener ainsi à l'idéal de leur esprit, s'en étonnent et s'élèvent, avec raison, contre l'obstacle insensé porté au libre développement de l'organisation de ces êtres ; ils ne se doutent pas que leur cerveau est autrement déformé et déprimé par tous les préjugés que nous tenons de notre éducation et qui, en somme, ne sont que le résultat de l'imagination de ceux qui nous ont précédés et de notre propre imagination. »

On verserait, toutefois, dans une étrange erreur si l'on pensait, à la suite de la lecture de ce discours, que Stas condamnait la philosophie. « Celui qui observe ou expérimente à l'aventure n'est qu'un *empirique* du travail duquel il n'y a rien à attendre, » nous dit-il.

Au fond, ce n'est pas la *philosophie* qu'il a attaquée, si ce n'est pour repousser toute immixtion de l'*a priori* dans le domaine des sciences expérimentales. A ce point de vue, tout le monde sera d'accord pour reconnaître que l'imagination, ou, si l'on veut, la *spéculation*, a entravé beaucoup le progrès des sciences. Cependant, si les savants, par impossible, en venaient à renoncer absolument à toute hypothèse, on ne sera pas moins d'accord pour reconnaître qu'ils perdraient bien des occasions de vérification, c'est-à-dire des occasions de découvertes. L'imagination est un facteur dont on ne doit se servir, dans le domaine des faits positifs, que pour l'éliminer ensuite, nous conseille Stas ; soit, mais si elle n'intervenait jamais, les faits resteraient sans lien entre eux ; or,

la science ne consiste pas seulement en un catalogue de faits groupés d'après leur analogie, elle a et aura toujours pour but de *connaître la cause des faits*, c'est-à-dire de les rapporter à une conception première.

En un mot, ce n'est pas des philosophes, mais des *dogmatistes* que la science doit se défier.

Le succès du dernier discours académique que Stas prononça, le 16 décembre 1890, *sur la nature de la lumière solaire*, a eu un retentissement extraordinaire. C'est un modèle de clarté et de science. La forme ne le cède en rien au fond: elle témoigne, d'une manière brillante, de la force des facultés intellectuelles de Stas, qui semblaient défier les atteintes de l'âge. L'objet de ce discours ayant été touché précédemment, je n'en ferai plus mention ici.

Stas a fait aussi plusieurs conférences au Cercle artistique à Bruxelles et au Cercle artistique, littéraire et scientifique, à Anvers. Elles sont restées inédites, mais les journaux de l'époque nous apprennent qu'il a traité de l'*histoire des sciences*, des *procédés matériels de la peinture*, de *l'art héliographique*, etc., « avec tant de tact, de concision et de clarté, que l'on voyait en quelque sorte mentalement les images se former au milieu de la démonstration ».

XI.

STAS ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'ÉTAT. — IL ACCEPTE UNE CHAIRE A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — OPPOSITION FAITE A SA NOMINATION. — SON CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DU CORPS PROFESSORAL. — SON DISCOURS AU ROI LE 1er JANVIER 1891.

Après la révolution de 1830, le Congrès national proclama la liberté de l'enseignement. Ce grand principe eut bientôt une conséquence que certainement il n'impliquait pas. Au lieu d'y voir, pour les établissements d'instruction, pour les professeurs et pour les élèves, la garantie de la liberté scientifique, on l'appliqua comme s'il donnait le droit, à chaque citoyen, de pratiquer les professions scientifiques dont l'exercice est réglé par la loi, quel que soit d'ailleurs le lieu où il a fait ses études.

Les conséquences de cette manière de voir ne se firent pas attendre : des *facultés libres* s'établirent, et le Gouvernement rencontra les plus grandes difficultés pour s'assurer de la réalité des connaissances des personnes auxquelles leur titre de docteur donnait les droits définis par la loi. De guerre lasse, il finit par renoncer en quelque sorte à toute espèce de contrôle ; il se borna (1876) à fixer les branches sur lesquelles les examens devaient porter, à régler la forme de ceux-ci, et il abandonna aux universités le soin de conférer les diplômes. En fait, les deux partis qui se sont partagé le pouvoir jusqu'au-

jourd'hui, avaient chacun une université dont l'objet était bien défini : l'une et l'autre avait son drapeau politique. Les deux universités de l'État n'échappaient pas complètement aux conséquences des luttes politiques intérieures. En un mot, l'enseignement supérieur, au lieu d'être dirigé dans la pensée unique de développer la culture intellectuelle du pays et d'assurer le progrès de la nation, se trouve en danger de devenir un instrument de parti. Ne parle-t-on pas déjà de l'*inutilité* de l'enseignement de l'État?

Stas vit les dangers de la situation, et, en bon patriote, il s'employa à enrayer autant que possible le mouvement qui doit nous amener fatalement au point où le pays se trouvait sous l'ancienne Université de Louvain. Mais que faire? Changer les bases de notre droit public en matière d'enseignement? il ne fallait pas y songer. Mais en développant l'enseignement des universités de l'État, en fortifiant leur vie scientifique et en augmentant leur somme d'influence, il pensait, avec raison, les mettre à l'abri du danger dont elles se trouvent menacées ensuite de l'absorption toujours grandissante de l'esprit national par l'esprit de parti. A cet effet, il voulait que les universités de l'État fussent affranchies autant que possible des entraves du *pouvoir administratif,* que le corps professoral comptât dans son sein des hommes indépendants, consacrant entièrement leur vie au culte de la science, et enfin, que les moyens matériels des universités fussent augmentés de manière que le goût des recherches scientifiques pût être inspiré aux étudiants.

Déjà en 1850, il présenta au Gouvernement un rapport pour appeler son attention sur la nécessité de créer, à côté

de l'enseignement *de la chaire*. « un second enseignement qui, d'après lui, devait être privé, entrepris uniquement dans le but de développer dans la jeunesse l'esprit scientifique, et de provoquer ainsi des recherches, capable de faire des médecins réellement à la hauteur des progrès de l'époque, de brillants ingénieurs, de bons professeurs, enfin de vrais savants ». Il fit le tableau de l'enseignement en Allemagne et montra Liebig, Wöhler, Weber, etc., dans leurs laboratoires, entourés de leurs élèves, les initiant aux recherches et faisant vibrer en eux la fibre de l'amour du vrai. Il entra même dans les détails d'exécution de son projet, montrant la nature des travaux à faire selon les diverses sciences.

Ce beau et patriotique projet n'eut d'abord pas de suite. Il fut écarté non seulement par l'administration, mais, chose triste à dire, il rencontra aussi des résistances de la part de certains membres du corps enseignant auquel il fut soumis.

Stas ne se tint cependant pas pour battu. Il prépara l'opinion avec la plus grande persévérance, et il veilla avec un soin jaloux sur les nominations nouvelles aux chaires universitaires.

En 1858, il fut assez heureux pour décider le Gouvernement à appeler à Gand, pour occuper la chaire devenue vacante par suite du décès de Mareska, un jeune chimiste qui se trouvait dans toute l'*ardeur de sa carrière* et qui devint une des gloires de la science : j'ai nommé Auguste Kekulé. Un projet d'organisation de l'enseignement pratique de la chimie dans les *deux* universités de l'État fut présenté au Gouvernement : il aboutit à Gand, mais avorta à Liège. On institua à l'Université de Gand non seu-

lement un laboratoire d'instruction, mais un véritable laboratoire de recherches dans lequel sont venues se former les sommités de la science d'aujourd'hui : Baeyer, Hubner, Ladenburg, Wichelhaus, Linnemann, Radziewski, Meyer. A Liège, la Faculté des sciences était encore prisonnière des hommes qui voyaient dans le libre esprit de recherche, un danger pour l'éducation des ingénieurs et qui, par crainte d'une contagion sans doute, ont fait tous leurs efforts pour que les étudiants de l'Université ne fussent jamais reçus dans aucun laboratoire.

Il fallut attendre. Au bout de quelques années, l'occasion se présenta d'agir d'une manière décisive. La place d'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège était devenue vacante. Stas parvint à obtenir du Gouvernement qu'elle fût confiée à un ami des sciences qui avait déjà donné hypothèque sur l'ampleur de ses vues et fourni des gages de son dévouement à la bonne cause. Notre confrère F. Folie était cet homme. Il trouva, en prenant possession de ses fonctions nouvelles, à la tête de l'Université de Liège un homme éminent, le professeur Ch. Loomans, dont l'esprit philosophique s'était développé chez les meilleurs maîtres, à Berlin et à Paris. Ce fut lui qui, en sa qualité d'administrateur *par intérim*, commanda les premiers microscopes que l'Université mit à la disposition des étudiants. L'élan était donné. En 1876, la loi consacra l'enseignement pratique, et en 1878, le Gouvernement alloua les sommes nécessaires pour le réaliser convenablement. L'Université de Liège a produit de nombreux travaux dans ces vingt dernières années, fruits de l'activité des élèves aussi bien que du corps

enseignant. Elle possède des installations qui peuvent rivaliser avec celles des universités les mieux aménagées de l'Allemagne. La vie lui est revenue et, avec elle, la force et l'espoir dans l'avenir.

On doit cette situation rassurante au patriotisme d'un grand nombre d'hommes, professeurs, administrateurs ou ministres; mais on n'oubliera pas que le bon génie à qui revient l'honneur de la première pensée, celui qui a conduit la barque au milieu des écueils et des orages, celui qui a relevé les courages dans les moments où il y avait lieu de désespérer, c'est notre grand compatriote Stas.

En ce qui concerne l'organisation des universités, Stas pensait, avec raison, que le seul système compatible avec l'esprit de recherche, était le système de la liberté; lui seul était digne d'un corps professoral auquel on ne pouvait faire l'injure de supposer qu'il n'accomplirait son devoir que sous l'action de la contrainte; lui seul enfin assurait le développement de toutes les branches de la science parce qu'il laissait à chacun l'honneur de son travail.

Pendant quelques années, nos universités ont été menacées de perdre leur régime *collégial.* Un homme qui jouissait dans les sphères du Gouvernement d'une grande influence, avait pensé que l'enseignement de l'État devait être soumis à l'autorité d'un chef unique, qui aurait pris le titre d'*inspecteur général des universités* et qui, avec l'aide de *ses* professeurs, aurait pourvu aux besoins intellectuels et scientifiques du pays. Cet homme savait qu'il rencontrerait de la part de Stas la plus grande opposition dans la réalisation de son projet. Il essaya néanmoins de

le gagner à sa cause, en lui laissant entrevoir que les fonctions d'inspecteur pourraient être remplies par lui. Stas l'éconduisit d'une manière charmante : « Monsieur, » lui dit-il, j'ai été lié avec un archevêque ; nous avions » souvent des conversations sur des points de théologie. » Un jour je lui dis : Monseigneur, je vous rends res- » ponsable de mon salut ; il m'a répondu : Je renonce à » faire votre salut, car si je restais en votre compagnie, » *vous finiriez par me convertir !* »

L'Université de Liège devait compter Stas dans son sein ; mais des manœuvres révoltantes l'ont privée de cet honneur.

En 1857, le Gouvernement offrit à Stas la chaire de métallurgie devenue vacante, à Liège, par le décès de Lesoinne. Après bien des hésitations, Stas accepta, surtout quand il sut que ses futurs collègues de l'Université s'étaient exprimés d'une manière très favorable sur son arrivée. Mais cette nomination déplaisait au parti catholique, dont la ligne de conduite n'était pas de contribuer au renforcement d'un enseignement rival, et, chose plus triste encore à dire, elle déplaisait à certaines personnes passant pour avoir des idées libérales, qui trouvaient que l'École des mines de Liège, comme la République française sans doute au temps de Gofinal, « n'avait pas besoin de savants ».

Le ministre De Decker céda sous la pression qu'un évêque, aidé d'un professeur de Liège, exerça sur lui. Les conséquences de la faiblesse du ministre sont incalculables pour notre école ; nous lui devons les idées bizarres que se font nombre d'ingénieurs sur l'objet des études scientifiques, et nous lui devons aussi le préjugé de

notre école, qu'il y a incompatibilité entre la science et l'industrie.

Je ne puis citer nominativement, on le comprend, les professeurs travaillant aujourd'hui dans nos universités à l'avancement de la science, grâce aux efforts de Stas; mais il me sera permis de parler des absents, et de dire que c'est Stas qui a déterminé Th. Schwann à passer de Louvain à Liège; c'est lui qui a aidé à relever l'enseignement de la chirurgie par l'appel de Gussenbauer; dans la Faculté de droit, on lui doit surtout la nomination de Mainz.

L'œuvre de Stas subit cependant un temps d'arrêt, et même de recul, depuis ces dernières années. Des nominations regrettables ont été faites; les titres des candidats les plus méritants ont été sacrifiés, et les universités de l'État ont reçu un contingent d'hommes que l'on savait plus dévoués aux intérêts de leur parti politique qu'au développement intellectuel de leur pays. Sous prétexte d'économie, des moyens matériels d'action ont été supprimés.

Stas résolut de sonner l'alarme jusque devant le Chef souverain de la nation. Le 1er janvier 1890, il prononça devant le Roi, en sa qualité de président de l'Académie, un discours qui eut, dans le pays, le plus grand retentissement. Il ne sera pas de trop de reproduire ici ces mâles paroles; elles sont un témoignage de plus de l'amour de Stas pour sa patrie. Voici son discours :

« Sire,

» L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts vous exprime les vœux sincères qu'elle forme

pour le bonheur de Votre Majesté et la prospérité de son règne.

» Organe central du mouvement intellectuel du pays, l'Académie s'attache à réunir dans son sein les talents les plus variés et à demeurer en tout temps une expression adéquate et vivante de l'activité totale de l'esprit humain.

» C'est son devoir et sa raison d'être.

» Dans la carrière des lettres et dans celle des beaux-arts, ses suffrages sont presque toujours sûrement guidés par le sentiment public, juge compétent d'œuvres accessibles à tous.

» Il n'en est pas de même dans l'ordre scientifique.

» Les sciences physiques, mathématiques et naturelles, de même que les sciences morales et politiques, ne relèvent pas au même degré de l'opinion générale. Si leurs conquêtes rayonnent au loin, si elles modifient incessamment les conditions d'existence des sociétés, elles s'élaborent dans des cercles restreints, elles produisent à l'abri des regards, à l'insu de la foule.

» Les universités, Sire, sont, dans notre pays surtout, les foyers principaux de la vie scientifique. C'est là non seulement que se forment les savants futurs, mais que travaillent, créent, s'illustrent les représentants actuels des hautes études. C'est là aussi que, de préférence, l'Académie va chercher ses élus pour les associer à sa tâche et la rendre fructueuse.

» Sa mission est inséparable de celle des institutions d'enseignement supérieur, et leur lustre, comme leur déclin, sont solidaires.

» C'est au nom de ce double et grand intérêt que le

président de l'Académie royale se croit obligé d'appeler l'attention de Votre Majesté sur le mode de recrutement du personnel enseignant dans les universités de l'État.

» Ce mode est absolument défectueux; il ne donne à la science aucune des garanties qu'elle est en droit de réclamer.

» L'intensité des luttes politiques a pour effet d'attirer dans leur orbite les actes même de la puissance publique qui devraient le moins se ressentir de leur influence. Au lieu de répartir les chaires universitaires entre les hommes les plus capables, comme leur revenant de droit, avec la pensée unique de hausser le niveau des études et d'accroître le patrimoine intellectuel de l'humanité, on a vu trop souvent l'esprit de parti en disposer arbitrairement au détriment de l'esprit scientifique.

» Un professeur insuffisant immobilise pour un quart de siècle, si même il ne le fait déchoir, l'enseignement de la branche qui lui est confiée. Une nomination indue est un déni de justice.

» Les cours de justice ont été investies du droit de présentation; une prérogative analogue devrait être conférée aux facultés universitaires : leurs choix seraient dictés par des considérations essentiellement scientifiques, et pour cela l'Académie royale compte sur la haute sollicitude du Roi. »

Stas avait frappé juste, car ces paroles soulevèrent la colère dans le parti au pouvoir. Le 4 juin 1891, un homme d'État, oubliant le respect dû à la science, à une vie de probité et d'abnégation, osa dire de Stas, du haut de la tribune parlementaire, qu'il avait agi, en cette cir-

constance, en « sectaire libéral ». Je ne me donnerai pas la peine de relever cette injure en rappelant que ce « sectaire libéral » avait forcé en quelque sorte, peu de temps auparavant, le Gouvernement à confier une chaire à un abbé que les autorités de l'Université de Louvain voulaient tenir éloigné de l'enseignement de l'État à raison même de sa renommée scientifique.

Au surplus, dans son discours, Stas avait aussi bien en vue, ainsi qu'il l'a déclaré à plusieurs reprises, les capitulations de conscience de ses amis politiques, qui, pendant qu'ils étaient au pouvoir, n'ont su prendre aucune disposition pour assurer d'une manière efficace le développement intellectuel de la nation, mais qui se bornaient le plus souvent à combattre la superstition *cléricale* par la superstition *libérale*.

Le discours de Stas au Roi ne resta cependant pas sans conséquence. Le Gouvernement venait de s'entendre accuser de ne pas récompenser le travail scientifique parce qu'il ne confiait pas les chaires des universités aux savants qui avaient conquis des titres par leurs découvertes. Il prit une mesure destinée à lui éviter, en grande partie, ce reproche à l'avenir.

A la demande des universités, M. le ministre Van Humbeeck avait organisé, au commencement de l'année 1882, l'institution si utile des *assistants* et, pour stimuler l'ardeur au travail ainsi que pour former une pépinière dans laquelle le corps professoral pût se recruter, il fut décidé qu'à l'expiration du mandat d'*assistant*, les jeunes docteurs, auteurs de travaux de valeur, pourraient être attachés aux universités avec le titre d'*agrégé spécial*, et qu'ils jouiraient d'un traitement leur permettant de continuer

leur carrière scientifique. On le voit, c'était implanter chez nous l'institution des *professeurs extraordinaires* telle qu'elle est comprise surtout en Allemagne, où elle a rendu de si grands services ; c'était assurer à l'assistant la récompense de ses efforts, en lui disant : « Excelle et tu vivras ».

Eh bien, cette institution est aujourd'hui désorganisée. Les assistants *en état de battre monnaie avec leur titre* reçoivent un traitement équivalant à peu près au tiers du salaire d'un garçon de laboratoire, sans doute en vue de les engager à porter leur activité ailleurs qu'à l'université. Quant aux agrégés spéciaux, ils sont privés de tout traitement.

On en revint, d'un trait de plume, à l'organisation selon la loi de 1849, qui a raréfié les productions scientifiques dans le pays, et l'on remit un obstacle au développement de l'esprit scientifique dans les universités de l'État.

XII.

SERVICES PUBLICS. — RAPPORTS SUR CERTAINES INDUSTRIES. — CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE MONÉTAIRE DE 1867. — COMMISSION INTERNATIONALE DU MÈTRE. — COMMISSION DE L'OBSERVATOIRE ROYAL. — COMMISSION DE LA CARTE GÉOLOGIQUE. — AUTRES COMMISSIONS. — SON RAPPORT SUR LE MÉTAL A CANON.

Le nombre et la variété des services rendus par Stas au pays sont étonnants. Il n'est pas possible de les mention-

ner tous en détail sans sortir du cadre d'une notice. Il me sera donc permis d'être très bref au sujet des objets qui forment l'en-tête de ce chapitre.

Stas fut désigné par le Gouvernement belge pour faire partie du Comité de l'exposition des produits chimiques qui eut lieu à Magdebourg, en 1855.

En 1862, nous le trouvons à l'Exposition universelle de Londres, comme membre du jury. En exécution de sa mission, il a fait connaître à nos industriels, dans les rapports qu'il a rédigés, les progrès réalisés alors dans les arts chimiques. Il ne s'est cependant point contenté d'agir comme simple *reporter*. Dans une question discutée en 1862, relative à l'industrie stéarique, il a contrôlé par des expériences personnelles, faites sur une grande échelle, les données contradictoires sur la décomposition des graisses par l'acide sulfurique. Il démontre que, de tous les corps gras, l'huile de palme se décompose le plus facilement, le suif le plus difficilement. Par un contact de peu de durée des graisses avec l'acide concentré, la saponification est incomplète, même à 100°; mais elle s'achève à la suite d'une ébullition prolongée avec l'eau.

Ailleurs, il discute la valeur relative du blanc de zinc et de la céruse pour la préparation de la couleur blanche à l'huile de lin. Il prouve que le durcissement de l'huile est provoqué par la céruse, et qu'il ne suffit pas, pour obtenir une couleur solide, d'incorporer à l'huile une matière *couvrant* aussi bien que le blanc de plomb, mais qu'il faut encore qu'elle se conduise, au point de vue chimique, comme la céruse. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut y avoir égalité de solidité, et par conséquent de durée, pour les deux peintures. Le blanc de zinc ne se

dissout pas dans l'huile de lin comme le fait le composé plombique ; par conséquent, la couleur qu'il fournira sera inévitablement d'une durée moindre. L'expérience a bien vérifié cette conclusion.

Il fit également, à la demande du Gouvernement, une visite des fabriques étrangères de produits chimiques, afin de se renseigner sur la question de savoir jusqu'à quel point on pouvait condenser les émanations acides qui résultent de la fabrication du sulfate de sodium et de l'acide sulfurique, et faire droit aux justes réclamations des personnes habitant dans le voisinage des fabriques.

Les services privés, ou personnels, qu'il rendit aux industriels ne pourraient être mentionnés, car ils sont en rapport avec son désintéressement et son obligeance qui n'avaient pas de limite. Il est l'inventeur de plus d'un procédé de fabrication dont il a abandonné à d'autres l'exploitation et le profit. C'est lui, entre autres, qui, le premier, a montré que le caoutchouc gris, vulcanisé avec un excès de soufre, perd sa funeste propriété de *se dessécher* si on lui enlève le soufre qu'il a en trop par une lessive alcaline. Il préparait ainsi ses appareils de laboratoire plusieurs années avant que le caoutchouc *noir* fût versé dans le commerce.

***

Lors de la *Conférence diplomatique monétaire* convoquée à Paris, en 1867, pour arriver à l'unification monétaire, Stas fut envoyé, avec M. Fortamps, pour y représenter la Belgique. Il prit une large part aux importantes délibérations qui eurent lieu.

En 1870, le Gouvernement français se proposa de réu-

nir une conférence internationale chargée de faire une nouvelle vérification des étalons du système métrique; il invita le Gouvernement belge à déléguer des savants qui seraient appelés à participer aux études et aux résolutions auxquelles ce travail délicat pouvait donner lieu.

Stas fut désigné, en sa qualité de président de la Commission des poids et mesures, en Belgique, avec le colonel Liagre, pour remplir cette mission. Les événements politiques de cette année obligèrent à remettre à une époque ultérieure les travaux de la Conférence, qui ne fonctionna régulièrement qu'à dater de la fin de 1872

La Commission internationale du mètre, convoquée à Paris, nomma Stas un des douze membres du Comité représentant la Commission. Cette délégation a été confirmée, en 1874, par la Conférence diplomatique du mètre, dont il a fait également partie et qui l'a désigné comme représentant des États concordataires dans le *Comité international* qui exerce la haute surveillance sur le *Bureau international des poids et mesures*. En cette qualité, Stas a participé à toutes les études préliminaires ainsi qu'à la confection du kilogramme et du mètre internationaux. Son influence sur le résultat final de la Conférence a été des plus heureux, car c'est à lui que les nations ayant adhéré à la convention du mètre, doivent d'être en possession d'étalons *certains*, construits à l'aide d'un alliage métallique inaltérable, pouvant toujours être reproduit avec ses propriétés actuelles. Il est bien évident que ces conditions sont indispensables pour assurer la conservation des unités de mesure, sur l'exactitude desquelles se basent aujourd'hui les travaux scientifiques de tant de nations.

Un communiqué inséré dans le *Journal officiel* français a reconnu, en 1880, les services rendus par notre compatriote, et le Gouvernement français lui a exprimé, à cette occasion, des remerciements publics.

Le 13 mai 1874, on coula à Paris, au Conservatoire des arts et métiers, un lingot de platine du poids de 250 kilogrammes, pour servir à la confection des prototypes métriques des nations concordataires. On pensait avoir opéré conformément aux prescriptions formulées par la Commission internationale dans sa séance du 28 septembre 1872, d'après lesquelles on devait employer, pour la fabrication des mètres, un alliage composé de 90 de platine et 10 d'iridium avec une tolérance de 2 % en plus ou en moins sur la quantité totale d'iridium.

La réception du produit devait se faire par le Comité. C'est ici que nous retrouvons Stas comme il s'est montré dans tous les actes de sa vie. Sa conscience sévère lui défendait d'accepter, sur la foi d'autrui, un produit qu'il n'aurait pas examiné à fond lui-même. Avant de signer le procès-verbal de réception, il procéda, avec son ami H. Sainte-Claire-Deville, au laboratoire de l'École normale supérieure, à l'examen d'un échantillon du grand lingot. Il constata que l'alliage ne remplissait pas les conditions voulues. Par plusieurs méthodes d'analyse qu'il inventa pour pouvoir résoudre le problème, et qu'il pratiqua contradictoirement afin de mieux assurer l'exactitude des résultats, il trouva que l'alliage renfermait environ *3 % de métaux étrangers*, dont 2 ½ % de métaux *volatils* et *oxydables*. A l'aide de nombreuses pesées hydrostatiques, il démontra incontestablement que l'alliage manquait d'homogénéité physique.

Il prit la peine de préparer, avec le concours de son ami Léonce Rommelaere, chimiste du Musée de l'industrie à Bruxelles, du platine iridié *pur*, au titre droit de 10 °/。 d'iridium, afin de le comparer avec l'alliage français. Ce travail considérable, qui dura près de deux années, a été résumé dans les procès-verbaux des séances du Comité international et publié à part (voir, plus loin, la bibliographie).

Le poids spécifique, à 0°, de l'alliage pur fut trouvé égal à 21,55, tandis que l'alliage français pesait de 21,01 à 21,08. En d'autres termes, un décimètre cube de platine iridié pur pèse 21kg,550, tandis que le même volume de l'alliage du mètre ne pesait que 21kg,080, soit donc 500 grammes environ *de moins* que l'alliage-type! Les résultats de l'analyse permirent de calculer ensuite que, pour un lingot de 100 centimètres de long, il y avait de 5 à 6 centimètres de métaux étrangers dans l'alliage du mètre.

Les résultats de l'analyse permettaient de prévoir l'altérabilité de l'alliage. Stas et Sainte-Claire Deville constatèrent que, porté au rouge vif, il s'entourait d'une légère fumée noire en prenant une teinte d'hématite, qu'il perdait son poli et devenait de plus en plus rugueux. Fondu dans un creuset de chaux pure, il abandonnait d'abondantes fumées d'oxyde de ruthenium; en d'autres termes, il éprouvait une destruction partielle.

Ce fait était extrêmement grave, car il empêchait la reproduction de l'alliage par voie de synthèse, celui-ci se détruisant partiellement pendant sa préparation.

Les défauts de l'alliage le rendaient donc absolument impropre à la confection d'une masse destinée à conserver

indéfiniment, dans l'air, le même poids; sa composition résultant du hasard, ne pouvait être reproduite. Aussi Stas refusa de recevoir le métal produit au Conservatoire des arts et métiers; il alla plus loin, et il demanda que la présentation, par la section française, des règles confectionnées avec cette matière, n'eût pas lieu, car, selon lui, « elle eût porté atteinte à la considération scientifique de la France ».

Pas n'est besoin de dire que la position prise par Stas dans les travaux de la Commission compliqua les affaires. Il y eut des froissements, des difficultés que les gouvernements essayèrent d'aplanir; mais Stas demeura inébranlable dans sa résolution.

La section française objecta l'impossibilité de préparer industriellement du platine pur à 10 °/₀ d'iridium. Stas répondit en faisant, avec son ami Deville, du platine iridié prouvant que la tolérance accordée par la Commission internationale aurait pu, au besoin, être réduite au *dixième* de ce qui avait été stipulé. Le célèbre métallurgiste anglais Johnson Matthey, de Londres, démontra la possibilité de pratiquer en grand la méthode de Stas pour la préparation du platine iridié pur. Il présenta à l'Académie, comme preuve, une règle de quatre mètres de longueur.

Je dois ajouter, cependant, que le travail complet de la confection des mètres et des kilogrammes ne fut pas repris. Il intervint une transaction. Tout en reconnaissant que les prototypes internationaux devraient être en platine iridié pur, il fut admis que, suivant les convenances de chaque État, les prototypes du *mètre* pourraient être commandés soit en alliage pur, soit en alliage préparé par la section française.

Le dévouement apporté par Stas dans cette délicate mission, le talent qu'il mit dans la résolution des questions scientifiques, enfin le tact parfait avec lequel il conduisit les négociations sur un terrain qui pouvait cacher plus d'une surprise, furent hautement appréciés par ses collègues. Ils voulurent lui donner une démonstration éclatante des sentiments qu'ils éprouvaient à son égard, et ils l'appelèrent à la présidence du Comité international, que la mort du général Ibanez avait laissée ouverte. Stas déclina cependant cet honneur; l'état de sa santé lui défendait d'accepter des charges nouvelles.

***

Lorsque la mort eut enlevé à l'Observatoire royal son éminent directeur Ad. Quetelet, le Gouvernement confia le soin de la direction de cet établissement à une commission. Celle-ci reçut aussi pour mission de reviser l'organisation de cet établissement. Stas fit partie de cette commission et présida ses séances. Son premier soin fut de mettre l'Observatoire en état de faire de l'astrophysique sans pour cela abandonner l'étude de l'astronomie de position. Le matériel devait être réorganisé et le personnel complété. Stas écrivit au célèbre directeur de l'Observatoire de Rome, le P. Secchi, pour lui demander de l'aider de son expérience et de lui fournir un inventaire de tout le matériel nécessaire, ainsi que l'indication de la dépense à résulter de son acquisition.

Peu de temps après cette démarche, la Commission présentait son rapport au Gouvernement; l'Observatoire fut outillé de manière à permettre l'exécution de tous les

travaux scientifiques. Les résultats obtenus, dans la suite. par Fievez, parlent suffisamment en faveur de la manière dont fut faite la réorganisation.

Il fallait donner encore un directeur à l'établissement. Liagre et Stas eurent l'heureuse idée de proposer J.-C. Houzeau pour remplir ces fonctions. Grâce à l'influence considérable de Stas, cet homme éminent fut rappelé par le Roi de l'exil volontaire dans lequel il vivait depuis un quart de siècle.

L'Observatoire doit encore à Stas de se trouver aujourd'hui transféré à Uccle, sur l'emplacement reconnu, par Houzeau comme le plus convenable des environs de Bruxelles.

***

En 1882, Stas fut nommé, conjointement avec MM. Brialmont, Houzeau, Liagre et Maus, *membre de la Commission de contrôle de la carte géologique de Belgique*, chargée, par arrêté royal du 12 juillet de la même année, de surveiller la confection de la nouvelle carte géologique du pays.

La création de cette commission, dont le rôle était très délicat, trouve sa raison dans un conflit regrettable qui s'était élevé, entre la *capitale* et la *province*, au sujet de la direction de l'œuvre.

En 1875, sur la proposition de notre éminent confrère M. G. Dewalque, l'Académic s'occupa de la question de la réédition de la carte géologique de Dumont; elle demanda le lever d'une nouvelle carte détaillée, à grande échelle. Plusieurs commissions entrèrent en jeu, nommées tant par le Gouvernement que par des sociétés scientifiques

intéressées, et il fut décidé que la *direction* des travaux de la carte appartiendrait au Musée d'histoire naturelle de Bruxelles, tandis que les géologues *de province* formeraient le *comité d'exécution*. Il est inutile de le dire, cette combinaison ne pouvait aboutir. Le Gouvernement dut intervenir. Il rattacha, en 1889, l'exécution de la carte géologique à la *direction générale des mines*.

Il n'est pas possible de suivre ici les péripéties de la lutte; mais je dirai que Stas a toujours déploré, comme décourageantes, les tendances qui donnent, artificiellement, une prépondérance à une ville du pays. Elles sont, au surplus, contraires à notre génie national et remplies de dangers pour l'avenir du pays.

Stas fit partie d'un grand nombre d'autres Commissions. Je me bornerai à citer la Commission des poids et mesures; le Conseil supérieur d'hygiène; la Commission administrative des stations et laboratoires agricoles; la Commission centrale de statistique, etc.

***

Dans le courant de l'année 1887, Stas fut consulté par le Ministre de la guerre sur une question intéressant au plus haut degré la défense nationale. Chargée d'armer les forts alors en construction, l'artillerie belge avait proposé l'acquisition d'*acier au creuset* pour l'usinage des canons, parce que l'excellence de ce métal pouvait se recommander d'une longue et décisive expérience. Nos métallurgistes, qui n'étaient pas en état, alors, de fabriquer de l'acier au creuset, craignaient de voir passer à l'étranger un bénéfice qu'ils convoitaient. Ils firent une campagne

contre la proposition de l'artillerie, et, pour exciter les passions du public incompétent devant lequel ils avaient porté le débat, ils osèrent dire que son Chef s'était laissé influencer par des intérêts privés.

Stas se livra à une étude qui dura plusieurs mois, puis il remit au Ministre de la guerre un rapport, véritable chef-d'œuvre, concluant à la supériorité de l'acier au creuset sur l'acier Martin-Siemens; il se rangea donc entièrement à l'avis de notre artillerie. Si l'intégrité de celle-ci avait pu être atteinte par les attaques de certains industriels, elle eût été suffisamment vengée par l'attitude de Stas.

Le Ministre de la guerre n'ordonna pas la publication de ce rapport. L'acier au creuset ne fut cependant adopté que pour la construction des appareils de fermeture des canons. Je dois ajouter que Stas a lui-même exprimé le désir de voir cette publication au moins différée. « Ma longue expérience des hommes et des choses, écrivit-il au Ministre, m'a prouvé l'impossibilité d'avoir raison des intérêts et des passions. La publication actuelle de mon travail aurait pour conséquence nécessaire de provoquer dans la presse des réponses dans lesquelles les intéressés tâcheront de dénaturer les faits rapportés par moi ou de jeter le doute sur leur exactitude..... » Stas a eu bien raison de s'exprimer de la sorte. Quand les conclusions de son rapport furent connues, plusieurs journaux, et, parmi eux, des journaux de la capitale, ne se firent pas défaut de le prouver.

XIII.

STAS, COMMISSAIRE DES MONNAIES. — TRAVAUX SUR LA PURIFICATION DE L'OR; SUR LE DOSAGE VOLUMÉTRIQUE DE L'ARGENT; SUR LA STATIQUE CHIMIQUE DU CHLORURE ET DU BROMURE D'ARGENT.

Des raisons de santé avaient obligé Stas à renoncer, dès 1865, à l'enseignement, à l'École militaire. La part qu'il avait prise, en 1850 et 1851, dans une commission d'État, à la discussion des questions monétaires, lui valut d'être chargé des fonctions de *commissaire des monnaies*.

Il avait espéré pouvoir se reposer, dans cette nouvelle position, des fatigues de sa carrière scientifique, tout en y rencontrant cependant l'aliment indispensable à son activité. Il s'était trompé. Une énorme besogne l'attendait, car il était incapable de composer avec sa conscience dans l'accomplissement de tout ce qu'il regardait comme son devoir.

On sait que la fabrication de la monnaie n'est pas domaniale en Belgique : l'État abandonne la frappe à un industriel, sous des conditions fixées par la loi. Chaque citoyen peut présenter au monnayage des lingots de métaux, or ou argent, moyennant une redevance déterminée par kilogramme de matière.

Le commissaire des monnaies a la haute surveillance de la fabrication. Il veille à ce que les pièces aient le poids légal et le titre légal; sa surveillance s'étend jusque

sur l'atelier d'affinage établi à l'hôtel des Monnaies. C'est lui qui reçoit les produits de la fabrication et les *légalise;* aucune pièce ne peut être lancée dans la circulation sans son autorisation. En un mot, il est le délégué du Roi auprès du directeur de la fabrication. Dans cette organisation, la *sincérité* de la monnaie fabriquée dépend entièrement de la rigueur avec laquelle le commissaire des monnaies remplit ses fonctions, ou pour dire la chose en un mot, de son *honnêteté* (1). Les intérêts du pays ne pouvaient se trouver en meilleures mains que dans celles de Stas; mais il fallait, nécessairement, que le chef du département des finances, le ministre, prêtât son bienveillant concours aux efforts de son commissaire et ne permît jamais à des intérêts particuliers, quels qu'ils fussent, de le contrarier dans l'accomplissement de son devoir. Une simple faiblesse pouvait être préjudiciable au trésor. Je citerai, à titre d'exemple seulement, les dangers auxquels le trésor public peut être exposé, dans un pays où le double étalon est en vigueur, par les spéculations auxquelles donne lieu la valeur relative des métaux précieux. La loi qui fixe, pour le monnayage, à quinze et demi le rapport de l'or à l'argent, est naturellement sans action sur la valeur réelle des métaux; comme pour

(1) A une certaine époque, le Ministre des finances désirait modifier cette organisation et introduire un contrôle nouveau dans son administration. Il en conféra un jour avec Stas, lui demandant s'il n'accepterait pas volontiers de partager sa responsabilité avec un collègue, car « *vous pourriez vous tromper* » lui dit-il. — « Soyez tranquille. M. le Ministre, répondit Stas, quand je me serai trompé, je l'aurai fait exprès! »

toute autre marchandise, celle-ci est subordonnée aux fluctuations de l'*offre et de la demande.* Si la valeur de l'argent vient à baisser par suite de circonstances quelconques, les payements à l'étranger ne seront acceptés qu'en or, si bien que l'argent refoulera l'or et que le pays conservera toujours, en proportion plus grande, le métal de moindre valeur.

Ce fait se constate d'une manière frappante dans les pays obligés de décréter le *cours forcé*. Le *papier* devient alors l'objet de moindre valeur : le métal est exporté et il ne reste, finalement, que le papier. Il est clair que la *différence* à résulter d'opérations de cet ordre sera inévitablement exploitée. Dans les pays de double étalon, les fluctuations dans la valeur des métaux précieux tournent à l'avantage des marchands de métaux; c'est là sans doute la raison de l'opposition qu'ils font à l'étalon unique.

Dans les premières années de son entrée en fonctions à la Monnaie, Stas n'eut qu'à se louer de l'aide qu'il trouva chez les ministres qui se succédèrent au pouvoir. Il put obtenir l'application des règlements en vigueur et réprimer les abus qui s'étaient implantés petit à petit dans l'administration des monnaies. Plus tard, il n'en fut plus de même. L'autorité du commissaire des monnaies eut à souffrir plus d'une atteinte. On voulait que ce fonctionnaire ne fût qu'un simple *employé* du ministre. Le mandat de commissaire des monnaies étant devenu une *fiction*, Stas jugea incompatible avec son inaltérable honnêteté de continuer à en toucher les émoluments, et, le 29 novembre 1872, il adressa à M. Malou un rapport qu'il terminait par une déclaration d'option pour la jouissance de sa

pension de retraite en vertu des fonctions qu'il avait remplies à l'École militaire.

Il fut vivement affecté de la manière dont on avait méconnu ses services. L'état de sa santé, déjà si ébranlée, s'en ressentit beaucoup. Dans une lettre qu'il écrivit à un ami, il fit part de ses sentiments en ces termes : « Il y aura, au mois de février prochain, quarante années que j'ai exécuté mon premier travail scientifique. Depuis cette époque, je n'ai pas cessé de consacrer à la culture des sciences tous les loisirs que m'ont laissés mes fonctions. Pendant le même temps, j'ai rendu au pays tous les services que le Gouvernement a cru devoir demander à mon dévouement. Je croyais avoir acquis ainsi quelques droits aux égards et au respect, même de ceux qui exercent le pouvoir. Je me suis trompé, je m'incline et je me résigne... »

Quittons donc ces régions et retournons au domaine plus aimable de la science.

Le *chimiste* ne s'était pas laissé absorber par l'*administrateur*. Le laboratoire des essais de la Monnaie recevait tous les jours sa visite; c'était pour Stas une distraction aimée de suivre les opérations des essayeurs, et bientôt son esprit sagace et inventif reconnut que les méthodes en usage, déjà si irréprochables, pouvaient encore être perfectionnées.

Il inventa et fit pratiquer une méthode certaine pour *la préparation de l'or pur*, qui résolut les difficultés que l'on rencontrait dans l'élimination du platine, de l'iridium et du palladium. Ce travail est resté inédit.

Il soumit, ensuite, à des investigations minutieuses, la méthode d'essai par la *voie humide*, inventée par Gay-

Lussac, pour la détermination du titre des matières d'argent. Il reconnut que cette méthode comportait une cause d'erreur dépendant de la solubilité du chlorure d'argent au sein du liquide dans lequel il a pris naissance. En effet, cette solution précipite *également* par une solution d'un sel d'argent et par une solution d'acide chlorhydrique. La limite dans laquelle cette précipitation s'effectue varie de 1 à 6 millièmes. L'acide bromhydrique, ni les bromures, ne présentent, toutefois, cette anomalie. Stas démontra que l'on peut pratiquement substituer ces réactifs à l'acide chlorhydrique et au chlorure de sodium dans la méthode de Gay-Lussac. On fait disparaître, de cette façon, d'une manière absolue, les anomalies que l'on constate par l'emploi des chlorures. Les résultats sont si nets, ils s'obtiennent avec une facilité si grande, leur exactitude est telle, qu' « on ne saurait trouver d'autre expression pour la définir que de la comparer à la précision *astronomique* ». En effet, toutes les réactions se passent *absolument* dans les rapports des poids atomiques de l'argent et du brome.

Stas a exécuté, sur le chlorure et le bromure d'argent, un travail approfondi ; il fait connaître les variétés de ces produits, les conditions de leur formation et surtout l'influence du milieu sur la conservation des variétés instables. C'est un travail de statique chimique exécuté dans un ordre d'idées presque neuf à cette époque. Il eut même une conséquence inattendue pour l'application de la science à la *photographie*. La préparation des plaques rapides dites *au gélatino-bromure* est une réalisation des états spéciaux des sels d'argent étudiés et décrits par Stas.

Après s'être retiré de l'administration des monnaies, Stas accepta de devenir le conseil technique de la Banque nationale. Il rendit des services signalés à cet établissement, surtout en l'éclairant sur les voies à suivre pour rendre la falsification des billets aussi difficile que possible. Ces services n'étant pas d'ordre public, il ne nous est pas permis de nous y arrêter.

XIV.

DISTINCTIONS SCIENTIFIQUES. — MANIFESTATION A LOUVAIN EN 1886. — JUBILÉ ACADÉMIQUE DE 1891.

Stas n'a jamais recherché les *honneurs;* foncièrement modeste, il était opposé à toute mise en scène : il lui suffisait que sa conscience lui dit qu'il avait bien agi. On doit même ajouter qu'il était timide à l'égard des distinctions : ayant appris, en 1852, que le ministre avait soumis à la signature du Roi un arrêté pour le décorer, il lui écrivit pour le supplier de ne pas donner suite à cette résolution.

Il ne put cependant pas arrêter la marche des événements : les institutions scientifiques et même les gouvernements finirent par reconnaître ses mérites ainsi que les services qu'il rendait toujours avec le plus grand dévouement.

En 1841, il fut nommé membre titulaire de l'Académie royale de Belgique. Quatre fois il fut directeur de la Classe des sciences (en 1853, 1871, 1880 et 1890); il la présida en 1890.

Il fut membre titulaire, puis membre honoraire de l'Académie de médecine de Belgique;

Membre étranger de la *Royal Society* de Londres;

Membre correspondant de l'Institut de France (*Académie des sciences*);

Associé de l'Académie royale de Bavière;

Associé de l'Académie royale de médecine de Stockholm;

Membre étranger de la Société hollandaise des sciences, à Harlem;

Membre correspondant de la Société royale des sciences de Gœttingue;

Membre de la Société royale des sciences de Turin;

Membre de l'*Associazione delle Conferenze chimiche di Napoli*;

Membre d'honneur de la Société chimique allemande:

Membre d'honneur de la Société chimique de Londres, etc., etc.

Ses travaux sur les poids atomiques lui ont valu, en 1868, le diplôme de docteur, *honoris causa*, en philosophie, de l'Université de Bonn, et, en 1874, le diplôme de docteur, *honoris causa*, en sciences mathématiques et philosophie naturelle, de l'Université de Leyde.

Un jury national lui a décerné le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques pour ses recherches sur les poids atomiques.

Enfin, en 1885, il reçut la distinction la plus élevée qui puisse être accordée à un homme de science, car elle n'est conférée qu'à la suite d'un vote *unanime* du comité de la *Royal Society* de Londres. La médaille de *Davy* fut décernée à J.-S. Stas. Cette médaille n'avait été remise à aucun Belge avant lui, et elle n'a été octroyée qu'à six chimistes.

Cette distinction doit être regardée comme le témoignage le plus éclatant de l'admiration universelle, provoquée par ses remarquables travaux.

Stas avait reçu un grand nombre de décorations; parmi celles-ci je me bornerai à mentionner le grade de grand officier de l'ordre de Léopold; d'officier de la Légion d'honneur; de chevalier de l'ordre du Lion de Zähringen de Bade; de commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie; de l'ordre du Christ du Portugal, etc.

En 1886, sa ville natale tint à manifester publiquement combien elle était fière d'avoir été le berceau d'un homme dont la haute renommée jetait un si grand éclat sur le pays. Le dimanche 30 mai 1886, à midi, le conseil communal de Louvain tint une séance solennelle dans la salle historique de l'hôtel de ville, à l'effet de remettre à son grand citoyen la médaille d'or, aux armes de la ville, qu'il lui avait votée, le 11 décembre 1885, pour donner au héros « un témoignage de la satisfaction et de l'admiration du conseil communal, tant pour les éminents services rendus à la science et le lustre qu'il a ainsi jeté sur sa ville natale, qu'à l'occasion du brillant succès qu'il vient d'obtenir à la *Royal Society* de Londres, laquelle lui a conféré la *Davy Medal* pour ses savants travaux sur les poids atomiques ».

Un public d'élite, dans lequel figurait le Ministre de l'intérieur, représentant le Gouvernement, et de nombreux amis de Stas, rehaussait l'éclat de la séance. Le premier magistrat de la ville, M. Vanderkelen, retraça, dans un discours mémorable, la belle et féconde carrière de Stas; puis il lui remit, au milieu de l'enthousiasme général, la médaille d'or qui lui était destinée.

Le collège échevinal prit ensuite la décision suivante :

« Les Bourgmestre et Échevins,

. . . .

» Voulant s'associer aux sentiments du Conseil et don- » ner à leur concitoyen *M. Jean Stas*, membre de l'Acadé- » mie des sciences, des beaux-arts et des belles-lettres » de Belgique, ancien professeur de chimie à l'École » militaire, un témoignage public et durable de sympa- » thique admiration, à l'occasion du brillant succès qu'il » a obtenu à la *Royal Society* de Londres, où il a reçu la » médaille Davy pour ses travaux sur les poids ato- » miques :

» Considérant qu'il y a lieu de rappeler aux générations » futures le nom du grand chimiste dont les travaux » remarquables ont honoré la ville et le pays qui l'ont vu » naître,

» ARRÊTENT :

» La rue de Belle-Vue portera dorénavant la dénomi- » tion de

» RUE JEAN-STAS.

» *Jan-Stas straat.* »

. . . .

Stas avait à peine exprimé, au milieu de la plus profonde émotion, sa vive reconnaissance pour tous ces honneurs, que le Ministre de l'intérieur donna lecture d'un arrêté du Roi lui conférant le grade de grand officier de l'ordre de Léopold. Il remit à Stas les insignes de son nouveau grade et les lui attacha sur la poitrine, aux acclamations de l'assemblée.

Après la manifestation, quand Stas descendit les marches de l'hôtel de ville, au milieu de la foule empressée, un vieillard de quatre-vingt-dix ans, appuyé sur l'épaule de son fils de soixante ans, se présenta à lui et lui dit :

« Jan! Kent ge mij niet meer? Ik ben Ramaeckers, die
» u geholpen heeft uw laboratorium in 1832 bij uwen
» vader in te richten! (1). »

Et les deux vieillards tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

Cinq années plus tard, en 1891, l'Académie royale des sciences fêta, en assemblée générale des trois Classes, le jubilé académique demi-séculaire du grand chimiste.

Au mois de décembre précédent, la Classe des sciences avait nommé un comité avec mission de faire le nécessaire pour qu'une médaille d'or, commémorative, pût être frappée à l'effigie de son vénérable *doyen*. Une liste de souscription circula parmi les membres des trois Classes; mais, bien qu'il eût été décidé, pour se conformer à un désir exprimé par Stas, comme condition de son acceptation, de ne pas la laisser sortir de la *famille académique*, on ne put empêcher l'affluence des adhésions étrangères.

(1) Jean! ne me reconnaissez vous pas? Je suis Ramaeckers, qui vous a aidé à construire votre laboratoire en 1832, chez votre père!

Nombre d'admirateurs et d'amis de Stas sollicitèrent comme une faveur d'être admis à collaborer à l'œuvre de l'Académie.

Le succès de la souscription fut tel, que non seulement tous les frais furent couverts, mais il resta un *boni* considérable. La Classe des sciences le destina à la création d'un prix à décerner à un travail sur la chimie sous le nom de *prix Stas*.

Le 5 mai, à une heure et demie, la grande salle du Palais des Académies était comble. La ville de Louvain avait tenu à être représentée à cette manifestation en l'honneur d'un Louvaniste illustre, et à remettre à son concitoyen l'adresse qui lui avait été votée par le conseil communal, mais le Gouvernement ne s'associa pas à cette fête académique.

M. Tiberghien, président de l'Académie, ouvrit la séance par un discours dans lequel il établit que l'illustration que lui ont valu ses travaux n'est pas le seul titre de Stas aux honneurs qui lui sont prodigués, mais que son caractère, fait d'humilité et de désintéressement, doit être glorifié par l'Académie.

M. Plateau, directeur de la Classe des sciences, fit part des sentiments de l'assemblée, et M. Spring, membre de la Classe des sciences, retraça sa vie et ses travaux.

Le président de l'Académie remit ensuite à Stas la médaille frappée en son honneur, ainsi qu'un album contenant plus de cinquante adresses émanant de corps savants du pays et de l'étranger.

Un *liber memorialis* fut imprimé pour garder le souvenir de cette belle journée.

XV.

CARACTÈRE DE STAS. — GRANDEUR D'AME. — FERMETÉ. — MODESTIE. — AFFECTION. — SA PHILOSOPHIE ET SA TOLÉRANCE. — VIE DOMESTIQUE. — ÉTAT DE SA SANTÉ. — SA MORT, SON ENTERREMENT.

Je satisferai, sans doute, une curiosité bien naturelle si, après avoir rappelé succinctement, dans les chapitres précédents, les titres de Stas à la renommée universelle et à la reconnaissance de ses concitoyens, j'essaye de reproduire quelques traits caractéristiques de sa vie; on s'assurera que l'homme a été digne du savant.

Stas était doué d'un sens moral aussi fin et aussi sûr que son intelligence était élevée. Dans les conditions les plus difficiles où il s'est trouvé engagé, il a toujours reconnu, sans hésitation, la voie à suivre. Il faisait le bien tout naturellement, sans autre mobile que celui de garder la sérénité de la conscience. Son devoir, il l'accomplissait par amour; il se serait indigné si l'on s'était permis d'en douter ou de soumettre ses actes à un contrôle. C'était *l'homme moral* dans toute la force du terme; celui qui veut, lui-même, ce que l'humanité veut, ce que la vie sociale exige et ce que les lois de la nature imposent. Aussi ne ressentait-il aucune contrainte intérieure; il n'avait aucune lutte à soutenir; la liberté de son âme était complète, et, sous cette influence bienfaisante, sa bonté naturelle, sa bienveillance, son indulgence pour tous

allaient se développant toujours. Mais jamais sa bonté n'alla jusqu'à la faiblesse. Il y avait dans cette nature, si aimable et si douce, une fermeté qui étonnait tout le monde. A l'âge de 25 ans, il s'est parfaitement caractérisé tel qu'il a été pendant tout le cours de sa vie, dans une lettre qu'il écrivait à un ami : « Mon cœur est toujours le même; aimable avec l'ami, complaisant avec tous, inexorable pour les hypocrites ».

On a cité comme preuve de sa fermeté et de son courage l'allocution qu'il fit au Roi le 1er janvier 1891. Ce fait a frappé, à cause du lieu et de l'occasion où il se produisit; mais la vie de Stas est parsemée de faits pareils. Étant encore commissaire des monnaies, il avait refusé d'émettre un avis favorable à l'exécution des plans que M. Malou avait fait dresser pour l'érection d'un nouvel hôtel des monnaies; il regardait le projet du Ministre des finances comme hors de proportion avec les besoins du pays (1).

Un jour, M. Malou, qui voulait en finir, dépêcha les plans à Stas en lui enjoignant de les signer sans délai. Stas prit sa plume et écrivit en marge de chaque feuille :

« Je désapprouve ces plans.

» J.-S. Stas. »

On se rappelle aussi les discours qu'il prononça comme directeur de l'Académie, près de quarante ans avant son allocution au Roi, sur l'ancienne Université de Louvain,

(1) L'établissement de la Monnaie, à Saint-Gilles, était tracé pour comprendre seize presses, alors que la Monnaie de Berlin n'en compte pas davantage pour desservir tout l'empire d'Allemagne.

et qui lui valut *tant et de si injustes agressions*, comme il le dit lui-même dans sa dédicace à Quetelet. Le courage ne lui a manqué dans aucune circonstance de sa vie : il ne connut jamais les défaillances morales ni les capitulations de conscience. Homme de science, il a eu à souffrir de l'absence de l'esprit scientifique dans le pays ; plus qu'un autre, il a senti l'isolement dans lequel se trouve le savant lorsqu'il voit le public nier, en quelque sorte, l'utilité des connaissances (1), et ne pas faire plus de cas des travaux d'un savant que de jeux entrepris pour délasser l'esprit (2).

Le découragement s'est emparé de plus d'un homme dans ces tristes circonstances ; on pourrait en citer qui, après avoir produit des œuvres extraordinaires tandis qu'ils se trouvaient dans un milieu favorable, ont été comme frappés d'impuissance depuis le jour où ils ont pénétré dans notre atmosphère déprimante. C'est qu'il en est de la vie scientifique comme d'un foyer dont la température s'élève quand sa masse grandit, mais qui s'éteint lorsque l'on en disperse les éléments ou qu'on les mêle à des matières inertes.

(1) On a imprimé ceci à Liège, en 1891 (*Bulletin de l'Association des ingénieurs*, t. XV, p. 78) : On veut utiliser une chute d'eau plus forte que de besoin, on étudie le moteur. « L'un propose une roue savamment combinée, rendant 89,90 °/₀ d'effet utile; c'est l'homme instruit, dépourvu de jugement (*sic*). Un autre construira une roue grossière, taillée à la hache dans des madriers et qui ne rendra peut-être que 20 °/₀; c'est l'homme de bon sens... (*sic*).

(2) Dans les discours prononcés dans une fête nationale, les 20 et 22 juillet 1885, il n'a été fait aucune allusion ni à la science ni à l'enseignement.

Stas ne se laissa jamais abattre; il continua de travailler au milieu de tous les obstacles, comme pour prouver ce que la Belgique pourrait produire si elle était débarrassée des entraves qu'elle a mises elle-même à son développement intellectuel. Il a toujours prêté son concours empressé et dévoué pour tous les services qu'il a plu au Gouvernement de lui demander.

Sa modestie égalait son savoir et sa fermeté. Le 12 octobre 1860, il écrivait à son ami Bosmans : « Je » vous prie, mon cher ami, de ne parler à personne des » lettres de M. Liebig et de M. Bunsen que je vous ai » montrées. Les vieux camarades seuls peuvent savoir » cela. D'ailleurs, moins que personne, je me fais illusion » sur la valeur de mon travail. Il renferme des faits qui » resteront acquis à la science: mais MM. Liebig et » Bunsen, guidés certainement par des sentiments d'affec- » tion qu'ils ont pour moi depuis de longues années » déjà, ont énormément exagéré mon mérite. Entre » M. Dumas, qui parle de *difficultés légères* qui m'ont » occupé, et l'éloge outré de mes amis allemands, il y a » un juste milieu que nous devons garder. Rappelons- » nous, d'ailleurs, que le bonheur réside dans l'*aurea* » *mediocritas*, et que, pour ne pas tomber très bas, il est » sage de ne pas suivre ceux qui veulent vous élever trop » haut. Je reste donc toujours votre vieux camarade,

» JEAN. »

En 1857 il refusa de se laisser porter à la Chambre par ses concitoyens de Louvain.

Stas était une nature extrêmement affectueuse, bienveillante et obligeante. Ce qu'il a rendu de services pen-

dant sa longue vie, ce qu'il a obligé de personnes ne saurait se compter. Les pages affectueuses de ses lettres, les services rendus rempliraient des volumes. On s'adressait à lui pour tout. Il est arrivé que des parents d'un ministre faisaient passer leurs demandes par le canal de Stas, persuadés qu'ils étaient que leur requête ne pouvait être en meilleures mains.

Son obligeance était mise à contribution aussi bien par des étrangers. Elles sont nombreuses les lettres qui nous renseignent à ce sujet; j'en trouve une par laquelle la veuve du général Colson, chef d'état-major du maréchal Mac-Mahon, tué le 6 août sur le champ de bataille de Wœrth, prie Stas de s'informer si la lettre par laquelle elle avait écrit au comte de Bismarck, pour demander que le corps du général, enlevé du champ de bataille par les soldats prussiens, lui fût rendu, était parvenue à destination. Elle avait sollicité une réponse de M. de Bismarck, *sous le couvert de Stas !*

Son affection pour ses frères et ses sœurs était aussi profonde que touchante. En recevant un jour, par télégramme, la nouvelle de la réussite d'une opération aux yeux, à laquelle une de ses sœurs avait dû se soumettre, il fut tellement ému qu'il en pleura de bonheur et qu'il perdit, ensuite, complètement connaissance.

Lui, dont l'esprit de famille était si fort, il ne s'est cependant pas marié. Il n'appartient à personne de pénétrer les raisons qui l'ont déterminé dans sa conduite, mais on peut le dire, en ne se mariant pas, Stas a réalisé un idéal plus grand : au lieu d'appartenir à sa famille, il a appartenu à tout son pays. Nous serions des ingrats si nous méconnaissions le fait.

Stas n'appartenait à aucune religion positive, ni à aucun des systèmes philosophiques qui ramènent les phénoménalités de l'Univers à un petit nombre de concepts. Il pensait que notre intelligence n'était pas en état de produire, aujourd'hui, un si grand travail de synthèse, d'autant plus que rien ne nous autorisait à admettre que, malgré la multitude des phénomènes connus à présent, nous nous trouvons en possession des éléments indispensables pour concevoir l'enchaînement des faits, ni à croire que notre intelligence soit actuellement capable pour comprendre cet enchaînement. Il n'était pas cependant de l'école du scepticisme qui affirme l'impossibilité, pour l'homme, d'arriver à la connaissance de la vérité. Mais il croyait que la vérité devait être conquise par le travail et qu'elle ne pouvait être devinée. Il était de ceux qui admettent que l'homme n'a pas apparu sur terre dans un état parfait, qu'il a perdu ensuite par sa faute.

Acceptant les enseignements de la géologie et de l'archéologie, il était persuadé que l'homme a d'abord été misérable, aussi bien sous le rapport intellectuel que sous le rapport matériel, qu'il a eu à lutter pour l'existence, contre les éléments et contre les animaux; en un mot, que son état actuel est le produit d'efforts incessants, soutenus à travers des milliers de siècles.

De même, il était persuadé que l'homme n'avait pas reçu, tout d'une pièce, la connaissance des vérités physiques et morales. Celles-ci, à leur tour, ont été conquises, pied à pied, sur l'erreur. Chaque siècle, chaque génération a augmenté le patrimoine de l'humanité. A aucun moment l'homme n'a eu la connaissance de la vérité, mais

nous savons aujourd'hui plus, et mieux, que ceux qui nous ont précédés, et nos descendants auront des connaissances plus complètes que les nôtres. A chaque époque il a été donné de résoudre seulement un certain nombre de questions, tandis que d'autres devaient rester couvertes du voile de l'ignorance. Résignons-nous donc si nous ne pouvons tout savoir de notre vie. Est-il permis de supposer qu'un jour l'humanité connaîtra le mystère de son origine ? Il serait téméraire de l'affirmer; mais nous devons travailler comme si ce jour était destiné à luire pour nous, car l'histoire nous prouve que c'est seulement au prix de nos efforts que nous avons accompli notre développement matériel et moral.

Stas était donc un partisan convaincu du progrès, mais du progrès par le travail et par la science ; il se refusait à suivre ceux qui prétendent que tout ce que nous devons savoir a été consigné dans *un livre*, ou confié à *l'autorité d'un homme*. Conséquent avec ses principes, il laissait chacun exprimer librement son opinion, lui disant tout au plus : « Vous avez la vérité de votre Église, mais non la vérité absolue ». Il ne montrait de la roideur que quand il voyait *un système* menacer la liberté des autres ; au contraire, il assistait avec plaisir aux efforts que chacun faisait pour prétendre sa part dans la vérité. « *Tradidit Deus mundum disputationibus eorum* », ajoutait-il en balançant la tête.

Stas était tolérant, et d'une tolérance aimable, qui devait captiver tout le monde. Est-il étonnant alors que lui, libéral, ne faisant partie d'aucun culte, comptât tant d'amis, même parmi ceux qui devaient condamner ses idées? Il mettait, au surplus, une grâce charmante à ne

froisser les convictions de qui que ce fût. Il me sera permis de citer le trait suivant :

En 1867, il s'était retiré à Aywaille, un riant village de nos Ardennes, pour se reposer de ses fatigues. Je m'étais rendu auprès de lui pour l'accompagner dans ses promenades.

Le dimanche il vint, le matin, frapper à ma porte, me disant qu'il était l'heure de la messe...

Mes traits exprimèrent l'étonnement.

« Oh! mon ami, dit-il, je ne veux pas causer de la peine à ces braves gens »; et nous primes place sur un banc de l'église de Dieupart.

C'est lui qui, dans le temps, a engagé son illustre ami, le R. P. Secchi, à ne pas rompre avec l'ordre dans lequel il était entré. Plus récemment, il consola un autre père jésuite, savant extrêmement distingué, du chagrin qu'il avait éprouvé en recevant défense de lire les ouvrages de sciences sans en avoir obtenu la permission, et, d'une façon absolue, de citer, *comme sources*, les ouvrages *défendus*. Il lui conseilla de sortir de la maison commune, mais de rester un bon prêtre, soumis aux lois de l'Église, de vivre tranquille et ignoré, tout en se consacrant à l'étude des lois de la nature et à la recherche de la vérité.

C'est lui aussi qui amena une réconciliation entre un prélat catholique et l'ordre des jésuites. Il aimait à raconter cette aventure. Son éminent ami, L. Errera, l'a notée et l'a rendue dans sa belle étude sur Jean-Servais Stas, parue en février dernier, dans la *Revue de Belgique*. Je ne pourrais mieux faire qu'en lui empruntant son récit :

« Stas était lié avec l'évêque de Namur, Mgr Deheselle,

le prédécesseur de Mgr Dechamps, et allait le voir chaque fois qu'il passait par Namur. Un jour qu'il s'y arrêtait pour quelques heures, en compagnie de l'une de ses sœurs, il la laisse à la gare et se rend à l'évêché faire sa visite habituelle. On cause de mille choses, puis, au bout de quelque temps, comme Stas fait mine de s'en aller, Monseigneur le retient :

« Je compte bien que vous restez pour dîner avec moi ?

— Impossible, Monseigneur. Je dois encore aller voir un autre de mes amis.

— Qu'à cela ne tienne. Faites dire à votre ami de venir également dîner à l'évêché.

— Il s'agit d'un jésuite, le P. Maes. »

Stas avait, en effet, promis de rendre visite au P. Maes, jésuite du collège de la Paix, qu'il connaissait pour avoir siégé avec lui au jury central, et qu'il estimait beaucoup.

Au mot jésuite, l'évêque devint grave. Il était catholique libéral — cette race éteinte existait encore à cette époque reculée — et il n'aimait pas les jésuites.

« Si c'est un jésuite, la chose est difficile. Jamais un jésuite n'a mis les pieds ici, depuis que je suis évêque.

— Bah ! répond Stas. Je suis plus tolérant que vous. Je n'ai pas de préjugés contre la Compagnie. »

Après un instant de réflexion, l'évêque accepte et donne ordre d'atteler pour aller quérir le P. Maes.

« Mais, reprend Stas, ce n'est pas tout. J'ai ma sœur qui m'attend à la gare et qui s'inquiétera si elle ne me voit pas revenir.

— Je l'invite également.

— Monseigneur, vous êtes trop aimable pour qu'on refuse. Mais il reste un petit obstacle...

— Lequel?

— Ma santé exige que je prenne tous les jours un bifteck à dîner. Et comme c'est vendredi, je crains...

— Vous aurez votre bifteck, interrompt l'évêque; maintenant, mon cher ami, la voiture vous attend : hâtez-vous d'aller chercher nos invités. »

Lorsque la voiture épiscopale s'arrêta devant le collège de la Paix, ce fut un événement. Le carrosse de Monseigneur, qui avait toujours boudé jusqu'ici l'ordre de Saint-Ignace! Et l'étonnement redoubla quand on en vit descendre le petit bonhomme Stas. Il demande le P. Maes et lui explique ce qui l'amène. Le révérend père, en jésuite correct, consulte le supérieur; on examine, on discute et on finit par décider que le révérend père peut accepter le grand honneur qui lui est fait. Seulement, il reste à lui trouver une soutane convenable, car la sienne est décidément trop râpée. On fait le tour des armoires et l'on finit par mettre la main sur une soutane presque neuve, d'un collègue obligeant. Et en route pour la gare, où il faut chercher encore Mlle Stas!

Quelques instants après, le premier jésuite entrait à l'évêché, et cela grâce au plus affreux des mécréants. Et l'on eût pu voir Stas, assis auprès du jésuite, et mangeant un bifteck, un vendredi, à la table d'un évêque!... »

Si Stas n'a jamais professé aucune croyance positive, ses actes ont toujours été ceux d'un chrétien; il en convint lui-même dans une lettre, très fière, qu'il écrivit un jour à un ministre pour lui reprocher d'avoir eu trop de complaisance pour l'autorité religieuse. « Je ne suis pas

comme vous, écrivait-il, un fils soumis de l'Église, car jamais je ne saurai consentir à abdiquer ma raison; mais je suis chrétien, et comme tel, tout en me séparant de vous, je vous souhaite mon cher *** et la tranquillité de la conscience et tout le bonheur possible. »

On retrouve, en somme, dans la vie de Stas, l'application du principe fondamental du *stoïcisme* qui fut si souvent, aux heures d'épreuve, le soutien de tant d'hommes illustres par leurs connaissances et par leur caractère, stoïcisme qui croit l'univers soumis à la loi et évoluant vers l'achèvement de tout bien, qui développe en l'homme l'austérité et la vertu, et place le bonheur dans le travail et dans l'accomplissement du devoir.

Élevé dans des conditions modestes, Stas a conservé, toute sa vie, la simplicité de ses goûts. Il habitait une petite maison de la rue de Joncker, à Saint-Gilles lez-Bruxelles. Sa salle à manger, qui était aussi le lieu où il recevait les visites, était garnie d'un modeste mobilier en bois de chêne vernis. Quelques aquarelles dues à Navez, quelques portraits d'amis intimes ornaient les murs. Les sièges étaient rarement libres; ils étaient couverts de livres, de papiers de toute espèce, un canapé en était littéralement chargé. On y voyait des lettres des plus grands savants de l'époque, des cartes de visite de hauts personnages, des invitations à la cour, etc. Stas gardait tout, mais ne classait rien. On verserait cependant dans une grande erreur si l'on inférait, de là, une absence d'ordre. Doué d'une mémoire merveilleuse, qui ne s'est même pas affaiblie dans les dernières années de sa vie, Stas avait tout classé dans son esprit, et il se souvenait, avec précision, du lieu où se trouvait chaque objet.

Combien de fois ne m'est-il pas arrivé de l'entendre dire, au cours de la conversation : « l'année X, M. N... m'a écrit sur ce sujet »? Puis il fouillait plus ou moins profondément *le tas* de sa correspondance et en retirait toujours l'objet cherché. Son bureau se trouvait au second étage, à côté de sa chambre à coucher; le premier était réservé à ses amis.

Étant extrêmement régulier dans son régime et d'une très grande sobriété, il ne prenait du vin que lorsque son médecin lui recommandait *un tonique.* Il n'avait pas de cave, c'était connu, même à l'étranger. Ayant fait, en 1863, un séjour à Heidelberg chez son ami Bunsen, il le pressa de venir, à son tour, le voir à Bruxelles. « Oh! non, dit Bunsen en riant, je ne vais pas chez vous; vous n'avez rien à boire! » « Eh bien, dit Stas, quand vous viendrez il y aura à boire! » Il s'arrêta en effet à Mayence et s'en fut commander, chez le marchand de vins de Bunsen, la collection complète de ses vins favoris. Quand l'envoi fut à destination, il écrivit à son ami qu'*il pouvait venir.*

Il ne prenait guère de distractions. Le soir, après son diner, il se rendait le plus souvent au café des *Mille-Colonnes,* où il savait rencontrer ses amis intimes, A. Brialmont, Alphonse Vandenpeereboom, etc.; ou bien il allait passer la soirée chez son ami M. Wautier où, tous les mercredis, se réunissaient des musiciens distingués. Stas aimait les beaux-arts, surtout la musique, bien qu'il ne l'eût jamais pratiquée. Sa conversation avait un tour original; elle était émaillée de souvenirs et d'anecdotes.

Dans les dernières années de sa vie il ne put plus

sortir le soir, mais il trouva chez lui à délasser son esprit. Depuis longtemps il avait pris. comme aide, dans la maison, un jeune homme qui lui avait été recommandé par un ami. Il le traita avec sa bienveillance habituelle et trouva, en retour, le plus grand dévouement. Un jour ce jeune homme se maria, et Stas hébergea le nouveau ménage dans les pièces disponibles de son laboratoire. Quelques années plus tard, deux petits garçons jouaient avec lui, le soir, et ils ne furent pas longtemps à s'apercevoir qu'ils avaient *droit d'us et d'abus* sur sa bienveillance. Ils avaient si bien fait la conquête de leur *oncle à sucre*, comme ils l'appelaient, que celui-ci, malgré son grand âge, travaillait à leur amasser une petite somme pour leur faciliter plus tard leurs études. Il avait gardé les fonctions de président du jury central de pharmacie, et consentait à siéger pendant des semaines par années pour rapporter ses *jetons de présence* à ses petits amis.

On me pardonnera si j'ajoute que deux chiens et un chat, venus on ne sait trop d'où, *avaient adopté Stas pour maître*, et élu domicile dans sa demeure : *ubi bene ibi patria*, auront-ils certainement pensé.

Stas était de petite taille, extrêmement vif, toujours en mouvement. Son tempérament nerveux exagérait chez lui tous les phénomènes pathologiques. Il a été valétudinaire depuis sa jeunesse jusqu'à la fin de sa vie. Dès son séjour à Paris, il souffrait des intestins, qui ont toujours été sa partie faible. Ses travaux excessifs devaient apporter des troubles dans son organisme; mais il était soutenu par son enthousiasme pour la science.

Voici ce qu'il écrivait, le 23 février 1839, à son ami M. Bosmans :

« Ce que je vais vous écrire est pour vous seul : pas un » mot à aucun membre de ma famille quel qu'il soit, » cela leur ferait trop de mal (1). Dans ma dernière lettre, » je vous avais dit que je me portais à merveille. C'était » la vérité. Depuis ce temps mon horizon est changé. Ce » que j'ai souffert, je n'oserais vous le dire, cela vous » attristerait trop... J'ai dû quitter, hélas ! le travail à » défaut de forces, et me voilà devenu l'être le plus » stupide, végétant, que possible.

» Je vais vous donner quelques détails comment tout » cela m'est venu.

» Mon travail sur la phlorhizine fini, je me jetai corps » et âme dans les huiles de girofle et de piment. Après » quinze jours de travail assidu, je sentis mon appétit se » perdre et les forces m'abandonner. Je ne quittai pas » pour cela le travail, il m'était trop cher. De jour en » jour j'empirai. Un beau matin, étant sorti pour » déjeuner, je suis tombé par terre sans la moindre » connaissance. Les mêmes vertiges se sont présentés » plusieurs fois dans la même journée et plusieurs » journées de suite... »

Stas dut rentrer à Louvain pour se rétablir.

Plus tard, les voies respiratoires le firent également souffrir. En 1848 il dut déjà faire une cure à Ems. Depuis cette époque il n'a cessé de visiter des villes d'eaux. La Bourboule, Saint-Amand, etc., l'ont vu fréquemment. Il ne se

(1) C'est mû par le même sentiment qu'il ne voulait pas qu'on informât ses sœurs de sa dernière maladie.

soutenait qu'à force de soins. Arrivé déjà à un âge assez avancé, il ne put plus passer l'hiver dans le pays. Il allait séjourner soit au bord de la Méditerranée, soit en Italie, le plus souvent à Naples. Il aimait d'ailleurs les voyages. Il les considérait comme une diversion nécessaire à ses travaux. « Je vous assure, disait-il, que je ne saurais pas soutenir le travail pendant toute une année, si je n'avais la perspective d'un voyage ou l'autre à la fin de mes peines. »

Souvent les médecins avaient exprimé des craintes sérieuses sur son état. Il y a vingt années environ, ses amis redoutaient un proche dénouement. Mais par sa vie sobre et bien réglée, Stas est parvenu à prolonger, comme par miracle, son existence jusqu'à l'âge de 78 ans.

Un défaut sénile du cœur s'était manifesté dans ses dernières années. Au mois de novembre 1891, il fut pris d'une gêne respiratoire allant jusqu'à des accès d'étouffement; mais il se rétablit au point qu'il lui fut permis un jour de sortir en voiture. Il se proposa d'user de la permission le lendemain. Le soir, rien ne faisait prévoir que le moment fatal allait arriver; il avait soupé de bon appétit et passé la soirée en donnant une leçon de géographie à son petit ami Jules. Il s'était assis dans son fauteuil pour se reposer, et à dix heures et demie, il exhala son dernier souffle.

Il avait souvent exprimé sa volonté d'être enterré « sans honneurs, ni civils, ni militaires, ni religieux », et de reposer dans la terre de sa ville natale. Cette volonté fut pieusement respectée. Le jeudi 17 décembre, à midi et demi, ses amis le conduisirent à Louvain. La ville se trouvait en deuil. Le collège des Bourgmestre et Échevins

avait porté à la connaissance de leurs concitoyens le douloureux événement, en faisant afficher, sur les murs de la ville, en flamand et en français, la proclamation suivante, qui exprimait les sentiments de chacun :

« Concitoyens,

» Nous avons la douleur de porter à votre connaissance le décès d'un enfant de Louvain que son travail a conduit à la renommée.

» M. JEAN STAS,

l'une des illustrations les plus pures de la chimie moderne, est décédé à Bruxelles, le 13 décembre 1891.

» Il était né en notre ville le 21 août 1813. Les remarquables travaux qu'il a accomplis, les admirables découvertes dont il a enrichi la science, ont immortalisé son nom dans les deux mondes et font honneur à la Belgique.

» La ville de Louvain a le droit de revendiquer avec fierté cette gloire nationale.

» Jean Stas, au milieu de son incessant labeur et de ses absorbantes recherches, avait conservé pour sa ville natale une affection inaltérable. C'est à elle qu'il a adressé son dernier vœu.

» Il a exprimé le désir de reposer au milieu de nous.

» Il sera obéi à ce désir pieux. Les dispositions testamentaires du défunt ont été une affirmation solennelle de cette tolérance et de cette modestie qui ont été les vertus maîtresses de toute sa vie.

» Nous conformant à sa volonté suprême, nous laisserons à ses funérailles la simplicité qu'il a entendu leur imprimer.

» Le conseil communal remplira néanmoins le devoir d'aller cejourd'hui, à deux heures et demie, saluer, à la gare, le convoi de son grand citoyen.

» Il a décidé également qu'un terrain communal sera réservé au cimetière pour recevoir sa dépouille mortelle.

» Ainsi, pendant que la science et la patrie porteront le deuil du Maître disparu, la ville de Louvain gardera le cercueil que lui a confié son ultime pensée. »

Par ordonnance :

Les Bourgmestre et Échevins,
LÉOP. VANDERKELEN.

Le Secrétaire,
EUG. MARGUERY.

Les abords de la gare de Louvain furent occupés par une affluence considérable de monde. La foule était silencieuse et paraissait comprendre l'affliction des vrais amis du défunt, car le convoi n'était formé que de ceux-là. Si plusieurs hommes ont oublié le bien que Stas a fait, si d'autres n'ont pu lui pardonner sa fermeté ou l'indépendance de son esprit, consolons-nous : le noble exemple qu'il a laissé n'en sera que plus aimé de ceux qui ont gardé, dans sa pureté, le sentiment du beau, du bien et du juste.

W. SPRING.

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES PUBLICATIONS DE JEAN-SERVAIS STAS.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Nouvelles recherches sur les lois des proportions chimiques, sur les poids atomiques et leurs rapports mutuels. 1865. (*Mémoires des membres*, t. XXXV.)

De la détermination du rapport proportionnel entre l'argent, les chlorures et les bromures. 1876-1881 (*Ibid.*, t. XLII.)

De la nature de la lumière solaire. 1891. (*Ibid.*, t. XLIX.)

De l'argent. 1892. (*Ibid.*, t. XLIX, 1re partie.)

Recherches chimiques et études spectroscopiques sur le potassium, le lithium, le calcium, le strontium, le baryum, le thallium. 1893. (*Ibid.*, *id.*, 2e partie.)

Recherches chimiques sur le chlorure, le chlorate, le perchlorate et le chloroplatinate de potassium. 1893. (*Ibid.*)

Rapport proportionnel entre l'argent et le chlorure de potassium. 1893. (*Ibid.*)

Bulletins (*1re série*).

Sur la phlorhizine. 1835. (T. II, pp. 5, 341.)

Isolement du radical de l'éther. 1838. (T. V, p. 474.)

Recherches chimiques sur la phlorhizine. (T. VI, p. 103.)

Note sur l'action de l'hydrogène sur quelques matières chlorées. 1841. (T VIII, p. 162.)

Détermination de la température de la terre dans la houillère de Sainte-Cécile, montagne du Flénu, près de Mons. 1841. (T. VIII, p. 384.)

Recherches chimiques sur les propriétés et la composition de l'acétal. 1846. (T. XIII, 2e partie, p. 162.)

Nouvelles recherches sur le véritable poids atomique du carbone. 1849. (T. XVI, 1re partie, p. 9.)

De l'organisation de l'ancienne Université de Louvain et de son influence sur le développement intellectuel du pays. 1853. (T. XX, p. 401.) Discours prononcé comme directeur de la Classe des sciences le 16 décembre 1853.

Rapports sur :

Un mémoire de M. Koene, sur la non-existence du sulfate d'oxyde azotique. (T. XI, p. 26.)

Le mémoire de M. Koene, intitulé : *De la nature de l'eau régale.* (T. XI, p. 148.)

Un mémoire sur l'appareil de Thilorier modifié. (T. XII, p. 86.)

Une lampe de sûreté de M. Eloin. (T. XIV, p. 170.)

Un mémoire de M. Toilliez relatif aux pierres taillées. (T. XIV, p. 248.)

L'emploi du grès. (T. XV, p. 53.)

Le concours de l'année 1848. (T. XV, p. 609.)

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur. (T. XVI, p, 473.)

Un mémoire de MM. Mareska et Donny sur l'extraction du potassium. (T. XVIII, p. 274.)

Une notice de M. Biot sur certains procédés proposés pour constater quelques falsifications des farines céréales. (T. XIX, p. 336.)

Deux notices du même auteur relatives au même objet. (T. XX, p. 8.)

Un mémoire de M. Namur sur un véritable lacrymatoire découvert, en 1852, dans le Luxembourg. (T. XX, pp. 326, 418.)

Une demande du Gouvernement belge. (T. XX, p. 129.)

Une notice de M. Bède relative aux chaleurs spécifiques de quelques métaux à différentes températures. (T. XXII, p. 473.)

Une note de M. Francotay sur diverses inventions de sauvetage. (T. XXII, p. 761.)

Une note de M van Arenberg sur une nouvelle combinaison du chlore et du brome. (T. XXII, p. 764.)

Un mémoire de concours. (T. XXIII, p. 296.)

(2e série.)

Recherches sur les rapports réciproques des poids atomiques. 1860. (T. X, n° 8.)

Note sur la découverte, par M. Scacchi, d'un corps nouveau dans la lave du Vésuve. 1889. (T. XLIX.)

La science et l'imagination. Discours prononcé comme directeur de la Classe des sciences le 16 décembre 188J. (T. L.)

(Rapports sur :)

Un mémoire de M. Henry sur quelques classes de composés organiques et sur les radicaux organiques en général. (T. IV, pp. 227, 233, 236.)

Deux notices de M. Baeyer sur un nouveau dérivé de l'acide picrique et sur la nature de l'acide allophanique. (T. VII, pp. 489 et 501.)

La fête séculaire de Munich. (T VII, p. 499)

Le mémoire de M Henry sur la berbérine et ses sels. (T. VII, p. 503.)

Deux notices de MM. Kekulé et Forster, sur l'action du brome sur l'acide succinique et sur la transformation des acides succiniques bromés en tartrique et malique. (T. X, p. 55.)

Une notice de M. Kekulé sur les acides itaconique et pyrotartrique. (T. XI, p. 623.)

La modification des prix quinquennaux. (T. XII, p. 3.)

Une note de M. Linnemann sur le sulfure de cyanogène. (T. XII, p. 96.)

Une note de M. Swarts concernant l'action du brome sur le camphre. (T. XII, p. 212.)

Une notice de M. Kekulé sur l'action de l'iode sur quelques sulfures organique. (T. XIII, p. 121.)

Idem sur les dérivés pyrogénés de l'acide citrique. (T. XIII, p. 223.)

Une notice de M. de Wilde sur l'action de l'amalgame de sodium sur les nitrates et les nitrites. (T. XV, p. 521.)

Idem sur l'action du protochlorure de phosphore sur l'acide monochloracétique. (T. XVI, p. 477.)

Un mémoire de concours. (T. XVII, p. 503.)

Une note de M. Esselens sur la détermination de la quantité de potasse et de soude contenue dans la potasse du commerce. (T. XVII, p. 87.)

Une notice de M. de Wilde sur le chlorure de bromacétyle et le bromure de chloracétyle. (T. XVII, p. 223.)

Une notice de M. Krouber sur les benzines, nitrobenzines et anilines destinées à la fabrication des couleurs. (T. XVII, p. 596.)

Une notice de M. Mathelin sur le dosage des minerais de zinc. (T. XVIII, p. 220.)

Un mémoire de M. Grischenko sur des recherches alcalimétriques. (T. XVIII, p. 112)

Un mémoire de concours. (T. XVIII, p. 442.)

Une note de M. Swarts sur quelques dérivés de l'acide pyrotartrique. (T. XVIII, p. 313.)

Un mémoire de M. Bortier sur la pesanteur spécifique des corps. (T. XIX, p. 394.)

Une notice de M. de Wilde sur la production de l'acétylène. (T. XIX, p. 12.)

Une notice de M. Pienkowski sur la conservation des substances organiques. (T. XIX, p. 527.)

Une note de M. Glaser sur la transformation de l'aniline. (T. XXI, p. 197.)

Un travail de M. Ladenburg sur la synthèse de l'acide anisique. (T. XXI, p. 199)

Un travail de M. Henry sur l'histoire du chrome. (T. XXI, p. 201.)

Un travail de MM. Ladenburg et Fritz sur l'acide paraoxybenzoïque. (T. XXI, p. 311)

Une note de M. Swarts sur l'acide itaconique. (T. XXI, p. 309.)
Un travail de M. Glaser sur l'acide itaconique. (T. XXII, pp. 454 et 687.)
Un travail de MM Glaser et Radziszewsky sur quelques transformations de l'acide formobenzoïque (T. XXIV, p. 109.)
Une note de M. Ronday sur l'acide itamalique. (T. XXIV, p. 113.)
Un travail de M. Van der Elst sur les progrès des sciences. (T. XXV, p. 186.)
Une note de M. Swarts sur les substances saturées. (T. XXV, p. 184.)
Une note de M. Henry concernant les radicaux organiques (T. XXV, p. 620.)
Une note de M. Radziszewsky sur quelques dérivés de l'acide phénylacétique. (T. XXVI, pp. 259 et 620.)
Une note de M. L. de Koninck sur une variété de pyrophyllade (T. XXVI, p. 433)
Une notice de M. Henry sur les sulfocyanures des radicaux alcooliques. (T. XXVII, p 142)
Une note de M. Henry relative aux dérivés chlorés de l'aldéhyde salicylique. (T. XXVII, p. 250.)
Une note de M Robin sur la prévision de la couleur des composés minéraux, etc. (T. XXVII, p. 627.)
Une note de M. Henry relative à l'isomérie. (T. XXVII, p. 628.)
Une note du même sur les dérivés éthérés des acides et des alcools polyatomiques. (T. XXVII, p. 627.)
Une note du même sur le nitrile salicylique et ses dérivés. (T. XXVIII, p. 148)
Une note du même sur les nitriles. (T. XXVIII, p 146.)
Une note du même sur les dérivés éthérés des acides et des alcools polyatomiques. (T. XXVIII, p. 462.)
Une note de M. de Koninck sur les acides phlorétique et sulfohydrocinnamique. (T. XXX, p. 85.)
Une note de M. Melsens sur le chlorure de sulfurylo et l'anhydride sulfureux. (T. XXXIV, p. 448.)

Un projet de M. Dupont de publier une histoire naturelle générale de la Belgique. (T. XXXV, p. 189.)

Un travail de M. Henry sur les dérivés glycériques, allyliques et propargyliques. (T. XXXV, p. 461.)

Une note de M. Swarts sur quelques propriétés des acides pyrocitriques. (T. XXXVI, p. 18.)

Une notice de M. Spring sur les composés oxygénés du soufre. (T. XXXVI, p. 17.)

Une note de M. Henry relative à un nouvel hydrocarbure acétylinique isomère de la benzine. (T. XXXVI, p. 19.)

Une notice historique de M. Melsens sur van Helmont. (T. XLI, p. 451.)

Des notes de chimie de M. de Wilde relatives à la théorie du blanchiment, à la préparation de l'acétylène, à l'action de l'effluve électrique sur quelques gaz et mélanges gazeux. (T. XXXVII, pp. 10, 12, 14.)

Une note de M. Henry sur les dérivés diallyliques. (T. XXXVII, p. 6.)

Une note de M. Spring sur l'acide hyposulfureux et l'acide trithionique. (T. XXXVII, p. 7.)

Deux notes de M. Henry sur les dérivés diallyliques. (T. XXXVII, pp. 271 et 341.)

Un travail de M. Spring sur la constitution des acides polythioniques. (T. XXXVIII, p. 22.)

Un travail du même sur deux nouveaux chlorures d'acides organiques. (T. XXXVIII, p. 407.)

Un travail du même sur l'action du pentachlorure de phosphore sur les hyposulfites inorganiques. (T. XXXVIII, p. 409.)

Le mémoire de concours de 1874 sur la température de l'espace et la chaleur spécifique absolue des corps simples et des corps composés. (T. XXXVIII, p. 718.)

Un travail de M. Spring sur les acides du chlore. (T. XXXIX, p. 781.)

Un travail de M. Bruylants sur les résines. (T. XLI, p. 850 et t. XLII, p. 250.)

Un travail de M. Dubois sur le chlorure de sulfuryle. (T. XLII, p. 13.)

Un travail de MM. Spring et Levy sur les acides tétra- et trithioniques. (T. XLII, p. 11.)

Un travail de MM. Spring et Arisqueta sur l'action du chlore sur le peroxyde d'argent. (T. XLII, p. 479.)

Le mémoire de concours de 1876 sur l'acide citrique. (T. XLII, p. 9?0.)

Un travail de M. Chevron sur l'action de l'acide azotique sur l'éthylène et du peroxyde d'azote sur l'acétylène. (T. XLIII, p. 79.)

Le mémoire de concours de 1877 sur les substances albuminoïdes. (T. XLIV, p. 674.)

Un travail de M. Motteu sur l'histoire du sucre saccharose. (T. XLIV, p. 318.)

Un travail de M. Petermann sur les gisements de phosphates en Belgique. (T. XLV, p. 77.)

Un travail de MM. Spring et Durand sur la constitution des composés oxygénés de l'azote. (T. XLVI, p. 13.)

Le travail de M. Spring sur la non-existence de l'acide pentathionique. (T. XLV, p. 578.)

Une note de M. Monier sur une opale hydrophane. (T. XLVI, p. 944.)

Les superphosphates, par M. Chevron. (T. XLVII, p. 28.)

Un nouveau procédé pour prendre l'empreinte des cachets et des médailles, par M. Rœckl. (T. XLVII, p. 744.)

Une nouvelle méthode de préparation des acides iodhydrique et bromhydrique, par M. Bruylants. (T. XLVII, p. 745.)

Quelques nouveaux sels de mercure, par M. Spring. (T. XLVII, p. 491.)

Une note de M. Fievez sur les raies spectrales de l'hydrogène et de l'azote. (T. XLIX, p. 90.)

Une note de M. Renard sur l'épidote de Quenast. (T. L, p. 80.)

Le mémoire de concours de 1880 sur les relations entre les propriétés physiques et les propriétés chimiques des corps simples et des corps composés. (T. L, p. 369.)

(*3e série.*)

Les gisements de phosphates en Belgique, par M. Petermann. (T. I, p. 74.)

L'élargissement des raies de l'hydrogène, par M. Fievez. (T. I, p. 228.)

La transformation du méthylchloracétol en acétone et en thiacétone, par M. Spring. (T. I, p. 462.)

Un projet de thermomètre enregistreur par M. Delaey. (T. I, p. 877.)

Une note de M. Fievez sur la lumière de la comète *b* de 1881. (T. II, p. 5.)

Un travail de MM. Spring et Legros sur les éthers composés de l'acide hyposulfureux. (T. II, p. 433.)

Un travail de MM. Spring et Winssinger sur l'action du chlore sur les combinaisons sulfoniques. (T. II, p. 431.)

Action du chlore sur l'alcool butylique tertiaire, par M. d'Otreppe de Bouvette. (T. II, p. 436.)

Un travail de M. de Wilde sur l'action du trichlorure et du tribromure de phosphore sur l'hydrogène phosphoré gazeux (T. III, p. 718.)

Un travail du même sur l'action du trichlorure de phosphore sur l'iodure de phosphonium. (T. III, p. 719.)

Une note de M. Krutwig sur le chlorure d'acétyle monochloré. (T. III, p. 142.)

Une note de M. A. Jorissen sur divers produits retirés des souches fraiches de pivoine. (T. III, p. 240.)

Une réclamation de priorité de M. de Heen. (T. IV, p. 4.)

Une note de M. De la Royère sur quelques dérivés bromés du camphre (T. IV, p. 169)

L'action du chlore sur le chlorure butylique tertiaire, par M. d'Otreppe de Bouvette. (T. IV, p. 295.)

Un travail de M. Blas sur les eaux alimentaires. (T. VII, p. 798.)

Un travail de M. Fievez sur l'influence de la température sur les caractères des raies spectrales. (T. VII, p. 290.)

Les investigations de M. Nicolas von Konkoly sur les spectres cométaires et sur les spectres lumineux des gaz hydrocarbonés. (T. VII, p. 277)

Un travail de M. Errera sur le glycogène chez les Basidiomycètes. (T. VIII, p. 601.)

Les recherches de M. Fievez sur le spectre du carbone dans l'arc électrique en rapport avec le spectre des comètes et le spectre solaire (T. IX, p. 75.)

Un travail de M. Fievez sur l'influence du magnétisme sur les caractères des raies spectrales. (T. IX, p. 327.)

Une note de M. E. van Aubel sur la transparence du platine. (T. XI, p. 336.)

Un travail de M. E. Proost, concernant les sels de platine (T. XI, p. 339)

Une note de M. L. Backelandt sur l'oxydation de l'acide chlorhydrique sous l'influence de la lumière. (T. XI, p. 146.)

Une note de M. E. van Aubel concernant la transparence des miroirs de platine. (T. XII, p. 641.)

Essai sur l'origine des raies de Frauenhofer en rapport avec la constitution du Soleil, par M. Fievez. (T. XII, p. 10.)

Une notice de M. De la Royère sur les hydrocamphènes tétrabromés. (T. XIII, p. 75.)

Deux notes de M. Nelissen sur le formiate de sodium comme réducteur dans l'analyse par voie sèche, et recherches des sulfates alcalino-terreux par voie sèche. (T. XIII, p. 170.)

Nouvelles recherches sur le spectre du carbone, par Ch. Fievez. (T. XIV, p. 9.)

Un travail de MM. Jorissen et Hairs sur un nouveau glycoside azoté retiré du *Linum usitatissimum*. (T. XIV, p 874.)

Un travail de M. E. Proost sur le sulfure de cadmium colloïdal. (T. XIV, p. 197.)

De nouvelles recherches faites par M. Fievez sur l'origine optique des raies spectrales. (T. XVI, p. 14.)

Un mémoire de M. Petermann intitulé : *Recherches de chimie et de physiologie appliquées à l'agriculture.* (T. XVI, p. 148.)

Un nouveau procédé de rechercher le brome, par M. F. Swarts. (T. XVIII, p. 352.)

L'occlusion de l'oxygène dans l'argent, par B. Brauner. (T. XVIII, p 21.)

Un travail de MM. Jorissen et Grosjean sur la solanidine des jets de pomme de terre. (T. XIX, p. 162.)

Une notice de M. E. Laurent sur la réduction des nitrates par la lumière solaire. (T. XX, p. 237.)

Un travail de MM. Jorissen et Hairs sur la *linamarine*, nouveau glucoside fournissant de l'acide cyanhydrique par dédoublement, et retiré du *linum usitatissimum*. (T. XXI, p. 518.)

(*Annuaire.*)

Notice nécrologique sur Auguste-Donat de Hemptinne. 1887.

TRAVAUX NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Recherches chimiques sur la phlorhizine. *Annales de chimie et de physique*. 1839. (T. LXIX, p. 367.)

Recherches sur le véritable poids atomique du carbone. (Collaboration avec M. Dumas). (*Ibid.*, 1841 (3), t. Ier, p. 5.)

Second mémoire sur les types chimiques. (Collaboration avec M. Dumas). (*Ibid.*, 1840, t. LXXIII, p. 115.)

Notice historique sur J.-B.-F. Van Mons, membre honoraire de l'Académie de médecine. (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1843, t. II, p 851.)

Recherches médico-légales sur la nicotine, suivies de quelques considérations sur la manière générale de déceler les alcalis organiques dans le cas d'empoisonnement. (*Ibid.*, 1851-1852, t. XI, p. 202.)

Chimie appliquée à la météorologie. — Nouvelles analyses de l'air. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1842, t. XIV, p. 570.)

Chimie physiologique. — Note sur les liquides de l'amnios et de l'allantoïde. (*Ibid.*, 1850, t. XXXI, p. 629.)

Recherches de statique chimique au sujet du chlorure et du bromure d'argent. (*Annales de chimie et de physique*, 1872 (4), t. XXV, p. 22; t. III, p. 145, et t. III, p. 289. *Comptes rendus*, t. LXXIII, p. 998.)

Rapport sur des travaux exécutés sur le platine iridié employé à la confection des règles, par MM. Broch, Sainte-Claire-Deville et Stas, rapporteur (*Procès-verbaux du Comité international des poids et mesures*, Paris, 1877.)

De l'analyse du platine iridié employé par la section française de la Commission internationale du mètre à la confection des prototypes, par MM. Sainte-Claire-Deville et Stas. (*Procès-verbaux du comité international des poids et mesures*, Paris, 1877-1878.)

Des types en platine, en iridium et en platine iridié à différents titres, par MM. Broch, Sainte Claire-Deville et Stas, rapporteur. (*Ibid.*, 1878-1879.)

De la règle-type, en forme d'x, et en platine iridié à 10 °/₀ d'iridium, par MM. Broch, Sainte-Claire-Deville et Stas, rapporteur. (*Ibid.*, 1879-1880.)

Recherches sur l'absorption, par la peau humaine saine, d'une solution aqueuse très diluée d'arséniate de sodium et d'iodure de potassium, et de l'absorption de l'iode de sa teinture appliquée sur la peau humaine saine et sur la peau humaine recouverte de son épiderme altéré. (*Bulletin de l'Academie royale de médecine de Belgique*, 1886 (3), t. XX, p. 89.)

Rapports industriels.

Bougies stéariques; allumettes chimiques; blanc de céruse; blanc de zinc; peinture à la céruse; peinture au blanc de zinc; outre-

mer artificiel. (*Rapports faits au nom du jury mixte international*, Paris, 1856.)

Produits chimiques : acide sulfurique; sulfate de soude; sel de soude; gélatines et colles fortes; silicate de potasse; bougies stéariques; allumettes chimiques; savons; vernis; caoutchouc; cuirs; papiers et cartons; blanc de céruse; blanc de zinc; outremer artificiel. — Préparation et conservation des substances alimentaires : farines, pâtes, amidon, sucres, alcools. (*Rapport du jury belge de l'Exposition universelle de Paris en 1855*, Bruxelles, 1856.)

Rapport sur l'industrie stéarique au jury de l'Exposition universelle de Londres en 1862. (*Reports by the juries*, London, 1863.)

Rapport sur l'industrie des corps gras : acides gras, huiles et graisses; savons; hydrocarbures; huile de schiste; pétrole; paraffine; éclairage aux hydrocarbures; gélatine et colle forte; appareils destinés à la distillerie; appareils réfrigérants pour les moûts de bière et les vinasses de distillerie. (Insérés dans le tome Ier des *Rapports du jury belge de l'Exposition universelle de Londres*, Bruxelles, 1863.)

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.



Ed Mailly

NOTICE

SUR

NICOLAS-ÉDOUARD MAILLY,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Bruxelles le 17 juin 1810, décédé à Saint-Josse-ten-Noode le 8 octobre 1891.

En commençant l'une de ses impérissables études historiques, l'homme distingué auquel nous consacrons cette notice annonce qu'il évoquera les documents authentiques de l'époque, pour leur confier le soin de dévoiler au lecteur les faits passés et pour faire revivre, en quelque sorte, et ces temps déjà lointains et leurs personnages remarquables. Nous voudrions, nous aussi, faire revivre dans l'esprit du monde savant le confrère honoré dont nous déplorons la perte; mais nous croirions cette tâche au-dessus de nos forces si une circonstance bien rare ne venait nous seconder : vers la fin de sa vie si laborieuse, accablé par l'âge et la maladie, mû peut-être par un secret et triste pressentiment, Mailly s'occupait de la rédaction et de la publication d'une autobio-

graphie précise et détaillée. Étonnante et touchante coïncidence, cet ouvrage voyait le jour précisément à la mort de son auteur, et était distribué à ses confrères sans que sa main défaillante eût pu compléter la dédicace insérée à la première page !

En cette occurrence, le biographe voit sa tâche se simplifier : où pourrait-il trouver plus sûrement et plus exactement les principaux points de repère de son travail? En groupant donc autour de ces points précis les renseignements complémentaires que nous avons pu recueillir, en faisant parler surtout, si l'on peut dire, les œuvres nombreuses du défunt, nous tâcherons de retracer cette carrière si bien remplie avec une exactitude qui se rapproche, fût-ce même d'assez loin, de la fidélité avec laquelle un artiste habile a su reproduire les traits d'Édouard Mailly dans la vivante image qui orne ces pages.

I.

Notre regretté confrère naquit à Bruxelles, le 17 juin 1810; son père, musicien du théâtre de la Monnaie et maitre de chapelle dans plusieurs églises, lui apprit de bonne heure les principes de son art; comme Mailly le dit lui-même, il connut ses notes avant ses lettres. et de cette première éducation date sans doute chez lui cet amour de l'art musical qui, avec celui des recherches scientifiques, était appelé à remplir son existence tout entière. D'une complexion délicate, Éd. Mailly s'exprimait avec beaucoup de difficulté dans son enfance, et à cinq

ans seulement sa voix commença à s'affranchir de ces entraves; dès douze ans, il fut affligé d'une surdité complète de l'oreille gauche; il était d'une timidité extrême et avoue lui-même avoir conservé cette disposition fâcheuse pendant une grande partie de son existence; cette timidité devait avoir une grande influence sur son avenir, et l'on y trouve la cause de cette réserve parfois exagérée qui le caractérisait et qui souvent a dû être interprétée à son désavantage; peu communicatif, assez brusque et rude de manières, il cachait pourtant une âme accessible aux vives émotions; la musique surtout avait le privilège d'éveiller en lui cette sensibilité qu'il semblait vouloir refouler au dedans de lui-même : l'audition d'un bel opéra le remuait jusqu'aux larmes et même jusqu'aux sanglots (1), et qui ne se rappelle les accents émus qu'il trouva en honorant la mémoire de son bienfaiteur Ad. Quetelet et celle d'Ernest Quetelet, si prématurément enlevé à l'Académie?

Mailly fut à la fois historien, savant et artiste. La facilité avec laquelle il s'assimilait les langues étrangères lui permit bientôt de comprendre le hollandais, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et même le russe; son style se ressent de cette aptitude littéraire : il joint la correction et la sobriété à la précision qui trahit le mathématicien. Mailly avait reçu en prix à l'école primaire « les *Nouveaux éléments de littérature* traduits en » partie d'Eschenburg par Breton, et reconnait devoir » beaucoup à cet ouvrage où il a trouvé des notions sur

(1) Voir *Itinéraires et souvenirs de voyages, précédés d'une autobiographie.* Bruxelles, 1891, Hayez, pp. 89, 123.

» les auteurs anciens et modernes pour tous les genres » et pour toutes les langues (1) ».

Après avoir terminé ses études primaires, le jeune Édouard fréquenta l'Athénée royal, où il eut le bonheur de rencontrer des professeurs éminents : Vautier, Lesbroussart et Quetelet, trinité bien faite pour inspirer à la fois au jeune homme le goût des belles lettres et celui des sciences. En 1827, à 17 ans par conséquent, il terminait sa rhétorique *summâ cum laude;* mais peu s'en fallut qu'une maladie grave, une fièvre muqueuse, ne le fit périr vers cette époque.

Il nous raconte comment, malgré ses succès, il doubla sa rhétorique en suivant les cours du Musée des sciences et des lettres, installé depuis le 3 mars 1827; il avait pour but de se mettre sur les rangs pour l'obtention d'une bourse de la fondation Jacobs à l'Université de Bologne. Malheureusement le concours fut ajourné; Mailly partit alors pour Liége où il commença, en octobre 1828, à suivre les cours de la faculté des sciences. Parmi les professeurs dont il suivit les leçons, il aime à citer le mathématicien Van Rees, dont il écrivit plus tard la biographie. Le 12 juin 1830, il était reçu candidat en sciences physiques et mathématiques, *non sine laudibus*, et le 3 août 1831 il obtenait son diplôme de docteur avec distinction.

Ce diplôme conquis sous le gouvernement des Pays-Bas devenait pratiquement à peu près sans valeur en 1831, et ne pouvait que bien difficilement le mener à l'enseignement public après le changement de régime.

(1) *Itinéraires*, ouvr. cité, p. 12.

Aussi voyons-nous alors Mailly cherchant vainement un emploi jusqu'au moment où il s'adresse à Ad. Quetelet, son ancien professeur à l'Athénée. Celui-ci le reçoit comme aide à l'Observatoire, le 1er juillet 1832, et use de son influence pour le faire nommer employé et secrétaire adjoint de la commission administrative du Musée des arts et de l'industrie, le 1er janvier 1833, et répétiteur de mathématiques à l'École militaire, le 24 juin 1835. Mailly n'oubliera jamais ce qu'il doit à son bienfaiteur; son *Autobiographie* rappelle que, dans son *Essai sur la vie d'Ad. Quetelet*, il sut concilier les devoirs de la reconnaissance avec le respect de la vérité (1), et dans le discours qu'il prononça aux funérailles de cet homme illustre, il débuta par ces termes : « Je connaissais M. Quetelet » depuis un demi-siècle : j'ai été son élève à l'Athénée et » pendant trente-sept ans j'ai eu part à tous ses travaux; » même après que l'état de ma santé m'eut forcé à » renoncer à mon emploi à l'Observatoire, je conservai » mon bureau dans cet établissement où s'était écoulée ma » vie et dont le fondateur m'avait généreusement recueilli » à ma sortie de l'Université (2). » Un arrêté ministériel nomma Mailly aide pour les calculs à l'Observatoire royal, le 13 mars 1839; le 6 avril 1840, il était confirmé dans ses fonctions de répétiteur à l'École militaire, et, le 11 octobre 1845, nommé, par arrêté ministériel, secrétaire de la commission administrative du Musée.

En qualité d'aide-calculateur de Quetelet (3), Mailly

(1) Page 10, ouvr. cité

(2) *Bull. de l'Académie*, 2e série, t. XXXVII, 1874, p. 231.

(3) Sous la direction de Quetelet, les fonctionnaires de l'Observatoire n'ont jamais été désignés que sous la dénomination d'*aides*.

collabora à toutes les publications de l'Observatoire : l'*Annuaire*, l'*Almanach séculaire*, les *Annales;* son directeur ne cessa de louer son zèle dans l'accomplissement de ses fonctions, et bien que Quetelet se plaignît parfois de la rudesse de ses manières, comme Mailly nous le rappelle lui-même (1), il lui accorda toute sa confiance : Mailly devint le secrétaire d'Ad. Quetelet; la facilité avec laquelle il apprit les langues étrangères lui fut d'un grand secours dans ces fonctions, et rendit ses services plus précieux et plus complets encore.

Outre ses travaux de réduction des observations, nous le voyons collaborer à la *Correspondance mathématique et physique*, que publie son directeur, et il commence, dans l'*Annuaire*, cette belle série de notices, si remarquées tant au point de vue historique qu'au point de vue scientifique. Nous rencontrons d'abord, dans le volume de 1840, son *Tableau des constantes pour Bruxelles*, données relatives à la position de l'Observatoire, au magnétisme, à la pesanteur, à la météorologie, recueillies à l'Observatoire de Bruxelles; cette notice vient combler une véritable lacune de cette époque. En 1853, Mailly nous retrace tous les accroissements que le système solaire a reçus depuis 1843 : découverte de Neptune, dont il donne un historique intéressant, petites planètes, comètes. En 1854, c'est une notice historique très détaillée concernant tous les satellites connus des planètes; également en 1854 parait l'*Almanach séculaire*, contenant une étude très complète de Mailly sur le *Calendrier;* en 1858, une étude sur la *Population de la Belgique;* en 1859, l'auteur inau-

(1) Ouvrage cité, p. 12.

gure la série de ses relations de voyages par l'exposé de son séjour en Sicile et dans le midi de l'Italie en 1858; comme toujours, Mailly s'y montre savant et artiste; il visite tous les établissements scientifiques de ces pays, observatoires et universités, nous les fait connaître en détail, ainsi que leurs astronomes et professeurs; il assiste à une éruption du Vésuve et entre dans de grands développements sur le P. Secchi, son observatoire et ses travaux actuels. Puis c'est encore, en 1859, une note sur la *Population de la terre*, d'après M. Dieterici. Dans l'*Annuaire* de 1860, nous rencontrons son précis de l'*Histoire de l'astronomie aux États-Unis d'Amérique*, qui a été reproduit dans le journal l'*Institut* et traduit en italien. De 1861 à 1867, Mailly publie les parties successives de son *Essai sur les Institutions scientifiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, formant un ensemble de 632 pages in-18; c'est toujours le même soin des détails, toujours la même marche. Quand Mailly nous parle de la Société royale de Londres et de la Société royale astronomique, il nous fait connaître leur histoire, leur organisation; il nous renseigne sur leurs membres, leurs présidents, leurs travaux; quand il nous entretient des observatoires de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, il nous décrit les établissements de ce genre, soit privés, soit publics, il nous détaille leur histoire, leurs instruments, nous fait connaître leurs astronomes et nous raconte la vie de ceux-ci; de même pour les universités du Royaume-Uni Il étudie ensuite l'Institution royale de la Grande-Bretagne, la Société royale d'Édimbourg, l'Académie royale d'Irlande et le British Museum; il mentionne une foule de renseignements précieux sur

Davy, Young, Dalton, Faraday, Tyndall, etc. Ces notices successives nous conduisent jusqu'à l'année 1867 de l'*Annuaire*. Dans le volume de 1868, nous trouvons le mémoire sur l'*Espagne scientifique*. Ce travail renferme une histoire de la science en Espagne, des renseignements complets sur les observatoires de ce pays, ses astronomes, ses académies, ses universités, sur l'organisation de toutes ces institutions; l'auteur termine par un examen des travaux de statistique et de géodésie.

Mailly est un écrivain consciencieux au plus haut degré; sa qualité maîtresse est de ne parler que *de visu* ou d'après des documents de première main.

Les publications que nous venons de passer en revue rapide ne sont pas les seules que l'on doit à cette période de la vie de notre confrère : le 3 mars 1838, MM. Belpaire et Quetelet lurent à l'Académie un rapport concernant une notice de Mailly sur le phénomène des marées, et celle-ci a été insérée dans les mémoires in-4°. M. Whewell, de la Société royale de Londres, avait sollicité du Gouvernement belge des observations de marées sur la côte de notre pays; ce plan fut exécuté, et MM. Belpaire et Quetelet avaient remis à Mailly tous les documents reçus, pour les réduire et les discuter. « Les deux principaux » éléments, disent les rapporteurs, sur lesquels ont porté » les calculs sont relatifs à l'*établissement du port* et à » l'*unité de hauteur des marées*. Ils ont été calculés soi» gneusement par M. Mailly, et si les résultats obtenus » n'ont peut-être pas encore toute la précision que l'on » pourrait désirer, cela tient uniquement à ce que les » observations n'ont pas toujours été à l'abri de tout

» reproche. Les valeurs obtenues seront néanmoins d'une » utilité pratique incontestable (1). »

En 1845, Mailly calcule l'orbite de la comète du 2 juin (2).

En 1846, il présente à l'Académie un mémoire *Sur l'éclipse solaire du 9 octobre 1847;* ce travail est inséré au Bulletin; il a pour but de déterminer les principales circonstances numériques du phénomène pour la Belgique, et l'auteur y compare les méthodes de calcul employées à Berlin et à Greenwich et les Éphémérides du *Nautical Almanac* et de la *Connaissance des temps*. Les Bulletins de 1848 contiennent encore de notre confrère une note *Sur la collimation de la lunette méridienne.*

En 1850, Mailly publie ses *Principes de la science du calcul* (arithmétique et algèbre); ce petit traité, qui conduit le lecteur depuis l'exposé des premières règles de l'arithmétique jusqu'à l'équation exponentielle, est un modèle de clarté, et celui qui le possédera à fond peut se considérer comme bien préparé à aborder la suite des études mathématiques. On y trouve aussi un abrégé intéressant de l'histoire de l'arithmétique et de l'algèbre, et Mailly est dans le vrai en disant lui-même que ce petit ouvrage renferme beaucoup de choses qu'on ne trouve point dans des traités élémentaires beaucoup plus volumineux.

(1) *Nouveaux Mémoires* in-4° de l'Académie, t. XI.

(2) *De l'astronomie dans l'Acad. royale de Belgique*, rapp. séculaire, p. 83.

II.

Pendant la période de sa carrière que nous venons de retracer, Mailly, porté par ses goûts vers les voyages autant que vers l'art et la science, a parcouru déjà une grande partie de l'Europe : la France, Paris surtout, la Hollande, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, les Hébrides ; il a poussé jusqu'au Maroc. Partout il a visité les observatoires et leurs astronomes, les institutions scientifiques remarquables, les théâtres ; il a entendu les artistes en renom ; et, sous ce rapport, singulièrement privilégié dès ses premiers voyages à Paris, en 1836 et en 1840 notamment, il a vu le Théâtre-Italien dans toute sa splendeur ; il a pu apprécier le talent incomparable de Rubini, de Tamburini, de Lablache, de la Grisi et de la Persiani. Il a vu Rachel au Théâtre-Français. Il a fait la connaissance de savants célèbres comme Bouvard, Gambart, Gambey ; il a assisté aux séances de l'Institut. Il faut parcourir les itinéraires de ses voyages, qui suivent son *Autobiographie*, pour se faire une idée de la passion qu'il mettait à poursuivre ce triple but : étudier l'organisation des établissements scientifiques et surtout des observatoires, pour recueillir les matériaux de ces notices si remarquables que nous avons déjà signalées ; nouer des relations personnelles avec les savants de tous les pays, et entendre exécuter les plus belles productions de l'art par leurs interprètes les plus autorisés ; il n'épargne rien pour réaliser cet idéal si cher, et nous le voyons

entreprendre souvent des voyages très longs pour entendre un opéra, pour revoir un artiste renommé. Souvent il fait le voyage d'Allemagne pour assister aux festivals célèbres de ce pays, tantôt à Düsseldorf, tantôt à Cologne, tantôt à Aix-la-Chapelle, tantôt à Bonn. En 1843, il est à Vienne, et ne manque pas de visiter le cimetière de Wæring, où sont déposés les restes de Beethoven et de Schubert; plein d'émotion, il détache des feuilles et des herbes de ces tombes modestes et les emporte comme des reliques (1). Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur, désireux de connaître les étapes nombreuses parcourues par Éd. Mailly, à son ouvrage posthume; partout il retrouvera la précision du savant qui se rappelle, pour chaque voyage et à la minute près souvent, l'heure du départ et de l'arrivée, et l'enthousiasme de l'artiste émerveillé devant toutes les manifestations de l'art.

III.

Nous sommes en 1867; Mailly est arrivé à la fin d'une première phase de sa carrière; une trop grande application au travail, une trop forte contention d'esprit dans ses fonctions absorbantes à l'Observatoire surtout, avaient légèrement compromis sa santé; en 1865, au retour de son voyage d'Espagne, une congestion de l'oreille droite l'a profondément affligé; ce mal s'est dissipé, mais lui a inspiré l'idée de demander sa retraite; ses longs services à l'Observatoire lui ont valu, en 1859, la croix de cheva-

(1) Ouvrage cité, p. 82.

lier de l'ordre de Léopold. Une autre distinction très flatteuse lui est réservée pour prix de ses longs et consciencieux travaux : le 16 décembre 1867, l'Académie l'appelle dans son sein en qualité de correspondant. Combien Mailly fut sensible à ce juste hommage rendu à son mérite, tout le restant de sa carrière est là pour l'attester. On peut dire que, dès ce moment, il songe avant tout à remplir dignement son rôle d'académicien : historien, savant, artiste, nous le voyons assister ponctuellement à *toutes* les séances de notre Compagnie, aussi bien à celles des Classes des lettres et des beaux-arts qu'à celles de la Classe des sciences ; il prend part aux travaux des trois Classes en adressant des mémoires et des communications à chacune d'elles, et plus tard, lorsque l'âge et les infirmités lui auront rendu les déplacements bien difficiles, nous le verrons encore arriver en voiture à chaque réunion, longtemps avant l'heure, et se traîner avec peine à son fauteuil, où, accablé de fatigue, il attendra l'ouverture de la séance.

Mailly comprend les obligations que lui impose la haute distinction dont il est l'objet ; dans son mémoire concernant l'histoire des sciences et des lettres en Belgique pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, il rappelle que le règlement de l'ancienne Académie de l'impératrice Marie-Thérèse imposait aux membres de produire tous les ans au moins un mémoire, et aux académiciens étrangers un mémoire tous les trois ans ; il ne faillira pas à la tâche ; dès l'année 1869, notre confrère peut d'ailleurs, sans entraves, consacrer à ses recherches historiques et scientifiques de prédilection des loisirs noblement conquis : le 25 mars 1869, il obtient sa démis-

sion honorable de secrétaire du Musée de l'Industrie et d'aide à l'Observatoire royal; dans une lettre datée du 14 avril, M. Pirmez, ministre de l'intérieur, lui exprime sa satisfaction pour les services rendus : « Sur votre » demande, il vous a été accordé démission honorable » des fonctions que vous avez remplies à l'Observatoire » royal de Bruxelles et au Musée de l'Industrie. Je saisis » cette occasion, Monsieur, pour rendre hommage au » talent distingué et au zèle dont vous avez fait preuve » dans l'exercice de ces fonctions. Pendant votre longue » et honorable carrière, vous avez rendu d'importants » services, ils ont été justement appréciés, et je me fais » un devoir de vous en remercier au nom du Gouverne- » ment (1). »

Le 2 avril, il est déchargé, sur sa demande, de ses fonctions à l'École militaire et obtient le titre de professeur honoraire.

C'est alors que Mailly devient l'historien de l'Académie; c'est alors que paraissent successivement dans nos recueils ces œuvres de longue haleine et de haut mérite qui ont immortalisé son nom.

Le 2 mars 1872, il présenta à l'Académie un important travail intitulé : *Tableau de l'astronomie dans l'hémisphère austral et dans l'Inde;* cet ouvrage est inséré dans le recueil in-8°. « Dans ce mémoire, dit M. E. Quetelet, » chargé d'examiner le travail de notre confrère en qua- » lité de premier commissaire, M. Mailly nous présente » les progrès successifs accomplis dans la connaissance » du ciel austral, depuis l'époque où les premiers navi-

(1) Ouvrage cité, p. 18.

» gateurs franchirent la ligne jusqu'au moment actuel.
» Le mémoire est divisé en vingt-deux chapitres qui trai-
» tent des différents voyages et des observatoires qui
» ont contribué à l'avancement de l'astronomie. Les tra-
» vaux sont généralement cités dans leur ordre chrono-
» logique. L'auteur examine toutes les questions qui ont
» été l'objet de l'étude des astronomes, telles que la
» position géographique des observatoires, les recher-
» ches faites pour obtenir de nouvelles déterminations
» de la grandeur de la Terre, les positions absolues des
» étoiles, les observations des planètes et des comètes,
» les différents travaux exécutés pour déterminer la
» parallaxe du Soleil et de la Lune, les recherches sur
» les mouvements propres et les parallaxes de quelques
» étoiles, sur les nébuleuses. L'auteur, en appréciant la
» précision des résultats obtenus par les différents astro-
» nomes, fait connaître les instruments que chacun d'eux
» a employés, et il a soin, dans des notes nombreuses,
» d'indiquer les sources à consulter (1). »

C'est ainsi que l'auteur passe en revue les travaux de Halley à Sainte-Hélène, de Lacaille au Cap; ceux de Brisbane, de Rumker, de Dunlop à Paramatta; il nous fait connaître les observatoires du Cap, de Madras, de Lucknow, de Trevandrum, du Chili, de Windsor, de Melbourne, de Sydney, d'Adelaïde, de Batavia, de Rio, de Cordoba.

En 1872, l'Académie célébrait le centenaire de sa fondation et elle désigna Mailly pour la rédaction du rapport séculaire sur les travaux astronomiques exécutés dans

(1) *Bull. de l'Acad.*, 2e série, t. XXXIII, p. 302.

son sein pendant cette période; notre confrère divise son travail, qui compte 208 pages in-4°, en quatre parties : la première comprend l'histoire de l'astronomie dans l'ancienne Académie jusqu'à la dernière séance de celle-ci, qui eut lieu le 21 mai 1794; la deuxième part du rétablissement de l'Académie par le roi des Pays-Bas en 1816, et va jusqu'à la nomination d'Ad. Quetelet comme secrétaire perpétuel, en 1834. La troisième période s'étend jusqu'en 1853, et la quatrième jusqu'en 1872. C'est une étude très complète, contenant la liste de tous les académiciens qui se sont occupés d'astronomie, les renseignements biographiques qui les concernent, la mention de leurs communications et l'analyse de leurs travaux.

Le 16 décembre 1874, Mailly prononça l'éloge d'Ad. Quetelet en séance publique de la Classe des sciences; c'est un résumé de l'étude complète qu'il a rédigée sur la vie et les travaux du premier directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles.

Notre confrère réunissait déjà les éléments de ses importantes publications historiques, et, en 1876, il présenta un travail dans lequel il manifeste son intention de réunir les matériaux d'une histoire des sciences et des lettres en Belgique, pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle; il montre les lacunes qui existent pour cette époque; c'est à peine, dit-il, si les membres qui composaient l'ancienne Académie sont connus; il traite ensuite du projet, formé en 1786, d'attacher von Zach à l'Université de Louvain en y érigeant un observatoire; dans un autre travail, il montre que le discours placé en tête des mémoires de l'Académie impériale et royale de Bruxelles doit être attribué à Des Roches et non à Gérard.

Cette notice contient de nombreux renseignements sur Gérard, le plus ancien secrétaire perpétuel de l'Académie. Puis c'est un mémoire sur Rombaut Bournons, professeur de mathématiques, dont l'auteur fait connaitre en détail les travaux et la méthode d'enseignement.

Le 15 décembre 1876, Mailly est nommé membre titulaire de l'Académie; le 1er décembre 1877, la Société belge de géographie l'admet parmi ses membres effectifs.

Le 10 octobre 1878, notre confrère présente à la Classe des beaux-arts son mémoire *Sur les origines du Conservatoire royal de Bruxelles*. Cette étude comprend l'histoire de l'École de chant (1813-1826) et celle de l'École royale de musique (1826-1832), qui précédèrent le Conservatoire actuel; les classes de celui-ci s'ouvrirent en 1833. L'auteur remplit son œuvre de renseignements nombreux et intéressants, puisés toujours aux sources de première main et concernant les professeurs de l'établissement, leurs élèves, leurs méthodes, les artistes distingués qu'ils ont formés, les lauréats de ces écoles de musique.

En juillet 1879, c'est un mémoire sur le naturaliste français Adanson et sur les négociations entamées avec ce botaniste célèbre pour l'amener à venir enseigner à l'Université de Louvain. Comme toujours, l'auteur expose cet épisode de l'histoire de la science en Belgique en produisant les documents authentiques qui s'y rapportent, à savoir des lettres échangées entre Nélis, Adanson et le comte de Cobenzl.

En 1880, Mailly soumet à la Classe des beaux-arts une note *Sur une partition autographe de Berton;* il s'agit de la partition de la grande cantate intitulée : *Thésée*, qui

aurait été exécutée à Bruxelles en présence de Napoléon. D'après Mailly, ce fait se serait passé en 1803, à l'époque du premier séjour de Bonaparte dans la capitale. L'auteur expose les raisons qui militent en faveur de cette opinion. Il fait remarquer à la Classe des beaux-arts le peu de notions que nous possédons sur l'histoire de la musique à Bruxelles, pendant la domination française; il propose de mettre au concours l'exposé de la situation de la musique en cette ville, de 1794 à 1814 et de 1814 à 1830. Il offre la partition autographe de Berton à la bibliothèque du Conservatoire.

Au mois d'octobre de la même année, notre confrère présente à la Classe des sciences ses Notices sur les anciens académiciens De Beunie et Caels. L'auteur analyse soigneusement les œuvres de ces deux médecins : le premier se distingua notamment par des travaux de chimie et obtint une récompense de l'Académie des sciences de Paris, pour ses recherches sur le salpêtre. Le second, habile praticien, ne fut pas sans avoir des démêlés assez curieux avec l'un de ses collègues, le médecin Van Asbroeck, démêlés que Mailly raconte en détail.

Le 6 mars 1882, la Classe des lettres reçoit sa notice *Sur quelques mémoires concernant les comtes de Hainaut et le royaume de Lotharingie, présentés aux concours de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*. L'auteur s'occupe d'abord d'un mémoire que le chanoine Ernst envoya en réponse à une question posée par l'Académie en 1783; ce mémoire porte pour titre : *Mémoire historique et critique sur les comtes de Hainaut de la première race*. Mailly est d'opinion que si le chanoine Ernst n'obtint ni le prix, ni l'accessit à ce

concours, c'est parce que son mémoire ne répondait pas à la question posée, et non parce qu'il avait été envoyé tardivement, comme l'a supposé M. De Ram. Dans la seconde partie de sa notice, Mailly traite de deux mémoires dus au chanoine Isfride Thys, et qui obtinrent un prix et un accessit au concours de 1793. Notre confrère, suivant sa coutume, nous fait connaître divers documents tirés des archives de l'Académie, notamment des extraits du rapport de Lesbroussart.

Mais ces notices détachées n'étaient que le prélude de la grande publication à laquelle Éd. Mailly travaillait depuis plusieurs années. A la séance de la Classe des sciences d'avril 1882, il soumit à l'Académie son volumineux ouvrage intitulé : *Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*. Ce long mémoire occupe les tomes XXXIV et XXXV des mémoires in-8° de l'Académie. C'est l'histoire d'un quart de siècle, établie sur des documents tous de première main, empruntés aux archives de l'Académie et de l'État, racontée en quelque sorte par les contemporains, suivant la méthode de l'auteur. Nous y voyons d'abord l'établissement d'une société littéraire aux Pays-Bas autrichiens. Le premier livre nous relate l'histoire de la société avant et après son érection en Académie. Le livre II fait connaître les mémoires lus ou présentés dans les séances. Le livre III traite des concours; enfin un dictionnaire biographique présente des renseignements précis sur les fondateurs de l'institution, ses membres, ses lauréats et toutes les personnes dont les annales de l'Académie ont conservé la trace. Cet immense travail fait connaître, année par année, les mémoires présentés à l'Académie,

par des extraits, par les rapports ou par les discussions auxquels ils ont donné lieu; il en est de même des mémoires de concours. L'auteur y a ajouté la liste complète des mémoires de concours qui ont été publiés.

« On ne peut que féliciter l'auteur d'avoir mis tant de » soin et de patience dans ce travail considérable, dit » M. Chuquet, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, de Paris; il n'a pas oublié un seul document » important; il n'y a dans son ouvrage, pour employer » son expression, aucune de ces notions superficielles et » de ces aperçus vagues qui n'apprennent rien; on lit » avec intérêt le récit des efforts que tentaient un petit » groupe d'hommes instruits et dévoués pour ranimer en » Belgique la vie scientifique. Toute l'histoire des belles-» lettres aux Pays-Bas pendant la dernière partie du » XVIIIe siècle est, pour ainsi dire, contenue dans les » travaux de l'ancienne Académie de Bruxelles; en ana-» lysant longuement et minutieusement tous ces travaux, » en exposant les observations et les discussions qu'ils » provoquaient dans l'Académie, en résumant tout ce qui » a fait l'objet des discussions de la Société, M. Mailly » a écrit l'histoire du mouvement littéraire et scienti-» fique en Belgique dans la seconde moitié du siècle » dernier (1). »

Le 5 juillet 1883, Mailly entretient la Classe des beaux-arts de *Quelques desiderata de l'histoire de l'art en Belgique.*

En décembre 1886, c'est son *Étude pour servir à l'histoire de la culture intellectuelle à Bruxelles pendant la*

(1) Voir ouvrage cité, p. 30.

réunion de la Belgique à la France; il nous fait connaître l'enseignement public introduit à Bruxelles par le nouveau régime, les sociétés savantes et littéraires dont cette ville devint le siège, les collections diverses qu'on y forma, les travaux littéraires ou scientifiques des hommes de l'époque.

En juin 1888, la Classe des lettres reçut son dernier mémoire, intitulé : *La Société de littérature de Bruxelles (1800-1823)*. Dans la première partie, nous voyons l'histoire de cette Société racontée d'après les documents soit imprimés, soit manuscrits ; la seconde partie renferme un examen des recueils de poésies publiés de 1801 à 1823, la table alphabétique des auteurs et un dictionnaire biographique. L'auteur fait connaître les règlements de la Société, ses membres et leurs œuvres.

D'un autre côté, Mailly n'avait point cessé de collaborer à l'Annuaire de l'Observatoire; le volume de 1871 contient encore de lui une notice *Sur la population de la Belgique;* le volume de 1873, une étude *Sur la population de la terre*, et l'Annuaire de 1876, la *Traduction de la notice biographique de Frédéric Argelander, par Schönfeld.*

Plusieurs fois le pays eut recours aux lumières de notre confrère : en 1855, 1856 et 1857, il fit partie du jury de concours des écoles moyennes; en 1869, du jury chargé de juger le concours universitaire; en 1879, du jury chargé de décerner le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques; il remplit les fonctions de secrétaire de ce jury. Nommé, le 5 juillet 1877, membre de la Commission de l'Observatoire royal de Bruxelles, il fut le secrétaire de ce collège; il fut appelé, après la retraite de Houzeau, à diriger cet établissement de

concert avec ses deux confrères, Stas et Liagre, par arrêté du 24 décembre 1883; le 15 mai 1885, sur sa demande, il reçut sa démission honorable de membre du comité directeur.

Chevalier de l'ordre de Léopold depuis le 15 novembre 1859, Mailly fut promu officier en 1884, et reçut aussi, en 1886, la croix civique de première classe.

Appelé par ses confrères aux fonctions de directeur de la Classe des sciences de l'Académie en 1886, il prononça, en séance publique du 16 décembre de cette année, un discours ayant pour objet : *Les sociétés savantes et littéraires établies à Bruxelles sous la domination française*, fragment de son mémoire sur ce sujet et que nous avons résumé plus haut

On lui doit encore des notices biographiques sur Richard Van Rees, sur Ad. et Ern. Quetelet, et un grand nombre de rapports sur des travaux présentés à notre Compagnie.

IV.

Pendant cette période, Mailly avait continué ses voyages; presque chaque année le ramenait à Paris; en 1869, il visite encore l'Italie, Vienne, Pesth, Prague, Dresde, Berlin; il est reçu à l'Observatoire de cette dernière ville par Foerster, dont il a connu aussi le célèbre prédécesseur, Encke; en 1870, il entend avec enthousiasme la Nilson dans *Hamlet*; en 1872, désigné par l'Académie pour la représenter au Congrès de statistique de Saint-Pétersbourg, il ne peut s'acquitter de cette mission, mais entreprend néanmoins un voyage de trois

mois qui lui fait parcourir la Russie, la Suède et le Danemark. En 1875, il visite de nouveau l'Italie, et, se trouvant à Naples, il constate qu'il a visité l'Observatoire de cette ville sous trois directions différentes : en 1841 il y a trouvé Capocci, en 1858 Del Re, et en 1875 c'est De Gasparis. En 1876, il assiste à Bayreuth à l'inauguration du théâtre de Wagner. En 1881, il visite encore la Hollande, et ne clôt la série de ses expéditions qu'en 1885, par quelques visites à l'Exposition universelle d'Anvers.

Mailly consacre à ces dernières excursions à Anvers un dernier chapitre de deux lignes dans ses *Itinéraires de voyages...*

V.

Après avoir suivi Édouard Mailly dans la première période de sa carrière, celle où il fut l'aide d'Ad. Quetelet à l'Observatoire, nous l'avons vu parcourir brillamment sa seconde période qui prend cours lors de sa nomination à l'Académie royale de Belgique; nous avons vu le zèle qu'il a mis à s'acquitter des devoirs qui lui incombaient en cette nouvelle qualité : nous trouvons en lui l'académicien modèle, préoccupé du seul souci du progrès de la science, car il aime celle-ci pour elle-même, et quiconque la sert avec désintéressement est certain de gagner ses plus chaudes sympathies; aussi est-ce vers l'Académie et vers les savants belges désireux de cultiver la science pour la science que se portent ses dernières pensées. Mailly est le fils de ses œuvres, et sa dernière volonté, inspirée par un noble sentiment de générosité en même temps que par son amour de la science, fut qu'un

prix soit fondé pour récompenser les Belges qui auront contribué au progrès de l'astronomie ou au développement du goût des études astronomiques dans le pays : il lègue, à cet effet, une somme de 10,000 francs à l'Académie royale de Belgique.

Notre savant et vénéré confrère mourut à Saint-Josse-ten-Noode, le 8 octobre 1891.

F. TERBY.

LISTE DES OUVRAGES DE N.-É. MAILLY.

(Extraite de son autobiographie.)

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES.

Mémoires.

Sur les marées en différents points des côtes de Belgique. 1838; 24 pp. et 2 pl. (*Nouveaux Mémoires* in-4°, t. XI.)

Tableau de l'astronomie dans l'hémisphère austral et dans l'Inde. 1872; 236 pp. (*Mém.* in-8°, t. XXIII.)

ÉTUDES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES LETTRES EN BELGIQUE PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE : Préliminaires.

Du projet qu'on avait formé en 1786 de créer une chaire à l'Université de Louvain pour l'astronome de Zach et d'y ériger un observatoire. 1876; 16 pp. (*Mém.* in-8°, t. XXVII.)

Le discours préliminaire placé en tête des Mémoires de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. Le premier secrétaire de l'Académie, Gérard 1876 ; 18 pp. (*Ibid.*)

Notice sur Rombaut Bournons, membre de l'Académie. 1876; 32 pp. (*Ibid.*)

Sur le dessein qu'on avait formé en 1760 de faire l'acquisition du naturaliste Michel Adanson et de son cabinet pour l'Université de Louvain. 1879 ; 20 pp. (*Ibid.*, t. XXIX.)

Notice sur Jean-Baptiste de Beunie, membre de l'Académie. 1880; 22 pp. (*Ibid.*, t. XXXI.)

Notice sur Théodoric-Pierre Caels, membre de l'Académie. 1880; 16 pp. (*Ibid.*)

Les origines du Conservatoire royal de musique de Bruxelles. 1878; II et 124 pp. (*Mém.* in-8°, t. XXX.)

Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. 1882, t. I, de II et 720 pp; t. II, de 428 pp. (*Ibid*, t. XXXIV et XXXV.)

Étude pour servir à l'histoire de la culture intellectuelle à Bruxelles pendant la réunion de la Belgique à la France. 1887; 45 pp. (*Mém* in-8°, t. XL)

La Société de littérature de Bruxelles. 1888; 77 pp. (*Mém.* in-8°, t. XLI.)

Bulletins (1re série).

Sur l'éclipse annulaire du soleil du 9 octobre 1847. 1846; 16 pp. (T. XIII, 1re partie.)

Sur une méthode donnée dans les Mémoires de l'Académie royale de Belgique, pour déterminer la collimation d'une lunette méridienne. 1848; 13 pp. (T. XV, 2e partie.)

(2e série.)

Rapports sur les relevés de tremblements de terre de M. Alexis Perrey. 1871, 1873 et 1874. (T. XXXII, XXXV, XXXVI et XXXVIII.)

Discours prononcé aux funérailles de M. Adolphe Quetelet. 1874; 7 pp. (T. XXXVII.)

Rapport sur le mémoire de M. Terby concernant l'aspect physique de la planète Mars. 1874. (T. XXXVIII.)

ADOLPHE QUETELET. Biographie lue en séance publique de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, le 16 décembre 1874. 29 pp. (T. XXXVIII.)

Rapport sur une note de M. Van Rysselberghe sur les oscillations du littoral belge. 1878. (T. XLV.) — Supplément au rapport précédent. 1878 (*Ibid.*)

Discours prononcé aux funérailles de M. Ernest Quetelet. 1878; 4 pp. (T. XLVI.)

Sur une partition autographe de Berton. — Sur l'opportunité de mettre au concours l'histoire de la musique à Bruxelles de 1794 à 1814 et de 1814 à 1830. 1880; 3 pp. (T. XLIX.)

(*3e série*)

Sur quelques mémoires concernant les comtes de Hainaut et le royaume de Lotharingie, présentés au concours de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. 1882; 6 pp (T. III.)

Sur quelques DESIDERATA de l'histoire de l'art en Belgique. 1883; 3 pp. (T. VI.)

Rapport sur les observations des étoiles filantes périodiques faites à Louvain, en 1882 et 1883, par M. Terby. 1883. (T. VI.)

Les sociétés savantes et littéraires établies à Bruxelles sous la domination française. Discours prononcé à la séance publique de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, le 16 décembre 1886; 7 pp. (T. XII.)

Annuaire.

Essai sur la vie et les ouvrages de L.-A.-J. Quetelet. Année 1875; 194 pp.

Notice nécrologique sur Richard Van Rees. Année 1877; 24 pp.

Notice nécrologique sur Ernest Quetelet. Année 1880; 50 pp.

Centième anniversaire de fondation.

De l'astronomie dans l'Académie royale de Belgique. Rapport séculaire (1772-1872). 1872; 208 pp. (T. II.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Collaboration aux Annales, aux Annuaires et à l'Almanach séculaire de l'Observatoire royal de Bruxelles. (1833-1870.)

Collaboration à la Correspondance mathématique et physique, publiée par A. Quetelet. 1838 et 1839. (T. X et XI.)

Constantes pour Bruxelles (Observatoire royal). 9 pp. (*Annuaire de l'Observatoire* de 1840.

Notice sur les accroissements que le système solaire a reçus depuis l'année 1843; 30 pp. (*Annuaire* de 1853)

Notice historique sur les satellites des planètes; 23 pp. (*Annuaire de l'Observatoire* de 1854.)

Traduit en italien dans l'*Annuaire de l'Observatoire de Naples*, pour 1857.

Sur la population de la Belgique, d'après le recensement de 1856; 12 pp. (*Annuaire* de 1858.)

Relation d'un voyage fait en Sicile et dans le midi de l'Italie, pendant les mois de mai et de juin 1858; 72 pp (*Annuaire* de 1859.)

Traduit en allemand dans la *Wochenschrift für Astronomie, Meteorologie und Geographie*, année 1860.

Sur la population de la terre, d'après M. Dieterici; 12 pp. (*Annuaire* de 1859.)

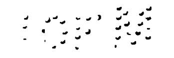
Traduit en italien dans l'*Annuaire du Musée royal de physique et d'histoire naturelle de Florence*, pour 1860.

Précis de l'histoire de l'astronomie aux États Unis d'Amérique; 88 pp. (*Annuaire* de 1860.)

Reproduit dans le journal l'*Institut* et traduit en italien dans la *Correspondenza scientifica* de Rome.

Essai sur les institutions scientifiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. 1867; in-18 de 632 pp.

Les différents chapitres de cet ouvrage avaient paru successivement dans l'*Annuaire de l'Observatoire*, de 1861 à 1867. Plusieurs avaient été reproduits, en 1864 et en 1865, dans la *Revue britannique* à Paris. Le chapitre relatif à l'*Institution royale de la Grande-Bretagne* a été traduit en anglais dans l'*Annual Report of the Board of Regents* de la *Smithsonian Institution*; Washington, 1868.



L'Espagne scientifique ; 110 pp. (*Annuaire* de 1868.)

Reproduit en grande partie dans les *Archiv der Mathematik und Physik* de Grunert. Greifswald, 1868.)

Sur la population de la Belgique d'après le recensement de 1866; 15 pp. (*Annuaire* de 1871)

Sur la population de la terre ; 26 pp. (*Annuaire de l'Observatoire* de 1873.)

Frédéric Argelander. Notice biographique, traduite de l'allemand, de Schönfeld. Avec une introduction du traducteur; 44 pp. (*Annuaire* de 1876.)

Théorie complète du calendrier, avec dix tables ; 55 pp. (*Almanach séculaire*, publié en 1854.)

Catalogue des collections du Musée de l'Industrie. 1846; in-8° de 248 pp.

Principes de la science du calcul (arithmétique et algèbre). 1850 ; in 12 de 230 pp., avec deux portraits, publié dans l'*Encyclopédie populaire* de Jamar.

Sur la théorie des probabilités et ses applications aux sciences physiques et sociales, par sir John F.-W. Herschel.

Traduit de l'anglais et placé en tête de la *Physique sociale* de M. Ad. Quetelet. 1869 ; in-8° de 89 pp.

Itinéraires et souvenirs de voyages, précédés d'une autobiographie. Bruxelles, Hayez, 1891 ; in-8° de 152 pp. Ouvrage posthume.





NOTICE

SUR

JEAN-AUGUSTE-ULRIC SCHELER,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Ebnat le 6 avril 1819, mort à Ixelles (Bruxelles) le 16 novembre 1890.

La Belgique est facilement hospitalière. Elle l'a été de tout temps ; c'est comme une condition de son génie, une nécessité de sa situation géographique. Au centre de l'Occident européen, rendez-vous incessant, dès le début de son histoire, des Gaulois et des Germains, elle n'aurait pu être exclusive. Mais son originalité n'a rien à craindre de cet accueil des éléments étrangers. Elle les absorbe à son profit, et les naturalisés deviennent souvent ses meilleurs citoyens. Cette assimilation est rapide autant que fructueuse lorsque, comme chez Scheler, on y est préparé par une affinité de caractère et par l'habitude de situations analogues à celles de la patrie adoptive. Rien qu'à énumérer les études et les travaux de ce romaniste

né en Suisse, une sorte d'harmonie préétablie semble présider à sa transformation en citoyen belge. Scheler ne faisait qu'obéir à la logique de ces faits, lorsque sa science le ramenait sans cesse à la glorification d'un pays auquel il avait été prédestiné. Aussi avait-il une haute idée de ses devoirs patriotiques. En toute rencontre, il aimait à les associer à ses devoirs de savant.

***

Ebnat, où Auguste Scheler est né le 6 avril 1819, est un des plus pittoresques villages du canton de Saint-Gall. Cette vallée de la Thur, le Toggenburg appartînt longtemps à la riche abbaye carolingienne. Aujourd'hui protestants et catholiques vivent dans la plus parfaite concorde, de même que, non loin de là, vers Coire, au pays *roumansch*, les éléments latins et germaniques se touchent sans se heurter.

A six ans (en 1825), le futur romaniste, fils d'un pasteur évangélique, suit son père à Lausanne, la ville romande si souvent citée dans l'histoire littéraire. « A Pâques 1830, écrit Scheler, non sans fierté, dans son journal intime, je me trouvai être le premier de la promotion (troisième classe du collège cantonal). » C'était une des meilleures écoles du pays de Vaud.

Cette même année, « mon père quitte Lausanne pour l'Allemagne. Mes deux frères et moi sommes placés dans un établissement de jeunes gens à Kornthal, à deux lieues de Stuttgart ». Là s'était fondée, en 1819, une colonie de luthériens dissidents, une sorte de frères moraves, doux, tolérants et puritains sans mièvrerie mystique. Le

directeur était, en 1830, le Dr Johann Kullen. Auguste Scheler, de plus en plus studieux, eut dès lors cette discipline du travail obstiné qui fit sa force, et cette douceur d'âme bien équilibrée qui donnait tant de charme à son commerce. En voici une preuve curieuse ; elle se trouve dans le journal déjà cité :

« Pendant les premières vacances d'automne, à l'occasion d'une visite que mes deux frères et moi nous fîmes à notre père, occupé alors à classer la bibliothèque de famille du baron von Palm, à Esslingen, il fut convenu que je resterais dans la famille du baron pour être le compagnon d'études de son fils Julius, et que je suivrais avec lui, en dehors des leçons données par le précepteur du jeune homme (le Dr Christophe Ulrich Hahn, candidat en théologie), les classes de l'École latine de la ville (1). »

Notre induction, on le voit, n'est pas très hasardeuse : l'écolier de douze ans, après avoir servi de modèle à ses frères, avait d'emblée conquis la sympathie d'un grand seigneur soucieux de bonne éducation et de bonnes études.

***

Mais il fallut bientôt quitter la petite ville gothique, toute pleine des souvenirs du poète meister Heinrich et des réformateurs Luther et Mélanchthon. Le père de Scheler, qui avait des amis à Bruxelles, avait reçu plus d'une invitation pressante à venir solliciter la place de pasteur à l'église évangélique. Le célèbre Merle d'Aubi-

(1) Papiers de famille.

gné, l'historien de la Réformation au XVI[e] siècle, venait d'être rappelé à Genève pour y professer l'histoire ecclésiastique. Il était déjà remplacé à Bruxelles lorsque la famille Scheler y arriva. Le roi Léopold ayant appris l'achoppement rencontré par un savant compatriote (il était, en effet, de Cobourg), lui fit espérer un emploi dans sa maison particulière, alors en voie de formation. En 1832, le père de Scheler, après avoir été quelque temps chapelain de la Cour, fut nommé bibliothécaire de Sa Majesté. Tandis qu'il résidait à Bruxelles avec sa femme et ses deux filles, ses fils avaient été envoyés au collège royal de Stuttgart. Le jeune Auguste s'y distingua de plus en plus, et put même, dès l'âge de quinze ans, donner des leçons particulières de langue française.

En 1835, nous le trouvons inscrit à l'Université d'Erlangen, dans la faculté de théologie. On sait que c'est la seule université protestante de Bavière (1), et que son séminaire philologique a eu une grande notoriété. Outre les cours de Harless sur les Épîtres de saint Paul, d'Olshausen sur la doctrine de saint Jean, de Drechsler sur le livre de Job et de Hoffmann sur les psaumes messianiques, le jeune étudiant goûtait fort les leçons du D[r] Kopp sur le *Cratyle* et la philosophie du langage. Cette analyse de la causerie linguistique la plus ancienne et peut-être la plus pénétrante du monde parait l'avoir profondément impressionné. Dès le second semestre (1836-1837), il renonce à la théologie pour se con-

(1) En 1685, après la révocation de l'édit de Nantes, les Huguenots français vinrent y apporter leur industrie. Tout un quartier garde encore le souvenir de ces réfugiés.

sacrer exclusivement, ou, du moins, principalement aux études philologiques. Louis Doederlein (qui mourut à Erlangen en 1863) l'intéressait vivement par sa *Vergleichende Syntax* et sa façon suggestive de diriger les exercices du séminaire. On a dit fort justement que cette classe intime était comme la famille du professeur enthousiaste; il la sollicitait surtout au robuste travail du matin : *Musis aurora benigna*... « Les anciens — c'était son mot favori — sont des amis fidèles, mais ils ne viennent pas au-devant de nous et ne nous sautent pas au cou; ils veulent être pris de force. »

***

A chaque vacance, Scheler avait hâte de revoir sa famille à Bruxelles. Le besoin de l'ambiance domestique n'était tempéré en son cœur que par le bonheur d'écouter des maitres célèbres, dont il a toujours parlé avec un respect attendri. Que de fois sa pensée reconnaissante s'est reportée vers Bonn, où il fit son quatrième semestre (1837-1838) avec d'autant plus d'ardeur qu'il était plus près du toit de ses parents ! A Bonn, il entendait Welcker développer sa *Théorie des dieux grecs* par le sens historique comme par l'imagination divinatrice, ou interpréter Pindare en artiste idolâtre de l'art antique. Klausen faisait valoir l'éthopée de l'Ajax de Sophocle et Naecke la *Curiosa felicitas* d'Horace, « ki tant ot de sens et de grasce ».

Revenu encore à Bonn pour un nouveau semestre, l'infatigable studieux associa la philosophie et l'histoire de l'art à tout ce que demandait l'encyclopédie philologique

de Welcker. A Munich, où il passa l'année suivante, il trouva Thiersch, le maître de Doederlein et Schelling, le créateur de l'idéalisme transcendantal. Dans les intervalles des cours, il préparait sa dissertation latine. En attendant les suprêmes épreuves du doctorat en philosophie et lettres, il s'établit comme précepteur des enfants de son oncle à Augsbourg. C'est là qu'il a fait imprimer sa thèse inaugurale *De Juliani Apostatæ ea vitæ parte quæ præcessit imperium*. L'auteur signait *Coburgensis* et s'inspirait d'une épigraphe empruntée à Pindare : « Dieu peut changer le jour en nuit et enténébrer la clarté la plus pure ». L'œuvre était dédiée à la fois au Dr Christophe Hahn, qu'il avait connu à Esslingen (1), et à son père, « *carissimo Dr Sigismundo Scheler regis Belgarum bibliothecæ præposito* ». La préface, datée de Zurich, avril 1839, annonçait que la controverse serait faite *sine ira et studio*. Le sujet, un peu rebattu, serait renouvelé par un retour impartial et critique aux sources premières. Il s'est trouvé qu'après rédaction définitive, on était d'accord avec Gibbon. La difficulté vient de ce que, au lieu de consulter l'esprit de l'époque, on s'en tient à l'enthousiasme des payens ou au dénigrement des chrétiens. On perd de vue la grande influence des sophistes, ainsi que le syncrétisme néoplatonique conjuré à la fois contre le scepticisme d'Empiricus et la *nouveauté* du christianisme. D'autre part, Julien avait puisé chez Mardonius le culte d'Homère et Hésiode, tandis que la religion que lui imposait Constantin, mort *pontifex summus* et plus ou moins arien, n'était

(1) Nommé alors pasteur de Bœnnigheim.

qu'un badigeon de sépulcre blanchi, s'écaillant trop facilement. Est-ce qu'à cette époque ses condisciples d'Athènes, saint Basile et Grégoire de Nazianze, ne recevaient pas la même éducation semi-payenne? Et puis, celui qui fut à Lutèce un panthéiste naïf pouvait-il aimer la religion de l'assassin de son père? Au fond, l'initié de Mithra, l'enthousiaste de Libanius, ne fut jamais véritablement chrétien, bien qu'il ait été obligé de prendre la dignité d'anagnoste, la plus élevée dans les quatre ordres mineurs.

L'aspirant docteur s'appuyait, en passant, sur son professeur Schelling, à propos de l'immense influence sociale des mystères d'Iacchos. Au demeurant, malgré ses sympathies pour le fondateur de la première bibliothèque de Constantinople, Scheler est moins indulgent que Villemain, concluant que le neveu de Constantin « eut les mœurs pures et la tête exaltée ».

***

Cette thèse dont l'auteur espérait faire un jour un livre, il le déclarait tout en s'inclinant devant les critiques éventuelles, lui valut un glorieux diplôme dont, cinquante ans plus tard (en 1859), la commémoration fut célébrée à Erlangen et à Bruxelles (à l'Académie et dans le cercle de la famille). Cette dernière fête correspondait, après un demi-siècle, à la fête organisée par le père du lauréat. Le jeune docteur n'avait eu rien de plus pressé que de revenir à Bruxelles.

L'espoir de se fixer enfin dans la patrie adoptive de sa famille se réalisa. Scheler, après avoir quelque temps

aidé son père, notamment pour les acquisitions et le travail des catalogues, fut nommé bibliothécaire adjoint du Roi. Ce fut un nouveau stimulant pour cet amoureux du livre.

***

En 1841 parut à Bruxelles, chez Ch. Muquardt, un *Commentaire raisonné sur un livre d'Homère*, par A. S , « ancien élève de plusieurs universités allemandes », sous l'égide du mot de La Harpe : « Apprenez le grec, Lamotte, lisez-le dans sa langue! » On se proposait, par l'étude de la ravissante idylle de Nausicaa, de raviver parmi nous les études classiques, de les rendre plus profondes et, par là, plus utiles. On invoquait Bekker, l'ancien professeur de Louvain, et même Hegel affirmant que l'étude grammaticale et analytique des langues est une philosophie élémentaire. Aussi Humboldt, Bernhardy, Buttmann, Hermann, Nitzsch et Wolf arrivaient tour à tour à la rescousse pour que même des minuties philologiques devinssent suggestives d'esthétique et de littérature. Le style de ces notes était bien un peu naïf et même étrange pour nos étudiants, plus habitués alors aux traditions françaises; mais Scheler avait la foi, et il l'a prouvé dans sa « postface aux élèves sensibles et attentifs ». Il espérait qu'il ferait songer sérieusement à Homère, à ces lauréats que le Roi venait de féliciter au grand concours des fêtes de septembre. C'était, au surplus, à l'instigation de deux amis qu'il avait tenté cet essai, les Drs Eberg, professeur à Francfort, et Schwalb, professeur à Duisbourg, les titulaires de la dédicace. « Excusez, disait le

commentateur, les duretés et les germanismes de mon style allemand; j'en porterai toujours l'empreinte. »

***

L'an d'après, chez le même éditeur, parut un autre commentaire de texte grec. Cette fois, il s'agit de l'incomparable *OEdipe-Roi* qui, par l'immortelle souveraineté de l'art, malgré les horreurs et toutes les impossibilités, fait encore frisonner le Paris le plus mondain. Scheler dédie son nouvel effort à l'illustre Thiersch, son ancien directeur de séminaire philologique. « Depuis, ayant quitté l'Allemagne, j'ai vu que vous aviez sondé également les intérêts et les besoins de notre jeune Belgique, et je me suis fortifié moi-même à vos vues claires et à vos profondes observations. J'ai appris à mieux connaître, sous votre conduite, le champ sur lequel je travaille. » Le jeune humaniste faisait allusion au livre trop peu étudié de Thiersch : *Oeffentlich unterricht in Deutschland, Holland, Frankreich und Belgien*. Peut-être songeait-il aux mots de l'éminent ministre disant à des savants belges : « Vous serez mangés, Messieurs, mangés jusqu'aux os ! » (Voir Alph. Leroy, *Liber memorialis* de l'Université de Liège, p. xlviii.) Altmeyer, dans le *Trésor national*, tome III (1843), observa que ces deux livres classiques « feraient du bien dans notre décadence philologique ». Au reste, il ne trouvait pas les notes trop longues; elles n'avaient rien de la prolixité indiscrète et importune de Mathanasius.

Dans ce même *Trésor national*, récemment fondé pour propager le progrès scientifique, littéraire, artistique et industriel, Scheler fit admettre, en 1843-1844, trois articles portant pour titre : *Essai linguistique sur les éléments germaniques du dictionnaire français* (1). Ce fut pour beaucoup de compatriotes du linguiste, soit Wallons, soit Flamands, une surprise, une révélation. L'étymologie française n'était plus la fantaisie que raillait Voltaire, « où les voyelles ne sont rien et les consonnes fort peu de chose ». Cette alchimie des Estienne, des Caseneuve, des Ménage allait faire place à une véritable science des mutations des vocables, selon une genèse dont les lois étaient tour à tour physiologiques, psychologiques et historiques. *Alfana* ne viendrait plus d'*equus*, sans doute; mais au lieu de rire du va-et-vient des racines et des suffixes, du *corso ricorso* « qui les fait bien changer sur la route », Scheler espérait pouvoir dire un jour :

Je sais tous les chemins par où je dois passer.

C'était la guerre à l'ancien dilettantisme. Pour combattre « la divination sans critique », si l'on était heureux de citer l'abbé namurois Chavée, on était fier surtout de se dire l'élève de Diez, le maître des romanistes. Ce n'était pas qu'on eût suivi régulièrement, à Bonn, les cours du fondateur de la philologie nouvelle, mais sa *Grammaire des langues romanes* avait vivement impressionné le jeune étudiant. Nul mieux que Scheler, à cette

(1) Ce début de philologie romane fut d'abord intitulé : *Origine du français. Influence germanique.*

époque, ne pouvait apprécier la révolution que préparait ce livre. Ampère, sans doute, en avait été légèrement inspiré quand, en 1841, il esquissait son *Histoire de la formation de la langue française;* mais, même en Allemagne, on ne devinait pas encore l'avenir de la nouvelle science (1). Lorsque Chavée, en 1844, à l'amphithéâtre de l'École militaire de Bruxelles, faisait ses vibrantes conférences devant un auditoire où l'on remarquait le général Chazal, le professeur Baron, Van Bemmel et Scheler, il s'attachait plutôt à la linguistique générale (2). Dans l'*Essai* de l'ancien étudiant de Bonn, l'influence de Diez était nette, directe et, pour ainsi dire, topique. Il s'agissait des lois secrètes qui ont présidé à la formation des langues romanes et qui ont été découvertes et exposées par les soins des Schwenck, des Orelli et des Dietz. En Belgique, il semblait piquant, opportun de consulter les patois et les vieux trouvères pour démontrer ce qui est aujourd'hui banal : l'importance de la langue franque, ce flamand préhistorique, dans l'ensemble du dictionnaire français.

***

A côté de Raynouard le provençaliste, le germaniste Grimm et le sanscritiste Bopp étaient également invoqués. Quoi de plus naturel si l'on songe à la véritable genèse de la philologie romane? On sait comment Diez a trouvé sa voie enfin triomphale. Welcker, son compa-

(1) Cfr. PAUL MEYER, *Rapport sur les progrès de la philologie moderne* (BIBL:OTH. DE L'ÉCOLE DES CHARTES, 1874, p. 681).
(2) Cfr. POTVIN, *Histoire des Lettres en Belgique*, p. 174.

triote hessois et son frère d'armes de la guerre de l'Indépendance, l'avait poussé à l'étude de l'italien et de l'espagnol. Goethe, qu'il avait vu à Iéna en 1848, lui avait parlé, avec un enthousiasme de poète, des travaux romanistes de Raynouard. Diez fit ensuite un voyage à Paris pour y faire la connaissance personnelle de celui qui devait enseigner aux savants allemands l'importance exceptionnelle du provençal dans l'étude du moyen âge. Lui-même pourtant déclara un jour à son ami, à son ancien élève, M. Gaston Paris (Introd. à la trad. franç., p. xvi), que c'était surtout la *Deutsche Grammatik* de Jacob Grimm qui l'avait inspiré. Cette grammaire, dédiée à Savigny, était, en effet, une première adaptation des principes de l'*école historique*. Rien ne vient de rien, rien ne se fait sans le temps: tout, principalement dans les langues, se fait par soulèvements lents, par évolutions insensibles. Voilà ce que Scheler appelait « des lois secrètes » en insistant, dès cette époque éloignée, sur les études phonétiques aujourd'hui partout en vogue.

***

Il pouvait le faire chez nous comme il eût pu le faire s'il était resté, en Suisse, sur un domaine linguistique participant du nord et du midi, du germanique et du latin. Il n'y manqua pas, et c'est par là encore qu'il se naturalisa d'une façon bien intégrale, puisqu'il s'intéressait dès lors au flamand comme au wallon. Un moment pourtant il parut quitter son heureuse orientation. En publiant à Paris, sous le nom d'Udalric de Saint-Gall, son *Étude historique sur le séjour de l'apôtre saint Pierre à*

Rome, il semblait revenir à ses premières études d'Erlangen. Détail à noter : pour démontrer que saint Pierre n'est jamais venu à Rome, Scheler veut recourir *sine ira et studio* aux auteurs catholiques comme aux auteurs protestants. Il prélude, en quelque sorte, à ces conférences catholico-protestantes qui eurent lieu à Rome sur la même question, les 9 et 10 février 1872. « Mon travail a peut-être cela de particulier, qu'il ne soumet les origines de la papauté ni au sentiment de la foi purement évangélique, ni à l'examen de la raison absolue, ni au jugement du sceptique qui s'émancipe de toute espèce de confession religieuse, mais qu'il recherche seulement si les titres que Rome fait valoir pour étayer sa puissance peuvent subsister devant une saine critique historique, devant une lucide exposition et une sincère appréciation des faits que les divers monuments des siècles primitifs nous ont transmis. » Il ajoutait : « J'adore la plénitude des Écritures et je n'admets rien sans leur témoignage ».

***

Malgré le succès de sa dissertation, promptement traduite en anglais, Scheler retourne avec une nouvelle ardeur à ses travaux de romaniste. Encore en cette même année (1845), après avoir envoyé à une société de Mons une étude sur le roman-wallon, il adresse à l'Académie royale de Belgique un volumineux mémoire sur la conjugaison française. Cette fois, tout en rendant encore un pieux hommage à Friedrich Dietz, il crut pouvoir se déclarer disciple indépendant. Il s'était mûri par l'étude de nos vieux textes de langues, et même, à en juger par

quelques allusions, au contact de nos patois dont tout d'abord il avait pressenti l'utilité philologique. Après avoir magistralement caractérisé la conjugaison néo-latine en général, il démontrait l'absurdité des anciennes classifications grammaticales. Appliquant au français les principes de Grimm sur les verbes forts et les verbes faibles, il semblait, sans jactance, promettre un enseignement radicalement et surtout rationnellement transformé. Chemin faisant, il attaquait l'hérésie de Raynouard sur la prétendue langue romane unique, et, rappelant de nouveau le cours de Chavée, il insistait sur l'importance de l'accent tonique dans le travail continu, incessant de la déformation ou transformation romane. Comme par une politesse à la patrie adoptive, il s'arrêtait avec complaisance aux documents publiés par Barthélemy Dumortier.

***

A 27 ans, le travail devenait une passion qui, conduite avec méthode, quintuplait le prix des heures. Tandis qu'il travaille à une histoire de la maison de Saxe-Cobourg, on le voit engagé, avec le jeune professeur Jules Tarlier et des collaborateurs du *Journal de l'instruction publique* (de l'abbé Louis, à Tirlemont), dans une controverse savante et ardente. Il s'agissait de la prononciation du grec ; c'était à propos d'un rapport de l'inspecteur général des études, Alexandre. Il proposait d'introduire dans les lycées la prononciation actuelle. De là, dit-on, la création de l'école française d'Athènes. Scheler, s'appuyant sur ses principes linguistiques, s'efforce de montrer que la déformation romaïque du grec

n'est qu'un phénomène banal dans l'histoire des langues. Ce n'est pas qu'il tienne l'*étacisme* érasmien pour orthodoxe; il le croit toutefois assez près de l'ancien grec, et, en tout cas, se dit, avec le Brugeois Van Meetkercke, qu'il n'y a pas de raison suffisante pour changer. Si son vénérable professeur Thiersch a arboré un moment l'*itacisme*, c'était pour plaire à la colonie de jeunes Hellènes qu'on voyait alors à l'Université de Munich. Scheler accumule les citations savantes et topiques pour combattre ce qu'il appelle, avec J. Voss, *das gepiep*, qui bouleversait l'enseignement. On fut ravi de cette argumentation si docte, et sans trop rechigner, on lui pardonnait d'être touffue. Reiffenberg, dans le *Bibliophile belge*, qu'il venait de fonder, s'amusait de ce tournoi de l'*aïéroïsme*. « Nous aimons, écrivait-il, cette palestre des jeunes esprits, d'autant plus que les coups qu'ils se portent ne les peuvent blesser. » Le spirituel érudit s'intéressait particulièrement à Scheler, qui collaborait à sa Revue, et qui, en outre, au *Serapeum* et par ailleurs, faisait connaître à l'étranger les bibliophiles belges, leurs travaux et leurs recherches. En même temps il intéressait son pays d'adoption aux publications allemandes qui pouvaient lui être utiles, par exemple la fameuse collection du *Literarischer Verein* de Stuttgart.

***

Une double récompense vint alors consacrer cette notoriété scientifique. En même temps que le ministre Vande Weyer envoyait le diplôme d'agrégé de l'Université de Liège, le roi Léopold Ier confiait à son bibliothécaire adjoint une partie de l'éducation de ses enfants.

Un livre fort remarquable, mais qui n'a pas été suffisamment remarqué, témoigne à la fois de la sagacité des élèves et de la haute conscience pédagogique du professeur. La *Grammaire théorique de la langue allemande*, publiée en 1854 par « l'ancien professeur de LL. AA. RR. le duc de Brabant, le comte de Flandre et la princesse Charlotte », est une heureuse application de la nouvelle science des mots. Rien n'est laissé au hasard ni à la routine. Dès les premières règles de la prononciation, on devine un fin linguiste *ad usum delphini*. L'histoire de la philologie, la tradition et la raison s'allient avec un tact exquis. En outre, des fleurs de poésie et des curiosités charmantes égayent cet enseignement toujours très sévèrement scientifique. Sans abuser ni du gothique ni du moyen âge, comme il arrive aujourd'hui, il remonte discrètement aux sources. Jusque dans le chapitre de la ponctuation, on rencontre de la psychologie littéraire. Pour des élèves d'élite, le professeur profite d'ingénieux rapprochements à travers les idiomes anciens et modernes. Les plus délicates nuances sont éclairées par ces comparaisons. Tout est si bien à sa place et si solidement calé, grâce à l'érudition la plus sûre et la plus vaste, que cette grammaire se lit comme une histoire vivante. C'est autant — chose curieuse ! — par les préceptes que par les exemples et les anecdotes que le lecteur est amusé et captivé. L'auteur a peut-être été inspiré par le livre un peu transcendant de Tandel : *Syntaxe de la langue allemande*. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que, mise au point par quelques améliorations techniques et des références plus nombreuses au flamand comme au wallon, cette grammaire théorique pourrait être d'un grand

secours dans le développement de nos humanités modernes et même, si l'on veut, *nationales*. Pour nos humanistes occupés de grec et de latin, ce livre, dans sa forme actuelle, est encore un trésor de suggestions instructives.

Scheler se préoccupait de plus en plus des choses de notre pays. Il entreprenait un *Annuaire statistique et historique* qui, en 1867, avait déjà quatorze volumes. D'autre part, il envoyait aux grandes publications de Pierer et de Brockhaus des notices sur des personnages et des événements belges. Et, comme pour se délasser en changeant de besogne, il traduisit en allemand quelques romans de Conscience, tels que *Chlodwig et Clothilde*, *Le bonheur d'être riche* et *La Plaie des villages*.

***

Nommé bibliothécaire du Roi et du comte de Flandre, Scheler avait acquis une grande autorité dans le monde des bibliophiles. Après avoir été, dès la première heure, un actif collaborateur du *Bulletin du bibliophile belge*, il en devint le directeur titulaire. Autant que Reiffenberg, on le voit s'attacher à mettre en relief tout ce qui honore la patrie. Pendant les dix années de son directorat, cette publication grandit en intérêt national, sans préjudice de l'intérêt scientifique. La bibliographie y devenait mieux qu'une innocente manie.

***

Au milieu de ces travaux si méthodiques et si noblement obstinés, on rencontre une œuvre qui fait disparate. Vers 1837, un ami de Scheler lui confia de gros in-folio

manuscrits. C'était l'autobiographie d'un original, Johann-Christian Cuno, né à Berlin en 1708, mort à Londres en 1780. C'est d'après lui que Linné nomma *Cunonia* une plante du Cap. A lire ces mémoires, aujourd'hui déposés à la Bibliothèque royale, on reconnait un véritable Gil Blas, tour à tour racoleur, officier de fortune, marchand, banquier, botaniste, poète et finalement piétiste et spirite. La partie la plus curieuse de ce journal allemand se rapporte au grand illuminé Svedenborg. Cuno a vécu avec lui à Amsterdam, vers 1769, dans la plus grande intimité. Malgré un style trainant et surchargé de néerlandismes, on s'intéresse à ces discussions de toute espèce, à ces anecdotes étranges, inattendues. Non moins intéressant est le tableau de la vie sociale et commerciale d'Amsterdam à cette époque. Ces *Aufzeichnungen eines Amsterdamer bürger* nous montrent les types les plus extravagants dans une large et pleine sincérité. On comprend que le philologue ait un moment oublié ses chères études spéciales. Il comptait même détacher plus tard de plus notables fragments de ces volumineux mémoires. Ils intéresseront quelque jour un amateur de l'histoire des idées au XVIIIe siècle. C'est tout ce qu'il y a de plus documentaire, comme on affecte de dire aujourd'hui.

***

Après cette petite excursion littéraire (1), Scheler semble se recueillir. Tout au plus trouve-t-on alors dans

(1) Quelques années après, en 1867, il fit encore une pointe vers l'histoire religieuse; mais c'était au point de vue belge.

L'*Apparatus Melanchthonianus* (inséré au *Serapeum* de Leip-

sa bibliographie un petit essai de *Bibliotheca belgica* (Trente années de la littérature belge). Au lendemain de la suppression de la contrefaçon littéraire, le directeur du *Bibliophile belge* voulait, comme il dit, dégager le vrai fonds national. C'était, à ses yeux, un nouveau moyen d'encourager le travail intellectuel et de propager la confiance dans l'avenir par le bilan des premiers efforts nationaux. Un catalogue général des principales publications belges, de 1830 à 1860, c'était, en quelque sorte, la première idée de la grande bibliographie nationale tentée de nos jours.

***

Vingt ans après le début du romaniste, arrive enfin le monument longtemps espéré, le *master-piece*, le *meesterstuk* qui consacrera le nom du maitre. Le *Dictionnaire d'étymologie française d'après les résultats de la science moderne* est introduit sans fracas, mais non sans juste fierté. « L'origine des mots français, disait la préface du 1er novembre 1861, a, depuis trois siècles, occupé, en France et ailleurs, un grand nombre de savants, et la bibliographie des ouvrages consacrés à cette matière est passablement longue. Et cependant j'ose me flatter qu'en publiant le mien, j'ai non seulement fait œuvre utile, mais comblé en quelque sorte une lacune dans la littéra-

zig) décrit les voyages et les recherches scientifiques du célèbre bibliothécaire de Louvain, Van de Velde qui, dans son exil, s'occupait d'une histoire de la *Réformation dans l'Allemagne inférieure*.

ture philologique française. » Cette conscience de la valeur de ses efforts n'ôte toutefois rien à son invincible modestie; il se hâte de remarquer que son ambition se limite « à un simple relevé des solutions variées émises successivement sur des questions d'étymologie française». Il veut accoutumer le public à se montrer plus rigoureux en des matières où si longtemps la fantaisie a régné en souveraine. Non qu'il faille absolument, quand même, condamner toutes les anciennes solutions; l'essentiel, c'est d'accroître l'intérêt doctrinal, ne pas « regarder au plus savant, mais au mieux savant », comme disait Montaigne. La science, sans doute, est encore dans le *devenir;* mais avec Bopp, Grimm, Pott, Diez, que ne faut-il pas espérer?

« C'est avant tout au vénérable professeur Diez, de Bonn, que j'ai voulu rendre hommage, en consignant dans mon livre, pour mieux les faire valoir en dehors des frontières de sa patrie, ses heureuses découvertes, ses judicieuses démonstrations, ses habiles et prudentes conjectures. » La Belgique, par Grandgagnage, Bormans, Gachet, Chavée, etc., n'a pas été la dernière à s'incliner devant l'autorité du grand initiateur. Scheler aime à parler ainsi de ses amis qui l'ont encouragé et qu'il stimule à son tour.

Si chaque jour amène sa peine, il donne aussi son salaire. Malgré le succès d'une première édition, qui paraissait bien complète (1), il fallut bientôt songer à la

(1) En 1865, Scheler fit une traduction condensée : *Kurzgefasstes etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache.* Leipzig, in-8°.

refondre. Succès oblige, comme on dit; honneur scientifique, bien davantage. L'apparition du *Dictionnaire* de Littré fut un stimulant de premier ordre. « L'illustre académicien, en exposant sous une rubrique spéciale l'*historique* de chaque mot, a singulièrement facilité la tâche de l'étymologiste. Pour établir rationnellement la provenance d'un vocable, rien n'est plus fructueux que la connaissance de l'époque et du terrain où il apparaît pour la première fois. » D'autres aveux ne coûtaient guère à l'amour-propre, puisque Littré citait Scheler encore plus souvent que Grandgagnage. La gratitude de l'honnête travailleur n'oubliait pas même le petit lexique de Brachet. Celui-ci, d'ailleurs, avait, dès 1868, placé Scheler entre Diez et Littré, comme « cherchant uniquement à résoudre les problèmes étymologiques encore indécis, et s'inquiétant plus de découvrir et d'explorer de nouvelles régions que de décrire les régions conquises ».

***

Encore quinze ans plus tard, une refonte bien plus radicale fut jugée nécessaire. La science avait marché à pas de géant, grâce à l'heureuse émulation suscitée entre la France et l'Allemagne. En vrai Belge qu'il était devenu, Scheler regardait des deux côtés du Rhin : *inter utrumque tutissimus*. La préface de 1887 est un loyal hommage aux progrès accomplis autour de lui. Son unique souci, c'est de rester à la hauteur.

Quelle expansion, en effet, de la jeune philologie romane! La *Romania*, de Paul Meyer et de Gaston Paris,

et la *Zeitschrift* de Gröber, de Strasbourg, sont au premier rang des auxiliaires de l'infatigable lexicographe. Mais que de recherches encore à faire dans le *Jahrbuch* d'Ebert et de Lemcke, les *Romanische Studien* de Böhmer, la *Rivista* et le *Giornale* de Rome, la *Revue des langues romanes* de Montpellier, l'*Archiv* de Herrig, Zuputza et Woetzhold, la *Zeitschrift* de Körting et Koschwitz, *Il popugnatore* de Bologne, la *Revue des patois gallo-romans*, etc.! En plus d'un de ces périodiques, Scheler apportait sa collaboration ou son autorité.

Aussi le rapporteur du jury de 1890 n'a-t-il été que juste en disant : « Le labeur original de M. Scheler est le plus considérable dans le travail de refonte auquel il a soumis pour la troisième fois son *Dictionnaire d'étymologie française*. N'étant plus retenu par des considérations de respect et d'extrême réserve, il a introduit dans le texte les améliorations qu'il jugeait nécessaires et qui tirent leur origine soit de sa persévérante sagacité, soit de la collaboration d'autres romanistes. Non seulement un grand nombre d'articles ont été remaniés ou allongés, mais le chiffre des mots élucidés s'est élevé dans une proportion notable. La seule lettre *C* du dictionnaire a été l'objet de près de cent cinquante retouches. »

Déjà pour l'édition de 1872, M. Paul Meyer (Rapport sur les progrès de la philologie moderne) aimait à reconnaître tous les mérites du linguiste belge. « C'est maintenant, disait-il, un ouvrage tout à fait scientifique, qui, même après l'*Étymologisches Wörterbuch* de Diez, peut être consulté avec fruit. »

Ce rapprochement entre les deux lexiques se comprend

aisément. Dans les deux, il s'agit de l'intéressante genèse des vocables et de la vieille langue qui ne figure qu'à propos de la langue moderne. Inutile de rappeler que l'œuvre allemande ne se borne pas au français, mais s'étend à toute la famille des idiomes novo-latins.

***

Scheler, d'ailleurs, s'était occupé du *Wörterbuch* depuis longtemps. En 1855, dans le *Bulletin du bibliophile belge,* il avait fait une chaude propagande pour le romaniste qu'il appelait un véritable Grimm. Il le félicitait, en passant, de citer avec honneur les Belges Grandgagnage et Gachet. Pour faire mieux apprécier encore le glossaire comparatif, il en traduisait quelques articles curieux. Enfin, dans son enthousiasme, il rappelait l'aveu de Francis Wey, déplorant, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* la supériorité et la priorité des Allemands dans la philologie romane.

En 1865, Diez envoyait à Scheler ses *Altromanische Glossaren* qu'il avait dédiés à Grandgagnage. L'intercourse, sans être intime, fut assez animé. Aussi quand il fallut, après la mort du professeur de Bonn, préparer une quatrième édition de son grand ouvrage, l'éditeur Marcus s'adressa-t-il à notre compatriote. Le supplément (*Anhang* de 1878) destiné à mettre le dictionnaire de Diez au courant des derniers et incessants progrès de la science, est une œuvre remarquable. Sans exagérer l'influence germanique, comme le fit le liégeois Grandgagnage, l'auteur utilise sa connaissance du flamand et du wallon

pour débrouiller plus d'une origine. C'est plaisir à le voir s'escrimer vaillamment, mais non sans courtoisie, contre Littré, G. Paris, Darmesteter, P. et Léo Meyer, Carolina Michaëlis, Brinckmann, Thomson, Mahn, Lucking, Mussafia, Canello, Storm, Caix, J.-H. Bormans, Rönsch, Kern, Havet, Böhmer, Bugge, Devic, E. Müller, Glück, Flechia, Brachet, Ascoli, Behaghel, Grandgagnage, Schuchhardt, Förstemann, Suchier, Liebrecht, Andresen, Rajna, Tobler et Verdam.

Faut-il s'étonner du respectueux éloge du Dr Johann Urban Jarnik, lorsqu'en 1889 il publiait à Heilbronn son grand *Index* pour Diez? L'érudit Bohémien reconnaissait dans le supplément quelque chose de monumental, tout à fait digne d'être un acte de *pietät gegen den Altvater der romanischen Philologie.*

***

Ce qui soutenait Scheler dans ce championnat auquel la Belgique des deux races pouvait s'intéresser, c'était la haute idée de la science. Cette genèse des vocables, c'était comme une cristallographie des idées. Pour lui, rien de plus important en anthropologie que cet organisme des sons répercutant les âmes. Quoi de plus auguste dans la nature? Cette euphonie spontanée, instinctive et propre à chaque langue, surtout à chaque patois, quelle séduisante étude!

Il y avait songé, à propos du français, de très bonne heure, nous l'avons vu. Après l'essai du *Trésor national*, encore fort impressionné, dit-il au début de sa carrière

philologique, par l'attrait puissant des leçons et des conversations de Chavée, « un pionnier dont la Belgique doit être fière » (1), Scheler avait cherché à synthétiser ses vues sur la filiation latine de la langue française. Il avait même songé à en faire une introduction à son Dictionnaire étymologique. On trouve de curieux fragments de ce travail, notamment dans la *Revue de l'Instruction en Belgique*. Enfin, en 1875, il se décida à publier à Bruxelles et à Paris un *Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins*. L'avant-propos a soin de notifier que le livre a été écrit pour appuyer et justifier les assertions ou les conjectures mises en avant dans le *Dictionnaire*. Subsidiairement, l'auteur comptait venir en aide à l'enseignement belge.

Pour ce travail de longue haleine (note préliminaire du *Catholicon*), Scheler cherchait partout des documents. Il estimait particulièrement ceux qui montraient la lutte (plus ancienne qu'on ne croit) entre les déformations populaires et les redressements ou travestissements des savants. Parlant de ses scrupules d'éditeur, le rapporteur du jury de 1890 dit très justement :

« C'est avec les mêmes soins que M. Scheler a publié, en 1884, son *Olla patella* dont il avait, dès 1878, mis au jour un autre manuscrit. Celui qu'il a édité six ans plus tard est accompagné de gloses flamandes, qui n'ont pas été utilisées avec moins de tact que les gloses françaises du premier par l'ingénieux critique. Il faut décerner les

(1) Paroles de SCHELER. *Note sur l'Idéologie lexicologique des langues indo-européennes*. (BULLETIN DE L'ACADÉMIE, 2e série, t. XLV.)

mêmes éloges au *Catholicon de Lille*, publié en 1885 dans les Mémoires de l'Académie de Belgique, et qui, tant par la restitution du texte que par le commentaire dont l'éditeur l'a enrichi, constitue une des plus importantes contributions de ces dernières années à l'étude de la latinité savante de la fin du moyen âge. »

Littré a notablement profité d'un autre travail lexicographique de Scheler : *Lexicographie latine du XIIe et XIIIe siècle*. C'est, d'après des manuscrits de Bruges, une édition avec gloses de trois traités scolaires : Jean de Garlande, Alexandre Neckham et Adam du Petit-Pont.

***

Dans ses *Études et glanures* (page 40), Littré dit : « M. Scheler est un éditeur qui commente véritablement son texte et aime à lutter contre les difficultés ». De cette assertion élogieuse, les preuves surabondent. On les trouve déjà dans les textes envoyés à l'Académie royale, au *Bibliophile belge*, aux *Annales de l'Académie archéologique d'Anvers*, au *Jahrbuch* de Leipzig, à la *Romania*, de Paris. Un fabliau de Gautier le Lang, le fragment provençal Aigar et Maurin, Jacques de Baisieux, la reine Sebile, la mort du roi Gormond, la légende de sainte Marguerite, de copieux extraits de deux manuscrits de Turin, le roman des VII Ailes de courtoisie, tout est soigné, ventilé, épluché, presque avec tendresse. On sent l'homme heureux du travail qu'il s'est librement imposé.

Élu associé de l'Académie le 11 mai 1868, Scheler voulut se naturaliser davantage par l'élan qu'il allait donner aux travaux de la Commission de publication des œuvres des grands écrivains du pays. Il avait déjà donné à cette compagnie, en 1866, une savante édition des Dits et Contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean. L'un était le ménestrel de Marguerite de Constantinople, « la grant dame de Flandre »; l'autre brillait à la cour du bon Guillaume de Hainaut. Malgré le ton allégorique qui prélude à la décadence finale des poésies du moyen âge, on trouve de l'inspiration et du naturel dans leurs satires souvent politiques, tels que le Conte des hérauts, la Messe des oiseaux, le dit des Jacobins et des Frères mineurs, surtout l'*Ipocresie des Jacobins*, où l'on réhabilite l'empereur Henri VII, parent du comte de Hainaut. Le texte de ces trouvères hennuyers, rectifié d'après des manuscrits de Bruxelles, de Paris, de Turin et de Rome, est d'une lecture facile, quelquefois même agréable. *Li lay des blans chevaliers* garde encore un reste de réalisme épique :

Que de la caleur de vassaus
Et de l'allaine des chevaus
Fu moult tres grande la fumée.

Un autre ménestrel de ce temps, Watriquet, de Couvin, fut alors publié pour la première fois, avec tout l'appareil indispensable des leçons, des variantes et des notes explicatives. Les tortuosités, les raffinements et les hardiesses du style provoquaient le commentaire le plus subtil. Il fallait être sur ses gardes avec ce poète bizarre

qui tantôt faisait, de très haut, la leçon aux dames et aux chevaliers, et tantôt hasardait à la cour des *fastrasies* insensées ou cyniques, véritables coq à-l'âne d'un fol en titre d'office.

***

A peine cette publication achevée, Scheler prépara celle d'un quatrième poète du Hainaut, Froissart. Plus que jamais, avec sa modestie habituelle, il se défendait de toute ingérence spécialement littéraire au sujet de l'écrivain le plus brillant de l'ancienne Belgique. Pour la moralité douteuse de certains passages, il se bornait à bien marquer la différence entre le curé des Estinnes et celui de Meudon. En revanche, il ne s'épargnait aucun détail ni aucune responsabilité de sa mission philologique. Avec une sûreté de coup d'œil due à sa grande lecture, il déterminait la caractéristique des deux codices principaux. La paléographie, la grammaire, la lexicologie et l'histoire du XIVe siècle l'aidaient à distraire de la masse authentique des lois, virelais, ballades, contes, pastourelles, dicts et dictiers, deux poèmes souvent revendiqués au nom du gentil rimeur : la *Cour de Mai* et le *Trésor amoureux*. Pour les poèmes perdus, tels que *Meliador* et le *Dict royal*, le sagace éditeur pesait les conjectures et supprimait les chimères. Mais il se préoccupait principalement de fournir des documents précieux à l'histoire de la langue.

« Comme pour nos publications antérieures, disait-il, nous avons fait suivre notre édition des poésies de Froissart d'un glossaire, mais en l'établissant sur un

autre plan. Il nous a semblé oiseux d'y reproduire, au grand complet, les vocables exclusivement propres à l'ancienne langue, que l'on est en droit de supposer familiers à tous ceux qui abordent la lecture des monuments littéraires du moyen âge. D'ailleurs, les ressources, à ce sujet, ne font pas défaut. C'est donc moins aux mots usuels de la langue d'oïl, et abandonnés par les modernes, que nous nous sommes attaché, qu'aux *significations* anciennes et obsolètes de termes encore usités dans la langue de nos jours. Nous avons pensé qu'en recueillant les acceptions tombées en désuétude et généralement négligées dans les glossaires, en colligeant tout particulièrement les applications inaccoutumées de vocables familiers, nous rendrions un service plus utile à la science lexicographique et à l'intelligence des anciens écrivains, qu'en répétant les différents vocabulaires de l'ancienne langue qui, depuis Roquefort jusqu'à nos jours, ont été mis en circulation. »

C'était même spécialement, il l'avouait, pour compléter « l'œuvre magistrale » de Littré qu'il s'attachait ainsi à la psychologie des mots, malgré le courant de plus en plus énergique qui entraînait les romanistes vers la physiologie absolue. Quand on voudra donner à l'histoire de la transformation des *sens* une rigueur analogue à celle des lois phonétiques aujourd'hui prônées indiscrètement jusque pour l'enseignement primaire, ne faudra-t-il pas consulter avec attention ces nombreuses remarques de *sémiologie* répandues dans les coins et recoins des nombreuses publications de Scheler ?

Cette circonspection de recherches délicates le désignait pour une œuvre plus importante encore. On sait la variété des sujets qui se rencontrent dans le vaste caléidoscope du XIVe siècle, qui a pour titre : *Chronicques de France, d'Engleterre, d'Escoce, de Bretaigne, d'Espaigne, d'Ytalie, de Flandres et d'Allemaigne.* Le naïf narrateur de la guerre de Cent ans est comme un reporter appelé à toutes les fêtes, à toutes les ambassades, à toutes les batailles. Sa langue, ici plus souple encore qu'en ses vers, fournit à Scheler un glossaire tout à fait curieux. L'Académie le comblait en le chargeant de le dresser. Il faut noter cette joie de savant : « Ayant eu l'honneur d'être désigné pour l'accomplissement de cette tâche, je l'ai aussitôt embrassée avec toute l'affection que je porte à l'étude de la linguistique française. Quelle que soit l'appréciation que les juges compétents en cette matière feront de mon travail, ils ne me dénieront pas, j'ose l'espérer, le mérite d'avoir réuni, dans un espace relativement restreint, une grande abondance de renseignements utiles et opportuns, soit pour l'intelligence de la langue de Froissart, soit pour la lexicologie française en général ; ils reconnaitront mon désir de porter la lumière sur tous les points difficiles, de ne rien affirmer sans preuves et de ne pas me laisser égarer par la réputation des savants qui, avant moi, se sont aventurés dans l'explication des textes en question sans être fondés sur la vraie science linguistique, et qui, en outre, font souvent preuve d'un peu honorable talent, celui de glisser adroitement sur les points qui sollicitent le plus le secours d'un interprète. »

La vivacité exceptionnelle de la préface révélait bien

un livre palpitant d'une grande ardeur de découvertes scientifiques (1).

***

Adenès li Rois, le ménestrel des cours de Brabant et de Flandre, un des plus féconds « romanciers » du XIIIe siècle, attire ensuite l'attention de Scheler. Depuis l'édition de *Berte aas grans piés* de Paulin Paris, et celle de *Cléomadès* par André Van Hasselt, les progrès rapides de la science des romanistes avaient tout bouleversé. Le gracieux amplificateur des *rifazimenti* chevaleresques était mal apprécié. Successivement *Les enfances Ogier*, *Berte* et *Buèves de Commarchis*, trois grands poèmes dont le dernier entièrement inédit, furent donnés au public dans un texte traité selon les dernières exigences. Un glossaire soigné comme celui de Froissart et s'étendant à toutes les œuvres connues du poète belge, vulgarisait encore la lecture de ce témoin de la primauté du français dans l'ancienne Belgique :

Tout droit à celui tans que je ci vous devis,
Avoit une coustume ens el tiois païs
Que tout li grant seignor, li conte et li marchis
Avoient entour aus gent française tousdis
Pour aprendre françois lor filles et lor fis.

(1) Dès 1862, Scheler avait aussi songé à Crestien de Troyes qui a si longtemps vécu en Belgique. Dans son article inséré au Journal d'Ebert (*Jahrbuch f. rom. sc. engl. lit.*, V, 1), M. Potvin disait : « Je dois les notes philologiques qui accompagnent ce fragment du Perceval, au savant bibliothécaire du roi des Belges, M. Aug. Scheler, qui achève en ce moment un glossaire de la langue de Crestien de Troyes ». Son ami, Émile Gachet, avait fait, en 1858, le glossaire du *Chevalier au Cygne*.

De 1876 à 1879, toujours sous les auspices de l'Académie, l'éditeur d'Adenès composa une sorte de romancero belge en deux volumes. Ces deux séries de trouvères contiennent, selon de récentes critiques, quelques attributions peu justifiées. Les chansons d'amour, jeux-partis, pastourelles, dits et fabliaux ne semblent pas tous de provenance nationale. Il restera toujours, quoi qu'on fasse, un bon nombre de ces pièces qu'on ne pourra pas ôter de notre écrin poétique. Quesnes de Béthune est bien le provincial qui, le premier, refusa de s'incliner devant les caprices de Paris; l'esprit gausseur mi-wallon mi-flamand se reflète bien chez Mathieu de Gand, Jehan de Tournai, Jocelin de Bruges, et chez les auteurs de la *Veuve* et de la *Vescie au prestre*. A côté de ces chansonniers et de ces satiriques, le dit des *Fiez d'amours* de Jacques de Baisieux a tout l'air de se moquer des cours d'amour dont on a tant disputé il y a peu d'années.

Scheler n'insiste pas sur la nationalité des auteurs. Il est très réservé aussi pour l'établissement des textes. Il semble préoccupé de ne pas interposer ses propres vues. Il les indique dans les notes et variantes recueillies avec le soin le plus scrupuleux, mais tout aussi scrupuleusement il se garde bien d'imposer une sorte d'édition radicale, ultra-critique, et qui d'emblée prétendrait être définitive : « Il me semble, dit-il, que trop de minutie dans le remaniement du texte peut exposer l'éditeur, quelque entendu qu'il soit, au reproche d'une assurance outrée, d'un purisme trop individuel, auprès d'un public qui, comme celui auquel notre collection est particulièrement destinée, ne se sent pas de taille à contrôler le bien-fondé des retouches ».

Pour le public dont il parle, un morceau très intéressant serait, à coup sûr, celui que l'éditeur intitule : *La prise de Noevile;* mais ce n'est qu'un fragment de vers monorimes. C'est une parodie bourgeoise des vieilles chansons de geste dont on était alors fatigué (1). Gommeline, la femme de l'échevin Maquesai, fait penser à la femme du perruquier Lamour dans le *Lutrin*. Mais ce qui est bien de notre pays, c'est l'emploi facétieux d'un jargon à la fois flamand et wallon. On peut croire que cette épopée bouffonne du XIIIe siècle est née sur la frontière du Tournaisis ou de la Flandre wallonne. Avec une patience bien méritoire, l'éditeur invoque tour à tour nos deux langues nationales pour obtenir un déchiffrement légitime. Mais que de points d'interrogation après de pénibles recherches! Le philologue, qui semble avoir pris pour devise : *Quærendo, quærendo,* s'arrête enfin un peu découragé. « Je veux seulement, dit-il mélancoliquement, frayer la voie dans l'explication d'un texte dont la cacologie fait le mérite. » Peut-être bien un peu de mauvaise humeur a-t-elle rendu le chercheur injuste à l'égard d'un document de notre *Culturgeschichte* bilingue.

***

Ce bilinguisme, pourtant, l'intéressait, comme il arrive à tous ceux qui aiment ou qui étudient notre pays. Il était heureux, nous le savons, des progrès que faisait en

(1) Principalement de la Geste des Loherains, où Paulin Paris croyait reconnaître l'antagonisme des Flamands et des Wallons. C'est plutôt l'opposition entre la Neustrie et l'Austrasie, entre la Flandre et la Lotharingie.

néerlandais son sympathique élève, le tant regretté prince Baudouin. On ne fait pas une conjecture trop chimérique en rattachant aux patriotiques espérances du professeur un article très ému qu'il envoya, en 1875, à la *Revue de Belgique*. En traitant de « la lutte des langues », il se plaçait au point de vue de la raison et de l'équité. Sans peine il reconnaissait qu'au lendemain de 1830, on avait pu s'imaginer loyalement que la langue française serait notre seul organe littéraire. Nothomb, dans son *Essai sur la révolution belge*, n'avait-il pas préconisé une sorte de neutralité par un fond germanique sous une forme française ? Mais depuis que les Flamands avaient profité des libertés constitutionnelles pour ressusciter un idiome proscrit sous le nom de hollandais, la situation n'était plus la même. La concurrence des deux littératures était une réalité qui s'imposait aux politiques les moins clairvoyants. Seulement Scheler, qui, en Suisse, dans son enfance, avait eu le spectacle de ces différences au sein d'une même nation, savait, par tradition, qu'elles s'harmonisent par le respect mutuel des droits et des devoirs.

« Il est impossible, concluait-il, que dans la libre Belgique la liberté pleine et entière du langage puisse être retardée par les difficultés pratiques de son exercice. La force du pays gît dans sa liberté, mais la liberté elle-même restera stérile si elle ne puise sa force dans le sentiment de la justice et dans la conscience du devoir. Ce sentiment finira par éteindre l'antagonisme des deux langues : la conciliation des intérêts en jeu finira par trouver sa formule. Dès 1840, un homme d'État a laissé tomber ces paroles aussi sensées que patriotiques, qu'il était *possible, juste, convenable, opportun* de satisfaire aux

désirs légitimes des Flamands; l'espoir de la paix n'est donc pas une vaine utopie. »

Aussi vif était le sentiment de la réalité nationale dans l'étude que le bibliothécaire du roi et du comte de Flandre faisait paraître alors dans la *Patria Belgica* de Van Bemmel. On en peut contester certains points d'ethnologie, différer d'avis quant à la date et à la provenance du flamand et du wallon. Ce qui est indéniable, c'est la vérité des faits historiques allégués pour démontrer que la démarcation entre les deux idiomes n'a guère varié depuis Charlemagne, ce Flamand qui voulait se romaniser. Considérations linguistiques, recherches d'origines, statistiques loyales, tout ici a été honnêtement mis en œuvre pour faire réfléchir sur des choses qui ne datent pas d'hier, et pour empêcher qu'une pierre angulaire ne devienne une pierre d'achoppement.

***

Une autre œuvre patriotique consacrait, bientôt après, l'honneur de la grande naturalisation. On sait combien le pays de Godefroid de Bouillon s'est enthousiasmé pour les croisades. Nos deux littératures le démontrent assez (1). La chanson d'Antioche, la plus ancienne épopée du premier *pèlerinage*, est l'œuvre de Richard de Flandre, et deux autres poètes belges l'ont successivement remaniée. Les *Enfances de Godefroid* (premiers exploits du duc de Bouillon) sont le titre d'un poème attribué à Renaud de Saint-Trond. Tout ce cycle des croisades a été formé par

(1) Voir notre *Histoire de la littérature nécrlandaise en Belgique*, p. 21.

des poètes de la Flandre, du Hainaut et du pays de Liège. La mythologie nationale s'y est même infiltrée par les légendes du Chevalier au cygne et de Lohengrin (primitivement le Lotharingien). L'élément bourgeois et railleur s'y glissa aussi vers la fin, par exemple, dans Baudouin de Sebourc et *Li bastars de Buillon*. Ce dernier poème ne parut au jour qu'en 1877, par les soins ingénieux de Scheler. Cette fois encore, il déclara s'en tenir à « l'établissement d'un texte unissant à la fidélité une correction relative, telle que la critique actuelle est en droit de l'exiger; d'autre part, à l'adjonction de notes explicatives qui, non seulement en rendent la lecture plus aisée au grand public des lettrés, mais d'où la science philologique française puisse également tirer quelque fruit ». L'intérêt de ce texte grandirait si, comme le suppose l'éditeur, il était l'œuvre du poète belge qui a débuté par le remaniement du *Godefroid de Bouillon*. Un grand romaniste d'aujourd'hui, Tobler, de Berlin, a fait un juste éloge de cette nouvelle contribution à l'histoire des épopées belges.

***

Li regret Guillaume comte de Hainaut est la dernière publication dont Scheler fut chargé par la commission académique. C'est un poème inédit retrouvé dans la bibliothèque de lord Ashburnam, si riche en épaves belges. Malheureusement, le trouvère du XIVe siècle Jehan de le Mote se ressent de la décadence poétique qui devait faire mourir le moyen âge d'anémie. Au lieu de faire revivre ce Guillaume le Bon, protecteur de Baudouin de Condé et de tant de poètes belges, « il étouffe son héros (dit Scheler) sous les couronnes de deuil que lui tressent,

l'une après l'autre, trente dames éplorées, représentant les génies de toutes les qualités qui brillaient dans le regretté souverain. » Par compensation, le commentaire est suggestif et transforme une élucubration bien veillotte en un véritable *testo di lingua*, comme dit la philologie italienne.

Le commentateur eût voulu en faire autant des poésies de *Gillon le Muisit*, l'abbé de Saint-Martin de Tournai et grand admirateur de Jehan de le Mote. Scheler, pour payer, comme il dit trop modestement, son titre d'académicien titulaire (1), dut se borner à une *Étude lexicographique et grammaticale sur les poésies de Gillon le Muisit*. Aucune question de phonétique ni de grammaire n'est omise. L'orthographe même, soumise dès le XIVe siècle à d'assez grandes fluctuations, a été examinée en ses moindres détails. En cherchant à compléter et à émonder l'édition du *faisières* ou *facteur* tournaisien, on attire spécialement l'attention sur les formes picardes et les adages tournaisiens. On signale ici un spécimen caractéristique de ce dialecte septentrional, qui était pour les écrivains de la Belgique wallonne le dialecte littéraire autant que pour d'autres régions de la langue romane, le normand, le français de l'Ile-de-France et le provençal.

***

Muisis disait, en tançant les ouvriers qui « ès taviernes et cabarés » critiquaient leurs patrons :

Bien say que men walesc je pière et mon langage.

Ce *walesc* de l'octogénaire poète de Saint-Martin n'était donc pas le pur wallon de Tournai. Néanmoins il y tient

(1) Accordé après la grande naturalisation honorifique.

de si près, qu'il fallait avoir wallonnisé pour l'élucider à coup sûr. C'est ce que Scheler avait pu faire de bonne heure, grâce à son ami Grandgagnage. Dès 1845, il avait pu reconnaître dans son *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne,* la pensée qui avait inspiré son propre *Essai sur les éléments germaniques du dictionnaire français*.

En 1841, Charles Grandgagnage, disciple enthousiaste de la philologie allemande, étudiait les *Celtica* de Diefenbach, dont deux fascicules venaient de paraître. Le jeune savant liégeois remarqua aussitôt, dans la première partie consacrée aux débris de l'ancienne langue celtique, un grand nombre d'exemples où le wallon pouvait donner l'étymologie. Pourquoi n'avait-on pas tenu compte de ce facteur si important de la linguistique romane? Était-ce dédain? Non, sans doute, puisque, dans l'un des suppléments de la première partie, figuraient quelques mots patois empruntés à un roman allemand : *La Blouse*, scène de la vie populaire en Belgique, par Plate (Brême, 1839). Évidemment, Diefenbach était mal renseigné, tout en devinant l'importance de ce qu'il savait si mal. Grandgagnage conçut dès lors la première idée d'un glossaire destiné surtout aux romanistes étrangers : « J'avais, raconte-t-il dans son *Introduction,* un vif désir d'apporter ma modique contribution à l'édifice philologique qui s'élève si glorieusement en Allemagne ».

C'était l'homme qu'il fallait pour cette œuvre. Elle était plus difficile qu'il ne l'avait supposé. Les lexiques de Cambresier, de Remacle, de Zoude et d'autres étaient mal conçus; la transcription y était arbitraire, l'orthographe fantastique, et, d'ailleurs, ces recueils semblaient

plutôt destinés à dénoncer des wallonnismes qu'à mettre sur la piste des origines romanes. Sans s'effrayer des difficultés de l'entreprise, Grandgagnage chercha un plan et une méthode. Pour la philologie comparée des langues romanes, il était nécessaire d'embrasser l'ensemble de la wallonnie, d'instituer sur une large échelle des parallèles étymologiques et de remonter même aux plus anciens documents du vrai parler populaire. L'ambition grandissant avec les obstacles, à force de chercher une notation fidèle, exacte, adéquate des plus hardies transformations du patois, on en vint à esquisser « une phonologie wallonne » selon les plus récentes exigences de la linguistique. Aux bords de la Meuse et de l'Ourthe, l'ancien élève des universités allemandes songeait toujours au pays des Humboldt, des Grimm, des Bopp, des Dietz, des Diefenbach. Tout en écoutant, tout en interrogeant les enfants ou les vieillards, pour qui le français était demeuré une langue étrangère, il rêvait à l'honneur de donner un sens nouveau à ces paroles de Schiller :

« *'S ist ein wallon! Respekt vor ihm!* »

***

En 1844, un prospectus annonçait aux Liégeois et aux étrangers l'apparition d'une étude régulière et scientifique de ce dialecte qui paraissait si bizarre, si barbare et où, la plupart du temps, on s'amusait à découvrir des intrusions grecques, allemandes, anglaises ou espagnoles. Parmi ces étymologistes improvisés, combien peu songeaient à retrouver dans ces formes tantôt rudes, tantôt gracieuses, mais toujours originales, locales, individuelles, le plus ancien français d'autrefois, celui des

croisades et des premières chroniques! Aussi l'étonnement fut général, en dehors du petit cercle des linguistes, lorsque sortit des presses de Félix Oudart, à Liège, en 1845, le premier fascicule du *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne.* Le titre seul donnait déjà à réfléchir. Eh quoi! il s'agissait d'une langue, d'un véritable idiome qu'on pouvait avouer? Dès lors, aux chansonniers, aux faiseurs de *paskeies* et de *crâmignons*, s'ajoutèrent les curieux, les érudits, les grammairiens, les amis des choses belges, et Grandgagnage put déjà songer à fonder la société liégeoise de littérature wallonne, qui ne s'établit définitivement que dix ans plus tard.

Pourquoi, s'est-on demandé, ce dictionnaire, si bien accueilli en 1845, et au second fascicule, en 1846, s'arrêta-t-il en 1847, puis fut tout à fait abandonné en 1852? Ce ne peut pas être à cause de critiques acerbes ou d'indifférence politique. Certes, la popularité d'une œuvre si à part et d'aspect si doctoral ne doit pas s'entendre comme on le ferait pour un récit ou pour un drame emprunté aux riches annales de notre pays. Il faut bien répéter le mot d'un publiciste : « découragement sans cause ».

En 1852, Laurent Diefenbach plaçait le nom de Grandgagnage en tête de ses *Origines Europææ.* En 1856, Diez, « le maître des romanistes », en indiquant l'importance exceptionnelle du wallon à l'extrême frontière nord-est de la langue d'oïl, appelait à son tour le savant liégeois « un maître ». Nous attendons toujours, disait-il, de ce maître une analyse scientifique de l'idiome wallon, qui sera d'un grand secours à la philologie romane. (*Grammaire comparée des langues romanes*, t. I, p. 119 de la traduction française.) Littré, dans ses articles du *Journal des*

savants, de 1857 à 1859, et surtout dans son grand dictionnaire, aimait à invoquer le glossaire liégeois. Il faisait remarquer que l'auteur, tout occupé de soumettre aux meilleures méthodes l'examen du wallon, avait pénétré trop avant dans la nature de ce rameau de la langue d'oïl pour ne pas lui avoir assigné sa véritable place dans le système entier. Il constatait aussi l'absence de toute partialité provinciale et le respect de la probité scientifique. Enfin, après avoir loué dans ce lexique la comparaison étendue, l'analyse des caractères dialectiques et l'investigation qui va droit aux difficultés, il engageait vivement le philologue belge à terminer son glossaire « qui attend depuis longtemps une dernière partie. Il complétera ainsi, ajoutait-il, le service rendu ».

Voilà ce que lui répétaient aussi ses amis de Liège et de Bruxelles, ses confrères de la Société wallonne, tous ceux enfin (et le nombre en était déjà grand) qui reconnaissaient l'importance des patois dans l'histoire des langues. « Plus d'une fois, raconte Scheler dans son avertissement d'éditeur supplémentaire, quand il m'arrivait de lui reprocher familièrement l'abandon dans lequel il laissait son précieux travail, et que je cherchais à ranimer son courage défaillant et à dissiper les nuages qu'il me disait s'être amassés sur son activité scientifique, Grandgagnage me renvoyait par une amicale apostrophe qui se résumait dans ces mots : « Si vous voulez absolument que mon livre ait une fin, prenez mes notes, elles sont à votre disposition; donnez-leur un tant soit peu de façon et de poli, et comptez sur ma reconnaissance ».

***

Scheler, voyant bien que tous ces délais, tous ces ater-

moiements ne provenaient que de la passion du *mieux*, « ne désespérait pas de voir renaître l'humeur requise pour la poursuite d'un ouvrage fatigant, il est vrai, mais qui pour l'amateur n'est pas dépourvu de tout charme ». Grandgagnage était obsédé de l'idéal philologique tel qu'on le comprenait en Allemagne. Chaque jour ses connaissances s'accroissaient, mais en même temps ses *desiderata* qu'étendait le progrès même de la science. D'un autre côté, il ne cessait d'enregistrer encore des notations nouvelles du parler populaire.

En 1878, la mort le surprit au milieu de ces recherches obstinées. « La famille éplorée, dit Scheler, me notifia que dans l'acte de ses dernières volontés, j'étais nominativement désigné par cet homme de bien que j'aimais autant que je l'estimais, pour assumer l'engagement scientifique dont il se sentait chargé. Je fus trop ému de cette persistante confiance pour que je ne fisse pas aussitôt trêve aux hésitations manifestées de son vivant. Je consentis à remplir, dans la mesure de mes forces et sans désemparer, le vœu suprême qu'il avait exprimé » (1).

Il faut reconnaître que la pieuse tâche acceptée par Scheler était des plus délicates. Il a beau nous affirmer que son rôle se trouvait réduit à bien peu de chose, sous prétexte que pour la fin du dictionnaire liégeois (O à Z) les éléments étaient rassemblés alphabétiquement et suffisamment préparés pour être remis au compositeur. Ceux qui ont pratiqué la première partie de ce glossaire ne

(1) *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, t. II (suite et fin), Avertissement de l'éditeur, p. VI.

prendront pas le change. Tout en rendant honneur à la délicatesse de l'éditeur, ils sauront retrouver la trace d'une élaboration d'autant plus difficile pour un véritable savant, qu'elle devait se faire *à la suite* et sans liberté. Par les efforts mêmes de l'*Avertissement* pour atténuer, réduire les contributions du collaborateur, on apprend à les estimer davantage. On n'a qu'un regret, c'est que, pour beaucoup d'articles importants, les scrupules de Scheler l'aient empêché de faire une refonte au lieu d'une simple note additionnelle.

***

Ce n'est pas que les deux lexicographes diffèrent de principes ou s'éloignent par les tendances. L'un et l'autre sont convaincus que le wallon proprement dit est, de tous les dialectes romans, celui qui s'est le plus ressenti du voisinage des idiomes germaniques. A de certains symptômes on croirait même surprendre quelque vague souvenir des Nerviens et des Éburons, si fiers de n'être pas Gaulois. La vérité vraie, c'est que ce ne fut pas impunément pour la pureté de la langue romane que les bonnes villes flamandes demeurèrent, pendant des siècles, fidèlement unies aux républiques wallonnes pour défendre ensemble leur industrie et leur indépendance. Dans une lettre, aussi docte que spirituelle, du professeur Bormans à son ami Grandgagnage (*Bulletin de l'Institut archéologique*, t. II), on pouvait déjà voir combien d'expressions flamandes avaient jadis passé au vocabulaire wallon. Mais, outre ces emprunts, on constate des analogies non moins dignes d'étude. Entre les deux

grammaires, l'une latine et l'autre germanique, il y a parfois un véritable échange de génie traditionnel.

***

Un remaniement où Scheler s'est accordé plus de liberté, concerne le glossaire d'anciens mots wallons, ébauché pas l'auteur du dictionnaire liégeois. Il n'avait guère songé qu'à Hemricourt, le chroniqueur de la *vendetta* des Awans et des Waroux, outre quelques termes glanés dans Louvrex et dans quelques chartes et privilèges. L'éditeur, plus savant et mieux outillé, crut pouvoir insérer des mots curieux que ses notes lui fournissaient d'après Jean d'Outremeuse, Jean de Stavelot et les *Coutumes* imprimées du pays de Liège. Écoutons pourtant cet aveu du consciencieux remanieur : « Les notes dont j'ai parsemé le glossaire sont fréquemment d'une nature purement conjecturale, tâtonnements d'un homme peu expérimenté en littérature wallonne, mais désireux de payer de sa personne dans ce concours d'activité qui a pour objet l'archéologie littéraire de la Belgique, sa patrie adoptive. »

***

La participation à l'œuvre nationale fut plus décisive dans un autre travail de lexicologie. Le *Glossaire philologique de la Geste de Liège*, présenté à la Classe des lettres le 5 décembre 1880 et publié un an plus tard, est un mémoire de grande allure scientifique. Cette fois,

d'ailleurs, le philologue avait pu agir en toute liberté. « C'est, disions-nous en présentant le volumineux manuscrit à l'Académie, une première étude vraiment philologique et méthodique sur les 53,000 alexandrins à laisses monorines, publiés par la Commission royale d'histoire. On sait que les éditeurs, nos savants confrères Borgnet et Bormans, ne pouvant disposer que d'un texte souvent mal lu ou transcrit avec négligence, ont pris le parti de le donner complètement avec toutes ses variantes et ses bizarreries, en réservant le plus possible les droits de la critique et de l'exégèse.

Polain disait déjà, en 1839, dans ses *Recherches sur la vie et les ouvrages de J. D'Outremeuse :* « Presque tous nos écrivains citent J. D'Outremeuse, et cependant il est certain que peu d'entre eux l'ont connu dans le texte original. Son nom, si célèbre dans notre littérature du moyen âge, a été attaché à une infinité de manuscrits, *tous différents les uns des autres*, et c'est ce qui n'a pas médiocrement contribué à répandre de l'obscurité, non seulement sur la vie de ce chroniqueur, mais aussi sur tous ses travaux. »

Scheler, à son tour, a eu l'occasion de constater les énigmes accumulées comme à plaisir par les scribes et les copistes. A mesure qu'il déchiffrait les longues tirades de cette chronique rimée, il pouvait, mieux qu'un autre, reconnaître les difficultés exceptionnelles que les éditeurs ont dû rencontrer. Il rend souvent hommage à leur zèle et à leur science, tout en contestant plus d'une de leurs transcriptions. Dans sa loyauté il n'oublie pas pourtant qu'ils n'ont songé qu'à un texte diplomatique, invitant et provoquant la critique.

Ce qui l'a surtout inspiré dans ce long dépouillement biographique d'un poème dénué d'intérêt littéraire, c'est, sans doute, le desideratum de Diez à propos « d'une analyse scientifique de l'idiome wallon, si riche, si original et d'un si grand secours pour la philologie romane ». Scheler le déclare ingénûment : « Ce n'est ni le poète ni l'historien qui m'ont attiré vers la *Geste de Liège* et qui me l'ont rendue attachante : ce sont les abondants enseignements que j'en voyais surgir au profit de la branche scientifique à laquelle j'aime à consacrer mes loisirs L'étude approfondie des dialectes romans dans leurs états présent et ancien, est devenue, de nos jours, la tâche favorite des philologues voués aux investigations historiques sur la naissance et les évolutions des divers groupes de la famille néo-latine. On comprend que, Belge d'adoption et de cœur, j'éprouve le désir de prendre ma part dans ce travail collectif, et que je sois jaloux de ne point perdre la priorité de l'exploitation scientifique d'une œuvre éminemment nationale. »

J. d'Outremeuse, en effet « Clers ligois publes des autoriteis apostolique et impérial del Court de Liège, notairs et audienchier, et par la grasce de Dieu et del majesteit impérials nobles contes palatins », a de l'originalité, au moins dans son vocabulaire. Alors même qu'il copie Jean Lebel, en disant, à la manière de Froissart : « Je me fonde sur le noble chanoine », on le voit mêler des tours et des vocables essentiellement liégeois aux mots, plus littéraires et plus français, que l'on préférait à la brillante cour des comtes de Hainaut.

C'est même le départ entre l'idiome liégeois et le dialecte plus roman, moins germanique, en quelque

sorte plus classique de nos trouvères, qui constitue une des grandes nouveautés de ce glossaire vraiment scientifique et positif. C'est là un exemple de stricte précision qui ne sera pas perdu; on voudra de moins en moins s'en tenir aux analogies sommaires entre le wallon et le vieux français. Mais ce qui mérite encore mieux d'être imité, c'est la circonspection, la réserve critique d'un philologue que la notoriété de ses ouvrages et l'étendue de ses connaissances semblaient dispenser de ce devoir ou, si l'on veut, de ces précautions. Par une juste défiance des solutions exclusives ou prématurées, par un sentiment de plus en plus vif de ce qu'exige la science rigoureuse, Scheler s'attache partout à ouvrir des questions, à en élargir d'autres déjà ouvertes et à suggérer le plus possible des recherches et des directions nouvelles. Semer ces doutes, c'est, pour lui, exciter l'esprit d'analyse, surtout chez ses compatriotes. A propos du vocable *perron*, par exemple, sa circonspection est remarquablement suggestive. Elle ne l'est pas moins à la rubrique : *lecture*. Les plus savants peuvent ici s'étonner, et cependant se convaincre, de l'épanouissement logique de ce mot dans le vocabulaire du fantastique chroniqueur-rimeur. Tantôt il s'agit de narration et d'histoire, tantôt d'art, d'enseignement, voire de magie; mais la plus curieuse de ces déviations ou transmutations de sens, c'est, assurément, celle qui fait de ce terme un synonyme d'instigation et d'inspiration. Remarquons toutefois que ces écarts et ces métaphores sont ici simplement, discrètement notées par un lexicographe qui — scrupule excessif peut-être! — craint toujours d'imposer son opinion.

L'enseignement oral, dans l'intimité d'un auditoire spécial, aurait convenu à ce savant modeste, s'il avait pu s'y vouer plus tôt et se cantonner dans ses études favorites. Mais soit timidité, soit hasard ou défaveur des circonstances, Scheler eut peu de succès à l'Université libre, où il était professeur ordinaire en 1880. On y admirait pourtant sa bonté inépuisable autant que sa science. On n'y fut pas des derniers à applaudir au prix décennal de philologie qui, décerné pour la première fois en Belgique, couronnait les longs efforts d'un de ses fils adoptifs les plus reconnaissants. L'opinion publique sanctionna d'ailleurs sans réserve ce considérant décisif du jury de la première période (1880-1889) :

« Sous la multiplicité apparente des tâches qui ont sollicité l'infatigable et sévère curiosité de M. Scheler, apparait l'unité fondamentale de son œuvre, et cette unité constitue peut-être le plus noble titre de ce travailleur modeste à notre admiration. »

Plus les romanistes belges développeront l'analyse historique d'une de nos deux langues nationales, plus ils respecteront la mémoire d'un maître qui a naturalisé leur science dans le pays.

J. Stecher.

LISTE DES OUVRAGES DE J.-A.-U. SCHELER.

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES.

Mémoires.

Mémoire sur la conjugaison française considérée sous le rapport étymologique. 1847. (*Mém. des sav. étr.*, in-4°, t. XIX.)

La Geste de Liège par Jean des Preis, dit d'Outremeuse. Glossaire philologique. 1882. (*Mém. des membres*, t. XIV.)

Étude lexicologique sur les poésies de Gilles li Muisis, avec glossaire et correction. 1884. (*Mémoires* in-8°, t. XXXVII.)

Le Catholicon de Lille. Glossaire latin-français. 1885. (*Mémoires* in-8°, t. XXXVII.)

Bulletins (2e série.)

Rapport sur une communication de M. St. Bormans relative à Doon de Mayence. 1874. (T. XXXVII.)

Fragments uniques d'un roman du XIIIe siècle sur la reine Sebile, restitués, complétés et annotés 1875. (T. XXXIX.)

Note sur l'Idéologie lexicologique des langues indo-européennes, par H. Chavée. (T. XLV.)

(3e série.)

Note sur un ouvrage de M. Karl Hamann : *Mittheilungen aus dem Breviloquus Benthemianus.* 1882. (T. IV.)

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PUBLICATION DES ŒUVRES DES GRANDS ÉCRIVAINS DU PAYS.

Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé. Bruxelles, 1866-1867 ; 3 vol gr. in-8°.

Dits de Watriquet de Couvin. Bruxelles, 1868 ; 1 vol. in-8°.

Les poésies de Froissart (avec glossaire). Bruxelles, 1870-1872; 3 vol. in-8°.

Adenés li Rois, les Enfances Ogier Berte aus grans piés. Bueves de Commarchis. Bruxelles, 1874; 3 vol. in-8°.

Glossaires des chroniques de Froissart. Bruxelles, 1874; 1 vol. in-8°.

Trouvères belges du XIIe au XIVe siècle. 1876; 1 vol. in-8°.

Li Bastars de Bullion 1877; 1 vol. in-8°.

Trouvères belges. Nouvelle série. 1879; 1 vol in-8°.

Jehan de le Mote Li Regret Guillaume, comte de Hainaut. 1882; 1 vol. in-8°.

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

De Juliani Apostatae ea vitae parte quae præcessit imperium. Augustae Vindelicorum. 1839; in-8°. (Dissertation doctorale.

Commentaire raisonné sur un livre d'Homère (Odyssée VI). Bruxelles, 1844; in-8°.

Commentaire sur l'OEdipe-Roi de Sophocle Bruxelles, 1843; in-12.

Essai linguistique sur les éléments germaniques du Dictionnaire français Bruxelles, 1844; in-8°.

Étude historique sur le séjour de l'apôtre saint Pierre à Rome. Bruxelles, 1845; in-12. (Publiée sous le pseudonyme Udalric de Saint-Gall, traduite en anglais sous le vrai nom de l'auteur. Londres, 1846; in-12.)

Histoire de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha, traduction libre, annotée et augmentée (avec tableaux généalogiques). Bruxelles, 1846; gr. in-8°.

Première et deuxième lettre à M. l'abbé Louis sur la prononciation du grec. Tirlemont, 1846; in-8°.

Cours élémentaire de langue allemande. Bruxelles. 1850; in-12. — 2° édition. Bruxelles, 1852; in-12.

Grammaire théorique de la langue allemande. Bruxelles, 1851; in-12.

Annuaire statistique et historique belge. Bruxelles, 1854-1867; 14 vol. in-12.

Statistique personnelle des ministères et des corps législatifs constitués en Belgique depuis 1830. Bruxelles, 1857; in-12.

Aufzeichnungen eines Amsterdamer Bürgers über Swedenborg. Hanovre, 1858; in-12.

Hubert Thomas de Liège. Notice littéraire. Bruxelles, 1858; in-8°.

Trente années de littérature belge. *Bibliotheca Belgica*. Bruxelles, 1861, in-8°.

Dictionnaire d'étymologie française, d'après les résultats de la science moderne. 1re édition. Bruxelles, 1862; gr. in-8°. — 2e édition, entièrement refondue. Bruxelles, 1873; gr. in-8°. — 3e édition, 1888. gr. in-8°.

Kurz gefasstes etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache. Leipzig, 1865; in-8°.

Glossaire romain-latin du XVe siècle. Anvers, 1865; in-8°.

La Veuve, fabliau inédit de Gautier Le Long, trouvère tournaisien. Bruxelles, 1866; in-8°.

Notices et extraits de deux manuscrits français de la bibliothèque de Turin Bruxelles, 1867; in-8°.

L'An des sept dames avec annotations (en collaboration avec Ch. Ruelens). Bruxelles, 1867; in-8°.

Lexicographie latine du XIIe et du XIIIe siècle. Trois traités de Jean de Garlande, Alexandre Neckam et Adam du Petit-Pont, avec les gloses françaises. Leipzig, 1867; in-8°.

Apparatus Melanchthonianus des Löwener Professors Vandevelde. Nebst 37 unedirten Briefen Melanchthons. Leipzig, 1857; in-8°.

Li Romans des Eles par Raoul de Houdenc; publié pour la première fois en entier d'après un ms. de Turin. Anvers, 1868; in-8°.

Études sur la transformation française des mots latins. Gand, 1869; in-8°.

Jacques de Baisieux, trouvère belge. Poèmes inédits. Bruxelles, 1870; in-8°.

Chants historiques belges. Trois pièces inédites du XIVe siècle, avec notes Bruxelles, 1870; in-8°.

Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins. Bruxelles, 1875; in-8°.

La mort du roi Gormond, fragment unique d'une chanson de geste inconnue (avec notes). Bruxelles, 1876; in-8°.

Deux rédactions diverses de la légende de sainte Marguerite en vers français Anvers, 1877; in-8°.

Aigar et Maurin, fragments d'une chanson de geste provençale inconnue; d'après un ms. de Gand. Bruxelles, 1877; in-8°.

Olla Patella. Vocabulaire latin versifié avec gloses françaises; publié d'après un ms. de Lille et annoté. Gand, 1879; in-8°.

Olla Patella. Vocabulaire latin versifié avec gloses latines et flamandes; publié d'après un ms. de Bruges. Gand, 1884; in-8°.

M. Scheler a dirigé le *Bulletin du bibliophile belge*, de 1855 à 1865. et collaboré aux recueils périodiques ou journaux suivants : *Annales de l'Académie d'archéologique de Belgique*, *Revue de l'instruction publique en Belgique*, *Bibliophile belge*, *Gazette universelle de Leipzig*, *Schwäbischer Merkur* de Stuttgart, *Gazette universelle d'Augsbourg*, *Serapeum* de Leipzig, *Jahrbuch für romanische und englishe Sprache und Litteratur* (Leipzig), *Romania* (Paris), *Zeitschrift für romanische Philologie* (Halle); il a composé depuis 1851 la plupart des articles relatifs à la Belgique dans le *Universal-Lexicon* de Pierer et les diverses éditions du *Conversations-Lexicon* de Brockhaus Comme éditeur, on lui doit la 4e édition du « *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachten* », par Fr. Diez, Bonn, 1878, gr. in-8°, qu'il a mise au courant de la science dans un appendice de 75 pages, puis la suite et la fin du *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* par Ch. Grandgagnage (tome II, pp. 179 sq. Louvain, 1880), qu'il a enrichies de notes.

Notons, en dernier lieu, la traduction allemande de quelques œuvres de Henri Conscience (Chlodwig und Chlotilde, Das Glück reich zu sein, Die Dorfplage), publiées à Bruxelles et à Leipzig en 1854 et 1855; 5 vol. in-8°.


Chevr Léon de Burbure

NOTICE

SUR

LE CHEVALIER LÉON DE BURBURE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Termonde le 16 août 1812, décédé à Anvers le 8 décembre 1889.

L'Académie de Belgique a bien voulu me charger de rappeler dans son *Annuaire* la vie et les travaux de Léon de Burbure. Attaché à la famille de notre regretté confrère par d'anciennes relations d'amitié, j'ai accepté cette mission de grand cœur. Par malheur, l'exécution de mon engagement s'est trouvée retardée au delà de toute prévision, par des occupations absorbantes et des circonstances diverses. Au moment enfin où, ayant réuni tous les matériaux de mon travail, j'allais mettre la main à l'œuvre, je reçus communication de la notice biographique sur le chevalier de Burbure rédigée par M. Alphonse Goovaerts pour l'Académie d'archéologie de Belgique, notice consciencieuse, complète, et telle que j'eusse désiré l'écrire pour ma part. La lecture de cette

brochure me jeta dans une grande perplexité. Recommencer une besogne faite par un autre, et bien faite, est une tâche ingrate, à laquelle je n'ai pu me résoudre. Il ne m'est resté, dès lors, qu'un parti à prendre : demander à la Classe des beaux-arts de faire insérer textuellement dans l'*Annuaire*, après que j'en eusse obtenu l'autorisation de l'auteur, la notice en question. Je la publie donc ci-après. Tout ce que je me suis permis, c'est de retrancher quelques développements qui m'ont semblé être ou du domaine de la vie privée, ou d'un intérêt secondaire dans une publication de l'Académie de Belgique, ainsi que la liste des ouvrages de Burbure : celle-ci aurait évidemment fait double emploi avec le catalogue systématique inséré dans les *Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres de l'Académie royale de Belgique* (Bruxelles, 1887). Par contre, il m'a paru convenable de résumer, en guise de conclusion, les faits les plus marquants de la carrière académique de Léon de Burbure et les travaux spécialement écrits en vue de notre Compagnie.

* * *

« Léon-Philippe-Marie de Burbure-de Wesembeek naquit à Termonde le 16 août 1812. Il appartenait à une famille d'ancienne noblesse. Ses ancêtres avaient possédé la seigneurie de Burbure au pays d'Artois. Ils furent seigneurs de Wesembeek et d'Ophem, en Brabant, dès le XVII[e] siècle. Son père, le chevalier Philippe-Édouard-Guillaume-Marie de Burbure-de Wesembeek, fut membre des États généraux, commissaire de district à Termonde, inspecteur de l'enseignement, che-

valier de l'ordre du Lion Belgique. Sa mère, Hélène-Thérèse-Joséphine de Schoutheete-de Ter Varent et Ter Walle, appartenait à une très ancienne famille noble du pays de Waes.

» Dès l'âge le plus tendre, le jeune Léon montra de si heureuses dispositions pour la musique, que son père le confia, quand il avait à peine sept ans, au maître de chapelle Troch qui dirigeait alors la maîtrise de Notre-Dame de Termonde. Ce musicien de mérite lui enseigna le solfège et lui donna des leçons de violoncelle.

» Quant à ses humanités, c'est sous la direction d'un ancien religieux d'Afflighem, abbaye supprimée par les Français, qu'il les commença. Le Père de Vos, son précepteur, dirigeait alors le couvent des carmélites à Termonde. L'élève ne quitta son premier professeur, qu'il aimait beaucoup, que pour aller terminer ses humanités au collège royal de Gand. En 1828, âgé de 16 ans, il entra à l'Université de la même ville.

» Mais, ni pendant ses humanités, ni pendant ses études universitaires, Léon de Burbure n'oublia jamais son art de prédilection : la musique.

» Il continua l'étude du violoncelle sous la direction du renommé professeur François Devigne, en même temps qu'il apprenait l'harmonie et qu'il fondait, avec quelques-uns de ses camarades de l'Université, une société de symphonie qui fut nommée *La Lyre académique*, et dont les membres exécutèrent, en 1830, lors de la visite que le roi Guillaume Ier fit à l'Université, un *divertissement* pour orchestre, le premier-né de Léon de Burbure.

» La révolution éclata peu de temps après, dispersa

les étudiants de l'Université et mit fin à l'existence de *La Lyre académique*. Rentré à Termonde, dans la maison paternelle, le jeune compositeur-amateur reprit ses études musicales, aidé des traités d'Albrechtsberger, Fétis et Reicha. Il fit de rapides progrès et commença à s'essayer dans tous les genres.

» Après la révolution, les Universités de l'État se rouvrirent et le jeune étudiant reprit le chemin de Gand pour aller terminer ses études. Il n'avait pas 20 ans quand il obtint, le 8 août 1832, son diplôme de docteur en droit; mais, tout en étudiant sérieusement, il avait encore trouvé le moyen de se créer quelques loisirs et de les charmer en composant, en 1831, un *Chant des Bardes* (*Bardenzang*), chœur à quatre voix avec orchestre, et, en 1832, une ouverture de concert pour orchestre et un chant intitulé : *L'épée d'honneur offerte au général Chassé*, dont les paroles françaises étaient de son compatriote et intime ami, Prudent van Duyse.

» M. de Burbure nous a parlé souvent de la grande amitié qu'il avait inspirée à celui qui devait devenir un de nos meilleurs poètes flamands. On nommait les deux jeunes amis : les inséparables. Leurs entretiens, le plus souvent, avaient pour objet l'art et la littérature. Déjà alors, Prudent van Duyse s'était promis de ne jamais envisager sa journée comme terminée s'il n'avait rien écrit. Dans la belle allée qui longe la Dendre, les « inséparables » discutaient leurs idées littéraires et musicales. Souvent le compositeur traduisait en musique les inspirations du poète, et souvent aussi le succès couronnait leurs efforts, comme lors de la composition de *L'épée d'honneur offerte au général Chassé*.

» A peine rentré à Termonde, le jeune musicien avait été placé à la tête de la *Société philharmonique de Sainte-Cécile*. Son ardeur au travail s'en accrut. En 1833, il composa une seconde ouverture de concert pour orchestre et *Le chant des Pirates*, chœur à quatre voix avec orchestre. L'année suivante, il écrivit une ouverture de concert, intitulée : *Jacques van Artevelde*; un motet : *Veni sponsa Christi;* un air varié pour harmonie, et un duo : *Le beau Jour*, publié à Gand. Pendant cette même année 1834, la société dramatique *Kunstliefde* offrit la présidence à Léon de Burbure.

» A partir de l'année 1835, ses compositions musicales deviennent de plus en plus nombreuses. Pendant cette année il compose l'ouverture : *Charlemagne ;* un grand divertissement pour orchestre, et deux romances : *La jeune Indienne*, publiée à Bruxelles, et *Devine-moi*, publiée à Gand.

» Ajoutons que de 1832 à 1835, il avait écrit, pour la *Société philharmonique* qu'il dirigeait, trente-sept quatuor et quintettes pour instruments à cordes.

» En 1836, il composa un chœur pour voix de femmes : *Miseremini mei;* un *Ave Regina;* l'ouverture de l'opéra *La Serafina*, pour harmonie; une fantaisie pour cor, avec orchestre; un duo : *Attends encore;* trois romances : *Le Corsaire, La Marguerite effeuillée* et *Gulielmo, souvenir de Venise*. Ces quatre dernières compositions furent publiées à Bruxelles. Mais ce n'était pas tout. L'apparition, en 1836, des *Huguenots*, de Meyerbeer, avait été un véritable événement. Tous les jeunes musiciens s'étaient jetés, avides, sur cette belle

partition. Léon de Burbure et son frère Gustave (1) en furent enthousiastes et composèrent sur les principaux motifs des *Huguenots* une grande fantaisie pour orchestre, qu'ils dédièrent à la Société royale d'harmonie d'Anvers. Cette gracieuseté valut aux deux frères le diplôme de membre d'honneur de cette importante société.

» En 1837, Léon de Burbure composa un *Te Deum* à grand orchestre ; un *Salve Regina*; une ouverture symphonique; l'opéra *La Serafina*, dont les deux premiers morceaux furent publiés à Bruxelles; un divertissement de festival, pour harmonie; une fantaisie pour harmonie sur *le Postillon de Longjumeau*; un air de basse, intitulé : *le Marin; le Retour*, duetto pour soprano et ténor, publié à Gand; deux romances : *l'Absence*, pour soprano, et *Nenni*, qui vit le jour à Mayence.

» A cette époque, Léon de Burbure travaillait et composait sans relâche. Tous les ans, il produisait une douzaine de partitions. Certes, toutes n'avaient pas la même valeur, mais toutes prouvaient une véritable abondance d'idées et une grande sûreté de main. Ses compositions devinrent si nombreuses qu'il nous serait impossible d'en introduire tous les titres dans le texte de cette

(1) Gustave de Burbure, plus jeune de trois ans que son frère, et encore actuellement vivant, s'est fait également une réputation comme musicien; clarinettiste habile et chanteur de concert, il composa beaucoup de musique d'harmonie. Il a rempli les fonctions d'inspecteur du Conservatoire de Gand jusqu'en 1882. Une notice sur Gustave de Burbure figure dans la deuxième édition de la *Biographie universelle des musiciens*. (Note de F.-A. G.)

notice. Qu'il nous suffise de constater que ces œuvres appartiennent à tous les genres, depuis la musique d'église jusqu'à la simple romance, en passant par la musique symphonique, celle écrite pour harmonie, la musique de chambre, les cantates, les chœurs d'orphéon, les marches, les pas redoublés, etc. Ajoutons que la vogue de beaucoup d'œuvres de M. de Burbure fut très grande. Ses psaumes *Exultate Deo* (1849), *Cœli enarrant gloriam Dei* (1851), *In exitu Israël* (1858), appartiennent encore au répertoire courant de beaucoup de jubés importants. Il en est de même de ses motets *Jesu dulcis memoria*, *Cantantibus organis*, *Levavi oculos*, qui furent publiés en 1869 par la maison Schott. Citons encore parmi ses œuvres qui eurent le plus de succès la cantate : *De Hoop van België* (1), qu'il composa sur un poème de Conscience, en 1853, pour les fêtes organisées à Anvers par la société *Voor Taal en Kunst*, à l'occasion de la majorité du duc de Brabant, aujourd'hui Sa Majesté Léopold II; son ouverture intitulée : *David Teniers of de Boeren-Kermis* (2), qui date de l'année 1864 et fut composée à l'occasion de l'inauguration, à Anvers, de la statue du peintre par excellence des kermesses villageoises; enfin, sa *Symphonie triomphale*, composée en 1853 et dont Benoit nous fit entendre le gracieux *Andante* au grand festival anversois de 1876.

» Déjà en 1838, année où nous nous sommes arrêté dans la nomenclature de ses nombreuses compositions,

(1) *L'Espoir de la Belgique.*
(2) *David Teniers ou la Kermesse villageoise.*

alors qu'il n'avait encore que vingt-six ans, le chevalier Léon de Burbure s'était acquis une très grande notoriété. En cette année, le Gouvernement le nomma membre du jury du grand concours de composition musicale, et, depuis ce moment, il fit partie du jury de tous les concours dits « Prix de Rome ».

» Le père Fétis l'appréciait fort. C'est à sa demande que de Burbure transcrivit, en 1838, l'œuvre contrepointique de Jean de Muris et le *Tractatus effectuum musices* de Carlier.

» En 1839, il accepta la présidence de la société chorale *Les échos de la Dendre,* aux études de laquelle il imprima une impulsion nouvelle. Conduite par son jeune et vaillant président, cette société devint une des meilleures du pays et, de 1839 à 1842, remporta, dans les concours, victoire sur victoire à Audenarde, à Bruxelles, à Furnes, à Gand et à Mons, contre des sociétés de villes de premier rang. Il écrivit pour cette réunion lyrique plusieurs chœurs qui furent publiés à Gand et aussi à Bruxelles dans la collection de Costermans, intitulée: *Le Choriste.* Parmi les plus réussis, nous citerons : *Amis, rentrons,* chœur à cinq voix; *Les mauvais Garçons,* à quatre voix ; *Chant de Noël,* à quatre voix. Son *Flandre au Lion,* surtout, chœur à quatre voix, publié à Bruxelles en 1843, obtint un succès durable.

» En 1840, la *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,* à Mons, ouvrit un concours pour la composition d'une ouverture pour harmonie. Léon de Burbure composa à cette occasion une ouverture intitulée : *Charles-Quint,* qui lui valut le premier prix consistant en une médaille d'or, remise au jeune com-

positeur après l'exécution de son œuvre. A son retour à Termonde, le lauréat fut reçu triomphalement et avec enthousiasme par ses concitoyens. Ceux-ci, non seulement l'estimaient et se montraient fiers de son talent, mais, unanimement, l'aimaient pour son affabilité et la noblesse de son caractère. Pendant son absence, on avait orné la maison paternelle, où on le conduisit en cortège. C'est là qu'il reçut les félicitations des autorités et de ses nombreux amis, et qu'on lui lut une poésie de circonstance dont l'auteur était le poète Sacré, instituteur communal à Appels.

» En 1842, Léon de Burbure fut nommé marguillier de l'église Notre-Dame, à Termonde. Il n'eut pas plutôt remarqué le désordre qui régnait dans les archives de cette église, qu'il se promit d'y mettre fin. Il classa tous ces papiers et préluda ainsi à la vie de recherches historiques, artistiques et archéologiques qu'il mena pendant à peu près un demi-siècle.

» En 1846, il eut la douleur de perdre sa mère. Ce triste événement amena un grand changement dans son existence. Avec son père, il quitta Termonde pour s'établir à Anvers, non sans tristesse, assurément, car il aimait sincèrement sa ville natale et ses concitoyens l'adoraient.

» Quelques jours avant son départ, la société *Les Échos de la Dendre* organisa, en l'honneur de son si regretté président, un concert dont le programme était composé uniquement d'œuvres du jeune compositeur. Ce fut une belle festivité, pendant laquelle les sentiments d'affection et de reconnaissance des Termondois se donnèrent libre carrière. Léon de Burbure fut plus

applaudi que jamais ; après le concert, on lui offrit une bague en or enrichie de pierreries. Prudent van Duyse lut une poésie sur le départ de son « inséparable », puis les chœurs entonnèrent un chant d'adieu, dont les paroles étaient signées : Derboven, et la musique : Joseph Troch.

***

» Peu de temps après l'arrivée de Léon de Burbure à Anvers, le conseil de fabrique de la cathédrale, informé de son beau travail de classement des archives de l'église Notre-Dame à Termonde, le nomma archiviste de Notre-Dame d'Anvers.

» Depuis 1797, le plus grand désordre régnait dans les archives si importantes de cette église.

» M. de Burbure en entreprit aussitôt le classement avec cette ardeur et cette ténacité qu'il mettait à tout ce qu'il entreprenait. Il ne lui fallut pas moins de onze années pour mener à fin le triage, le classement et le dépouillement de ce fonds considérable. Onze années ! Mais que de notes intéressantes pour l'art, du douzième siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime, ne rassembla-t-il pas pendant ce long travail ! Que de compositeurs des seizième et dix-septième siècles, dont on savait à peine les noms, ne fit-il pas revivre ! Ockeghem, Pevernage, Liberti, Pottier, Susato, Turnhout, Verdonck, Waelrant ! Et les architectes anversois ! C'est lui qui, le premier, donna des indications sûres concernant leurs vies et leurs travaux !

» Le bureau des marguilliers de Notre-Dame tint à ce qu'il restât une marque durable de sa reconnaissance

et offrit, en 1858, au chevalier de Burbure une écritoire en argent ciselé, véritable œuvre d'art, exécutée par Lambert van Ryswyck, d'après le dessin de François Durlet. Puis il pria M. de Burbure de faire partie de la commission artistique et archéologique de la cathédrale d'Anvers. L'administration de cette église n'oublia, du reste, jamais les services que lui rendit le chevalier de Burbure. Elle le prouva en faisant célébrer à Notre-Dame, un mois après le décès de M. de Burbure, le 14 janvier 1890, un service solennel pour le repos de son âme.

» Le 25 septembre 1859, Léon de Burbure épousa, à Anvers, Mlle Louise-Joséphine-Marie-Eugénie Rymenans, née à Dusseldorf, fille de Jean-Joseph-Eugène Rymenans et de Marie-Catherine-Guillaumine-Gertrude Reyland. Il trouva en elle une compagne aux goûts artistiques très prononcés et une âme remplie, comme la sienne, des plus purs sentiments d'humanité et de dévouement.

» A Anvers comme à Termonde, le chevalier de Burbure se distingua par des œuvres charitables. C'est ainsi qu'en 1847, à peine établi dans cette ville, il se mit à la tête de la Commission des subsistances, et qu'en 1849, pendant l'épidémie de choléra qui fit tant de victimes à Anvers, il fut membre de la commission de la troisième section pour le soulagement des familles éprouvées. Il fut l'un des fondateurs d'une société constituée en 1853, ayant pour but de procurer aux pauvres de la soupe à bon marché. Pendant de longues années, il fut administrateur à l'hôpital Saint-Julien, où il fonctionna dès 1852 avec un de ses meilleurs

amis, M. Goovaerts-van den Wouwer, notre bien-aimé père.

» Mais pendant qu'il classait des fonds d'archives et qu'il s'occupait avec un grand zèle d'œuvres charitables, il ne négligeait pas la musique. C'est encore lui qui fonda, avec M. van Hal-van Regenmorter, M. de Neuf et notre père, la *Société de Symphonie*, qui eut pour président d'honneur le gouverneur de la province, M. Teichmann, pour président M. de Burbure, et pour chef d'orchestre, M. Joseph Bessems. Cet orchestre d'amateurs se donna pour tâche d'initier le public anversois aux œuvres des grands maîtres et organisa de brillantes exécutions.

» En 1850, le nombre des compositions de M. de Burbure répandues par la gravure s'élevait à cinquante-quatre. C'est en cette année qu'on entendit pour la première fois, pendant le jubilé de la confrérie du Sacré-Cœur, à la cathédrale, l'*Exultate Deo*, un de ses plus beaux psaumes. C'est encore en 1850, à l'occasion du festival organisé par l'*Association Lyrique anversoise*, qu'il écrivit une grande œuvre chorale avec accompagnement d'harmonie, intitulée : *De slag bij Doggersbank*, qui fut exécutée par quinze cents chanteurs. C'est toujours en 1850 qu'on admira l'*Ode symphonique*, écrite pour l'inauguration, à Termonde, du buste de David Lindanus, l'historien de cette ville. Ce jour-là, la musique de la garde civique d'Anvers et une foule d'amateurs anversois partirent pour Termonde et prêtèrent leur concours à l'exécution de la nouvelle œuvre de M. de Burbure et à celle de sa messe solennelle à Notre-Dame de Termonde.

» Il fut le promoteur de l'idée d'ériger un monument à l'historien de sa ville natale. Nous venons de voir qu'il composa une *Ode Symphonique* pour l'inauguration de ce monument. Mais il ne s'en tint pas là et voulut être encore le biographe de David Lindanus.

» C'est le moment de parler des travaux historiques de M. Léon de Burbure.

» Déjà en 1835, il avait donné à un journal de Termonde, *Le Courrier de la Dendre* (1), un article sur *La Surprise de Termonde en 1484*. En 1841 et 1842, dans un autre journal de la même ville, *De Onpartijdige* (2), il avait écrit un essai biographique de David Lindanus (3). C'est en 1850 qu'il commença à publier des écrits plus importants et présenta au public des *Lettres inédites d'Aubertus Miræus*, qui virent le jour à Gand et furent bientôt suivies d'une nouvelle biographie de l'historiographe de Termonde, intitulée : *David Lindanus, sa famille, ses amis*, également publiée à Gand. Cet excellent opuscule se termine par un vœu : « Puissent les fêtes brillantes qui ont été données dans » cette ville, à l'occasion de l'inauguration du buste de » Lindanus, exciter les jeunes intelligences, qui ont » tant coopéré à relever leur splendeur, à prendre, » comme Lindanus, pour but principal de leur ambi- » tion, l'honneur et la gloire de la commune patrie !... » Ce vœu adressé à la jeunesse résumait ses propres aspirations. Lui aussi prit toujours pour but principal de

(1) Numéro 10 de 1835.

(2) Numéros du 30 mai 1841 et du 18 septembre 1842.

(3) *Levensschets van David Lindanus.*

son ambition l'honneur et la gloire de la commune patrie. Ce vœu explique encore les encouragements qu'il ne cessa de prodiguer à tous les jeunes qui se hasardaient à produire quelque chose, en art ou en littérature. Ce n'est pas le chevalier Léon de Burbure qui aurait jamais, par une trop grande sévérité, découragé un débutant. Nous parlons ici de science personnelle, au point de vue de nos compositions musicales et de nos écrits. Et puisque nous parlons d'une des grandes qualités de M. de Burbure, de cette exquise amabilité avec laquelle il a toujours accueilli même ceux qui n'avaient encore aucun titre à sa bienveillance, ajoutons qu'il en avait une autre qui n'est pas toujours la qualité dominante des artistes et des écrivains : Léon de Burbure ne connaissait pas la jalousie. Il savait applaudir ceux qui, sur les mêmes terrains qu'il défrichait avec tant de science, produisaient de bons travaux. D'un autre côté, nous ne l'avons jamais entendu critiquer ceux qui en faisaient de médiocres.

» Une seule fois, il crut nécessaire de dévoiler un plagiat . . . Mais l'exception ne confirme-t-elle pas la règle? Un musicologue de seconde main, qui ne recourait jamais aux sources inédites et donnait souvent pour du neuf ce qui n'était que du réchauffé, avait copié et publié, sous son nom, le fruit de recherches faites par Léon de Burbure; le fait exaspéra ce dernier, qui fit imprimer en regard, dans les colonnes du *Journal d'Anvers,* son texte et celui de son plagiaire.

» En 1854, de Burbure publia un écrit fort intéressant sur la situation des arts à Anvers quatre siècles

auparavant, vers 1454 (1). Peu après, on créa pour lui la place d'administrateur de l'Académie des Beaux-Arts et on le nomma président de la *Commission pour la publication du catalogue du Musée d'Anvers*. En cette dernière qualité, il collabora aux éditions de 1857, 1861 et 1874 de ce catalogue. En 1855, il fut nommé membre honoraire du *Corps académique*. Il devint aussi plus tard membre, puis vice-président du *Comité provincial anversois de la Commission royale des monuments;* membre, puis président du *Comité pour la publication des inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers;* membre de la *Commission du Musée d'Antiquités* et de celle du *Musée Plantin-Moretus;* enfin, président du comité de rédaction du *Codex Rubenianus*. Il fut aussi un des membres fondateurs de la *Société des Bibliophiles anversois*. Mais ce n'est pas dans les sociétés anversoises seulement que l'on tint à honneur de posséder le chevalier de Burbure. Celui-ci fut nommé membre d'honneur de la société gantoise *van Duyse's Genootschap;* de la Société *Grétry*, à Bruxelles; de la *Société des Chœurs* et de la *Société philharmonique*, à Bruges; de la *Lyre gantoise*, de la *Société des Mélomanes* et de celle *de Sainte-Cécile*, à Gand; de l'*Académie de Sainte-Cécile*, à Rome; de l'*Association archéologique de Compiègne;* de l'*Union des Artistes*, à Liège. Il fut membre de la *Société des Bibliophiles de Belgique* et de l'*Académie de Florence;* membre correspondant de la *Société des Beaux-Arts*, à

(1) *Toestand der beeldende kunsten in Antwerpen, omtrent 1454.*

Gand et de la *Société des Lettres, Sciences et Arts du Hainaut*, à Mons; membre étranger de l'*Institut des provinces de France*. A Anvers, il fut encore nommé membre d'honneur de l'*Association lyrique anversoise*, de la société *Voor Taal en Kunst* et de la *Société Royale d'Harmonie*. Il collaborait aux revues : *La Belgique musicale, Les Belges peints par eux-mêmes, Le bon Ménestrel, La Mosaïque musicale, Le Choriste, Der Minnesänger, Cecilia, Le Journal de chant d'ensemble*, etc.

» Mais reprenons l'énumération de ses publications. En 1856, Léon de Burbure publia à Anvers une notice sur le célèbre compositeur Jean van Ockeghem (1) (réimprimée à Termonde en 1868), et en 1859 une *Lettre à M. Alvin sur l'ancienneté de l'art typographique en Belgique*, insérée dans les *Bulletins* de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, qui devait bientôt l'appeler à faire partie de sa Classe des Beaux-Arts.

» En 1860, il publia une notice sur *la Sainte-Cécile en Belgique*.

» Élu membre de l'Académie le 9 janvier 1862, ses confrères de la Classe des Beaux-Arts le nommèrent souvent commissaire pour des manuscrits présentés. C'est ainsi qu'il fit rapport sur les travaux suivants : *Éloge de Grétry* (1863); *Fabrication des tapisseries d'Audenarde*, par van der Meersch (1865); *Le diapason et la notation musicale simplifiée*, par Charles Meerens (1871); *Biographie d'Antoine van Dyck* (1873); *Histoire*

(1) *Jan van Ockeghem, zijne geboorteplaats en zijn verblijf in Antwerpen.*

et bibliographie de la typographie musicale aux Pays-Bas (1877); *Étude critique sur la vie et les œuvres de Grétry* (1881), etc.

» Il fit paraître dans les *Bulletins* de l'Académie, en 1862, un *Aperçu sur l'ancienne corporation des instrumentistes d'Anvers* et, en 1863, ses *Recherches sur les facteurs de clavecins et les luthiers d'Anvers, depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe*. Tous ces travaux étaient le fruit d'incessantes recherches faites par M. de Burbure dans les archives de la ville d'Anvers et dans celles de la cathédrale.

» En 1864, on vit paraître de lui, à Lille, une *Notice sur les auteurs de l'ancien jubé de Bourbourg* et, à Bruxelles, des *Notes sur le graveur flamand Jean Schorkens*, pendant qu'il enrichissait de nombreuses notes l'édition des *Liggeren* de la gilde de Saint-Luc à Anvers, publiés par MM. Rombouts et van Lerius.

» Ces divers travaux furent suivis, en 1865, de *Documents biographiques inédits sur les peintres Gossuin et Roger van der Weyden le jeune*; en 1869, d'une *Notice nécrologique sur le graveur Michel Verswyvel* et d'un opuscule intitulé : *Robert Peril, graveur du seizième siècle, sa vie et ses ouvrages*; en 1871, de la liste chronologique des ammans d'Anvers (1) (publiée en collaboration avec feu Louis Torfs) et d'un *Discours prononcé aux funérailles de Ch. L. Hanssens*, l'excellent compositeur et chef d'orchestre; en 1872, de la *Notice nécrologique sur Charles-Louis Hanssens* et d'un autre opuscule fait en collaboration avec Torfs : la liste des

(1) *Chronologische lijst der Ammans van Antwerpen.*

échevins d'Anvers avant le XVe siècle (1); en 1876, d'une *Notice nécrologique sur Ch.-F.-M. Bosselet*, compositeur et professeur d'harmonie; en 1878, d'un travail fort intéressant sur les processions et cavalcades à Anvers aux XIVe et XVe siècles (2), publié par la Société des Bibliophiles anversois, ainsi que d'une note sur *Le nom de famille de Jean de Turnhout, compositeur de musique du XVIe siècle*; en 1879, d'un travail intitulé : *Familles du pays de Waes affranchies en 1243. Généalogies de leurs descendants aux XIVe et XVe siècles*, que publia le Cercle archéologique du pays de Waes.

» Nommé en 1879 directeur de la Classe des Beaux-Arts à l'Académie royale de Belgique, le chevalier de Burbure prononça, à la séance publique de l'Académie, le 25 septembre de la même année, un discours qu'il publia en 1880 et intitula : *Deux virtuoses français à Anvers. Épisode des mœurs musicales au XVIe siècle.* C'était encore une fois dans les archives si riches de la ville d'Anvers que M. de Burbure avait découvert le document qui lui avait fourni le sujet de son discours. C'était une convention, ou plutôt un contrat de société, daté de 1541, par lequel deux musiciens français s'obligeaient à exercer en commun, à Anvers, leur profession de « minestreurs et joueurs d'instruments ».

» Encore en 1880, M. de Burbure publia une autre plaquette fort intéressante, intitulée : *Charles Luython*,

(1) *Oude Schependom van Antwerpen.*

(2) *De Antwerpsche Ommegangen in de XIVde en XVde eeuw, naar gelijktijdige handschriften.*

compositeur de musique de la cour impériale (1550-1620), sa vie et ses ouvrages, suivie, en 1882, d'un travail plus intéressant encore, son *Étude sur un manuscrit du XVIe siècle, contenant des chants à quatre et à trois voix: suivie d'un post-scriptum sur le « Bellum musicale » de Claude Sebastiani.*

» A notre avis, ces trois derniers opuscules peuvent être tenus pour les publications les plus importantes qu'ait faites le chevalier de Burbure. Tous ses amis, les musicologues surtout, espéraient qu'il en aurait encore publié plusieurs autres, quand, malheureusement, le savant chercheur fut affligé d'une maladie d'yeux à laquelle ses incessantes recherches dans les archives n'étaient pas étrangères. Nous nous souvenons de la tristesse avec laquelle M. de Burbure nous dit un jour que les hommes de l'art lui avaient défendu tout travail, même la lecture! Sans cette affection des yeux, nous en sommes convaincu, Léon de Burbure aurait enrichi la littérature musicale belge, pendant les dix dernières années de sa vie, de quelques joyaux de plus.

» Pendant les dernières années de sa vie, surtout depuis que l'état de sa vue ne lui permettait guère d'écrire, Léon de Burbure ne s'occupa plus que d'archéologie. Par la loi du 17 avril 1874, le Gouvernement s'était engagé à faire reconstruire, sur un nouvel alignement, les quais d'Anvers. Pendant les travaux de démolition des maisons expropriées près du port, appartenant toutes au vieil Anvers, notre confrère eut comme un regain de jeunesse. Pendant la démolition de ce qui restait de l'antique Bourg, il ne quittait presque pas

les travaux, attentif à la moindre découverte faite dans le sol. Aussi put-il faire entrer dans le Musée d'Antiquités une foule d'objets anciens de toute nature retrouvés pendant ces fouilles. Plus d'une fois, nous le vîmes arriver à nos séances avec un objet récemment découvert et le soumettre à l'avis de ses confrères. A cette époque, chaque fois que nous passions un jour à Anvers, M. de Burbure nous entraînait vers l'Escaut pour nous expliquer les découvertes qu'il pensait avoir faites au sujet de l'emplacement de l'ancien Bourg. C'était avec un véritable enthousiasme qu'il nous communiquait ses idées, sachant que nous préparions une histoire du Bourg, que nous regrettons vivement de n'avoir pu achever de son vivant.

» Le 8 décembre 1889, notre confrère décéda après une assez longue maladie, âgé de plus de soixante-dix-sept ans. Sa mort fut vivement sentie par tous ceux qui s'intéressent à l'art, à l'histoire, à l'archéologie.

» Le chevalier Léon de Burbure fut inhumé dans le caveau de la famille, au cimetière de Wesembeek, village où il passait tous les ans une partie de l'été, à l'ancien château seigneurial qui lui appartenait. Il y a quelques années, il avait fait mettre sur ce caveau l'inscription suivante :

Ostium Monumenti
Nobilissimi Domini
Gasparis Joannis de Burbure
Toparchæ de Wesembeke, Ophem, Heystfort,
Terbruggen, etc.
ac posterorum.

» Dans l'église Saint-Jacques d'Anvers, dont il était marguillier depuis de longues années et à laquelle il fit don, en 1858, à la mémoire de ses beaux-parents, d'une station du chemin de la croix, sculptée en marbre blanc par Joseph Geefs, Madame de Burbure vient d'élever un monument à notre confrère, dans la chapelle du Saint-Sacrement. C'est une statue de marbre blanc de Saint-Antoine de Padoue portant l'enfant Jésus, due à l'habile sculpteur anversois Frans Deckers. Deux anges, également en marbre blanc, sont placés des deux côtés du socle, sur lequel on lit l'inscription suivante :

Leoni Phil. M. equiti de Burbure
de Wesembeek Ord. Leop. decurioni
Acadd. reg. Brux. Pont. S. Cæc. Flor. sod.
hujus ecclesiæ æedituo
de patria literis arteque bene merito
qui pie obiit in Xpo VI id. dec. MDCCCLXXXIX.
annos natus LXXVII
marito optimo mœsta
titulum posuit uxor
Aloys. M. Josepha Eug
Rymenans.
Vivas in pace.

» Suivant les désirs exprimés par le chevalier Léon de Burbure, sa veuve a disposé en faveur de la ville d'Anvers de toutes les notes manuscrites, des compositions musicales, des anciennes impressions de musique et des curiosités bibliographiques de son mari.

» Voici ses dispositions à cet égard :

Sont destinés

a) *Aux archives :*

1° Dix volumes de notes manuscrites, presque toutes relatives à l'histoire d'Anvers, et un volume de table alphabétique des noms cités dans ces volumes.

2° Un volume de notes semblables sur la chantrerie de la cathédrale d'Anvers.

3° Trois volumes de notes diverses prises dans les archives de cette église.

4° Un volume de pièces diverses.

b) *A la bibliothèque communale :*

Toutes les partitions de musique composées par M. de Burbure, avec la charge qu'elles devront toujours être gratuitement mises à la disposition de la Société royale d'Harmonie et des fabriques d'église d'Anvers qui désireront les faire exécuter.

c) *Au Musée Plantin :*

Les anciennes impressions de musique et curiosités bibliographiques.........

» En reconnaissance de ce legs, l'administration communale d'Anvers a donné le nom du chevalier Léon de Burbure à l'une des rues avoisinant le nouveau Musée des Beaux-Arts. »

***

C'est à titre de musicien, et plus particulièrement d'écrivain sur la musique, que le chevalier de Burbure

fut nommé membre de l'Académie de Belgique, le 9 janvier 1862. C'est donc uniquement en cette dernière qualité que nous avons à caractériser ici son activité intellectuelle si multiple.

Sur le terrain de l'érudition musicale, Léon de Burbure a des droits certains à la reconnaissance du pays. Il a contribué, dans une proportion considérable, à enrichir l'histoire de notre ancienne et glorieuse École de musique, en exhumant de l'oubli beaucoup de compositeurs belges, en apportant une foule de détails ignorés sur la vie de quelques-uns des plus célèbres. On peut dire qu'il possédait à un haut degré les qualités essentielles du vrai chercheur : une curiosité universelle et toujours en éveil, une patience inaccessible au découragement, une sagacité rare et, en même temps que tout cela, un enthousiasme juvénile pour la gloire artistique de notre patrie Mon illustre prédécesseur, dans sa *Biographie universelle des musiciens*, rend un hommage éclatant au mérite de Léon de Burbure et se plait à reconnaître ce qu'il doit aux découvertes du laborieux érudit. Peu d'hommes ont connu aussi à fond notre grande période musicale du XVe et du XVIe siècle.

Par la direction particulière que les circonstances ont imprimée à ses recherches, de Burbure a été amené naturellement à exposer les résultats de ses investigations historiques sous forme de monographies, ou même de simples notes détachées. C'est ainsi qu'il écrivit pour l'Académie trois dissertations des plus remarquables et justement louées par M. Goovaerts (*Deux virtuoses français à Anvers au XVIe siècle; Charles Luython; Étude sur un manuscrit du XVIe siècle, contenant des chants à quatre et à trois voix*).

Mais, ainsi qu'il arrive d'ordinaire aux travailleurs qui explorent les sources premières, Léon de Burbure n'a pas vécu assez longtemps pour exploiter les richesses amassées au prix de toute une existence de labeurs et de la perte de ses yeux.

On peut, à coup sûr, prédire un résultat fructueux à celui qui saura mettre en œuvre les matériaux historiques légués par notre savant confrère à sa ville d'adoption.

Léon de Burbure fut un académicien modèle, un collaborateur précieux pour la section de musique. Les *Bulletins de l'Académie* rendent témoignage de son activité infatigable et de son talent d'exposition, par le grand nombre de rapports, comptes rendus, mémoires qui s'y rencontrent, signés de son nom (1). Pendant une carrière académique de plus de vingt-sept ans, de Burbure fut continuellement appelé par la confiance de ses confrères à remplir les fonctions et les man-

(1) Voici quelques morceaux de cette espèce non mentionnés dans le catalogue des Notices biographiques et bibliographiques :

1. Éloge de Grétry. (Mém de concours. *Bull.*, t. XVI, 1863, p 261.)

2. Importance des manuscrits légués à l'Académie par le docteur D.-J. Van der Meersch. (Tapisseries d'Audenarde. *Bull.*, t. XX, 1865, p. 907.)

3. Concours d'art appliqué (quatuor). (*Bull.*, t. XXXVII, 1873, p. 589.)

4. Typographie musicale dans les Pays-Bas. (Mém. de concours. *Bull.*, t. XLIV, 1877, p. 272.)

5 Vie et OEuvres de Grétry. (Mém. de concours. *Bull.*, 3e série, t. II, 1881, p 34.)

dats les plus honorables. Directeur de la Classe des beaux-arts en 1879, membre du Comité directeur de la Caisse des artistes depuis 1863, et du Comité de la Biographie nationale de 1865 à 1884, qu'il a enrichi de nombreuses notices, membre du jury pour les grands concours de composition musicale de 1865 à 1881, délégué de l'Académie aux fêtes jubilaires de 1880, il laissa partout le souvenir d'une personnalité éminemment sympathique, d'un caractère intègre, plein d'aménité et exempt de toute petitesse, d'un esprit conciliant et modéré, d'un cœur affectueux et sensible. La mémoire du chevalier de Burbure restera en vénération à l'Académie : *ab auditione mala non timebit.*

F.-A. Gevaert.



NOTICE

SUR

LOUIS-HENRI-FRÉDÉRIC MELSENS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Louvain le 11 juillet 1814, décédé à Bruxelles le 20 avril 1886.

La vie de Melsens présente un caractère tout spécial tant par la diversité et l'originalité des travaux qu'on lui doit, que par les particularités du début de sa carrière scientifique. Melsens n'était pas ce qu'on pourrait appeler un savant improvisé, fait de toutes pièces et lancé dans une voie déterminée par les circonstances du moment. L'imagination pour l'homme de science, de même que pour le poète, est un don divin qui ne s'acquiert pas, mais que l'on reçoit en naissant.

Poussé par une force pour ainsi dire invincible vers la carrière scientifique, Melsens emploie les premières années de sa jeunesse à se débattre contres les circonstances défavorables qui semblaient devoir réduire l'existence de

notre confrère à celle du commerçant. Son père, honnête bourgeois de Louvain, en avait, paraît-il, décidé ainsi : il envoya le jeune Melsens à Anvers pour lui permettre de s'initier aux rouages de la vie commerciale. Il travailla quelque temps dans un comptoir dirigé par les frères Josson. Mais en cette circonstance, on vit Melsens se comporter à peu près comme le cheval de la Fable, Pégase, qu'un paysan tenta un jour d'atteler à la charrue, et qui rua tant et si bien qu'il parvint à se débarrasser des entraves qui le retenaient au sol.

Il paraît que les voyages que Melsens était chargé de faire pour le comptoir dont nous avons parlé, présentaient un caractère tout particulier, mais qui, certainement, n'aurait jamais eu pour résultat d'enrichir les frères Josson. A cette époque où les moyens de locomotion étaient incomparablement plus rares qu'ils ne le sont actuellement, Melsens parcourait les grand'routes à cheval. Tout porte à croire que le franc bucéphale monté par notre futur chimiste devait avoir pour son maître un attachement tout spécial, eu égard aux faveurs peu communes dont il était l'objet. En effet, si l'ami de la nature rencontrait quelque endroit propre à lui-même et à son compagnon, il se hâtait de mettre pied à terre, et tandis que l'un broutait l'herbe tendre, l'autre, appuyé contre un arbre, laissait errer son imagination dans le domaine de la science, ou se livrait à quelque expérience dont l'intérêt lui paraissait incomparablement plus grand que celui de la maison Josson.

Mais on comprend qu'un pareil état de choses ne pouvait subsister longtemps. La mère de Melsens, douée d'une intelligence supérieure, comprit les aspirations du

fils auquel elle avait donné elle-même la première instruction. Ce fils devait briller dans la science.

Mme Melsens écrivit à l'illustre maître Dumas, afin de le prier de bien vouloir recevoir son fils dans le laboratoire où Stas se livrait déjà à ses premières investigations. Cette proposition fut accueillie et eut pour résultat de réunir pendant quatre ans nos deux chimistes, lesquels, habitant le même appartement, se partageaient les plaisirs et les peines de cette vie incomparable pour laquelle luisent la jeunesse et l'avenir.

Melsens se rendit ensuite à Bonn, où il ne séjourna, du reste, que peu de temps et à l'unique fin de conquérir un diplôme. Rentré en Belgique, il fut nommé professeur de physique à l'École vétérinaire.

Maintenant que nous avons esquissé quelques particularités de la vie, du reste peu accidentée, de notre savant et regretté confrère, nous allons tâcher de montrer l'importance de ses recherches scientifiques. Mais nous tenons à déclarer que cette tâche est difficile, car elle se rapporte à des travaux si divers qu'elle nécessiterait non seulement le concours d'un physicien, mais encore celui d'un chimiste, d'un médecin et même celui d'un ingénieur.

Nous avons pensé qu'il serait difficile de suivre, dans cet exposé, l'ordre chronologique, et qu'il serait préférable d'adopter un ordre plus rationnel eu égard à la diversité des points de vue à considérer.

Deux ordres de recherches dominent l'existence scientifique de Melsens. Les unes se rapportent à l'art de guérir et ont pour objet l'emploi de l'iodure de potassium; les autres appartiennent au domaine de la physique : elles ont

pour objet le perfectionnement des paratonnerres dont les dispositions, comme on le sait, n'avaient pas été sensiblement modifiées depuis Franklin, leur illustre inventeur.

Examinons d'abord le premier ordre d'idées.

Dès 1843, Melsens s'occupa, en collaboration avec le docteur N. Guillot, des facultés curatives de l'iodure de potassium pour combattre des affections chroniques provenant d'intoxications par les composés métalliques vénéneux; mais ces premières tentatives paraissent avoir fourni des résultats incertains, à la suite desquels Melsens abandonna momentanément ce genre de recherches. Ce n'est qu'au mois de mai 1848 qu'il présenta à notre Académie sa première note, intitulée : « De l'absence du cuivre et du plomb dans le sang ». En 1849, parut dans les *Annales de chimie et de physique*, un mémoire plus étendu dans lequel il s'occupe spécialement des affections saturnines et mercurielles.

Dans ces travaux, l'auteur arrive aux conclusions importantes que voici :

L'iodure de potassium rend solubles les composés métalliques que l'économie peut garder et en facilite l'excrétion, en les associant à un corps qu'elle peut éliminer avec la plus grande facilité.

Tous les composés du mercure qui peuvent se réaliser dans l'économie sont solubles dans l'iodure de potassium; le mercure métallique lui-même s'y dissout; la présence des matières organiques de l'économie n'empêche pas ces réactions; cependant, on ne peut donner directement pour le plomb toutes les preuves de dissolution accumulées pour les sels de mercure.

Dans le même travail, Melsens rend compte des condi-

tions exigées pour guérir une affection saturnine à l'aide de l'iodure de potassium, et nous expose un cas de guérison obtenu sur un étameur au mercure.

Il résulte également de ces recherches qu'un homme soumis à une intoxication lente du mercure métallique rend, sous l'influence de l'iodure de potassium, de l'iodure de mercure par les urines.

L'iodure de potassium peut également servir de préservatif pour les personnes soumises à l'influence du mercure métallique.

Dans le même travail, Melsens nous signale déjà ce fait important, que l'iodure de potassium s'impose comme conséquence de ce qui a été dit dans le traitement des accidents secondaires et tertiaires des maladies syphilitiques; en effet, lorsque pour ce genre d'accidents on administre l'iodure de potassium à des individus qui ont été traités par les composés de mercure, on fait par un seul agent deux médications distinctes : d'abord, on rend solubles et actifs les composés du mercure gardés dans l'économie; ensuite, on leur donne une forme qui permet à l'économie de les éliminer; mais par cela même le malade subit un nouveau traitement mercuriel, par les composés du mercure qui se trouvaient dans l'organisme.

Cependant, Melsens nous dit, en même temps, que l'iodure de potassium agit par lui-même sur les accidents secondaires de la syphilis, mais que cette action doit être nécessairement considérée comme essentiellement différente de la première.

Les admirables résultats donnés par l'iodure de potassium ont rendu son emploi universel dans les cas que nous venons de citer. Afin de reconnaître l'immense

service que Melsens rendit à l'humanité, l'Institut de France lui décerna le prix Montyon. Cette découverte lui valut aussi le prix Guinard.

Qu'il me soit permis à cette occasion d'exprimer un regret : lorsqu'il se produit dans le domaine des sciences pures une découverte importante, les savants se font un devoir d'en faire connaître l'auteur; il n'en est probablement pas ainsi pour ce qui concerne le domaine des sciences appliquées, car j'ai constaté avec peine que le nom de ce grand bienfaiteur de l'humanité est presque inconnu des nombreux médecins belges avec lesquels j'ai eu l'occasion de m'entretenir.

Signalons, en terminant la partie des recherches de Melsens qui a trait à la médecine, une note sur la *vitalité du virus-vaccin* qui paraît devoir classer notre regretté confrère parmi les promoteurs de la théorie microbienne qui, comme on le sait, a donné lieu de nos jours à des résultats d'un si haut intérêt. Voici comment il s'exprime : « Sans prétendre discuter les diverses opinions » émises sur la nature du *virus-vaccin*, je me suis » demandé s'il ne serait pas permis de le considérer » comme un *ferment*, susceptible, quand on le place » dans des conditions convenables, de se reproduire à » la façon du ferment alcoolique, ou de l'assimiler à » certains ferments solubles tels que le principe actif du » malt ou la partie soluble de la levure de bière.

» S'il en était réellement ainsi, le virus-vaccin devrait » être TUÉ ou rendu inactif par les corps qui détruisent » la vitalité du ferment alcoolique; il en serait encore de » même pour certaines actions physiques, par exemple » lorsqu'on l'expose, à l'état humide, à une température

» un peu élevée. Par contre, ce virus devra résister » à des températures très basses, dans les conditions de » mes expériences récentes sur le ferment alcoolique. » (Ce qui a été vérifié par l'auteur.)

Puis cet autre passage de la même note : « Je poursuis » mes recherches dans le but de savoir si de nouveaux » faits pourront autoriser de nouveaux rapprochements » entre le vaccin et certains ferments susceptibles de se » reproduire en dehors de l'économie vivante, en un mot » si le virus-vaccin peut-être SEMÉ et peut se multiplier » dans des vases de laboratoire.. »

Il nous paraît impossible de mieux spécifier la culture microbienne.

Une note publiée en 1871 traite des moyens les plus efficaces pour la conservation du vaccin.

Dans cet ordre de recherches, Melsens s'occupe encore de l'emploi thérapeutique de l'ammoniaque (1881).

Il résultait d'observations faites à Londres en 1849, qu'aucun des ouvriers maniant le guano n'avait succombé pendant la terrible épidémie de choléra. D'autre part, tout le monde connait le remède vulgaire et ancien qui consiste à faire respirer l'air des étables aux phtisiques. Melsens conclut de ces faits que l'ammoniaque doit constituer un remède efficace contre les bronchites, et il propose de placer sur la poitrine des malades des sachets renfermant du carbonate d'ammoniaque.

J'ignore jusqu'à quel point les médecins ont tenu compte de ce traitement qui, au dire de plusieurs personnes, a produit des effets remarquables.

Occupons-nous maintenant d'un ordre de recherches absolument différent, celui qui concerne la construction

des paratonnerres, auxquels Melsens a apporté des perfectionnements considérables.

L'ancien paratonnerre, que tout le monde connait, dû au génie de Franklin, ne présente pas le degré de sûreté qu'on lui avait attribué d'abord; des coups de foudre ayant endommagé des édifices munis de ce mode de préservation, certains physiciens le croyaient même nuisible plutôt qu'utile.

C'est en 1865 que Melsens publia la première note sur son remarquable système de préservation.

Un paratonnerre quelconque se compose de trois parties essentielles : 1° celle qui a pour objet de soutirer l'électricité atmosphérique; 2° les conducteurs aériens; 3° les conducteurs souterrains qui établissent le contact avec la terre.

Melsens a fait subir à chacune de ces parties de profondes modifications.

Pour ce qui concerne la première, Melsens fait d'abord remarquer l'inutilité de tiges élevées, et aussi combien souvent s'est trouvée démentie cette opinion, que le paratonnerre protège les objets placés dans un rayon égal au double de la hauteur du paratonnerre. En effet, la hauteur de la tige pouvant être considérée comme négligeable par rapport à la hauteur du nuage, on peut se demander pourquoi une pointe placée près du sol ou près de l'édifice, ne soutirerait pas avec autant d'efficacité l'électricité d'un nuage qu'une autre, plus rapprochée, mais d'une quantité insensible.

Se basant sur cette considération, Melsens supprime les tiges élevées, mais, par contre, multiplie avec raison aussi le nombre des pointes, en les disposant en éventail sur un conducteur.

Les tiges utilisées ont un diamètre beaucoup plus faible que celles employées antérieurement (4 à 6 millimètres seulement).

Mais la deuxième partie de l'appareil, celle qui concerne les conducteurs aériens, est incontestablement la plus intéressante. Melsens nous enseigne que si l'on vient à déterminer une décharge électrique de manière à l'obliger à traverser un cadre formé de plusieurs fils même inégalement conducteurs, la décharge électrique devient inoffensive en se divisant entre ceux-ci. Si donc on enveloppait un édifice d'un réseau de conducteurs reliés entre eux et mis en communication avec le sol, cet édifice serait parfaitement préservé. Comme le fait remarquer notre regretté confrère, l'idée de la division de la décharge électrique avait déjà été préconisée par de Romas en 1759. Ce physicien proposait de préserver les chambres à l'intérieur des habitations, en munissant les parois de fils métalliques reliés au sol, de manière à réaliser de véritables cages.

Plus tard, Faraday reconnut que l'intérieur d'une cage métallique, en parfaite communication avec le réservoir commun, est absolument indemne de phénomènes électriques.

Se basant sur ce fait, Melsens conclut qu'il faut multiplier les conducteurs destinés à conduire l'électricité au sol, tout en les reliant entre eux; de plus, toutes les pièces métalliques un peu considérables doivent être mises en communication avec les conducteurs des paratonnerres, de façon à former des circuits métalliques fermés, c'est-à-dire reliés par deux points à deux conducteurs au moins.

L'ensemble de tous ces conducteurs embrasse l'édifice comme le ferait une cage de Faraday.

Melsens s'occupe longuement des substances qui doivent être adoptées de préférence pour conduire l'électricité au sol; il résulte de ses recherches exécutées en étudiant le passage simultané des étincelles à travers deux conducteurs, l'un en fer, l'autre en cuivre, que les coefficients de conductibilité, ainsi que la loi de résistance pour les courants de la pile, ne sont pas applicables aux cas des courants et des étincelles à forte tension, et que l'emploi du fer peut être considéré comme aussi favorable que l'emploi du cuivre dans la construction des paratonnerres.

Melsens a, de plus, obtenu ce résultat véritablement étonnant que, pour des fils de grande longueur, le fer résiste mieux à la fusion que le cuivre, lequel, comme on sait, est cependant meilleur conducteur.

Si nous passons à la partie souterraine du paratonnerre, Melsens insiste sur diverses précautions à prendre, qui sont également de la plus haute importance. Il nous montre d'abord, contrairement à ce qui avait été admis, que pour établir un contact parfait avec le sol il est extrêmement utile de raccorder les conducteurs avec les conduites de gaz et d'eau, et cela indépendamment de la création des puits où les conducteurs plongent également, leurs extrémités étant munies de larges surfaces métalliques ou encore de charbons de cornue permettant un contact parfait avec l'eau du puits.

Toute la pensée de Melsens peut se résumer dans la maxime ancienne adoptée par lui : *divide et impera*, qu'il appliqua avec tant de sagacité pour commander au feu du ciel.

On doit encore à Melsens des travaux ingénieux traitant des sujets les plus variés. C'est ainsi qu'on le voit faire des observations fort curieuses sur les boissons alcooliques portées à de basses températures. Il résulte de ces expériences que les liqueurs portées à — 20° C. sont plus agréables à prendre qu'à la température ordinaire; on peut même boire impunément les liquides à — 71° C.

Melsens propose également d'améliorer la qualité des vins, et même des bières, en les congelant. Cette congélation a, en effet, pour résultat de concentrer, dans la masse demeurée à l'état liquide, de l'alcool ainsi que les aromes. Cependant, il est à remarquer qu'une partie des substances s'incorpore dans la glace obtenue; pour éviter cette perte, Melsens propose de turbiner le vin congelé; par ce procédé, les substances liquides sont complètement expulsées, l'eau seule est retenue à l'état solide et et séparée du vin concentré.

Les recherches entreprises par Melsens sur les poudres sont aussi dignes d'intérêt. Dans un travail publié en 1865, il s'occupe de l'emploi du peroxyle et surtout des précautions à prendre dans sa fabrication pour empêcher le produit de détonner trop facilement sous l'influence du choc ou sous l'influence d'un faible accroissement de température dans les armes de guerre. Cette question n'offre évidemment, dans l'état actuel de la science des explosifs, qu'un intérêt historique; cependant je ne doute pas que ces observations, faites avec soin, n'intéressent encore les spécialistes.

Notre confrère avait également porté ses investigations sur la question si compliquée de la combustion de

la poudre ordinaire (poudre de guerre, de mine et de chasse).

Cet ordre d'idées a dû vivement préoccuper Melsens, car on le voit publier, en 1872, un travail important dans lequel, se basant sur les principes de la thermodynamique, il étudie l'échauffement qu'éprouvent des projectiles de diverses natures lancés sur des cibles de natures variables (bois, chair, os, argile, etc.); il conclut de ses expériences que la balle qui frappe ne peut entrer en fusion dans la blessure qu'elle produit. La nature des blessures produites par les armes à feu l'intéresse également, et à ce sujet ce travail présentait un intérêt considérable si l'on se place au point de vue du traitement des désordres produits par les projectiles. Comme on le sait, dans l'état actuel des choses, les armes à feu fournissent des vitesses incomparablement plus grandes que celles que l'on obtenait à cette époque; aussi les blessures produites présentent-elles également des caractères différents.

Déjà alors, Melsens nous montre que le projectile n'agit pas sur l'objet frappé comme s'il se mouvait dans le vide, mais qu'il s'entoure au contraire d'une enveloppe d'air atmosphérique. Melsens dit à ce sujet : « 1° qu'un » projectile sphérique entraine avec lui une quantité » considérable d'air dépendante de sa vitesse et d'autres » circonstances; 2° qu'une partie de cet air précède le » projectile; 3° que par lui-même ou en communiquant » sa force vive à d'autres corps, cet air est capable de » produire des effets mécaniques considérables; 4° j'ai » démontré que cet air est capable d'empêcher le contact » immédiat d'une balle de métal dur, acier, fer, cuivre,

» bronze, etc., avec un obstacle très résistant, des lames
» de fer épaisses, et même des plaques de fonte de
» 16 millimètres d'épaisseur que les balles de métaux
» durs brisent et traversent cependant.

» On observe, en effet, que les balles de cuivre ou de
» bronze, qui frappent un obstacle résistant, présentent
» un plan parfait à la place qui a touché l'obstacle, à
» faible vitesse; mais l'air qui les précède lorsqu'elles
» sont animées de vitesses considérables ne permet plus
» qu'il se produise un plan, et la balle, bien que brisée
» ou aplatie, offre encore une forme convexe au point
» d'impact.

» Les balles de plomb qui frappent un bloc de même
» métal à faible vitesse, y produisent un enfoncement,
» mais n'adhèrent pas au bloc. La vitesse augmente-
» t-elle, elles adhèrent; si celle-ci atteint 250 mètres, non
» seulement elles adhèrent, mais paraissent parfaite-
» ment soudées plomb sur plomb sur tout le pourtour
» du creux dans lequel elles sont logées; le point d'im-
» pact au centre est libre; la vitesse atteint-elle 400 mè-
» tres environ, l'impression est profonde, la balle
» occupe le fond d'un cône considérable, dont la base
» est tournée vers le tireur, mais, chose étonnante, elle
» n'adhère plus, car la grande quantité d'air qui la pré-
» cède a empêché cette adhérence. »

Il résulte de ces observations que l'air joue un rôle important dans les effets produits par un projectile. Aussi Melsens considère-t-il non seulement le projectile proprement dit, mais encore le *projectile-air*. Celui-ci étant soumis à une forte pression en avant du projectile, se détend ensuite brusquement lorsque le mobile a atteint

le but, et s'il le traverse, on constate ce fait remarquable qu'au moment où il pénètre, l'ouverture produite correspond sensiblement à son diamètre ; mais, à mesure qu'il s'enfonce plus avant, le projectile-air, en se dilatant, accroît de plus en plus le diamètre de celle-ci et lui communique la forme d'un cône dont le sommet est tourné vers le tireur.

Melsens nous décrit enfin les procédés ingénieux qu'il a employés afin de recueillir l'air qui accompagne le projectile. Comme le fait remarquer notre regretté confrère, le fait de l'existence du *projectile-air*, de masse et de volume variables avec la vitesse du projectile, nous dévoile l'insuccès des hypothèses admises pour rendre compte du mouvement des projectiles en tenant compte de la résistance du milieu, laquelle est évidemment une fonction beaucoup plus complexe de la vitesse qu'on ne l'a supposé jusqu'ici, et qu'il sera certainement bien difficile de définir.

Signalons à la suite de ces recherches deux notes ayant pour objet la conservation des bois, dans lesquelles l'auteur préconise l'emploi du goudron comme substance préservatrice, lequel pénètre le bois par des chauffes et des refroidissements successifs (1848 et 1864). Tout le monde sait que cette substance a servi pendant longtemps, d'une manière pour ainsi dire exclusive, pour la conservation des billes de chemin de fer. Disons cependant que le procédé d'incorporation du goudron a été quelque peu modifié.

La question des moyens préventifs contre les explosions de grisou a également préoccupé Melsens. Aussi le voit-on publier sur ce sujet une note dont les résultats

pratiques sont incontestables. Un accident grave venait de frapper le charbonnage de l'Agrappe (1879) et, chose étonnante, le mélange explosif avait pris feu à l'orifice de l'entrée de l'air atmosphérique.

L'auteur fait remarquer à ce sujet qu'il ne faut pas seulement attribuer la propagation du feu au gaz combustible lui-même, mais encore aux poussières en suspension dans l'atmosphère qui peuvent propager la flamme à la façon d'une trainée de poudre. Quand, à la suite de la dépression succédant à la dilatation subite produite par l'explosion, les courants chargés de poussières reviennent vers les lieux de l'explosion, chargés des gaz méphitiques produits par la combustion de la houille, ceux-ci exposent les ouvriers non blessés à une véritable asphyxie. L'auteur cite à l'appui de sa thèse le fait d'un coup de feu, après un tirage à la poudre, survenu dans une exploitation où *il n'y avait pas de grisou.*

Le remède proposé par Melsens pour éviter ces accidents est simple : il consiste à enlever les poussières par l'arrosage des galeries.

Melsens insiste enfin sur l'importance qu'il y aurait à multiplier les analyses de l'air dans les mines.

Avant de terminer cette énumération des travaux de Melsens, il importe de signaler ses laborieuses recherches, entreprises en 1848 sur la fabrication du sucre, mais qui n'ont pas été publiées.

Je dois à l'obligeance de M. le général Brialmont une longue série de lettres datant de cette époque, mais qui nous laissent malheureusement dans l'ignorance sur le procédé lui-même. Quoi qu'il en soit, celui-ci eut un certain retentissement; des pourparlers nombreux avaient

été engagés avec les principaux gouvernements de l'Europe, et d'après les documents que j'ai eus entre les mains, l'Angleterre se montrait disposée à payer six cent mille francs le brevet pris par Melsens.

Je n'ai pu savoir quels sont les motifs qui n'ont pas permis de donner suite à cette invention, mais il paraît que les magnifiques résultats obtenus à Paris, au laboratoire de Dumas, ne se sont pas maintenus lorsqu'il s'est agi de faire des applications sur une plus vaste échelle.

Afin de montrer à quel point les choses en étaient, nous reproduisons un fragment d'une lettre datée du 7 juillet 1849 et adressée au ministre de la marine de France, par une commission chargée d'examiner le procédé Melsens. Elle conclut de la manière suivante : « 1° Le pro-
» cédé de M. Melsens constitue une révolution dans l'art
» d'extraire le sucre soit de la canne, soit de la betterave;
» 2° il permet de doubler le rendement en sucre cristal-
» lisé de la canne à sucre; 3° il élève à 33 °/o le rende-
» ment de la betterave; 4° il fournit du sucre de qualité
» bien supérieure à ceux qu'on extrait aujourd'hui, soit
» pour la blancheur, soit pour la pureté; 5° le pro-
» cédé consistant dans la simple addition de quelques
» millièmes d'une substance chimique à bas prix, sans
» inconvénient ni pour la couleur, ni pour le goût, ni
» surtout pour la santé publique, il est de la plus facile
» application; 6° tous ces avantages sont constatés par
» des expériences de laboratoire très précises, par un
» travail en grand suffisamment prolongé pour la bette-
» rave et par des essais industriels sur quelques cen-
» taines de kilogrammes de cannes à sucre ».

Après de pareils résultats, il est bien difficile de se

rendre compte des causes qui ont déterminé le rejet du procédé, mais quoi qu'il en soit, cet exemple est bien fait pour montrer aux jeunes inventeurs les difficultés de toute espèce qu'ils rencontreront s'ils veulent faire prévaloir une invention.

Les relations que j'ai eues avec Melsens ont été peu suivies; j'ajouterai cependant qu'elles ont été suffisantes pour me permettre de reconnaître que sous une rude écorce, notre confrère était doué d'un caractère très généreux et même très sensible. Ses lettres témoignent de plus de beaucoup d'attachement pour ses amis et d'une honnêteté à toute épreuve.

P. DE HEEN.

LISTE DES TRAVAUX PUBLIÉS PAR MELSENS.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Action de l'acide sulfurique sur l'acide acétique. 1843. (*Mém. des sav. étrang.*, t. XVI.)

Mémoire sur l'emploi de l'iodure de potassium pour combattre les affections saturnines, mercurielles et les accidents consécutifs de la syphilis. 1865. (*Mémoires* in-8°, t. XVII.)

Notes chimiques et chimico-physiques. (*Ibid.*, t. XXIII; 1872) :

1° Sur la préparation de l'anhydride sulfureux, ses dérivés et ses usages; — 2° Sur le point d'ébullition et la tension de vapeur de l'anhydride sulfureux à 100° C.; — 3° Sur le chlorure de sulfuryle; — 4° Sur la combinaison directe du chlore et de l'hydrogène à l'obscurité parfaite; — 5° Sur la liquéfaction des gaz condensés par le charbon.

Note historique sur J.-B. Van Helmont à propos de la définition et de la théorie de la flamme. Opinions des anciens chimistes et physiciens sur la Chaleur, le Feu, la Lumière et la Flamme dans leurs rapports avec les idées et les travaux de Van Helmont. 1875. (*Mémoires* in-8°, t. XXIV.)

Notice sur le coup de foudre de la gare d'Anvers du 10 juillet 1865. 1875. (*Mémoires* in-8°, t. XXVI.)

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

(*1re série.*)

Sur la conservation des bois, des cuirs, des harnais, etc., et sur quelques phénomènes de coloration. 1848. (T. XV.)

De l'absence du cuivre et du plomb dans le sang. 1848. (*Ibid.*)

Sur les matières albuminoïdes. 1851. (T. XVIII.)

Note sur la fécule. 1856. (T. XXIII.)

Note sur quelques dispositions à donner à la marmite de Papin et sur un avertisseur électrique. 1856. (T. XXIII.)
Deuxième note sur les matières albuminoïdes. 1857. (T. XXIV.)

(2e série.)

Recherches sur la persistance des impressions sur la rétine. 1857. (T. III.)
Discours comme directeur de la Classe des sciences. 1859.
Note sur les poudres de guerre, de mine et de chasse. 1861. (T. XI.)
Rapport sur un chronographe électro-balistique de M. Le Boulengé. 1863. (T. XVII.)
Rapport sur un chronographe fondé sur l'emploi du diapason de M. Valerius. 1863. (T. XVII et XVIII.)
Deuxième note sur la conservation des bois. 1864. (T. XVII.)
Notes sur les pyroxyles. 1865. (T. XIX.)
Sur les paratonnerres et sur quelques expériences faites avec l'étincelle d'induction et les batteries de Leyde. 1865. (T. XX.)
Note sur l'action mutuelle des éléments des sels solubles comparée aux phénomènes que ces corps produisent dans l'économie animale. 1866. (T. XXII.)
Résultats de projectiles de la plupart des métaux. 1869. (T. XXVIII.)
Note sur la force élastique des gaz liquéfiables. 1870. (T. XXIX.)
Note sur la vitalité de la levure de bière et du vaccin. 1870. (T. XXX.)
Première et deuxième notes sur le passage de l'iodate de potassium par l'économie animale. Mars et avril 1871. (T. XXXI.)
Note sur les explosions des chaudières à vapeur. Août 1871. (T. XXXI.)
Note sur la conservation de la viande. 1871. (T. XXXI.)
Note sur la génération spontanée. 1871. (T. XXXII.)
Rapport sur un mémoire de concours concernant la température de l'espace. 1872. (T. XXXIV.)
Première et deuxième notes sur les boissons alcooliques portées à des températures très basses et sur le refroidissement et la congélation des vins ordinaires ou mousseux. 1873. (T. XXXV et XXXVI.)

Note sur l'importance du gisement de phosphate de chaux des environs de Ciply (province de Hainaut). 1874. (T. XXXVIII.)

Note sur les charbons décolorants, leur production artificielle et la revivification des noirs employés dans l'industrie. (*Ibid.*)

Note sur la conservation du virus-vaccin. (*Ibid.*)

Deuxième note sur les paratonnerres. (*Ibid.*)

Troisième note sur les paratonnerres. (*Ibid.*).

Quatrième note sur les paratonnerres. 1875. (T. XXXIX.)

De l'application du rhé-électromètre aux paratonnerres des télégraphes. 1877. (T. XLIII.)

Cinquième note sur les paratonnerres. 1878. (T. XLVI.)

Appendice à la cinquième note sur les paratonnerres. (*Ibid.*)

Sur les mines de houille dans lesquelles on constate la présence du grisou. 1879. (T. XLVII.)

(*3e série.*)

Rapport sur le Mémoire de M. G.-A. Hirn : *Recherches expérimentales sur la relation qui existe entre la résistance de l'air et sa température.* 1881. (T. II.)

Balistique expérimentale : 1° Note sur une expérience de M. Daniel Colladon, *Résistance de l'air dans les canons de fusils.* 2° Note sur les *Expériences sur le passage des projectiles à travers les milieux résistants, sur l'écoulement des solides et sur la résistance de l'air au mouvement des projectiles.* 1882. (T. III.)

Sixième note sur les paratonnerres. 1883. (T. V.)

Rapport sur le Mémoire de M. G.-A. Hirn : *Recherches expérimentales et analytiques sur les lois de l'écoulement et du choc des gaz en fonction de la température.* 1885. (T. IX.)

Présentation d'un volume des légendes et planches de son travail : *Paratonnerres a pointes, à conducteurs et à raccordements terrestres multiples.* 1885. (T. IX.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Sur la mannite de l'avocatier. 1839. (*Annales de chimie et de physique*, t. LXXII, 2e série.)

Sur l'action du chlore sur le gaz des eaux stagnantes. 1840. (*Ibid.*, t. LXXIV, 2e série.)

Sur l'acide chloracétique 1843. (*Ibid.*, t. X, 3e série.)

Fixation de l'hydrogène par le cuivre pendant la réduction de l'oxyde de cuivre au moyen de ce gaz. (Citation dans le travail de Dumas : *Rech. sur la comp. de l'eau.*) (*Ibid.*, t. VIII, p. 205, 3e série.)

Sur la nicotine. Présence de cet alcaloïde dans la fumée du tabac. 1843. (*Ibid*, t. IX, 3e série)

M. Melsens a été collaborateur de M. Eugène Chevandier de Valdrome, dans les Mémoires ayant pour titre : *Recherches sur la composition élémentaire des bois et sur le rendement annuel d'un hectare de forêt.* (ANNALES DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE, t. X, 3e série, et ANNALES FORESTIÈRES, t. V et VI.)

Sur l'action thérapeutique de l'iodure de potassium dans le traitement des tremblements mercuriels et des maladies saturnines. Lettre de MM. Natalis Guillot et Melsens. 1844. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. XVIII.)

Sur la fabrication de l'acide acétique. 1844. (*Ibid.*, t. XIX.)

Recherches sur l'acidité du suc gastrique. (*Ibid.*)

Recherches chimiques sur la matière des mélanoses. (*Ibid.*)

Sur le dosage de l'azote dans les matières organiques. 1845. (*Ibid.*, t. XX.)

Sur la formation des bulles de mercure et la perte de ce métal dans les procédés de l'amalgamation. 1845. (*Ibid*, t XX.)

Sur la synthèse des corps chlorés par substitution. 1845. (*Ibid.*, t. XXI.)

Lettre à M. le Ministre de l'Intérieur sur la valeur, comme engrais, des vidanges des villes de Belgique. — Prix comparés du kilogramme d'azote dans les vidanges et les matières alimentaires, question des octrois, etc., etc. (*Moniteur belge*, p. 1317, novembre 1846.)

Des engrais. (2e article) (*Ibid.*, p. 1446.)

Notice sur Van Helmont. (Extrait d'une leçon professée à l'École de médecine vétérinaire.) (*Moniteur belge*, 1848, Deltombe, Bruxelles, 1848.)

Nouveau procédé pour l'extraction du sucre de la canne et de la betterave. (*Ibid.*, septembre 1849, et *Annales de chimie et de physique*, 1849, t. XXVII, 3e série.)

Sur l'emploi de l'iodure de potassium pour combattre les affections saturnines et mercurielles. 1849. (*Annales de chimie et de physique*, t. XXVI, 3e série.)

Sur la falsification du guano. — Résumé d'une leçon professée à l'École de médecine vétérinaire. (*Moniteur belge*, 2 juillet 1852.)

Procédés nouveaux de saponification des corps gras naturels et de la fabrication des bougies stéariques. Quatre brevets. (*Recueil spécial des brevets d'invention*. Bruxelles, 1854-1855 à 1856-1857.)

Procédés relatifs à la fabrication de la glucose, ou matières susceptibles d'éprouver la fermentation alcoolique. (*Ibid.*, 1854-1855.

Nouveaux procédés de préparation des produits de la distillation des résines. (*Ibid.*, 1851-1855.)

Procédés de fabrication de la soude. (*Ibid.*, 1854-1856.)

Perfectionnements dans le nettoyage des vases en bois des brasseries et de la préparation interne de leur surface. (*Ibid.*, 1858-1859.

Sur l'extraction du sucre de la canne et de la betterave. 1862. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. LV.)

Appareil destiné à l'essai des poudres de guerre, de mine et de chasse avec Rapport par M. Ch. Laboulaye. 1863. (*Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale* de Paris.)

Extraits des Mémoires sur l'emploi de l'iodure de potassium pour combattre les affections saturnines mercurielles et les accidents consécutifs de la syphilis. Rapport de MM. Hairion et Thiry. 1866. (*Bull. de l'Acad. royale de médecine de Belgique*, t. IX.)

Application du principe de la transparence des métaux. 1866. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. LXIII.)

Sur le passage des projectiles à travers les milieux résistants. 1867. (*Ibid*, t. LXV.)

Lettre relative aux observations faites par M. Morin au sujet de la précédente note. 1867. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. LXV.)

Sur le passage des projectiles à travers les milieux résistants. 1869. (*Ibid.*, t. LXIX.)

Note sur la vitalité de la levure de bière. 1870. (*Ibid.*, t. LXX.)

Sur la vitalité du virus-vaccin. 1870. (*Ibid.*, t. LXXI.)

Note sur la conservation du vaccin. 1871. (*Journal de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, t. LIII.)

Note sur les plaies produites par les armes à feu, sur quelques effets de la pénétration des projectiles dans divers milieux et sur l'impossibilité de la fusion des balles de plomb qui frappent les hommes ou les chevaux. 1872. (*Ibid.*, t LIV et LV.)

Sur quelques effets de la pénétration des projectiles dans divers milieux et sur l'impossibilité de la fusion des balles de plomb dans les plaies produites par les armes à feu. 1872. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. LXXIV.)

Sur le refroidissement et la congélation des liquides alcooliques et des vins. Turbinage des vins congelés. 1873. (*Ibid.*, t. LXXVI.)

Recherches physico-chimiques sur les gaz et les liquides condensés par le charbon poreux. 1874. (*Journal de physique théorique et appliquée*, t. III.)

Note sur les intoxications métalliques. 1876. (Extrait du t. I, pp. 854 à 861, des *Comptes rendus du Congrès international d'hygiène, de sauvetage et d'économie sociale*.)

Des paratonnerres à pointes, à conducteurs et à raccordements terrestres multiples. — Description détaillée des paratonnerres établis sur l'Hôtel de ville de Bruxelles, en 1865. — Exposé des motifs des dispositions adoptées. (Bruxelles, F. Hayez, 1877.)

Note complémentaire sur les paratonnerres du système Melsens. (Bruxelles, A.-N. Lebègue et Cie, 1881.)

Sur le passage des projectiles à travers les milieux résistants, sur l'écoulement des solides et sur la résistance de l'air au mouvement des projectiles. 1881. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. XCIII.)

Sur un phénomène particulier observé pendant la chute du grésil. (*Ciel et Terre*, avril 1881.)

Emploi thérapeutique de l'ammoniaque, de ses sels et des composés ou mélanges ammoniacaux complexes dans les affections des organes respiratoires. 1881. (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, t. XV, 3e série.)

Exposé du système des paratonnerres à pointes, à conducteurs et à raccordements terrestres multiples; leur discussion au Congrès international des électriciens de 1881. (*Compte rendu des travaux*, pp. 175 et suivantes.)

Conférence sur les paratonnerres faite au Congrès international des électriciens en 1881 (*Revue scientifique*, 2e année, 3e série, mai 1882); reproduite dans le *Bulletin de la Société d'encouragement de Paris*, 1882, dans les *Annales télégraphiques*, dans *L'Électricien*, etc.)

Balistique expérimentale : *Expériences sur le passage des projectiles à travers les milieux résistants, sur l'écoulement des solides et sur la résistance de l'air au mouvement des projectiles*. 1882 (ANNALES DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE, t. XXV, 5e série.)

Notes et commentaires sur les paratonnerres. (Extrait du *Recueil des rapports des délégués belges sur l'Exposition internationale d'électricité de Paris en 1881*.) Bruxelles, F. Hayez, 1882.

Sur les paratonnerres. — Application particulière de l'électricité statique à la thérapeutique. 1883 (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, t. XVII, 3e série.)

Sur un moyen d'empêcher l'état sphéroïdal de l'eau dans les vases métalliques surchauffés. 1883. (*Bulletin de la Société d'encouragement de Paris*, t. X, 3e série.)

Légendes et planches du travail : *Paratonnerres à pointes, à conducteurs et à raccordements terrestres multiples*. — Description détaillée des paratonnerres établis sur l'Hôtel de ville de Bruxelles en 1865. (Bruxelles, A.-N. Lebègue et Cie, 1883.)

Sur les paratonnerres à pointes, à conducteurs et à raccordements terrestres multiples. 1886. (*Bulletin de la Société d'encouragement de Paris*.)

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX

D'ANATOLE DE CALIGNY,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Valognes (Manche) le 31 mai 1811, mort à Versailles le 24 mars 1892.

Chargé, presque à mon insu, par la Classe des sciences, de rédiger une Notice sur le savant Associé dont je venais d'annoncer le décès, je tâcherai de raconter une vie modeste, simple, entièrement consacrée à la science et à l'amitié.

I

Sa famille.

Anatole-François Hüe, marquis de Caligny, est né à Valognes (Manche), le 31 mai 1811. Fils de Bernard-Henri-Louis Hüe, marquis de Caligny, et d'Eugénie-Marie-

Léonore-Avice de Fermanville (1), il était allié aux d'*Harcour*, aux *de Bellefonds*, aux *de Villars*, aux *Turgot*, aux *de Tourville*, etc.; le célèbre abbé de *Saint-Pierre*, apôtre de la *Paix perpétuelle*, était son proche parent.

Suivant le *Petit Versaillais*, journal de Seine-et-Oise, notre confrère descendait de Louis le Gros et de Charlemagne! Mais ne remontons pas si haut. Il continuait une glorieuse pléiade d'ingénieurs hydrauliciens, parmi lesquels on peut citer : 1° le fondateur de l'ancien port de Cherbourg (2); 2° les frères *Jean-Anténor*, *Hercule* et *Louis-Roland de Caligny*, tous trois officiers du génie.

II

Ses études.

M. de Caligny entra, en 1822, au collège de Saint-Lô. Plus tard, il devint élève des collèges de Valognes et de Caen. Ses études furent terminées en 1829. Pendant ces quelques années, il a été l'émule, le camarade de Le Verrier. Leur amitié a été constante et inaltérable, malgré les changements d'opinion du grand astronome. Quant à de Caligny, il est resté, fermement, légitimiste et catholique : pour lui, tout ce qui s'est fait, depuis 1789, n'existait pas. A cette divergence près, ils étaient comme deux frères.

(1) J'ai connu Mme de Caligny de Fermanville, et je me la rappelle encore fort bien.

(2) Un quai de cette ville porte le nom de Caligny.

III

Ses travaux.

Dès 1837 (1), Anatole de Caligny a fait des expériences sur les *oscillations de l'eau*, expériences continuées pendant plus de cinquante ans!

Élu membre de la *Société Philomatique* le 6 avril 1839, à la suite d'un très favorable Rapport de Combes, il avait été, antérieurement, l'objet d'une plus haute distinction : en 1838, l'Académie des Sciences décernait le prix de Mécanique (fondation Montyon) à son *Mémoire sur un système d'écluses à flotteurs et à colonnes oscillantes* (2). Dans un premier rapport, l'illustre Coriolis s'énonçait ainsi :

« L'idée heureuse, qui distingue cette machine à » colonne oscillante, et, en fait, une véritable invention, » c'est de vider le tube vertical après l'oscillation ascen» dante, sans perdre d'autre force vive que celle qu'exi» gent les frottements; c'est-à-dire en ne faisant des» cendre que très peu le centre de gravité de la colonne » fluide qui doit sortir »... « Sans doute l'invention de

(1) *Bulletin de la Société Philomatique*, 1844, p. 67. Suivant M. Boussinesq, juge très compétent, *ces premières expériences* remontent à 1833. Le *Mémoire sur les oscillations de l'eau dans les tuyaux de conduite*, date de 1838. (*Journal de Liouville*, t. III, p. 209.)

(2) Ce système est-il connu en Belgique? On peut se le demander quand on se rend, en bateau à vapeur, de Liege à Kinkempois.

» l'auteur paraît facile à trouver, mais on sait qu'en fait » de machines, ce n'est pas en diminuer le mérite que » d'y voir une conception facile à imaginer (1); il suffit » que la chose n'ait pas été faite pour que l'inventeur » recueille le fruit de son invention. »

A partir de cette époque, Anatole de Caligny marche de triomphes en triomphes. Ses machines sont primées à toutes les expositions internationales (2), et lui-même est surchargé de diplômes académiques (3).

Le savant M. Boussinesq, déjà cité, dit, à ce sujet : « Il n'a cessé de publier... les résultats de ses recherches » originales, poursuivies avec un zèle aussi désintéressé » qu'infatigable, car *il n'a jamais fait partie d'aucune* » *administration publique, ni d'aucune entreprise privée*. » Ces recherches, exposées de nouveau en 1883, avec » des développements les synthétisant et les complétant. » dans deux volumes *Sur les oscillations de l'eau et les* » *machines hydrauliques à colonnes oscillantes* ».

Qu'on me permette d'emprunter encore, à l'intéressante Notice écrite par M. Boussinesq, le passage suivant, relatif au premier appareil imaginé par Caligny : « Du fond » d'un réservoir contenant de l'eau en repos, part une » longue conduite, horizontale ou de pente insensible, » aboutissant d'autant plus bas que l'on veut élever l'eau » davantage; finalement, elle se recourbe et se continue

(1) Témoin la *brouette*, si elle est due à Pascal.

(2) Elles ont été employées, avec succès, pour le percement du mont Cenis.

(3) Comme on le verra plus loin, il n'était nullement pédant : il se donnait, en plaisantant, le surnom de *Nicolas-Tuyau*.

» par un tuyau vertical, que nous supposons, pour sim-
» plifier, de même calibre que la conduite, et qui peut
» s'élever, dans ce cas, non seulement jusqu'à la hau-
» teur du niveau du réservoir d'amont, mais encore
» presque autant au-dessus C'est à son sommet qu'on se
» propose de faire monter et de laisser se déverser, tout
» autour, le liquide.

» A cet effet, une soupape, mobile autour d'un axe
» horizontal et qu'on peut maintenir du dehors, sépare,
» au début de l'expérience, le tuyau vertical, alors vide,
» du long tuyau horizontal, occupé par une eau immo-
» bile, mais sous pression. La soupape étant, à un mo-
» ment donné, abandonnée à elle-même, cette eau, la
» soulevant et devenue libre, commence à monter dans
» le tuyau vertical ; et toute celle que contient la conduite
» aussi, mais seulement peu à peu, à cause de sa grande
» masse, une certaine force vive, qui atteint son maxi-
» mum à l'instant où le liquide, dans le tube vertical,
» s'est élevé jusqu'au niveau d'amont. Cette force vive
» serait capable, sauf les petites pertes dues aux frotte-
» ments, de porter la colonne liquide ascendante aussi
» haut, au-dessus de son niveau, que son point de départ
» a été plus bas au-dessous ; comme elle n'est dépensée
» qu'en partie au moment où le liquide commence à se
» déverser supérieurement, le déversement continue jus-
» qu'à ce que s'annule la vitesse, lentement décroissante,
» de toute la colonne en mouvement. Or, à ce moment,
» la soupape retombe par l'effet de son propre poids, et
» un court tuyau horizontal, qu'elle fermait pendant
» qu'elle était relevée, s'offre au liquide du tuyau verti-
» cal qui y pénètre, et acquérait rapidement (vu le peu

» de masse du liquide ainsi mû) une vitesse sensible,
» s'y écoule tout à fait en un instant, alors même que le
» réservoir auquel aboutit ce second tuyau, serait un peu
» plus haut que la soupape. Le liquide contenu dans la
» conduite horizontale, revenu, pendant ce temps, tout à
» fait au repos, se remet à osciller en soulevant la sou-
» pape, et *une nouvelle période d'ascension avec déverse-*
» *ment recommencera.* »

Si les expériences, instituées par Caligny, n'avaient été réalisées pendant un demi-siècle, ne croirait-on pas trouver, dans ces deux pages, une tentative de *mouvement perpétuel?*

IV

Ses titres.

Notre savant Confrère était *Correspondant de l'Institut*, Membre de la Société Philomatique (Paris), et de la Société de Physique (Genève); *Correspondant des Académies de Turin, Rome, Lisbonne, Florence, Philadelphie; Correspondant des Sociétés de Prague, Luxembourg, Liège, Manchester, Dantzig, Zélande, Avranches, Évreux, Cherbourg, etc.*

V

Son caractère.

Le *Petit Versaillais* dit : « *C'était un homme de bien, dans toute l'acception du mot* ». A cette appréciation,

très juste, j'ajouterai ceci : il était *simple* et *bon*. Il tenait fort peu, je le crois, à son titre de marquis. Les nombreuses lettres que j'ai reçues de lui se terminent toutes par cette formule : *Votre fidèle Anatole* (1).

Vers la fin de sa vie, sa vue s'était affaiblie, mais cette souffrance était adoucie par les soins et la coopération de sa courageuse compagne, qui lui servait de secrétaire. Dans ses derniers jours, non content des services signalés qu'il m'a rendus spontanément, à diverses époques, il écrivait (ou faisait écrire) en ma faveur, à deux Académies dont il était membre (2).

VI

Sa mort.

L'année dernière, au mois de mai, quand il est venu visiter ses confrères de Bruxelles, j'ai eu la joie de l'embrasser. Malgré l'affaiblissement de sa santé, j'espérais que cette satisfaction me serait accordée encore. Les des-

(1) La Constitution de 1848 ayant aboli les titres de noblesse, je ne manquais pas, quand il venait me voir, de le saluer d'un : « *Bonjour, ex-marquis!* » Cette plaisanterie, toujours la même, provoquait, chez mon excellent ami, le *rire inextinguible* qui, selon Homère, est le partage des Dieux.

(2) Dans une lettre du 4 avril, que Mme de Caligny m'a fait l'honneur de m'écrire, je trouve ce trait caractéristique et touchant : « Un jour (en mars), il voulait faire partir pour la Russie, » son domestique, confident de ses recommandations ».

tins en ont décidé autrement, et mon ami de plus d'un demi-siècle (1) est mort le 24 mars dernier, dans sa quatre-vingt et unième année.

Je souhaite que cette simple Notice fasse juger quelle est la grandeur de la perte subie par l'Académie. Je souhaite, aussi, que la famille de M. de Caligny, si elle lit ces quelques pages, soit bien convaincue qu'elles sont l'œuvre, sans prétention aucune, d'un vieux et fidèle ami.

(1) Si j'ai bonne mémoire, c'est en 1838, chez mon illustre maître Liouville, que, Caligny et moi, nous nous rencontrâmes pour la première fois.

E. CATALAN.



L. Roersch

NOTICE

SUR

LOUIS-CHRÉTIEN ROERSCH,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Maestricht le 30 mai 1831, mort à Liège le 28 octobre 1891.

Dans les derniers mois de l'année 1891, la Classe des lettres eut le regret de perdre inopinément un de ses membres les plus actifs et les plus érudits.

Le dimanche 25 octobre, j'assistai, en société de M. Roersch, à la séance publique de la Classe des beaux-arts. Notre confrère fut charmé par l'exécution de la cantate d'*Andromède*, aussi bien par le caractère classique du sujet que par les qualités brillantes de la musique. Bien que ce jour même, immédiatement avant la séance, un malaise de quelques instants fût venu l'inquiéter, il semblait jouir d'une parfaite santé; et le soir, vers cinq heures, nous nous quittâmes, nous disant au revoir pour la prochaine séance de la Classe des lettres. Hélas! trois jours plus tard, le mercredi, il tomba foudroyé par une

congestion cérébrale, pendant que, comme prorecteur de l'Université, il accompagnait M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, qui s'était rendu à Liège pour y inspecter les nouvelles installations universitaires.

La lugubre nouvelle frappa douloureusement les nombreux amis que le défunt comptait dans tous les coins du pays. Le samedi 31 octobre, l'Université de Liège célébra les funérailles de son ancien recteur avec un éclat digne des services qu'il lui avait rendus.

Le nouveau recteur, le doyen de la Faculté de philosophie et lettres, des délégués des étudiants et des anciens élèves, M. Stecher, au nom de l'Académie royale de Belgique, payèrent, tour à tour, un tribut d'hommages à la mémoire du cher défunt. Ils proclamèrent l'éminent mérite du savant qui alliait une rare modestie à une érudition peu commune. Ils exprimèrent leur reconnaissance au professeur toujours dévoué à ses élèves, au recteur zélé dont le nom restera dans l'histoire de l'Université liégeoise, à l'ami sûr dont le dévouement ne fut jamais en défaut. Et les assistants nombreux, accourus de partout, ratifiaient unanimement ces éloges, et ils partageaient les angoisses cruelles d'une veuve éplorée et de ces malheureux enfants à qui une catastrophe soudaine avait enlevé la plus chère de leurs affections. Les consolations chrétiennes pouvaient seules jeter un baume bienfaisant sur une si grande calamité. Ils savaient que leur époux et père pouvait être ravi, non surpris par la mort.

Pour moi, je remplis un pieux devoir que m'impose une longue et étroite amitié, en retraçant la vie et les

travaux de notre cher confrère dont nous déplorons la mort prématurée.

***

Louis-Chrétien Roersch naquit à Maestricht le 30 mai 1831. L'Athénée royal de cette ville, dans lequel il fit ses humanités, était reconnu pour la solidité de ses études classiques, et il fournit à la Belgique, pendant le premier demi-siècle de son indépendance, grand nombre d'hommes qui se distinguèrent dans les diverses carrières libérales. Sorti premier de rhétorique, Roersch se rendit à l'Université de Louvain, où son oncle maternel, M. Martens, enseignait avec grand succès la chimie et la botanique.

Le jeune Roersch avait une préférence marquée pour l'étude de l'antiquité classique. Il se fit donc inscrire à la Faculté de philosophie et lettres; et, une année plus tard, le 9 août 1850, il subit avec grande distinction l'examen de candidat.

Cependant le jeune philologue ne se bornait pas, comme tant d'autres, à étudier les branches que le programme légal lui imposait; déjà alors il avait une soif dévorante d'apprendre, d'apprendre toujours. Cette soif de connaissances, qui ne le quittera plus, explique l'érudition étonnante qu'il acquit pendant une carrière de soixante ans, dans les domaines les plus variés de la science. S'appliquant avec un grand zèle aux branches de la littérature classique et de la philosophie, qui conduisaient directement aux grades académiques, il suivit, en outre, le cours de sanscrit de M. Nève, le Nestor des indianistes belges, à une époque où l'on n'entrevoyait

que dans une demi-obscurité la lumière que l'indianisme jetterait sur les études classiques. Il était, à la fois, membre de la Société littéraire française et de la Société littéraire flamande *Met Tijd en Vlijt;* et, pendant la seconde année de son séjour à Louvain, il lut dans cette société un travail sur le théâtre néerlandais au moyen âge. En effet, après avoir subi l'examen de candidature, Roersch était retourné à Louvain pour suivre les cours du doctorat en philosophie et lettres, qui comprenaient deux années d'études. Mais comme la loi du 1er juin 1850 sur l'organisation des athénées royaux avait créé de nombreuses places de professeurs, le jeune candidat profita de cette circonstance favorable; après une année d'études du doctorat, il brigua une de ces places, et le 15 septembre 1851, à peine âgé de 20 ans, il fut nommé professeur de quatrième latine à l'athénée royal de Bruges.

Son extérieur juvénile ne correspondait pas encore aux graves fonctions dont il était investi, et lui ménageait des surprises qu'il aimait à raconter lui-même. Un jour, à la sortie d'une distribution de prix de l'athénée, les gamins le voyant descendre les marches de l'hôtel de ville les mains vides: « Regardez, criaient-ils, ce grand gaillard! Quel paresseux! Il n'a pas remporté un seul prix! »

Cependant le jeune professeur ne se reposait pas sur le succès de sa nomination. Malgré les nombreuses occupations que ses nouvelles fonctions lui imposaient, il avait décidé de conquérir le grade de docteur en philosophie et lettres. Et, en effet, après deux années d'études privées, le 19 août 1853, il fut proclamé docteur avec grande distinction par le jury combiné Louvain-Liège.

Roersch enseigna à l'Athénée de Bruges pendant quatorze années, en quatrième jusqu'en 1861, puis en troisième et en deuxième jusqu'en 1865.

Le jeune professeur, après avoir subi le doctorat, poursuivit avec la même ardeur ses études favorites. Aussi, déjà en 1855, il publia dans la *Revue pédagogique* (1) une étude critique fort étendue sur la grammaire grecque de Burnouf, qui, à cette époque, était classique dans les collèges belges, et, dans le tome IV de la même revue (1856-1857), il inséra une étude littéraire et philologique sur le chant séculaire d'Horace.

Le jeune philologue se révéla ainsi, à la fois, comme helléniste et comme latiniste, dans des articles qui témoignaient déjà à cette époque de l'étendue de ses connaissances et de la précision de son argumentation.

La *Revue pédagogique*, dans laquelle Roersch avait fait ses premières armes, fut transférée de Mons à Bruges. Elle prit le titre de *Revue de l'instruction publique*, et fut dirigée par Roersch, de concert avec M. Feys, son collègue à l'Athénée de Bruges. Les deux directeurs en commencèrent une nouvelle série, dont les dix premiers tomes parurent à Bruges, de 1858 à 1867. La *Revue* rendit des services signalés à l'enseignement et à la science philologique, dont elle était seule, en Belgique, le représentant autorisé.

Outre des études originales, dont bon nombre, comme nous dirons plus loin, appartenaient à Roersch, la *Revue*, pour renseigner le corps professoral de la Belgique sur les livres nouveaux, publiait des comptes rendus éten-

(1) Mons, Manceaux, 3e année.

dus, marqués au coin d'une sage et impartiale critique, et fournissait des notices sur l'organisation des études moyennes ou supérieures dans les différents pays. C'est Roersch qui était la cheville ouvrière de toute la partie qui concernait l'antiquité classique, et il y a certainement sacrifié beaucoup de temps et un labeur considérable.

L'amitié qui unissait les deux directeurs de la *Revue* fut rendue encore plus étroite par le mariage de M. Roersch, qui épousa, le 11 avril 1860, la sœur de M. Feys. Il obtint une compagne digne de lui, et dans l'intimité de la vie de famille, il a joui d'un bonheur qu'aucun nuage n'est jamais venu assombrir.

La direction de la *Revue*, les travaux scientifiques qu'elle renfermait, des éditions estimées d'auteurs classiques, destinées à l'enseignement moyen, avaient appelé l'attention du Gouvernement sur le savant professeur de Bruges. Aussi, dès l'institution du jury de gradué en lettres, en 1861, Roersch y siégea d'ordinaire, et peu d'années après, en 1865, un arrêté royal du 12 octobre le nomma maître de conférences à l'École normale des humanités de Liège. Sept ans plus tard, tout en conservant ses attributions à l'École normale, il fut nommé, par arrêté royal du 27 septembre 1872, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, et chargé du cours d'exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque en candidature.

La vie de Roersch resta à Liège toujours également occupée, également studieuse. Il ne lui suffisait pas d'être professeur et d'enseigner, avec sa clarté et sa netteté habituelles, toutes les branches de la philologie classique.

Il redevint élève et il suivit pendant plusieurs années les cours d'hébreu et d'arabe, donnés par son collègue et ami, M. Burggraff. Comme, un jour, je lui exprimais mon étonnement de ce qu'il préférait aborder des études nouvelles, plutôt que de consacrer ses loisirs à produire quelque belle œuvre sur l'antiquité classique, il sembla fort surpris de mon observation. Pour lui, disait-il, rien ne lui plaisait autant que d'étendre toujours l'horizon de ses connaissances. Les langues sémitiques lui présentaient d'ailleurs un attrait spécial. Chrétien convaincu, il était heureux de pouvoir lire les livres sacrés dans leur texte original. Ses soirées à Liège n'étaient pas moins studieuses que ses journées. Quand ses occupations le lui permettaient, il les passait tantôt en société de son collègue et maître, M. Burggraff, lisant ensemble le Coran, tantôt avec son compatriote et ami, Nypels, l'éminent criminaliste, savourant les beautés d'Homère, de Vergile ou du Dante.

Sa longue expérience et ses études variées lui avaient donné pour les choses de l'enseignement une compétence spéciale, à laquelle le Gouvernement aimait d'avoir recours. Il était généralement membre du jury chargé d'examiner les concours annuels des établissements de l'enseignement moyen. Depuis 1874, il fut membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, « auquel, d'après les paroles d'une voix autorisée, eu égard à sa longue expérience comme professeur d'athénée, il n'a cessé de rendre des services signalés ». Il siéga à diverses reprises dans le Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, et il prit notamment une part importante à la discussion d'un nouveau projet

de loi sur l'enseignement supérieur, qui fut soumis en 1883 à l'avis du Conseil.

Tant d'occupations diverses ne permirent pas à Roersch de publier, pendant cette période, beaucoup de travaux personnels. Les auteurs grecs et latins qu'il interprétait à l'École normale et à l'Université lui fournirent la matière d'une série de notes critiques et herméneutiques qui parurent dans la *Revue de l'instruction publique*. Cependant sa nomination à Liège et ses nouvelles fonctions l'obligèrent à renoncer à la direction effective de la *Revue*. Dès 1868, elle fut transférée à Gand et conférée à l'habile direction de MM. Gantrelle et Wagener. Les nouveaux directeurs se firent un honneur de maintenir sur le titre le nom de Roersch, qui, d'ailleurs, au témoignage de la rédaction, n'a jamais cessé de prêter sa précieuse collaboration à la *Revue*.

Mais une circonstance fortuite vint donner aux recherches scientifiques de Roersch une direction nouvelle. Lorsque M. Van Bemmel conçut le projet de la *Patria Belgica*, il demanda à Roersch de se charger de l'histoire de la philologie en Belgique. Le sujet était difficile, le terrain en quelque sorte vierge. L'élaboration de cette histoire exigeait d longues et patientes recherches. Roersch s'y adonna avec ardeur. Il eut, dès lors, une prédilection marquée pour ce domaine de la philologie, et il acquit en cette branche des connaissances très étendues dont il fournit, en diverses circonstances, des preuves non douteuses. Il professait d'ailleurs une profonde admiration pour nos grands philologues du XVI[e] et du XVII[e] siècle.

Je me rappelle avec quel sentiment de satisfaction il

accepta (c'était en 1888) ma proposition de faire ensemble un pèlerinage à la maison natale de Juste-Lipse, à Isque; avec quel curieux intérêt il parcourut les vastes et antiques salles de cette maison patricienne, qui, jusque dans les derniers temps, était restée la propriété de la famille de Juste-Lipse, et qui d'ailleurs, depuis trois siècles, n'avait guère subi de changements; mais aussi avec quel dépit nous apprîmes que l'hiver précédent on avait vendu aux enchères, peut-être à des prix dérisoires, et sans qu'on s'en doutât à trois lieues de là, des meubles et des livres qui avaient servi à l'un des hommes les plus illustres que la Belgique ait jamais produits!

La Classe des lettres, appréciant les services qu'elle pouvait espérer d'un travailleur si actif et si érudit, élut Roersch membre correspondant, le 8 mai 1882, et membre titulaire, le 9 mai 1887. Notre confrère n'a pas trompé l'attente de la Classe. Toutes les fois que des circonstances spéciales ne l'empêchaient pas d'accepter cette mission, il fut nommé membre du jury des concours De Keyn, et deux fois il fut rapporteur. Il fut membre de la Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande, aussi longtemps que cette Commission a existé. Dès 1884, il devint membre de la Commission de la *Biographie nationale;* et en 1891, quand la Classe décida en principe de publier les œuvres latines composées par des Belges pendant le moyen âge, il fut nommé membre de la Commission pour la publication des œuvres des grands écrivains du pays.

Depuis sa jeunesse, comme nous l'avons dit plus haut, Roersch avait allié à l'étude de la philologie classique, celle de la philologie germanique. Sans y prendre une

part active, il avait toujours suivi avec intérêt le mouvement qui tendait à remettre en honneur en Belgique l'usage de l'idiome national parlé par la moitié du pays, et qui était en même temps la langue maternelle de Roersch.

En 1869, il assista au Congrès néerlandais qui se réunit à Louvain, et, dès son origine, il fut membre de la *Zuid-Nederlandsche Maatschappij van Taalkunde*, société de linguistique flamande qui avait été créée en exécution d'une décision du Congrès. Plus tard, à Liège, la Société d'étudiants « Onze Taal » le compta parmi ses membres d'honneur. Des comptes rendus publiés dans des revues, des rapports faits à notre Académie avaient démontré que Roersch n'était pas moins versé dans les anciens dialectes germaniques que dans le thiois du moyen âge. Aussi lorsque, en 1886, l'arrêté royal du 8 juillet créa l'Académie royale flamande de langue et de littérature, un autre arrêté du même jour nomma Roersch un des dix-huit premiers membres titulaires de la nouvelle Académie.

Le Gouvernement avait récompensé les services rendus à l'enseignement public, en décernant à Roersch, en 1871, la croix de chevalier, en 1885, celle d'officier de l'Ordre de Léopold; en 1888, il le décora de la croix civique de première classe.

Les élèves, anciens élèves, et les nombreux amis de Roersch saisirent avidement cette occasion pour lui témoigner tous leurs sentiments de reconnaissance et d'affection, et ils lui offrirent, le 2 juin, son portrait lithographié, dû à Florent Van Loo.

Mais des fonctions plus élevées et fort délicates attendaient encore Roersch.

Le 2 octobre 1888, un arrêté royal l'investit, pour un terme de trois ans, des fonctions rectorales de l'Université de Liège. La presse, à cette époque, s'est rendue l'écho de certains tiraillements auxquels la désignation du recteur donna lieu dans le sein de l'Université. Cependant toutes les difficultés disparurent bientôt grâce au tact exquis du nouveau recteur. Son rectorat coïncida avec une époque particulièrement difficile. D'une part, le Gouvernement procédait à l'agrandissement des installations universitaires que réclamait l'essor pris par l'étude des sciences naturelles dans nos universités. D'autre part, les Chambres élaboraient une loi nouvelle sur l'enseignement supérieur, qui fut promulguée le 10 avril 1890. Le recteur de Liège reconnaissait le progrès réalisé par la nouvelle loi; mais, professeur depuis vingt-cinq ans à l'École normale des humanités, il voyait à regret la disparition de cette institution, dont la suppression était réclamée par beaucoup d'autres dans l'intérêt des hautes études universitaires. Le recteur exposa ses vues au sujet de la nouvelle loi dans le discours rectoral qu'il prononça, le 21 octobre 1890, à la réouverture des cours. Restait l'exécution de la nouvelle loi. Ce n'était pas une mince besogne. Pourvoir, sans froisser personne, aux modifications multiples imposées par la loi nouvelle, exigeait beaucoup de circonspection, beaucoup de tact. Le recteur sortit heureusement de ces nombreux embarras; et j'ai la certitude qu'il avait conservé l'estime de tous ses collègues, lorsque, le 13 octobre 1891, il remit les insignes de la dignité rectorale à son successeur, M. Galopin.

Satisfait d'être déchargé du lourd fardeau du rectorat,

Roersch espérait se remettre tout entier à ses chères études, dont il avait été distrait plus qu'il ne l'eût désiré. Tout semblait lui promettre une verte vieillesse, pendant laquelle il eût pu récolter les fruits de soixante années de travail. La Providence en avait décidé autrement. Le mois d'octobre n'était pas encore terminé que les restes mortels de Roersch reposaient déjà dans le champ de paix de Robermont, laissant à sa veuve, à ses enfants éplorés la mémoire d'une vie sans tache, toute d'honneur et de travail.

*
* *

Le centre des études de notre confrère fut toujours la philologie classique ; il se sentait invinciblement attiré vers la civilisation gréco-latine. Ce n'était pas seulement le sentiment du beau qui lui inspirait cette admiration, c'était encore la profonde conviction que l'étude de l'antiquité est un moyen indispensable au progrès de la civilisation moderne. « On conteste, dit-il (1), au grec et au latin la part qu'ils occupent encore dans notre éducation publique. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question : qu'il nous suffise de faire remarquer que toujours le réveil de l'esprit humain a été précédé ou accompagné d'une restauration des études antiques, tandis que l'abandon de ces études a eu pour suite l'affaiblissement des intelligences et la décadence des sciences et des lettres. »

« La philologie classique », dit-il dans son premier discours rectoral, prononcé en octobre 1889, qui traite de

(1) *Histoire de la philologie en Belgique*, sub fine.

l'état actuel des études de l'antiquité gréco-romaine, « a conçu cette science comme un organisme, un ensemble harmonieux dont toutes les parties s'enchaînent et s'expliquent naturellement. Elle a créé, pour l'approfondir, une méthode rigoureuse et féconde, qui, appliquée à des civilisations diverses, n'a pas produit des résultats moins merveilleux. Il en est résulté que l'étude de l'antiquité, tout en conservant la valeur qui lui est propre, est en même temps l'école par excellence pour tous ceux qui veulent entreprendre sérieusement n'importe quelle étude littéraire ou historique. » Les études antiques, Roersch les entendait dans le sens large que l'école moderne leur attribue.

« La fin de la philologie, dit-il dans le même discours, est de reproduire cette civilisation dans son ensemble et dans ses détails, d'en montrer la genèse et le développement successif. Elle n'a rien négligé pour en tracer des tableaux fidèles et complets. Tous les domaines ont été explorés : la religion, les constitutions politiques, le droit et les institutions judiciaires, la tactique militaire et l'organisation des armées, les finances, le commerce et la navigation, l'agriculture et l'horticulture, la pêche et la chasse, les métiers et les arts, la famille, l'éducation des enfants, les usages domestiques, les fêtes et les jeux, les maisons et le mobilier, les costumes et le repas, rien n'a échappé à un examen scrupuleux ; toutes les manifestations de la vie ont été exhumées, ressuscitées pour ainsi dire, telles qu'elles étaient aux diverses époques de leur existence. »

Mais au début de sa carrière, la première occupation du jeune professeur fut de doter notre enseignement

moyen de bons livres classiques. Il choisit donc certains auteurs latins qui sont généralement lus dans les classes d'humanités, et il en prépara, avec grand soin, des éditions classiques C'est ainsi qu'il publia Nepos (Liège, 1861 ; 2e édition, 1884), César, *De bello Gallico* (Liège, 1864), et Cicéron, *Pro Archia et pro rege Dejotaro* (Liège, 1867). Ces éditions qui, dès le début, furent bien accueillies, comprennent une introduction sommaire, le texte établi d'après les dernières éditions critiques, et un choix judicieux de notes littéraires, linguistiques et historiques, destinées à aider le jeune latiniste pour l'intelligence du texte.

Roersch avait longuement préparé l'édition de Nepos, sa première œuvre. Dès l'année 1858, il publia dans la *Revue de l'instruction publique* une série d'articles très érudits sur la latinité de Nepos. Il se proposait de prouver que si certaines tournures ou certaines expressions de cet auteur ne sont pas conformes au langage ordinaire de Cicéron, elles n'appartiennent pas moins à la latinité de la période classique. Pour la constitution du texte, il collationna à nouveau, outre les restes du *Codex Batavicus*, renfermés dans le manuscrit n° 9889 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, le *Codex Parcensis* de la Bibliothèque de l'Université de Louvain, dont l'excellence avait été reconnue en 1853 par Roth, le premier éditeur critique de Nepos. Il examina en outre toutes les conjectures que les savants ont proposées sur le texte de Nepos. Le résultat de ce travail fut d'apporter des changements assez nombreux au texte vulgaire des éditions qui, à cette époque, étaient en usage dans les collèges belges. Roersch motiva les nouvelles leçons, soit

diplomatiques, soit conjecturales, dans une série d'articles qu'il publia dans la *Revue de l'instruction publique* pendant les années 1861 et 1862. Ces articles présentent un intérêt sérieux, non seulement par la discussion approfondie des variantes, mais aussi parce que l'auteur donne des indications plus complètes que celles qu'on possédait jusqu'ici sur le *Codex Parcensis* et sur deux manuscrits de moindre aloi : le manuscrit de la Bibliothèque de Clermont-Ferrand et le manuscrit n° 14636 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Nous avons été étonné de constater que ce travail de solide érudition a échappé à l'attention des philologues allemands, et que ni Baehr ni Teuffel ne le mentionnent dans leurs histoires de la littérature latine.

Pendant les premières années de son enseignement à l'École normale de Liège, Roersch publia, comme nous l'avons dit plus haut, une suite d'articles sur des passages d'auteurs anciens, soit en présentant une interprétation nouvelle, différente de celle qui est généralement reçue, soit en proposant parfois, malgré sa préférence pour la critique conservatrice, des conjectures nouvelles. Ces articles ont paru dans la *Revue de l'instruction publique*, de 1865 à 1871, et, plus tard, dans les années 1881-1882. Les passages discutés sont empruntés, parmi les auteurs latins, aux œuvres de Plaute, Cicéron, Salluste, César, Tite-Live, Vergile, parmi les auteurs grecs, spécialement à Xénophon, Sophocle, Euripide. Nous avons cru faire chose utile en publiant, à la fin de cette notice, une table des passages interprétés ou corrigés dans les articles épars de Roersch ; car ses observations sont toujours judicieuses et révèlent une connaissance intime des langues clas-

siques, et si ses conjectures restent toujours des conjectures, on n'en lira cependant pas l'exposé sans en tirer profit.

Nous mentionnerons encore certains articles intéressants qui ont paru dans la *Revue de l'instruction publique* en 1866 et en 1867 : une étude sur la différence du discours de Cyrus mourant dans le *Cato major* de Cicéron et dans la *Cyropédie* de Xénophon, et un travail sur le but poursuivi par Salluste dans la *Conjuration de Catilina*. Salluste, dit Roersch, a voulu montrer la corruption des mœurs de son époque, et par là aboutir à un changement du gouvernement, au triomphe de César. Dans ce sens seul le *Catilina* peut être appelé un écrit politique. Enfin, dans un autre article, Roersch discute le sens de l'expression *alea jacta est*, que César aurait prononcée au passage du Rubicon.

Roersch était un linguiste et grammairien consommé. Il possédait toutes les qualités requises pour composer, soit de la langue latine, soit de la langue grecque, une grammaire méthodique, exacte, conforme aux dernières données de la grammaire comparée. Aussi, grand fut le succès des *Éléments de grammaire grecque*, qu'il publia en 1885 en collaboration avec un autre grammairien non moins compétent, M. Thomas, professeur à Gand. Une seconde édition parut déjà en 1891. En effet, cette grammaire élémentaire, destinée à l'enseignement moyen, réunit les deux conditions qui, de l'avis des deux auteurs, s'imposent à une publication de ce genre : d'une part, elle est au courant des progrès de l'érudition moderne; d'autre part, elle présente « les principes sous une forme et dans un ordre qui les rendent faciles à

saisir ». Ce fut pour ces motifs que l'Académie, sur la proposition du jury académique des concours De Keyn, accorda, en 1886, un prix de 1,000 francs à ce livre, et que, dans sa séance du 27 décembre 1887, la Société pour le progrès des études philologiques et historiques vota une médaille aux deux auteurs.

Peu de jours avant sa mort, le 13 octobre 1891, en déposant les fonctions rectorales, Roersch prononça un discours sur un sujet que la découverte récente de l'Ἀθηναίων πολιτεία a rendu tout d'actualité : *La constitution d'Athènes jusqu'à l'établissement de la démocratie.* L'auteur y trace à grands traits, en recourant au texte du nouveau document, le tableau des diverses constitutions athéniennes qui se sont succédé jusqu'à l'établissement complet de la démocratie. Il admet, dans le texte nouvellement découvert, certaines interpolations, mais il combat l'opinion de Th. Reinach qui lui semble aller trop loin dans cette voie.

***

Nous avons indiqué plus haut les circonstances qui, peu après 1870, déterminèrent Roersch à concentrer spécialement son activité sur l'histoire de la philologie classique en Belgique.

Déjà antérieurement, il avait donné des preuves de l'intérêt qu'il attachait à ce genre d'études. Dans un voyage à Paris, il avait copié dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale trois lettres inédites de Kusterus, le célèbre éditeur de Suidas. Ces lettres, adressées de 1706 à 1714 à des philologues contemporains de haute réputation, Bentlée, Bignon, Hemsterhuis, traitaient de

l'herméneutique et de la critique des textes classiques. Roersch les publia, en 1858, dans la *Revue de l'instruction publique*. En 1862, il inséra dans le *Bulletin du bibliophile belge* les *Rythmi veteres de vita monastica*, attribués, sans motif péremptoire, à saint Bernard. Le texte, emprunté à un manuscrit de la Bibliothèque de Bruges, est plus pur et plus complet que celui qui avait été publié par Fabricius et par Migne.

L'œuvre sans conteste la plus importante de notre confrère, ce fut l'*Histoire de la philologie en Belgique*, insérée dans la *Patria Belgica*, 3e partie, 1875.

Il existait des mémoires, des monographies étendues sur certains humanistes et philologues belges, ou sur certains collèges ou certaines périodes de l'Université de Louvain (1). Mais le sujet jusque-là n'avait pas été traité dans son ensemble. Roersch ne s'est pas contenté de compulser tous les travaux existants. Il a vu et lu, autant que les ressources des bibliothèques belges et étrangères le permettaient, les œuvres que les humanistes et les philologues belges ont produites dans la suite des siècles.

Il a amassé ainsi des matériaux suffisants pour écrire une histoire critique complète de la philologie en Belgique. Mais le plan de la *Patria Belgica* ne comportait pas l'insertion d'un travail aussi étendu. L'auteur a été obligé d'abord de supprimer tout l'appareil des notes justificatives. En second lieu, il a dû résumer l'exposé

(1) Voyez à ce sujet, spécialement sur les études de M. Félix Nève, l'article que nous avons publié dans le *Journal de Bruxelles*, supplément du 21 août 1892.

des résultats acquis dans un texte substantiel, qui comprend en tout vingt-six pages in-8°.

Après une introduction sur l'état des études classiques en Belgique pendant le moyen âge, l'auteur aborde l'époque de la Renaissance. « Pendant tout un siècle, dit-il, la renaissance des études de l'antiquité n'exerça aucune influence marquée sur notre pays; mais les rapports avec le Saint-Siège étaient trop fréquents pour qu'un tel mouvement pût rester ignoré et sans effet. Les dignitaires des églises belges qui se rendaient à Rome, honteux de parler ou d'écrire un langage réputé barbare, cherchaient des latinistes pour leur servir d'orateurs ou de secrétaires, et se faisaient accompagner de jeunes gens capables de s'approprier les beautés du style classique. D'un autre côté, la cour brillante des duc de Bourgogne favorisait, dans les lettres comme dans les arts, tout ce qui tendait à épurer le goût, et comme la connaissance du latin était requise pour les relations diplomatiques, elle avait en haute estime les hommes qui, à l'exemple des Italiens, savaient donner une tournure élégante à l'expression de leurs pensées. » De là l'avènement des humanistes du XVe siècle, parmi lesquels Roersch distingua particulièrement Rudolf Agricola, les professeurs louvanistes de Nève et Van Dorp, et surtout, vers la fin du XVe siècle, Geert Geeraerts ou le célèbre Érasme.

Les progrès de l'humanisme, favorisés par la fondation du Collège de Busleiden ou des trois langues à l'Université de Louvain, eurent à lutter contre des oppositions redoutables. « Mais, grâce à l'appui de l'opinion publique, à la faveur des princes et à la protection des

papes eux-mêmes, la philologie sortit triomphante de la lutte, et le Collège de Busleiden prospéra au delà de toute attente. Les professeurs de ce collège furent les représentants les plus autorisés de la philologie gréco-latine en notre pays; ils préparèrent, par leurs publications, la voie au célèbre grammairien Jean Despautère, surnommé *Belgii nostri Priscianus,* dont la grammaire latine fut longtemps employée en France et se maintint dans beaucoup de nos écoles, au moins en abrégé, jusqu'au commencement de ce siècle.

» Rien ne prouve mieux la gloire que s'étaient acquise nos philologues et la renommée dont jouissait déjà le Collège de Busleiden, que l'appel fait aux Belges par François Ier. Bartholomeus Latomus (né à Arlon, mort en 1560) professa neuf ans à Paris, interprétant de préférence les ouvrages de Cicéron. Jodocus Badius, surnommé Ascensius, du lieu de sa naissance, qui était Assche dans le Brabant (mort en 1535), enseigna les lettres à Lyon et y écrivit des explications simples et claires, *enarratiomes familiares,* sur la plupart des auteurs latins.......

» Les humanistes, au commencement du XVIe siècle, avaient accompli un double travail : ils avaient chassé des écoles ce qu'ils appelaient la barbarie, et inspiré le culte de l'antiquité. Vers le milieu du règne de Charles-Quint, les auteurs anciens étaient reconnus par tous comme des modèles parfaits de bon goût, et leur étude semblait indispensable à tout esprit cultivé. Cependant, ces auteurs tant admirés étaient encore peu compris : ils circulaient dans des textes souvent altérés et étaient rendus obscurs par des difficultés inhérentes à la langue, aux sujets traités, ou par des allusions fréquentes à des

coutumes et à des événements ignorés alors. Un grand travail d'érudition devenait indispensable, et notre pays y prit une part très grande. Une foule d'auteurs anciens parurent dans des éditions soigneusement revues et commentées; on entreprit, en Belgique, de savantes recherches sur l'antiquité et sur l'histoire, et ce furent encore des Belges qui rédigèrent les premiers recueils d'inscriptions et de médailles. Nos philologues se placèrent parmi les plus illustres de l'époque: un d'entre eux, Juste-Lipse, partagea la palme de l'érudition avec Scaliger et Casaubon, et forma avec eux, selon une expression du temps, le « triumvirat littéraire ».

Roersch passe ensuite en revue les travaux de nos philologues de 1540 à 1700, en constatant les progrès qu'ils ont réalisés : 1° dans la critique et l'interprétation des auteurs; 2° dans la grammaire, les antiquités, l'histoire et l'archéologie; 3° dans le style latin en vers et en prose. Nous voyons défiler entre autres, outre Juste-Lipse, Paul Léopard et François Nansius, tous deux d'Isenberghe près de Furnes, Adolphe van Meetkerke, André Hoyus, Bonaventure Vulcanius (De Smet), tous trois de Bruges; André Schott, d'Anvers; Jean Livineus (Lievens), de Termonde; J. Cruquius, de Messines; Théodore Poelmann, de Cranenburg; Livinus Tòrrentius (van der Beke) et Daniel Heinsius, de Gand; Erycius Puteanus (Henri de Put), de Venloo; Pierre Castelanus, de Grammont; Stephanus Winandus Pighius (Étienne Wynands , de Kampen, Martin Desmedt, de Westwinkel près de Bruges, et Jean Gruterus (Gruytere), d'Anvers, les pères de l'Épigraphie latine; les pères jésuites poètes latins, Sidronius Hosschius (van Ossche), de Merckem, Guillaume Becanus, d'Ypres, etc.

A cette période brillante succède une période de sommeil, de 1700 à 1817, et une période de réveil depuis 1817.

Nous avons résumé brièvement le travail de Roersch. De préférence nous avons laissé la parole à l'auteur lui-même, jugeant qu'il est difficile de résumer une étude qui n'est elle-même qu'un résumé substantiel de travaux étendus. Heureusement Roersch eut l'occasion d'utiliser ailleurs une partie des trésors d'érudition qu'il avait amassés. La Commission pour la publication de la Biographie nationale eut recours à sa collaboration estimée, et à partir de la lettre *G*, dont l'impression commença en 1881, jusques et y compris la lettre *L*, dont les derniers fascicules sont sous presse, Roersch rédigea la notice de vingt-six personnages, pour la plupart des poètes latins ou des philologues. Les notices biographiques de Roersch sont, comme on l'a dit, des chefs-d'œuvre de netteté et d'exactitude. Mentionnons parmi les plus importantes celles de Gautier de Lille ou de Chatillon, poète latin du XIIe siècle, de Gruterus et de Daniel Heinsius. La notice qui, je n'en doute pas, sera la plus importante entre toutes (tant Roersch a étudié *con amore* l'illustre écrivain), ce sera la notice sur Juste-Lipse, qui n'a pas encore paru.

Cependant, même les notices nécessairement restreintes de la Biographie nationale ne permettent pas encore de découvrir toute l'étendue des investigations de Roersch sur chaque personnage en particulier. On peut s'en faire une idée plus exacte par la lecture qu'il a faite à la Classe dans la séance du 4 juillet 1887, sur *Barthélemy Latomus, le premier professeur d'éloquence latine au Collège de France*. Né à Arlon dans une des dernières

années du XV[e] siècle, Barthélemy Steinmetz, Masson ou Latomus, fut admis, âgé d'un peu plus de vingt ans, à professer à l'Université de Fribourg. En 1534, François I[er], sur la recommandation de Budée, le nomma premier professeur d'éloquence latine au Collège de France, jusqu'à ce que, en 1542, il fut attaché comme conseiller à la personne de Louis de Hagen, archevêque de Trèves. Pendant ces fonctions, il soutint des controverses célèbres avec les réformateurs, spécialement avec Bucer et Dathénus. Les travaux sur cet écrivain, qui passait de son vivant pour un des hommes les plus savants de l'époque, étaient déjà nombreux. « Mais, comme le dit Roersch, les auteurs des notices antérieures n'ont pas toujours vu eux-mêmes les livres dont ils donnent les titres, ou ne paraissent en avoir fait qu'un examen superficiel. De là des erreurs constamment répétées par les écrivains postérieurs, qui ont cru pouvoir ajouter foi à leurs assertions sans recourir aux sources. »

» En nous adressant à diverses bibliothèques du pays et de l'étranger, nous sommes parvenu à lire la plupart des écrits de Latomus; il nous a été ainsi possible de compléter et de rectifier les notices qui lui ont été consacrées jusqu'ici. »

***

Dès sa jeunesse, Roersch avait uni aux études de philologie classique la culture des anciennes langues germaniques et spécialement de la langue flamande. Les comptes rendus qu'il écrivit dès 1859 dans la *Revue de l'instruction publique* sur le mémoire de Delforterie sur les analogies des langues flamande, allemande et anglaise,

et plus tard sur les éditions d'auteurs thiois du moyen âge par Bormans et Snellaert, démontraient la grande érudition que des travaux personnels lui avaient acquise dans ce domaine.

Dans la *Zuid-Nederlandsche Maatschappij van Taalkunde*, il a lu une étude très intéressante sur les mots néerlandais d'origine latine ou néo-latine. Malheureusement sa modestie l'a empêché de publier ce travail.

On conçoit que la Classe s'adressait à lui pour composer la notice biographique de nos confrères qui avaient cultivé les lettres flamandes, ou pour faire rapport sur des mémoires relatifs aux langues germaniques. Nos *Annuaires* renferment de la main de Roersch la biographie de Heremans, le savant linguiste, et celle de Nolet de Brauwere, le spirituel poète. Elles portent l'empreinte à la fois du travail de notre confrère, dont les études sont toujours achevées jusque dans les derniers détails, et de sa sereine impartialité mêlée à une grande bienveillance qui lui était innée. Sa compétence dans les anciennes langues germaniques se fait pleinement jour dans le rapport étendu qu'il présenta à l'Académie flamande sur une question de concours relative à la langue gothique (1), et dans le rapport qu'il lut à notre Classe sur une note de M. Logeman concernant une inscription anglo-saxonne figurant sur le reliquaire dit de la vraie Croix, appartenant au trésor de l'église des SS. Michel et Gudule, de Bruxelles (2). Sa connaissance exacte de la langue thioise du moyen âge apparait dans les remarques critiques qu'il

(1) *Verslagen en Mededeelingen*, 1887, pp. 218-226.
(2) *Bull.*, 3e série, t. XXI, p. 380.

présenta dans un rapport sur des fragments en vers thiois d'une traduction du roman de Perceval, présentés par M. Van Veerdeghem (1).

Pendant un voyage à Rome, Roersch avait feuilleté le manuscrit 1906 de la bibliothèque du Vatican, un recueil dans lequel le célèbre Gruterus avait réuni diverses compositions écrites en son honneur par des savants contemporains. Il y avait découvert un poème néerlandais inédit de Janus Dousa (2), le curateur de l'Université de Leide, bien connu pour ses heureuses imitations latines des poètes élégiaques. Dans le poème néerlandais, Dousa déplore la perte de ses deux fils aînés, et annonçant à Gruterus le mariage de sa fille, il le prie de composer un poème de circonstance, comme Scaliger et Grotius le lui avaient promis également. Le texte, précédé d'une introduction, fut lu en 1887 à l'Académie flamande et inséré dans ses *Bulletins* (3).

L'entreprise la plus considérable dont Roersch se chargea au point de vue de la philologie flamande, ce fut le glossaire des *Alexanders Geesten* de van Maerlant.

Malheureusement une seule livraison a paru (4). Bien que comptant 68 pages grand in-8°, à deux colonnes en petit texte, cette livraison ne va que jusqu'à « *daer af* ». C'est assez indiquer la large conception de ce glossaire,

(1) *Bull.*, 3e série, t. XX, pp. 632 et suivantes.

(2) *Jani Dousae Nordovici elegia Belgica.* Le poème comprend 164 vers.

(3) *Verslagen en Mededeelingen*, 1887, pp. 177-192.

(4) *Woordenboek op Alexanders Geesten van Jacob van Maerlant*, eerste aflevering. Gent, 1888.

qui, s'il avait pu être achevé, serait devenu un vrai trésor pour la connaissance de la lexicologie, de la grammaire et de la syntaxe thioises du moyen âge.

***

Roersch, nous l'avons déjà dit, était grammairien de goût et d'instinct. Aussi ne fut-on pas étonné de l'apparition des *Éléments de grammaire française à l'usage de l'enseignement moyen* publiés par Roersch en collaboration avec son collègue, M. Delboeuf. Cette grammaire, bien accueillie en Belgique et à l'étranger (parue en 1885, elle en était à sa troisième édition en 1889), obtint le prix institué par le Gouvernement pour la meilleure grammaire française destinée à l'enseignement moyen. Comme le témoignait notre confrère, M. Leroy, quand, au nom des auteurs, il présenta leur ouvrage à la Classe, « les deux auteurs ont trouvé le secret d'être neufs, en évitant avec le plus grand soin les définitions banales ou inexactes et en mettant à profit les conquêtes les plus récentes de la philosophie du langage, sans oublier un instant qu'ils s'adressent aux jeunes intelligences . . .

» Les publications de cette sorte sont modestes en apparence ; en réalité, elles sont hautement importantes, à raison de l'influence qu'elles peuvent être appelées à exercer sur l'éducation intellectuelle de toute une génération (1). »

***

Cependant les travaux dont nous venons d'énumérer la longue série ne représentent qu'une partie de la

(1) *Bull.*, 3e série, t. IX, p. 120.

somme du travail intellectuel de Roersch. En dehors de l'antiquité classique envisagée dans toutes les manifestations de sa civilisation, l'orientalisme arien et sémitique, la philosophie, l'histoire générale occupaient sa curiosité insatiable. Il étudiait toutes ces branches de la science comme si chacune d'elles était sa spécialité. Le principal profit qu'il en tirait, c'était, outre sa satisfaction personnelle, le plaisir d'être utile à la fois aux savants et au public, en vulgarisant les publications nouvelles, si diverses fussent-elles, soit par des comptes rendus, insérés dans la *Revue de l'instruction publique*, soit par des rapports faits aux académies. Ces comptes rendus et ces rapports excitaient l'admiration de ses confrères et de ses collègues par l'érudition solide et variée qui s'y manifeste. La liste en est longue, et il n'est pas sans profit de pouvoir les consulter à l'occasion. Aussi avons-nous pleinement approuvé le zèle et la piété filiale du jeune docteur A. Roersch, qui a publié dans le *Bulletin de la société liégeoise de bibliographie* la « liste par ordre méthodique des publications de L. Roersch. » Nous reproduisons plus loin cette liste qui est un répertoire complet de tous les travaux, articles, comptes rendus, etc. écrits par notre confrère.

Au début de sa carrière, Roersch a écrit une phrase qui, malheureusement, est restée vraie toute sa vie : « Quant à nous, disait-il, n'ayant pas le temps de nous arrêter à des travaux de longue haleine (1). . . . » Et vraiment, ses occupations professionnelles, d'autant plus nombreuses que sa compétence spéciale lui assignait d'avance une

(1) *Revue de l'Instruction publique*, 1858, p. 318.

place dans toutes les commissions officielles ou académiques instituées pour des questions qui intéressaient l'enseignement ou les lettres, son désir d'étendre toujours l'horizon de ses connaissances, son désir d'être utile au public par la vulgarisation des récentes publications, ne lui laissaient guère le temps de mettre la main à des travaux de longue haleine.

Je le regrette pour la science. Outillé comme il l'était, avec l'exactitude et la netteté de ses conceptions, avec la sûreté de sa critique, Roersch, s'il l'avait voulu, eût produit, dans le domaine de la philologie classique, des œuvres d'un mérite vraiment supérieur dont une seule eût suffi pour lui assurer pour toujours un rang éminent parmi les savants belges.

P. Willems.

I.

TABLE DES PASSAGES D'AUTEURS GRECS ET LATINS

INTERPRÉTÉS OU CORRIGÉS.

A. Auteurs grecs.

B. Auteurs latins.

II.

LISTE PAR ORDRE MÉTHODIQUE

DES

PUBLICATIONS DE L. ROERSCH,

COMPOSÉE PAR ALPH. ROERSCH,

docteur en philosophie et lettres (1).

I. — PHILOLOGIE CLASSIQUE.

1. — CRITIQUE ET HERMÉNEUTIQUE.

A. — *Auteurs grecs.*

Notice sur l'oraison funèbre d'Hypéride (R. I. 1859, 10-13), non signé.

De la critique du texte de l'Anabase d'après les travaux de Cobet (R. I. 1860, 69-77).

Opinion de M. J. Stecher sur les fables de Babrius.

(1) Extr. *Bulletin de la Société liégeoise de Bibliographie*, t. I. — Abréviations : R. I. = *Revue de l'Instruction publique de Belgique.* B. A. R. = *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.* V. M. K. V. A. = *Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie.*

Opinion de Dübner et critique d'une fable (R. I. 1860, 83-87), non signé.

Fragment inédit de Posidonius (R. I. 1860, 378-379), non signé.

Les nouvelles fables de Babrius. Idées d'Homère sur la vie future (R. I. 1860, 444-445), non signé.

Sur le Prométhée d'Eschyle (R. I. 1861, 30-33), non signé.

Observation sur un passage de l'Anabase [I, 10, 12] (R. I. 1865, 277-278).

Observation sur Sophocle, Ajax [v. 1067 sqq] (R. I. 1865, 406-407), non signé.

Observation sur Plutarque, de Garrulitate [ch. I] (R. I. 1865, 407-408), non signé.

Observation sur Denys d'Halicarnasse, Ant. Rom. [II, 58] (R. I. 1865, 408-409), non signé.

Sur le discours de Cyrus mourant, dans le Cato Major de Cicéron et la Cyropédie de Xénophon (R. I. 1866, 9-12).

Observations sur quelques passages du Livre I des Memorabilia [I, 1, 6; I, 1, 20; I, 3, 7] (R. I. 1867, 25-28).

Note sur un passage des Nuées d'Aristophane [v. 969] (R. I. 1868, 86-91).

Remarque sur les Syracusaines de Théocrite (R. I. 1868, 171-172).

Observation sur Sophocle, OEd. R. [v. 219-221] (R. I. 117-119).

Observation sur Thucydide [II, 11, 7] (R. I. 119-120).

Note sur Euripide, Hipp. [v. 736] (R. I. 1881, 328-329).

Comptes rendus.

Bedenkingen tegen de echtheid der zoogenaamden πεπλος van Aristoteles, door J.-G. Hulleman. Amsterdam, 1858 (R. I. 1858, 361-362), non signé.

Éditions classiques d'Homère publiées en France : Theil, Dübner, Bouchot, Sommer, Dübner (R. I. 1859, 358-366, 395-401), non signé.

Fragmenta philosophorum græcorum coll. Mullachius; Poeseos philosophicæ ceterorumque ante Socratem ph. quæ supersunt. Paris, Didot (R. I. 1861, 157-158), non signé (1).

S. Joannis Chrysostomi opera selecta, éd. Dübner, vol. I; Paris, Didot (R. I. 1862, 135-137) non signé.

Wagener. Inscriptions grecques de l'Asie-Mineure (R. I. 1862, 236-239), signé L. R.

J. Micheels. De Redevoering van Demosthenes voor Ctesiphon « wegens de kroon » uit het Gr. vertaald (R. I. 1864, 381-382), non signé.

A. F. Didot. Notice sur Anacréon (R. I. 1865, 67-72). non signé.

Epigrammatum anthologia Palatina. Paris, Didot, 1864 (R. I. 1865, 198).

Xenophontis Anabasis, éd Dübner (R. I. 1865, 330), non signé.

Homeri Odyssea; texte et notes de Dübner (R. I 1866, 297-298), non signé.

Anabase de Xénophon, L. I et II, ann. par Hurdebise (R. I. 1868, 49-52), non signé.

Aristophanis Plutus, éd. Kappeyne van de Coppello (R. I 1868, 115-118), signé L. R.

Philippiques et Olynthiennes de Démosthène, ann. par Courtoy (R. I. 1869, 437-438).

Rapport à l'Académie royale de Belgique.

A. Willems. Notes et corrections à l'Hippolyte d'Euripide. (*Mémoires couronnés*, coll. in-8°, XXXVI, 1883, pp. 75-81).

(1) La préface du second volume de Mullach (1865) porte ce qui suit : Nam neque in Gallia, neque in Brittania, neque in Belgio, neque in Germania defuerunt qui primum volumen anno 1860 emissum summis laudibus prædicarent ac doctrinarum studiosis commendare niterentur. Hoc cum omnes ejus libri æstimatores censoresque in ephemeridibus benevole fecisse animadverti, tum neminem disertius de eo dixisse et copiosius disputasse quam A. (*sic*) Roerschium, celeberrimum antiquarum litterarum apud Brugenses professorem.

B. — *Auteurs latins.*

Quelques mots sur César [de B. G. II, 8] (*Revue pédagogique*, 1855, 388-389), signé L. C. R.

Étude sur le chant séculaire d'Horace (R. I. 1856-7, 125-132, 201-209, 361-370).

De la latinité de Cornélius Népos (R. I. 1858, 2-9, 73-78, 209-214).

Fragments des Annales de Granus Licinianus (R. I. 1858, 162-167).

Vers latins inédits du treizième siècle (R. I. 1859, 369-370), non signé.

Discussion sur Horace. Sat. I, 4, 11 et I, 10, 50 (R. I. 1860, 26-27), non signé.

Notes critiques sur Cornélius Népos; 3 articles (R. I. 1861, 233-257; 401-409, 432-437).

Cornelii Nepotis de Viris Illustribus recensuit L. Roersch. Leodii sumptibus et typis H. Dessain, MDCCCLXI, 117 pp. in-12.

Cornelii Nepotis de Viris Illustribus quæ supersunt. Texte revu et annoté par L. Roersch, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Athénée royal de Bruges. Liége, H. Dessain, imprimeur-libraire, rue Trappé; 1861. déposé en Belgique et en France, IV, 210 pp. in-12.

Nouvelle édition en 1885, sous le titre : Cornelii Nepotis de Viris Illustribus quæ supersunt. Texte revu et annoté par L. Roersch, professeur à l'Université de Liége. Liége, H. Dessain, imprimeur-libraire, rue Trappé; 1885. Déposé en Belgique et en France, IV, 210 pp. in-12.

Compte rendu : Hurdebise, R. I. 1862, pp. 25 sqq.

Rythmi veteres de vita monastica, corrigés et complétés d'après un ms. de la bibliothèque publique de Bruges (*Bulletin du bibliophile belge*. Bruxelles, 1862, 161-166).

C. Julii Cæsaris de Bello Gallico commentariorum libri septem cum libro octavo A. Hirtii. Texte revu et annoté par L. Roersch, professeur à l'Athénée royal de Bruges. Précédé d'une introduc-

tion sur les commentaires de la guerre des Gaules et sur l'organisation militaire des Romains du temps de César. Liége, H. Dessain, imprimeur-libraire, rue Trappé; 1864. Déposé en Belgique et en France, XXIV-372 pp. in-12.

Nombreux tirages portant sur le titre la mention édition. Légères modifications dans le tirage de mai 1870.

Compte rendu : J. Micheels, *Revue trimestrielle*, 1865, pp. 334, sqq.

Critique de l'Histoire de Jules César par Napoléon III (R. I. 1865, 150-176; 213-227).

Observations sur quelques passages d'auteurs anciens [Virgile, Georg. IV, 338; Tite-Live, II, 1, 39; Tacite, dial. de Orat. XXIV] (R. I. 1865, 299-303).

Sur le récit de la conspiration de Catilina par Salluste (R. I. 1866, 353-357).

Discours choisis de Cicéron avec introductions et notes par L. Roersch, maître de conférences à l'École normale des Humanités établie à Liége. Tome I. Orationes pro A Licinio Archia et pro Rege Deiotaro. Liége, H. Dessain, imprimeur-libraire, rue Trappé, 1867, 73 pp. in-12.

Compte rendu : J Micheels, *Revue trimestrielle,* 1868, pp. 324 sqq.

Observations sur quelques passages d'auteurs latins [Plaute. Capt. v. 61 et v. 175; Cic. de Orat. III, 10, 35, 102] (R. I. 1870, 424-427).

Observations sur quelques passages d'auteurs anciens [Cic. de Orat. III, 57, 191; Salluste, Jugurtha 47, 2] (R. I. 1871, 120-123).

Observations sur l'exorde du discours de Cicéron pour Murena (R. I. 1873. 398-400).

Comptes rendus.

Aen. Senecæ oratorum et rhetorum sententiæ divisiones colores C. Bursian rec. et em (R. I. 1858, 137), non signé.

C. J. Cæsaris de Bello Gallico ed. Gidel (R. I. 1858, 171-172), non signé.

P. Virgilii Maronis Carmina, ed. Dübner, Paris 1858 (R. I. 1858, 387-392).

Oct. d'Hendecourt. Études sur la carrière politique et littéraire d'Asinius Pollion (R. I. 1859, 122-123), non signé.

Éditions classiques de Cornelius Nepos par Sabatier, Poumarin, Quicherat, Dübner (R. I. 1859, 204-209).

Le Virgile de M. O. Ribeck (R. I. 1860, 25-26).

M. Tullii Ciceronis pro T. Annio Milone oratio ad judices; texte revu et annoté par J. Wagener (R. I. 1860, 546-549 et 572-573; en collaboration avec M. E. Feys), non signé.

Phèdre: fables choisies, éd. A. Alvin (R. I. 1864, 382-383), non signé.

Phædri fabulæ, ed. Jopken (R. I. 1866, 298-301), non signé.

M. Tullii Ciceronis Cato Maior, ed. Hurdebise (R. I. 1867, 229-232), non signé.

P. Virgilii Maronis opera, ed. Benoist. Les Bucoliques et les Géorgiques. (Collection des éditions savantes de Hachette) (R. I. 1867, 345-349), non signé (1). Ibid. 2e édition (R. I. 1876, 128-130), signé L. R.

Choix de Métamorphoses d'Ovide, éd. Hubert (R. I. 1868, 53-55), signé L. R.

(1) M. E. Benoist écrit à propos de cet article dans le 2e volume de son édition de l'Énéide, p. IX :

« J'ajoute ici la mention d'un article que je regrette de n'avoir connu qu'assez tard, et où mon entreprise se trouve comprise de la façon la plus exacte et appréciée de la manière la plus favorable.

« Il est contenu dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (XVe année, 4e livraison, 14 nov. 1867). La compétence du directeur de ce recueil, M. Roersch, professeur à l'Université de Liége, déjà bien connu des philologues pour divers travaux relatifs à la langue latine, et particulièrement au texte de Cornelius Nepos et à celui de Cesar, me rend ce suffrage extrêmement précieux. »

Lucretii Cari de rerum natura excerpta e libris VI, éd. Crouslé. Fxcerpta e Plauti fabulis, ed. Crouslé (R. I. 1870, 276-279), signé L. R.

Plaute; morceaux choisis, ed. Benoist (R. I. 1872, 327-329), signé L. R.

Terentii Andria, ed. Benoist (R. I. 1872, 329-330), signé L. R.

E. Feys. Ordonnance de l'art poétique d'Horace (R. I. 1879, 140-141), signé L. R.

T. Livii ab U. c. L. II, ed. Robyt (R. I. 1880, 38-44), signé L. R.

Schyrgens. Essai d'analyse oratoire du discours de Cicéron pour Archias (R. I. 1886, 114), signé L. R.

H. Pirenne. Sédulius de Liége (R I. 1882, 217-219), signé L. R.

Rapports à la Société pour le progrès des études philologiques et historiques.

1° Le Virgile de Benoist.

2° Les histoires de Tacite de Gantrelle (R. I. 1880, 359-362).

2. — GRAMMAIRE.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET COMPARÉE.

Comptes rendus.

Burggraff. Principes de grammaire générale (R. I. 1863, 265-271), non signé.

P. Kersten. Essai sur l'activité du principe pensant, III (R. I. 1864, 97-102), non signé.

Lapaume. Philologie et grammaire comparée (R. I. 1866, 58-60), non signé

Jülg. Ueber Wesen und Aufgabe der Sprachenwissenschaft (R. I. 1869, 475-478), signé L. R.

Max Müller. De Uitkomsten van de wetenschap der Taalkunde; uit het hoogduitsch door Penon (*De Toekomst*, 1873, 233-235).

Rapport à l'Académie royale de Belgique.

Sur un mémoire concernant le redoublement dans les thèmes verbaux et nominaux du grec et du latin (B. A. R., 3e s., XXI, 1891, 623-630).

GRAMMAIRE GRECQUE. — OUVRAGES POUR L'ENSEIGNEMENT DU GREC.

Compte rendu de l'examen critique de la grammaire grecque de Burnouf par J.-J. Courtaud-Diverneresse. Observations sur cette grammaire. (*Revue Pédagogique*, 1855, 105-112, 164-166, 202-205, 226-231, 265-270, 293-298, 329-333.)

Lettre sur un point de grammaire grecque. (*Journal général de l'Instruction publique en France*, 1865; et R. I, 1865, 304-306), signé : Un professeur belge.

Éléments de grammaire grecque par L. Roersch, professeur à l'Université de Liége et à l'École normale des humanités, et P. Thomas, professeur à l'Université de Gand. Gand, librairie Clemm (H. Engelcke, successeur), rue de l'Université, 24, 1885, XVIII-264 pp. in-8°. — *Deuxième édition revue et corrigée en 1891;* Gand et Leipzig. H. Engelcke, libraire-éditeur (ancienne maison Clemm), rue de la Calandre, 1891, XVI-267 pp. in-8°.

Ouvrage qui a obtenu le prix de Keyn décerné par l'Académie royale de Belgique.

Comptes rendus : J. Stecher. Rapport à l'Académie royale de Belgique : Prix Joseph de Keyn; 3e concours, 2e période (B. A. R., 3e série, tome XI, n° 5, 1886). — Z. R. I. 1885, pp. 326 sqq. — J. Keelhoff, R. I. 1888, pp. 84, sqq. — Litterarische Centralblatt, 1887, pp. 253-4. — Ch. Tilman. La Revue Belge,

1890, pp 106-107, 115-116. — G. Gérard. La Revue Belge, 1890, pp. 142-144, 152-155. — Desrousseaux. Revue critique, 1887, pp. 41, sqq. — Courtoy. Examen critique de la Grammaire grecque de MM. Roersch et Thomas. Ixelles-Bruxelles, 1889.

Comptes rendus.

Burnouf. Méthode pour étudier le langue grecque. Dübner. Quatre brochures sur cet ouvrage (R. I. 1858, 174-175, 204-207), non signé.

Dübner. Exercices sur les premiers éléments de la langue grecque (R. I. 1860, 28-29), non signé.

Dübner. Chrestomathie grecque (R. I, 1878, 34), signé L. R.

Dübner. Lexique français-grec (R. I. 1861, 45-46), non signé.

Stephani Thesaurus græcæ linguæ, ed. Hase et Dindorf (R. I. 1865, 252-253), non signé.

V. De Block. Grammaire grecque (R. I. 1863, 79), non signé, — 1865, 326-329. non signé. – 1868, 480-481, signé L. R.).

Dübner et Hurdebise. Grammaire de la langue grecque (R. I. 1865, 122-126), non signé, – 1871, 377-380, signé L. R. — 1878, 32-34, signé L. R.).

Dübner. Conseils pratiques pour la composition du thème grec (R. I. 1865, 387-389), non signé.

Guérard et Passerat. Grammaire (R. I. 1866, 143-144), non signé.

Parmentier. Les subst. et les adj. en ΕΣ dans la langue d'Homère et d'Hésiode (note : B. A. R.. 3e s., XVIII, année 1889, pp. 550-551).

GRAMMAIRE LATINE. — OUVRAGES POUR L'ENSEIGNEMENT DU LATIN.

Thèmes d'imitation sur César (R. I. 1859, 140-144, 200-203 ; 355-358), non signé.

Rapports faits à M. le Ministre de l'Intérieur par le jury chargé d'apprécier le concours relatif à la composition du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage de la IVe. — Le jury : Paul Devaux, Stas, Blondel, Gantrelle ; Roersch, rapporteur.

(1er rapport : *Moniteur belge*, 16 janvier 1859.

2e id. id. id. avril 1860 et R. I, 1860, 171-174).

Une nouvelle histoire du supin et de la conjugaison latine (R. I. 1860, 218-221), non signé.

Du discours indirect en latin (R. I. 1863, 209-212), non signé.

Sur la syntaxe de postquam (R. I. 1863, 381-386).

Id. antequam (R. I. 1863, 436-441).

Note sur un article de X. Prinz sur postquam et antequam (R. I. 1863, 474-475).

Rapports faits à M. le Ministre de l'Intérieur par le jury chargé d'apprécier le concours relatif à la composition du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage de la IIIe. — Le jury : P. Van Hoegarden, Gantrelle, Roulez, Blondel ; Roersch, rapporteur. (*Moniteur belge*, 20 décembre 1865 et R. I. 1866. 29-35).

Comptes rendus.

Freund et Theil. Grand dictionnaire de la langue latine (R. I. 1858, 96-97), non signé.

Maertens. Epitome historiæ sacræ (R. I. 1858, 65-66), non signé.

J. Gantrelle. Grammaire Latine (R. I. 1859, 244), non signé.

A. Lefranc. Cours élémentaire de langue latine (R. I. 1859, 244-245), non signé.

De Jonghe. Index latinus (R. I. 1860, 167), non signé.

O. Hennebert. Cours de thèmes latins (R. I. 1861, 185-188), non signé.

Branquart. Nouvelle chrestomathie latine ; Cours de thèmes (R. I. 1865, 386-387), non signé.

Millozius. Martyrum Christi Domini, vita et res præclare gestæ (R. I. 1865, 66-67), non signé.

Lebaigue. Dictionnaire latin-français (R. I. 1870, 242-245, — 1871, 275-276, — 1879, 141-142), signé L. R.

Delbœuf et Iserentant. Chrestomathia latine (R. I. 1885, 395, — 1888, 395-397), signé L. R.

Keelhoff. Notions de prosodie et de métrique latine (R. I. 1888, 395-396), signé L. R.

3. — MYTHOLOGIE, ANTIQUITÉS, HISTOIRE ANCIENNE, HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Quelques mots sur la prétendue colonie de Cécrops (R. I. 1859, 195-200).

Observations sur quelques points d'histoire littéraire (R. I. 1859, 50-56; 77-85).

De la symphonie dans la musique ancienne. Examen des mémoires, de MM. Fétis et Wagener (R. I. 1862, 391-395; 1863, 25-30), non signé.

Organisation militaire des Romains du temps de César (R. I. 1864, 240 250).

Des comices par curies (R. I. 1864, 289-295).

Des institutions religieuses chez les Romains, quatre articles (R. I. 1865, 37-46; 81-91; 138-150; 181-193), non signé.

Sur l'étymologie du mot Minerve (R. I. 1865, 275-277), non signé.

Note sur deux points d'histoire ancienne. [Mort de Théramène, épitaphe des Spartiates morts aux Thermopyles] (R. I. 1866, 79-82), signé L. R.

Sur le mot prononcé par César au passage du Rubicon (R. I. 1867, 28-30).

Sur l'étendue des bibliothèques dans l'antiquité (R. I. 1873, 418-420), non signé.

Comptes rendus.

L'Inscription du monument Bourdon, à Liège (place St-Pierre, 15). Lettre à M. H. Schuermans dans : Épigraphie romaine de la Bel-

gique ; Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie; Bruxelles, 1877. Cf. pp 360-364.

Mommsen. Römische Geschichte ; Curtius, Griechische Geschichte (R. I. 1858, 21-26), non signé.

Maury. Histoire des religions de la Grèce antique (R. I. 1858, 60-64), non signé.

Moke. La Belgique ancienne (R. I. 1860, 168), non signé.

Doellinger. Paganisme et Judaïsme (R. I. 1860, 387-389), non signé.

Rapports de MM. Roulez, Borgnet, Wauters, sur la carte de la Gaule, sous le proconsulat de César (R. I. 1862, 207-211).

Mommsen. Römische Forschungen, I (R. I. 1864, 211-213), non signé.

Friedländer, trad. par Vogel. Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins (R. I. 1866, 52-56), non signé.

Fustel de Coulanges. La Cité antique (R. I. 1866, 115-126), non signé.

Lapaume. Mémoire sur divers usages de la vie commune chez les anciens (R. I. 1866, 158), non signé.

Troisfontaines. Traité d'antiquités romaines (R. I. 1866, 444-449), non signé.

Humbert. Mythologie grecque et romaine (R. I. 1867, 320-321), non signé.

Theil. Dictionnaire de biographie, mythologie, géographie anciennes (R. I. 1866, 56-58), non signé.

P. Willems. Antiquités romaines (R. I. 1870. 270-275). signé L. R.

P. Willems. Droit public romain (R. I. 1872, 188-192), non signé.

De Ceuleneer. Essai sur la vie et le règne de Septime-Sévère (R. I. 1880, 187-192), signé L. R

Rapport à l'Académie royale de Belgique.

Frantz Cumont. Alexandre d'Abonotichos, un épisode de l'histoire du paganisme au IIe siècle de notre ère (B. A. R., 3e série, XVI, 1887, pp. 128-129).

4. — HISTOIRE DE LA PHILOLOGIE. — ENCYCLOPÉDIE DE LA PHILOLOGIE. — BIOGRAPHIE.

Trois lettres inédites de Kusterus (R. I. 1858, 318-321; 368).

Notice sur la vie et les travaux de M. Baguet (R. I. 1867, 513-528), non signé.

Histoire de la philologie en Belgique, dans : Patria Belgica, encyclopédie nationale ou exposé méthodique de toutes les connaissances relatives à la Belgique ancienne, moderne, physique, sociale et intellectuelle, publié sous la direction de M. E. Van Bemmel Bruxelles 1873-5. Cf. III, pp. 407-432, in-8°.

Biographie de François de Maulde ou Modius, dans : Histoire d'Oudenbourg par E. Feys et D. Van de Casteele. Bruges, 1873. Cf. I. pp. 595-600, in-4°.

Discours prononcé aux funérailles de Pierre Burgraff dans : Journal de Liége du 20 juillet 1891. — La Meuse du 21 juillet 1881, — Luxemburger Wort für Wahrheit und Recht du 28 juillet 1881.

Biographie nationale publiée par l'Académie royale de Belgique. Bruxelles : Bruylant.

Notices sur :

Gautier de Lille ou de Châtillon; VII, coll. 514-524.
Gevaerts, Jean-Gaspard; VII, coll. 694-700.
Giselin, Victor; VII, coll. 787-792.
Grumsel, Gérard; VIII, coll. 353-355.
Grumsel, Guillaume; VIII, coll. 351-353.
Gruytere, Jean; VIII, coll. 365-381.
Haemus, François; VIII, coll. 604-606.
Halewyn, Georges (de); VIII, coll. 628-633.
Heins, Daniel; VIII, coll. 851-874.
Heylerhoff, Martin-Jean (van); IX, coll 354-356
Hologne, Grégoire (de); IX, coll. 434-436.
Hologne, Lambert (de); IX, coll. 436.
Horion, Jean (de); IX, coll. 476-478.

Houthem. Libert; IX, coll. 546-554.
Hoye, André (van); coll. 570-574.
Huygs, Guillaume; IX, coll. 749.
Latomus, Barthélemy; XI, coll. 425-434.
Laurin, Guido; XI, coll. 457-461.
Laurin, Marc; XI, coll. 461-469.
Leernout, Jacques; XI, coll. 630-631.
Leernout, Jean; XI, coll. 631-638.
Leopard, Paul; XI, coll. 829-832.
Lipse, Juste (sous presse).
Livineius, Jean (sous presse).
Loeus, Jean (sous presse).
Longolius, Christ (sous presse).

Barthélemy Latomus, le premier professeur d'éloquence latine au Collège de France (B. A. R., 3e série, XIV, 1887, pp. 132-176).
Comptes rendus : Victor Chauvin : Centralblatt für Bibliotheks-wesen, 1882, p. 319. — Journal de Liége du 11 novembre 1887. — Revue critique, 1888, I, 208-209.

Comptes rendus.

J. F. Gronovii ad A. Rubenium epistolæ ed. Boot (R. I. 1878, 203-208), signé L. R.

Kilianus. Latijnsche Gedichten uitgegeven, etc. door Rooses (R. I. 1881, 48-51), signé L. R.

P. Willems. Notice sur J.-H. Bormans (R. I. 1881, 117-119), signé L. R.

Iwan Müller. Handbuch der klassischen Alterthums Wissenschaft; erster und zweiter Band (R. I. 1887, 81-90), signé L. R.

Sormani. De J. Schraderi vita ac scriptis (R. I. 1887, 161-192), signé L. R.

E. Feys. Biographie brugeoise. Documents inédits concernant les frères Lauryn et Lernutius (B. A. R., 3e série, 1888, pp. 117-118).

Bibliographie lipsienne. OEuvres de Juste-Lipse, première série, I et II, Bibliotheca Belgica (R. I. 1866, 193-202).

F. Nève. La renaissance des lettres et l'essor de l'érudition ancienne en Belgique (R. I. 1891, 24-27).

II. — PHILOLOGIE ARIENNE ET ARMÉNIENNE.

Histoire ancienne des Ariens, d'après M. Duncker; 3 articles (R. I. 1867, 268-284, 339-360, 466-487), non signés.

Lévitique, chap. XVIII, verset 16, en collaboration avec M. J. Delbœuf, dans : Opinions of the hebrew and greek professors of the European Universities on the scriptural aspect of the question regarding the legalization of marriage with a Deceased Wife's Sister. London 1882, Cf. pp. 107.

Comptes rendus.

F. Nève. Exposé des guerres de Tamerlan et de Schah-Rokh dans l'Asie Occidentale (R. I. 1861, 122), non signé.

Avesta, traduit du texte par C. de Harlez (R. I. 1876, 132-133 et 1877, 27-29), signé L. R.

C. de Harlez. Grammaire pratique de la langue sanscrite (R. I. 1878, 280-282), signé L. R.

F. Nève. Le dénouement de l'histoire de Ramâ, drame de Bahvabhouti (R. I. 1880, 278-280), signé L. R.

C. de Harlez. Manuel du Pehlevi (R. I. 1881, 46-48), signé L. R.

F. Nève. Les époques littéraires de l'Inde (R. I. 1884, 106-109) signé L. R.

F. Nève. L'Arménie chrétienne et sa littérature (R. I. 1887, 156-158), signé L. R.

Rapport a l'Académie royale de Belgique.

J. Van den Gheyn. Nouvelles recherches sur la VIIIe classe des verbes sanscrits (B. A. R., 3e série, XI, 3, 1886).

XII. — LANGUES ET LITTÉRATURES MODERNES.

1. FRANÇAIS.

Éléments de grammaire française à l'usage de l'enseignement moyen, par J. Delbœuf, professeur de langues anciennes à l'Université de Liége et à l'École normale des humanités, et L. Roersch, professeur de langues anciennes et de grammaire générale aux mêmes établissements. Liége. Imprimerie de Ch.-Aug. Desoer, libraire, 1885, XIV-146-XI pp. — *Deuxième édition revue et corrigée.* Liége, ibid., 1886, XXV-149-XI pp. — *Troisième édition revue et corrigée.* Liége, ibid., 1889, XIV-149-XI pp.

Ouvrage ayant obtenu la récompense instituée par arrêté royal du 1er décembre 1882, en faveur de la meilleure grammaire de la langue française destinée à l'enseignement.

Autorisé par arrêté royal du 20 avril 1886.

Critiques : Archiv für das Studium der neueren Sprachen, tome LXXIV (traduit dans le Journal de Liége). — Ch. Joret. Revue critique d'histoire et de littérature, du 22 août 1887. — Henri Goelzer. Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, du 1er avril 1887. — L. Struman. L'école communale (Huy), du 15 mai 1887. — Raskop. L'Avenir, journal pédagogique, du 12 juillet 1885. — R. Lapaille. Gazette de Liége, des 13 août, 20 août, 3 septembre, 10 septembre, 17 septembre 1885. — Id. La grammaire et les grammairiens. Liége, Bénard, 1889, 17 pp. — J. de Bastin. R. I. 1887, pp. 169-174. — C. Tilman. La Revue belge du 15 juillet 1889.

Comptes rendus.

Scheler. Dictionnaire d'étymologie française (R. I. 1862, 132-135), non signé, en collaboration avec E. Feys.

Scheler. Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins (R. I. 1876, 130-132), signé L. R.

Gilles. De l'emploi de la négation dans la langue française (R. I. 1878, 278-280), signé L. R.

Feys. Sommaire d'un cours de litt. franç. (R. I. 1881, 119-122), signé L. R.

J. Dory. Wallonismes (R. I. 1883, 121).

Loise. Moyens de se former à l'art d'écrire (R. I. 1886, 113).

2. — LANGUES GERMANIQUES.

Sterke en zwakke buiging. Sterke en zwakke vervoeging (Noord en Zuid, 1878, 131-132).

Levenschets van J.-F.-J. Heremans. (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1886, pp. 229-256), avec portrait.

Een onuitgegeven Nederlandsch Gedicht van Janus Dousa (V. en M. K. V. A. 1887), pp. 177-186.

Woordenboek op Alexanders Geesten van Jacob van Maerlant. Eerste afl. Gent : S. Leliaert, A. Siffer et C[ie], 1888, II-68 pp. (Uitgaven der K. V. A.).

Notice sur J.-C.-H. Nolet de Brauwere van Steeland. (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1889, pp. 497-518), avec portrait.

Comptes rendus.

J.-J. Gheur. Méthode pour étudier la langue anglaise (R. I. 1858, 234), non signé.

Delforterie. Mémoire sur les analogies des langues flamande, allemande et anglaise (R. I. 1859, 17-21).

Dr Kern. Handleiding bij het onderwijs der Nederlandsche Taal (R. I. 1859, 414-415), non signé.

Van Driessche. Geschiedkundig overzicht der Nederduitsche Taal- en Letterkunde (R. I. 1860, 384-387), non signé.

Braun. Deutsches Lesebuch (R. I. 1861, 80-81), non signé.

Henkens. Lectures allemandes (R. I. 1863, 220-221), non signé.

J.-F.-J. Heremans. Het geslacht van de zelfstandige naamwoorden oog en oor (R. I. 1864, 383-384), non signé.

De brabantsche Yeesten, éd. J.-H. Bormans (R. I. 1870, 246-249), signé L. R.

Nederlansche gedichten uit XIVe eeuw uitgegeven door Snellaert (R. I. 1870, 249-252), signé L. R.

Rapports à l'Académie royale de Belgique.

Van Veerdeghem. Een paar fragmenten van den roman van Perchevael (B. A. R., 3e série, XX, 1890, 632-636).

Logeman. Inscription anglo-saxonne figurant sur le reliquaire dit de la vraie Croix, appartenant au trésor de l'église des SS. Michel et Gudule à Bruxelles (B. A. R., 3e série, XXI, 1891, 380-382).

Rapports à l'Académie royale flamande.

Verslagen over de wedstrijden voor:

1887; oudgermaansche taalkunde (V en M. K. V. A. 218-226).

1888; oudgermaansche taalkunde (V. en M. K. V. A. 259-262).

1889; middelnederlandsche taalkunde (V. en M. K. V. A., 303-305).

1890; middelnederlandsche taalkunde (V. en M. K. V. A., 267-288)

IV. — PÉDAGOGIE. — ENSEIGNEMENT.

Part prise à la discussion relative aux réformes à introduire dans l'organisation de l'enseignement des humanités en Belgique. Compte rendu détaillé des séances du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne. Bruxelles, Gobbaerts, 1880, 323 pp. in-8°.

Les congrès des philologues et professeurs allemands à Breslau et à Vienne (R. I. 1859, 240-247, 287-288), non signé.

Enseignement du grec en France (R. I. 1862, 55-56), non signé.

Notice sur la vie et les travaux de Martin Martens (R. I. 1863, 126-130), non signé.

Projet de réorganisation de l'enseignement supérieur dans les Pays-Bas (R. I. 1869, 236-241), non signé.

Le nouveau programme des gymnases en Prusse (R. I. 1882, 221-228), signé L. R.

Université de Liége. Ouverture solennelle des cours :

Année académique 1888-1889. Discours inaugural et rapport de M. le recteur Ad. Wasseige. Liège : Léon de Thier. Discours de M. Roersch, recteur entrant, pp. 55-58.

Année académique 1889-1890. Discours inaugural et rapport de M. le recteur L. Roersch, 18-55 pp. (*Sujet du discours :* De l'état actuel des études de l'antiquité gréco-romaine).

Année académique 1890-91. Discours inaugural et rapport, 18-54 pp. (*Sujet du discours :* La loi du 10 avril, sur l'enseignement supérieur).

Année académique 1891-92. Discours inaugural et rapport, 20-61 pp. (*Sujet du discours :* La constitution d'Athènes jusqu'à l'établissement de la démocratie.)

Reproduit dans : Le Journal de Liège, La Meuse.

Discours prononcés aux funérailles de MM. les Professeurs :

Adolphe Wasseige (Journaux de Liège du 29 août 1889.)

Victor Thiry. (Journaux de Liège du 7 octobre 1889.)

P.-J. Namur. (Journaux de Liège du 5 juillet 1890.)

Comptes rendus.

Dübner. Les humanités et l'enseignement secondaire. Quatre années d'études classiques (R. I. 1862, 373-374), non signé.

Réforme nécessaire dans l'enseignement des humanités Paris. (R. I. 1863, 85-86), non signé.

Dübner. Urgence d'une réforme sérieuse dans notre enseignement public des humanités (R. I. 1863, 136), non signé.

Van Driessche. De Kindervriend. Mechelen. (R. I. 1863, 219-220), non signé.

Th. Braun. Le livre des mères (R. I. 1864, 216-218), non signé.

Verhandlungen der Directoren Versammlungen in den Provinzen des Königreichs Preussen, I. (R. I. 1880, 118-125), signé L. R.

N. Gillet. De l'amélioration des études littéraires de Belgique (R. I. 1887, 159-161). signé L. R.

Rapports à l'Académie royale de Belgique.

Prix Joseph de Keyn:

Concours de 1880-1881 : instruction primaire (B. A. R., 3e série, v, 1833, pp. 678-684).

Concours de 1882-1883 : enseignement moyen et art industriel B. A. R., 3e série, VII, 1884, pp. 626-632).

V. — VARIA.

Articles sur les publications de philologie en 1871 et 1872 (R. I. 1871, 452-459; 1872, 201-208, 271-279), signé L. R.

Comptes rendus.

Loise. De l'influence de la civilisation sur la poésie. Le monde chrétien (R. I. 1865, 81-85), non signé.

Mailly. Étude pour servir à l'histoire de la culture intellectuelle à Bruxelles pendant la réunion de la Belgique à la France (R. I. 1888, 44).

Deschamps. La genèse du scepticisme érudit chez Bayle (R. I. 1879, 139-140), signé L. R.

Ch. Loomans. De la connaissance de soi-même; essai de psychologie analytique (R. I. 1881, 39-46), signé L. R.

Namèche. Cours abrégé d'histoire nationale (R. I. 1861, 148-153), non signé.

Suringar. Bijdrage tot de kennis van den regeeringsvorm van Maastricht en zijn ressort. — Habets. Geschiedenis van het tegenwoordig bisdom Roermond, I. — Crahay. Essai sur l'histoire du droit coutumier de l'ancienne ville de Maestricht (R. I. 1877, 29 31), signé L. R.

Lehon. Temps antédiluviens et préhistoriques (R. I. 1867, 255-260), non signé.

O'Kelly. Dictionnaire des cris d'armes et devises (R. I. 1865, 421-423), non signé.

Moeller. Atlas de géographie historique (R. I. 1865, 387-388), non signé.

Laude. Catalogue méthodique des manuscrits de la bibliothèque publique de Bruges (R. I. 1859, 110-111), non signé.

Articles dans la R. I. sous les rubriques :

Collections classiques d'auteurs anciens. — Philologie classique. — Variétés philologiques. — Nouvelles diverses. — Correspondance. — Revue académique.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS ET RECUEILS PÉRIODIQUES, AVEC LESQUELS L'ACADÉMIE EST EN RELATION.

La lettre A, placée à la suite du nom d'une société, etc., signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.

B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire*.
» M » » les *Mémoires*.
» C » » le *Compte-rendu* des séances de la Commission d'histoire.
» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.
» E » » les *OEuvres des grands écrivains du pays* (1).
» N » » la *Biographie nationale*.

EUROPE.

BELGIQUE.

Anvers. . . . . Académie d'archéologie. BMN.
Académie royale des beaux-arts. E.
Archives communales. BKC.
Archives provinciales. M.

(1) Il n'a plus rien été publié de ces OEuvres depuis 1885.

Anvers. . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Société de géographie. B.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.

Arlon. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE
Institut archéologique. CK.

Ath. . . . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.

Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.

Bruges . . . . Archives de l'État. BCKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Séminaire de Bruges. CK.
Société archéologique. C.
Société d'émulation. BMCKN.

Bruxelles . . . Académie royale des Beaux-arts. B.
Académie royale de médecine. BMC.
Annales de médecine vétérinaire. B.
Annales des travaux publics. BM.
Archives générales du royaume. BMCKE.
Association belge de photographie. B.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque de Sa Majesté le Roi. A.
Bibliothèque de S. A. R. le Comte de Flandre. A.
Bibliothèque royale. A.
Bibliothèque royale : Section des manuscrits. BM.
Bollandistes (les). BMCKN.
Bulletin de statistique démographique et sanitaire. B.
Cercle artistique et littéraire. B.
Chambre des Représentants. BMCKE.

Bruxelles. . . Commission centrale de statistique. BMCK.
Commission des échanges internationaux. A.
Commission royale des monuments. BCE.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Conservatoire royal (Annuaire).
Cour d'appel. BCK.
Cour de cassation. BMCK.
Cour de cassation (Parquet). BM.
Cour des comptes. CK.
École de médecine vétérinaire. BM.
École militaire. BM.
Ministère des Affaires Étrangères : Bibliothèque A.
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics :
a) Bibliothèque centrale. BMCKE.
b) Biblioth. de la direction des Ponts et Chaussées. BM.
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes : Biblioth. BMCK.
Ministère des Finances : Bibliothèque. BMCKE.
Ministère de la Guerre : BMCKE.
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique :
a) Bibliothèque centrale. BMCKE.
b) Bibliothèque de la direction des beaux-arts. BME.
c) Biblioth. de la direction des lettres et des sciences. B.
d) Bibliothèque du Cabinet du Ministre. E.
Ministère de la Justice : Bibliothèque. BMCKE
Moniteur belge. BM.
Moniteur industriel belge. BM (in-8°).
Musée royal d'antiquités. E.

Bruxelles . . . Musée de l'industrie (École industrielle). B.
Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Musée royal de peinture. BM.
Musée scolaire national. B.
Observatoire royal. BMCKE.
Presse médicale belge. B.
Sénat. BMCKE.
Société d'anthropologie de Bruxelles. B.
Société centrale d'architecture. BC.
Société royale de botanique. BM.
Société belge d'électriciens. B.
Société entomologique. B.
Société royale belge de géographie. B.
Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie. B.
Société royale malacologique. BM.
Société royale de médecine publique de Belgique. B.
Société belge de microscopie. B.
Société royale de numismatique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Tribunal de 1re instance. BM.
Université libre. BMCKE.

Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Athénée royal. BM.
Société paléontologique et archéologique. BCKE.

Chimay . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. CKE.

Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.

Eecloo . . . . . Bibliothèque communale. E.

Enghien . . . . Cercle archéologique. BC.

Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.

Gand . . . . . Koninklijke vlaamsche Academie van taal- en letterkunde. A

Gand . . . Archives de l'État. BMCKE.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Messager des sciences historiques. B.
Revue de l'Instruction publique. B.
Séminaire. CK.
Société académique d'histoire. C.
Société de médecine. B.
Université. BMCKE.
Willems-Fonds. BN.

Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.

Hasselt . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Société des mélophiles. B.

Huy . . . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque populaire. BM.
Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts. C.

Ixelles. . . . . Athénée royal. BM.

Liège. . . . . . Archives de l'État. BCKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. B.
Cour d'appel. C.
École normale primaire d'institutrices, de l'État:
Section normale moyenne. B.
Écho vétérinaire. B.
Institut archéologique. BN.
Séminaire. CK.
Société des bibliophiles liégeois. B.
Société d'émulation. BMN.
Société des étudiants libéraux, à l'Université. B.
Société géologique de Belgique. BM.
Société médico-chirurgicale. B.
Société royale des sciences. BM.

Liège. . . . . . Université. BMCKE.
Lierre . . . . . Bibliothèque communale. E.
École normale de l'État. BMCKE.
Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.
Louvain . . . . Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique C.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. E.
Société littéraire. BN.
Université catholique. BMCKE.
Malines . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Grand Séminaire. BMCKE.
Mons. . . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Cercle archéologique. BC.
École normale. E.
Société des sciences, arts et lettres. BMCN.
Namur. . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. } A
Société archéologique. } A
Séminaire. CK.
Nieuport . . . Bibliothèque communale. E.
Nivelles . . . . École normale de l'État. BMCKE.
Société archéologique. E.
Ostende . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas. Bibliothèque communale. E.
Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEN.
Saint-Trond . Bibliothèque communale. B.
Termonde. . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Tirlemont. . . Bibliothèque communale. CKE.

Tongres . . . Athénée royal. BM.
Société scientifique et littéraire. BCKN.
Tournai . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Séminaire. CK.
Société historique et littéraire. BCKN.
Verviers. . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres . . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.

ALLEMAGNE.

Altenbourg . . Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKN.
Archæologische Gesellschaft. B.
Archives de l'État. CK.
Königliche Bibliothek. M.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.
Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Gesellschaft für Erdkunde. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Geologische Landesanstalt und Berg-Akademie. B.
Légation belge. K.
K. preuss. meteorologische Institut. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
Physikalische Gesellschaft. B.
Physiologische Gesellschaft. B.
Sternwarte. B.
Universität. K.

Bonn. . . . . . Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Rhenisches Museum. K.
Universität. BMK.
Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande. B.

Brême. . . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BM.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B.

Brunswick . . Verein für Naturwissenschaft. B.

Carlsruhe. . . Archives du Grand-Duché de Bade. CK.
Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Cassel. . . . . Verein für Naturkunde. B.

Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle. B.

Dantzig . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.

Darmstadt. . . Bibliothek. B.
Verein für Erdkunde. B.

Dresde. . . . . Königliche Bibliothek. CK.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.

Dürkheim . . . Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz. B.

Dusseldorf . . Archives provinciales. CK.

Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.

Francfort s/M. Physikalischer Verein. BM.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft. BM.

Francfort s/O. Naturwissenschaftlicher Verein : Societatum litterae. B.

Fribourg (*Bade*). Naturforschende Gesellschaft. B.
Universität. K.

Giessen . . . . Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Universität. KM

Görlitz. . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.

Gotha . . . . . Bibliothek. CK.

Gotha . . . . . Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.
Göttingen . . . Gesellschaft der Wissenschaften. BMK.
Sternwarte. B.
Universität. K.
Halle. . . . . . Leopoldino-Carolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BM.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BM.
Verein für Erdkunde zu Halle a/Saale. B.
Universität. K.
Hambourg. . . Naturwissenschaftlicher Verein. BM.
Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.
Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen. C.
Heidelberg. . . Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Universität. BMCK.
Iéna . . . . . . Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Universität. K.
Kiel . . . . . . Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg. B.
Universität. BC.
Königsberg . . Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Universität. MCK.
Leipzig . . . Archiv der Mathematik und Physik. B.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Beiblätter zu den Annalen der Physik und Chemie. B.
Gesellschaft der Wissenschaften. BM.
Verein für Erdkunde. B.
Universität. K.
Zoologischer Anzeiger. B.
Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.
Magdebourg Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Marbourg . . . Jahresbericht über die Fortschritte der chemie. B.

Marbourg . . . Universität. BM.

Metz . . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.

Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKN.
Königl. Hof- und Staats-Bibliothek. BMC.
Sternwarte. B.
Universität. K.

Munster . . . . Westfalischer provinzial-Verein für Wissenschaft und Kunst. B.

Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMC.

Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BM.
Naturwissenschaftlicher Verein (*ci-devant* Zoologisch-mineralogischer Verein). B.
Société historique du Haut-Palatinat. C.

Strasbourg . . Kaiserl. Universitäts- und Landesbibliothek. BMCK.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. B.

Stuttgart. . . . Königliche Bibliothek. BMCK.
Verein für vaterländische Naturkunde in Württemberg. B.

Thorn . . . . . Coppernicus-Verein f. Wissenschaft u. Kunst. B.

Tübingen . . . Universität. BMK.

Ulm . . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.

Wiesbaden. . Verein für Naturkunde. B.

Wurzbourg . . Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.
Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Universität. K.

AUTRICHE-HONGRIE.

Brunn . . . . . Naturforschender Verein. B.
Budapest . . . Magyar tudomanyos Akademia. BM.
Bureau de statistique. B.
Institut royal hongrois de géologie. BM.
Universität. BM.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . . Historischer Verein für Steiermark. B.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Universität. BM.
Iglo. . . . . . . Ungarischer Karpathenverein. B.
Inspruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BM.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landes-museum von Kärnten. B.
Lemberg (*Leopol*) Institut Ossolinski. BMCK.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BM.
Société mathématique. B.
Sternwarte. B.
Trieste. . . . . Museo civico di storia naturale di Trieste. BM.
Società adriatica di scienze naturali. B.
Vienne. . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCN.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.
Geographische Gesellschaft. B.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultur und Unterricht. CK.
Naturhistorisches Hofmuseum. B.
Sternwarte. B.
Von Kuffner'schen Sternwarte. B.
Verein zur Verbreitung naturwissenschaftlicher Kenntnisse. B.
Universität. CK.

Vienne . . . . . Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Det kongelige danske Videnskabernes Selskab. BMKN.
Institut météorologique danois. B.
Société royale des antiquaires du Nord. B.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de ciencias. BMN.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de la historia. BMCKN.
Academia de jurisprudencia y legislacion. B.
Sociedad geográfica. B.
San-Fernando. Academia de bellas artes. B.
Instituto y Observatorio de marina. B.

FRANCE.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.
Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMN.
Société industrielle. B.
Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers . . . . Société d'agriculture, sciences et arts (ancienne Académie d'Angers). B.
Société industrielle et agricole. BM.
Arras. . . . . . Académie des sciences, lettres et arts. B.
Commission départementale des monuments historiques et antiquités du Pas-de-Calais. B.

Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Bibliothèque publique. K.
Société d'émulation du Doubs. BM.
Bordeaux. . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société linnéenne. BM.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.
Caen. . . . . . Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. B.
Société linnéenne de Normandie. B.
Cambrai . . . Société d'émulation. BMN.
Châlon s/S. . . Société d'histoire et d'archéologie. C.
Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. B.
Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.
Dax . . . . . . Société de Borda. B.
Dijon. . . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du département de la Côte-d'Or. B.
Douai.. . . . . Bibliothèque de la ville. KC.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMCKN.
Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. B.
Le Havre . . . Société d'études diverses. B.
Lille. . . . . . Archives générales du département du Nord. BMCK.
Comité flamand de France. C.
Société des architectes du Nord de la France. B.
Société géologique du Nord. B.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMN.
Université. B.
Limoges. . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.
Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.

Lyon . . . . . . Société linnéenne. B.
Université B.
Marseille . . . Société scientifique industrielle. B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Bibliothèque publique. K.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . . Académie de médecine. BM.
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque nationale. MK.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Bulletin scientifique de la France et de la Belgique (Giard). B.
Corps législatif. K.
Cosmos, revue des sciences. B.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
École des chartes. K.
École normale supérieure. BMCK.
École polytechnique. BM.
Institut de France. BMCKN.
Journal de l'Agriculture. B.
Journal des savants. CK.
L'Électricien, revue internationale de l'Électricité. B.
Ministère des Affaires Étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K
Ministère de l'Instruction publique et des cultes. CK.
Comité des Travaux historiques institué près le Département de l'Instruction publique. K.

Paris. . . . . . Commission du Répertoire des Travaux historiques de France. B.
Moniteur scientifique. B.
Musée Guimet. B.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
Nature (la). B.
Polybiblion (le). B.
Progrès médical (le). B.
Revue britannique. BM.
Revue des questions historiques. BC.
Revue générale des sciences pures et appliquées. B.
Revue scientifique, et Revue politique et littéraire. BM.
Semaine des constructeurs (la). B.
Société académique indo-chinoise de France. BM.
Société d'agriculture de France. B.
Société d'anthropologie. B.
Société des antiquaires. B.
Société de biologie. B.
Société chimique. B.
Société de l'École des Chartes. B.
Société des études historiques. B.
Société de l'histoire de France. BCKN.
Société de géographie. B.
Société géologique de France. BM.
Société mathématique. B.
Société météorologique de France. B.
Société philomatique. B.
Société zoologique de France. B.

Reims . . . . . Académie nationale. B.
Bibliothèque de la ville. K.

Rouen . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation de la Seine-Inférieure. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.

Saint-Omer. . Société des antiquaires de la Morinie. BCK.
Sèvres . . . . . Comité international des poids et mesures. B.M.
Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B.
Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.
Toulouse. . . . Académie de législation. B.
Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle. B.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts. BMC.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Birmingham. . Philosophical Society. B.
Cambridge. . . Philosophical Society. BM.
Dublin . . . . . Dublin Society. B.
Irish Academy. BMN.
Geological Society of Ireland. B.
Édimbourg . . Botanical Society. B.
Geological Society. B.
Laboratory of the royal College of physicians. B.
Physical Society. B.
Royal Society. BMN.
Glasgow. . . . Geological Society. B.
Philosophical Society. B.
Liverpool. . . Biological Society. B.
Literary and philosophical Society. B.
Londres . . . . Anthropological Institute. BM.
Society of antiquaries. BMK.
Institute of british Architects. B.
Astronomical Society. BM.
British Museum (Natural history). BM.
Chemical Society. B.
Institute of civil Engineers. BM.
Entomological Society. BM.
Geographical Society. BM.

Londres. . . . Geological Society. BM.
Historical Society of Great-Britain. B.
House of Commons. CK.
Institution of Great Britain. BM.
Linnean Society. BM.
London Library. K.
Mathematical Society. B.
Institution of mechanical Engineers. B.
Meteorological Society. B.
Microscopical Society. B.
Museum of practical Geology. BM.
Nature. B.
Numismatic Society. B.
Greenwich Observatory. B.
Public Record Office. KE.
Royal Society. BMN.
Statistical Society. B.
Zoological Society. BM.
Manchester . . Philosophical and literary Society. BM.
Newcastle-upon-Tyne. Institute of mining and mechanical engineers. B.
Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . . . Bibliothèque nationale. K.
Chambre des Députés. BMK.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia Petrarca di scienze, lettere ed arti. B.
Asti . . . . . . Stazione enologica. B.
Bologne. . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BM.

Brescia . . . . . Ateneo. B.
Florence . . . . Bibl. nazionale (R. Istituto di studi superiori). B.
Museo di fisica e storia naturale. BM.
Rivista scientifico-industriale. B.
Società entomologica italiana. B.
Lucques . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Mantoue . . . . Accademia Virgiliana. B.
Milan . . . . . . Istituto lombardo di scienze e lettere. BM.
Società italiana di scienze naturali. BM.
Modène . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.
Naples . . . . . Società Reale. BMN.
Station zoologique. BM.
Padoue . . . . Società veneto-trentino di scienze naturali. B
Palerme . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Circolo giuridico. B.
Circolo matematico. B.
Società di scienze naturali ed economiche. B.
Pesaro . . . . . Accademia agraria. B.
Pise . . . . . . Scuola normale superiore. B
Società toscana di scienze naturali. B.
Portici . . . . . R. Scuola superiore d'agricoltura. B.
Rome . . . . . . Accademia dei Lincei. BMN.
Accademia pontificia de' Nuovi Lincei. BM.
Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele. B.
Bibliothèque du Vatican. K.
Bullettino del vulcanismo italiano. B.
Comitato di artiglieria e genio. B.
Comitato geologico d'Italia. B.
École française. K.
Ministero dei Lavori pubblici : Biblioteca e Archivio tecnico. B.
Observatoire du Capitole. B.
Società italiana delle scienze (dite des XL). BM
Società romana di storia patria. CK.

Turin . . . . . Accademia reale delle scienze. BMN.
Deputazione sovra gli studi di storia patria. K.
Venise . . . . . Istituto veneto di scienze, lettere ed arti. BM.
Vérone. . . . . Accademia d'agricoltura, commercio ed arti. B.
Vicence. . . . . Accademia olimpica. B.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE).

Luxembourg. . Institut grand-ducal : *a.* Section historique. BMCKN. *b.* Section des sciences. BM.

PAYS-BAS.

Amsterdam. . Université (ci-devant : Athénée illustre). N.
Koninkl. Akademie van wetenschappen. BMCKN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. » BM.
Bois-le-Duc. . Genootschap van kunsten en wetenschapp. BMK.
Delft. . . . . . École polytechnique. B.
Groningue. . Université. CK.
Harlem. . . . . Hollandsche Maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Teyler museum. BM.
La Haye. . . . Koninklijke bibliotheek. A.
Entomologische Vereeniging. B.
Instituut voor de taal- land- en volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Leeuwarden. . Friesch Genootschap van geschied- oudheid- en taalkunde. F.
Leyde. . . . . . Maatschappij der nederlandsche Letterkunde. B.
Nederlandsche dierkundige Vereeniging. B.
Observatorium. B.
Universiteit. BMK.

Maestricht . . Société historique et archéologique. BC.
Bibliothèque des Archives du Duché de Limbourg. CK.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van wetenschappen. B.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke wijsbegeerte. BM.
Utrecht. . . . . Genootschap van kunsten en wetenschappen. BM.
Historisch Genootschap. BCKN.
Universiteit. K.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia real das sciencias. BMKN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

ROUMANIE.

Bucharest. . . Institut météorologique. B.
Jassy. . . . . . Société scientifique et littéraire. B.

RUSSIE.

Dorpat. . . . . Dorpater Naturforscher Gesellschaft. B.
Universität. BM.
Helsingfors. . Société de géographie finlandaise. B.
Société finlandaise des sciences. BM.
Societas pro fauna et flora Fennica. B.
Kazan. . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kurländ. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Musées public et Roumiantzow. BM.

Moscou . . . . Société impériale des amis d'histoire naturelle, d'anthropologie et d'ethnographie, attachée à l'Université. BM.
Société impériale des naturalistes. BM.
Odessa . . . . . Société des naturalistes de la Nouvelle-Russie. B.
Poulkova . . . Observatoire impérial. B.
St-Pétersbourg. Académie impériale des sciences. BMN.
Bibliothèque impériale. BM.
Comité géologique à l'Institut des Mines. BM.
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.
Observatoire physique central. B.
Société de chimie. B
Société impériale russe de géographie. BM.
Université impériale. BM.
Tiflis . . . . . . Administration des mines du Caucase. B.

SUÈDE ET NORWÈGE.

Bergen . . . Bergens Museum. B.
Christiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BM.
Gothembourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund . . . . . . Université. BM.
Stockholm . . . Acta mathematica. (Mittag-Leffler). BM.
Vetenskaps Akademien. BMN.
Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademien. BM.
Nordiskt medicinskt Arkiv. B.
Bibliothèque royale. K.
Société entomologique. B.
Institut royal géologique de la Suède. B.
Musée du Nord. BM.
Trondhjem . . Norske Videnskabers Selskabet. B.
Upsal . . . . . Societas regia scientiarum. BM.
Université. BM.

SUISSE.

Bâle . . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Bibliothèque fédérale. KE.
Bibliothèque publique. K.
Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Coire. . . . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubündens. B.
Genève. . . . . Bibliothèque universelle : Archives des sciences physiques et naturelles. B.
Bibliothèque publique. CK.
Institut national genevois. BMN.
Société de géographie. B.
Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Lausanne . . . Société d'histoire de la Suisse romande. B.
Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Neuchâtel . . . Société des sciences naturelles. B.
St-Gall. . . . . Bibliothèque publique. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

TURQUIE.

Constantinople. Sylloge grec. BM.

AFRIQUE.

AFRIQUE AUSTRALE.

Le Cap . . . . South african philosophical Society. B.

ALGÉRIE

Alger . . . . . École supérieure des lettres. B.
Bône. . . . . . Académie d'Hippone. B.

ÉGYPTE.

Alexandrie. . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société khédiviale de géographie. B.

AMÉRIQUE.

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE).

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.
Sociedad cientifica Argentina. B.
Cordova . . . . Academia nacional de ciencias exactas. B.

BRÉSIL.

Rio de Janeiro. Bibliothèque nationale. K.
Gouvernement brésilien. K.
Instituto historico, geographico e ethnographico. BM.
Museu nacional. B.
Sociedade de geographia. B.

CANADA.

Halifax . . . . Nova Scotlian Institute of natural science. B.
Montréal . . . Natural history Society. B.
Ottawa. . . . . Société royale du Canada. B.
Geological and natural history Survey of Canada. B.
Toronto . . . . Canadian Institute. B.

CHILI.

Santiago. . . . Observatorio nacional. B.
Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Albany . . . . . New-York State Library. BM.
Baltimore. . . . John Hopkins University. BM.
Boston . . . . . American Academy of arts and sciences. BM.
Natural history Society. BM.
Cambridge. . . Harvard College Observatory. BM.
Museum of comparative zoology. BM.
Chicago. . . . Kenwood astro-physical Observatory. B.
Granville, Ohio. Denison University. B.
Iowa-City . . . University. B.
Lincoln . . . . University of Nebraska. B.
Mount Hamilton. Lick Observatory. BM.
New-Haven. . . Connecticut Academy of sciences. BM.
American Journal of sciences and arts. BM.
Observatory of Yale University. B.
New-York . . . American geographical and statistical Society. B.
New-York Academy of sciences (ci-devant : Lyceum of natural history). B.
Philadelphie. . Academy of natural sciences. BM.
American naturalist. B.
American philosophical Society. BM.
Franklin Institute. B.
Historical Society. BMCKN.
Second geological Survey of Pennsylvania. BM.
Wagner free Institute of science. B.

Saint-Louis . . Academy of sciences. B.
University. K.
Salem. . . . . . Essex Institut. B.
Peabody Academy of science. BM.
San Francisco. California Academy of sciences. B.
Washington . . Bureau of Education. B.
Department of Agriculture. B.
Government. K.
United States geological Survey. BM.
United States naval Observatory. B
Smithsonian Institution. BM.
War Departement; Office of the surgeon general U. S. army; Medical museum. B.
Signal Office. M.

MEXIQUE.

Mexico. . . . . Sociedad de geografia y estadistica. BM.
Sociedad mexicana de historia natural. B.
Sociedad cientifica « Antonio Alzate ». B.

ASIE.

—

INDE ANGLAISE.

Calcutta . . . Asiatic Society of Bengal. BM.
Geological Survey of India. BM.
Meteorological department of the Government of India (ci-devant: « Meteorological Committee »). B.

JAPON.

Yedo (Tokyo). Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.
Seismological Society of Japan. B.
University of Japan. BM.

OCÉANIE.

AUSTRALIE.

Brisbane. . . . Royal Society of Queensland. B.
Melbourne. . . Observatoire. B.
Public Library, Museums, and national gallery of Victoria. BMCKN.
Royal Society of Victoria. B.
Sydney . . . . R. Society of New South Wales. B.
Linnean Society of New South Wales. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen. BM.
Observatorium. B.
Natuurkundige Vereeniging. BM.
Buitenzorg . . Jardin botanique de l'État. B.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Wellington . . New Zealand Institute. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE LA CAISSE CENTRALE DES ARTISTES PENDANT L'ANNÉE 1891, PAR M. H. HYMANS, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, comme secrétaire de la Caisse centrale des artistes belges, n'aspire pas à l'éloquence de l'exposé de la situation financière qui lui fait suite. L'état satisfaisant de nos ressources, s'il nous permet de faire face à des besoins immédiats, est aussi, veuillez l'observer, notre garantie d'avenir. Les années ont pour conséquence fatale d'amener l'échéance d'obligations imposées par les statuts, et dont l'importance éventuelle échappe à tout calcul. Nous aspirons à la possibilite de pouvoir, sans nous écarter des règles d'une gestion prudente, vous proposer bientôt une majoration du taux des pensions, actuellement fixé au maximum de 400 francs et dont, comme vous le savez, le règlement organique prévoit l'extension jusqu'à 1,200 francs. But constant de nos efforts, la réalisa-

tion de ce desideratum ne peut malheureusement dépendre que dans une faible mesure de la contribution de nos associés, celle-ci ne nous procurant en tout qu'un revenu de moins de 1,200 francs.

Nous avons, par bonheur, des recettes imprévues. L'année 1891 mérite à cet égard d'être signalée d'une manière très spéciale à votre attention comme à votre gratitude. M. et Mme Van Cutsem, dont la collection jouit parmi les connaisseurs d'une juste notoriété, nous ont fait parvenir spontanément une somme de 2,000 francs; la Société royale pour l'encouragement des beaux-arts, à Anvers, fidèle à ses généreuses traditions, a fait abandon, au profit de la caisse, d'une somme de 883 francs prélevée sur les recettes de sa dernière exposition triennale; le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles nous a gratifiés, pour sa part, d'une somme de 100 francs, reliquat des expositions de la Société linnéenne et de la Société de Flore, tenues dans ses locaux.

En grande partie, la situation favorable dont nous nous réjouissons est due a ces libéralités. A elles aussi, — et c'est à coup sûr la plus douce récompense de ceux de qui elles émanent, — nous devons de pouvoir venir en aide à des besoins impérieux, sans manquer à des obligations d'une nature plus régulière. C'est ainsi que la caisse a cru pouvoir accorder à la veuve et aux enfants d'un artiste notable, ayant fait partie de l'Académie, un subside égal au taux de la pension. Il nous eût été agréable de pouvoir donner à ce secours un caractère définitif, en présence de la situation vraiment pénible de la bénéficiaire. Mais, vous le savez, le règlement met un obstacle absolu à ce que la jouissance d'une pension soit attribuée sans qu'il y ait eu participation à la caisse. Or, tel était le cas de notre défunt confrère. Il s'agit moins de

l'importance de la contribution que d'un principe salutaire, l'intervention de la caisse n'étant pas une prime attribuée à l'imprévoyance.

Le comité estime toutefois que la lettre et l'esprit même de l'institution l'autorisent à intervenir par voie de secours temporaires, alors que des actes fréquents de libéralité semblent dictés par le désir de faire de la caisse l'exécutrice d'intentions généreuses envers les membres de la famille artistique particulièrement éprouvés. Si l'article 16 des statuts dispose que les pensions sont exclusivement réservées aux veuves d'associés, l'article 1er déclare que le but de l'institution est d'assurer des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

Après un examen approfondi des circonstances, le comité peut donc être appelé à intervenir par voie de subsides, ce que, du reste, il n'a jamais cessé de considérer comme inhérent à sa mission.

La caisse a fait, en 1891, des pertes extrêmement sensibles. La mort lui a enlevé, coup sur coup, Liagre, Mailly, Stas, Rousseau, tous de l'Académie et membres honoraires, et J.-B. Capronnier, le peintre verrier bien connu. MM. Stas et Capronnier appartenaient à la Caisse depuis l'origine de sa constitution.

Deux nouveaux membres effectifs, un peintre et un musicien, ont été admis pendant le même exercice.

Appelé à donné un successeur à M. Robert, le comité a unanimement porté ses suffrages sur M. Robie. Vous vous joindrez à nous pour remercier cet excellent et éminent confrère d'avoir bien voulu, par son acceptation, donner une preuve nouvelle de dévouement à l'œuvre dont le but se recommande d'une manière si sérieuse à la sollicitude des amis de l'art.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA CAISSE CENTRALE DES ARTISTES PENDANT L'ANNÉE 1891, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT, PAR EDM. MARCHAL, TRÉSORIER.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 1er janvier 1891 . . . fr.	238 66	
2. Cotisations des membres associés et protecteurs	1,172 »	
3. Intérêts des fonds placés au Crédit communal	16,375 50	
4. Dons : par M. et Mme Van Cutsem, 2,000 francs; Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, expositions de Flore et linnéenne, 100 francs; Société royale pour l'encouragement des beaux-arts, d'Anvers, 885 francs	2,985 »	
Ensemble . . . fr.		20,771 16

II. — DÉPENSES.

1. Pensions (16 veuves) . . . . fr.	6,400 »	
2. Secours	600 »	
3. Achat de rentes, Crédit communal, obligations 4 1/2 p. %.	12,967 15	
4. Frais divers	330 »	
Ensemble . . . fr.		20,297 15

D'où resulte, au 31 décembre 1891, une encaisse de fr.	474 01

III. — RÉSUMÉ.

A. Avoir de la Caisse au 31 décembre 1891 . .	fr. 372,374	01
B. Capitaux placés au Crédit communal 4 1/2 p. %.	371,900	»
C. Intérêts annuels des capitaux à partir du 1er janvier 1892	16,735	50
D. Progression du capital en 1891	11,000	»
E. Progression des intérêts pendant la même année.	495	»

Bordereau des valeurs appartenant à la Caisse centrale des artistes belges, se trouvant, à la date du 31 décembre 1891, entre les mains du trésorier de l'Association.

A. Certificats d'inscription au grand-livre du Crédit communal.

DATE.	NUMÉROS.	CAPITAL.	RENTE ANNUELLE.
1879, 8 mai . . .	5982	238,000	10,710 »
1880, 30 juin . . .	6550	10,500	472 50
1881, 26 février . .	6689	6,000	270 »
— 19 novembre .	6838	10,000	450 »
1882, 14 août . . .	6974	6,200	279 »
1883, 6 juin . . .	7112	11,700	526 50
— 16 novembre .	7190	5,900	265 50
1884, 9 mai . . .	7323	5,000	225 »
1885, 21 mars. . .	7479	5,600	252 »
— 5 novembre .	7569	8,000	360 »
1886, 27 mai . . .	7712	6,500	292 50
1887, 30 novembre .	7980	15,500	697 50
1888, 31 décembre .	8207	11,000	495 »
1889, 4 décembre .	8394	11,000	495 »
1890, 13 décembre .	8599	10,000	450 »
1892. 9 février . .	8783	11,000	495 »
		371,900	16,735 50

B. En numéraire, la somme de 474 fr. 1 c.

COMPOSITION DES COMITÉS EN 1893.

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la Classe des Beaux-Arts.

MM. A. SAMUEL, directeur;
N..., vice-directeur;
MARCHAL (le chev. EDM.), secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la Classe.

MM. Éd. FÉTIS;
H. HYMANS, secrétaire du comité;
EDM. MARCHAL, trésorier du comité;
A. SAMUEL;
DEMANNEZ.
ROBIE.

Sous-comité d'Anvers.

MM. SCHADDE, président;
P. KOCH, administrateur de l'Académie royale des Beaux-arts.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
A. SAMUEL.

Sous-comité de Liège.

MM. le Bon DE SELYS LONGCHAMPS, président.
RADOUX.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES FINANCES.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu le règlement adopté par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, pour l'établissement d'une Caisse centrale des artistes belges, qui serait destinée à assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles;

Vu le désir exprimé par ladite Classe de voir ce règlement consacré par une disposition royale;

Considérant que l'institution projetée offre un haut degré d'utilité et mérite, à tous égards, le patronage du Gouvernement;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur et vu l'avis de notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. Est approuvé, dans sa forme et teneur, le règlement suivant :

Règlement.

ART. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une Association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'Association a son siège à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

ART. 2. Pour être membre de l'Association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois (1).

Tout membre de l'Association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'Association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

ART. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'article 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'Association.

L'Association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

ART. 4. Pour la première formation de l'Association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

ART. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges

(1) Et n'avoir pas dépassé l'âge de 40 ans. (Décision du comité directeur, en date du 6 octobre 1859.)

sont gérés par un comité composé du bureau de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la Classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus (1).

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la Classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la Classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la Classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La Classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la Classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'Association;

(1) Le renouvellement du comité aura lieu en février 1893.

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'Association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'Association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'Association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'Association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent de solder en un seul versement leur cotisation annuelle.

de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'Association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'Association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'Intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'Association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des Finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'Association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des Finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'article 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'Association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'Association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'Association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'Association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la Classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la Classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an

et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'Association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;
2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;
3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves

(1) La disposition additionnelle rendant obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

et orphelins secourus par l'Association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'Association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'Association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

Art. 2. Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 janvier 1849.

LÉOPOLD.

Par le Roi:

Le Ministre de l'Intérieur,

Ch. Rogier.

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

AVIS IMPORTANT.

—

L'article 7 de l'arrêté royal du 10 janvier 1849, approuvant les statuts de la Caisse centrale des artistes, range au nombre des sources de revenu de celle-ci les dons et legs faits par des particuliers. Le legs de 10,000 francs compris dans le testament de M. Édouard De Biefve n'a pas été délivré à la Caisse, parce que celle-ci ne jouit pas de la personnification civile. Les trois Classes de l'Académie n'ont pas, individuellement, davantage, qualité pour recevoir des libéralités. Mais le Gouvernement a toujours accepté au nom de l'Académie les legs qui lui ont été faits par M. le baron de Stassart, le baron de Saint-Genois, Ducpetiaux, Joseph De Keyn, Teirlinck, Adelson Castiau, etc. Si M. Édouard De Biefve avait spécifié que son legs était destiné à l'Académie avec affectation spéciale à la Classe des beaux-arts pour le service de la Caisse des artistes, nul doute que le Gouvernement ne l'eût accepté.

Avis aux personnes qui auraient l'intention de faire des libéralités à la Caisse.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION EN 1893.

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
BEERNAERT, Mlle Euphrosine, peintre, rue du Buisson, 20, à Bruxelles	12
BRIAVOINNE, Mme, rue de Ligne, 43, à Bruxelles	20
BRUGMANN, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
BOCHERON-GALLAIT, Mme, peintre, rue de Prony, 91, à Paris.	20
DAELE, Auguste, rue Haute-Porte, 20, à Gand.	12
DE HAAS, J.-H., peintre, place de Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
DE HEMPTINNE, C., industriel, rue des Meuniers, 52, à Gand.	12
DE LALAING, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 42, à Bruxelles	15
DE SENZEILLE, le baron, propriétaire, au château de Bruille par Binche	12
FOLOGNE, Égide, architecte, rue de Namur, 12, à Bruxelles.	12
HYMANS, Henri (de l'Académie), conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, rue de la Croix, 44, à Ixelles.	12
KOCH, Pierre, avocat, administrateur de l'Académie royale des Beaux-arts, boulevard Léopold, 86, à Anvers	12

LAMBERT-DE ROTHSCHILD, Léon, consul général de Grèce, rue d'Egmont, 2, à Bruxelles. 20
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode 12
MARKELBACH, A. (de l'Académie), peintre, chaussée d'Haecht, 155, à Schaerbeek 24
MAUS, Henri (de l'Académie), directeur général honoraire des ponts et chaussées et des mines, rue de Naples, 41, à Ixelles 12
OPPENHEIM, Mme Joseph, rue Royale, 8, à Bruxelles . . . 25
PRISSE, le baron É., à Saint-Nicolas (Waes) 12
SCHADDE, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Leys, 18, à Anvers. 12
SIGART, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles . 12
STALLAERT, J.-J.-F. (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue des Chevaliers, 20, à Ixelles 12
VAN DER HAEGHEN, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire de l'Université de Gand, fossé d'Othon, 1, à Gand . . . 12
WILMOTTE, Ch., place de Meir, 42, à Anvers 20

Membres effectifs.

ALLAERT, Polydore-François, artiste peintre, rue Basse-des Champs, 15, à Gand. 12
AUDELHOF, Frans, directeur de l'école de musique de la ville de Turnhout 12
BALAT, Alph. (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
BENOIT, Pierre, (de l'Académie), directeur de l'école de musique, Marché Saint-Jacques, 13, à Anvers 12

Beyaert, Henri (de l'Académie), architecte, rue du Trône, 18, à Ixelles 12
Biot, G. (de l'Académie), graveur, rue du Dragon, 17, à Anvers 12
Braecke, Pierre, statuaire, rue du Cadran, 35, à Saint-Josse-ten-Noode 12
Charlier, Guillaume, statuaire, avenue de Cortenberg, 31, à Bruxelles. 12
Clays, Paul-Jean (de l'Académie), peintre, rue Seutin, 27, à Schaerbeek 12
Dauge, Franz, peintre, rue de Suède, 49, à Bruxelles . . . 12
De Block, Eug., peintre, rue Bréderode, 139, à Anvers (Sud). 12
De Groot, G. (de l'Académie), avenue Louise, 406, à Bruxelles 12
De Jans, Édouard-Bernard, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Moulin, 41, à Anvers 12
Demannez, Joseph (de l'Académie), graveur, rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode. 12
De Selys Longchamps, le baron Edm. (de l'Académie), boulevard de la Sauvenière, 34, à Liège 12
Dewaele, Joseph, architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, Coupure, 93, Gand 12
Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de Bodenbroeck, 15, à Bruxelles 12
Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée d'Haecht, 198, à Schaerbeek 12
Gevaert, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles. 12
Guffens, Godfried (de l'Académie), peintre, place Le Hon. 4, à Schaerbeek 12
Haseleer, E.-A., peintre, rue Philomène, 47, à Schaerbeek. 12
Hemleb, professeur de musique, Place du Théâtre, 39, à Namur. 12

HENNE, Alex. (de l'Académie), secrétaire-administrateur honoraire de l'Académie des beaux-arts, rue de Livourne, 14, à Ixelles 12

HENNEBICQ, J. (de l'Académie), peintre, rue de Lausanne, 1, à Saint-Gilles 12

HERBO, Léon, peintre, rue des Drapiers, 28, à Ixelles. . . 12

HERTOGS, Joseph, architecte, avenue du Commerce, 162, à Anvers. 12

HOFMAN, J., architecte-ingénieur, marché au Fil, 8, à Gand. 12

JAQUET, Joseph (de l'Académie), statuaire, prof. à l'Académie des beaux-arts, rue des Palais, 156, à Schaerbeek. 12

KERCKX, Jean, sculpteur, professeur à l'Académie royal des beaux-arts, Chaussée de Malines, 127, à Anvers 12

LAGAE, Jules, statuaire, rue Jolly, 24, à Schaerbeek . . . 12

LAMMENS, Jean-Charles, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Rabot, 36, à Gand. 12

LAMORINIÈRE (J.-P -J.), peintre, rue de la Province, 163, à Anvers 12

LAUREYS, Félix (de l'Académie), architecte, boulevard du Nord, 9, à Bruxelles. 12

LYNEN, Amédée, artiste peintre, rue Philippe de Champagne, 21, à Bruxelles. 12

MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste (de l'Académie), graveur, rue Maes, 20, à Ixelles. 12

MOYSARD, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment de lanciers, rue de Potter, 8, à Schaerbeek 12

MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

PAULI, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université, place des Fabriques, 1, à Gand 12

PION, Louis, peintre, rue de la Bienfaisance, 16, à Saint-Josse-ten-Noode 12

PLATTEEL, Franç., régisseur des concerts, etc., au Conservatoire royal, chaussée de Bruxelles, 30, à Forest. . . . 12

Portaels, Jean (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, rue Royale, 232, à St-Josse-ten-Noode 12
Portielje, Gérard, artiste peintre, rue de l'Harmonie, 80, à Anvers 12
Radoux, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, boulevard Piercot, 23, à Liège 12
Roffiaen, Fr., peintre, rue Godecharle, 16, à Ixelles. . . 12
Rooses, Max. (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin. rue de la Province (Nord), 99, à Anvers 12
Samuel, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place de l'Évêché, 1, à Gand 12
Slingeneyer, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 113, à Bruxelles 12
Stobbaerts, artiste peintre, rue Vifquin, 63, à Schaerbeek. 12
Stroobant, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12
Tiberghien, Louis, peintre, boulevard de Bruxelles, à Gand. 12
Van Biesbroeck, L., sculpteur, professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand, rue d'Egmont, 13, à Gand 12
Van Damme, Émile, peintre, rue Vanderlinden, 56, à Schaerbeek 12
Vanden Bogaerde, François-Liévin, chef de musique pensionné du 9e régiment de ligne, à Alost. 12
Vanden Eycken, Charles, peintre, rue de Robiano, 85, à Schaerbeek. 12
Van Even, Edward (de l'Académie), archiviste de la ville, rue des Bouchons, à Louvain 12
Van Keirsbilck, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek 12
Van Kuyck, peintre, longue rue d'Argile, 242, à Anvers . . 12
Van Lamperen, M., ancien bibliothécaire du Conservatoire, rue de Florence, 47, à Ixelles 12
Van Leemputten, Frans, artiste peintre, rue Vénus, 5, à Anvers. 12

VAN STRYDONCK, Guillaume, peintre, rue Vilain XIIII, 24, à Bruxelles 12
VAN VOLXEM, Jean-Baptiste, professeur honoraire au Conservatoire, rue Jean Stas, 25, à Saint-Gilles-Bruxelles. . 12
VERPLANCKE, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue des Douze Chambres, 56, à Gand 12
VERWÉE, Alfred, peintre, rue de la Consolation, à Schaerbeek. 12
VINÇOTTE, Thomas (de l'Académie), statuaire, rue de la Consolation, 97, à Schaerbeek 12
WAGENER, A. (de l'Académie), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, boulevard du Jardin zoologique, 27, à Gand 12
WATELLE, Ch.-Henri, professeur de musique, rue de la Villa, 22, à Boisfort 12
WAUTERS, Émile, peintre (de l'Académie), rue Mercelis, 29, à Ixelles 12

N. B. Les membres effectifs qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.